

Madagascar



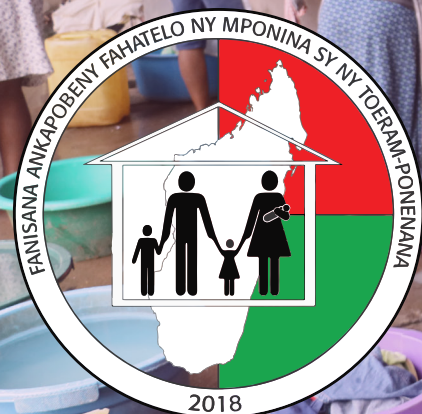
Octobre 2021



CONSEIL NATIONAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE
CELLULE CENTRALE D'EXECUTION DU RECENSEMENT

TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH-3)

instat
MADAGASCAR



RAPPORT THEMATIQUE SUR LES RESULTATS DU RGPH-3

THEME 12 :

SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DES FEMMES





EQUIPE DE COORDINATION			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	ROMALAHY	Isaora Mande Zefania	Directeur Général de l'INSTAT
2	RAZAFIMARANTSOA	Tovonirina Théodore	Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales
3	RANDRIANANTENAINA	Harintseho Tovonirina	Coordonnateur de la Cellule Centrale d'Exécution du Recensement
EQUIPE DE REDACTION			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RASOLOFONIAINA	Heritiana	Analyste principal, Démographe
2	RANDRIAMBELOMAHENINA	Noahery Tahiana	Analyste, Economiste
3	TSITOANY	Joel Landry Odon	Assistant Technique à la Direction Général de la Population-MPPSPF; Economiste-Planificateur
EQUIPE D'ENCADREMENT TECHNIQUE			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	NOUETAGNI	Samuel	Conseiller Technique Principal du recensement
2	LAMLENN	Samson	Consultant, Expert en analyse des données du recensement
EQUIPE D'INFORMATIENS ET DE SPECIALISTES EN SIG			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RATOVONIONY	Njara Maharavo	Informaticien SIGiste
2	RANDRIAMAHEFA	Hery Moreno	Informaticien SIGiste
EQUIPE DE RELECTURE			
N°	NOM	PRENOMS	FONCTION/SPECIALITE
1	RAJAONSON	Rindra Tsiferana	Professeur d'Université
2	MIRANDRAIBE	Jhonny Michel	Analyste principal, Démographe
3	RAZAFIMARANTSOA	Tovonirina Théodore	Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	VII
LISTE DES TABLEAUX.....	XI
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	XV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	XVII
LISTE DES CARTES.....	XIX
SIGLES ET ABREVIATIONS	XXI
AVANT-PROPOS	XXIII
RESUME.....	XXV
LISTE DES INDICATEURS.....	XXVIII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	3
1.1. CONTEXTE	3
1.1.1. Contexte socio-culturel.....	3
1.1.2. Contexte économique.....	3
1.1.3. Contexte géographique et démographique	4
1.1.4. Contexte juridique.....	5
1.1.5. Contexte politique.....	6
1.1.6. Intervenants et interventions en faveur des femmes.....	6
1.2. REVUE DE LITTERATURE.....	7
1.2.1. Etudes et recherches sur les disparités selon le sexe.....	7
1.2.2. Situation socio-économique des femmes révélée par certaines études	9
1.3. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	9
1.3.1. Définition des concepts clés	9
1.3.2. Présentation et méthode de calcul des indicateurs.....	11
1.3.3. Niveaux d'analyse	11
1.3.4 . Méthodes d'analyse.....	11



1.3.5 . Evaluation de la qualité des données..... 11
1.3.6. Limites de l'analyse 13

**CHAPITRE 2 : SITUATION DEMOGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE DE LA
POPULATION FEMININE..... 15**

2.1. POIDS DEMOGRAPHIQUE ET STRUCTURE PAR AGE DES FEMMES 15
2.1.1. Poids démographique..... 15
2.1.2. Structure par âge..... 16
2.2. EVOLUTION DE L'EFFECTIF GLOBAL DES FEMMES 17
2.3 . ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE 18
2.3.1. Etat matrimonial..... 18
2.3.2. Nuptialité 24
2.3.3. Mariage précoce 27
2.4. FECONDITE 31
2.4.1. Niveau de la fécondité générale..... 31
2.4.2. Indice Synthétique de Fécondité..... 32
2.4.3. Fécondités précoce et tardive..... 33
2.4.3.1. Fécondité précoce 33
2.4.3.2. Fécondité tardive 35
2.5. MORTALITE DES FEMMES 37
2.5.1. Mortalité générale 37
2.5.2. Esperance de vie à 12 ans 37
2.5.3. Mortalité maternelle..... 38
2.6. MIGRATION DES FEMMES 41
2.6.1. Statut migratoire des femmes..... 41
2.6.1.1. Structure par âge des femmes migrantes..... 42
2.6.1.2 - Causes de la migration chez les femmes 43
2.6.2. Migration interne..... 45
2.6.2.1. Migration interne durée de vie..... 47
2.6.2.2. Migration interne récente 49
2.6.2.3. Causes de la migration interne..... 51
2.6.3. Migration internationale 53
2.6.3.1. Migration internationale durée de vie : 54



2.6.3.2. Migration internationale récente	59
2.6.3.3. Causes de la migration internationale	61

CHAPITRE 3 : ALPHABETISATION, LANGUES PARLEES ET EDUCATION DES FEMMES 63

3.1. ALPHABETISATION	63
3.1.1. Niveau d'alphabétisation des femmes.....	63
3.1.2 - Structure par âge des femmes alphabétisées.....	66
3.2. LANGUES PARLEES	68
3.2.1. Aptitude à parler une langue.....	68
3.2.2. Aptitude à lire et écrire une langue.....	70
3.3. EDUCATION	71
3.3.1. Niveau d'instruction des femmes.....	71
3.3.2. Structure par âge selon le niveau d'instruction des femmes.....	73

CHAPITRE 4 : PARTICIPATION DES FEMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE 75

4.1. POPULATION ACTIVE FEMININE	75
4.1.1. Femmes actives.....	75
4.1.2. Femmes actives occupées.....	77
4.1.3. Branches d'activités des femmes actives.....	79
4.1.4. Indice de ségrégation professionnelle.....	83
4.1.5. Femmes en situation de chômage.....	85
4.2. POPULATION INACTIVE FEMININE.....	88
4.2.1. Femmes inactives	88
4.2.2. Catégories constituantes de la population inactive féminine	91
4.2.3. Caractéristiques des femmes ménagères.....	95

CHAPITRE 5 : FEMMES VULNERABLES 99

5.1. FEMMES VIVANT AVEC UN HANDICAP	99
5.1.1. Fréquence et structure par âge des femmes vivant avec handicap.....	99
5.1.2. Causes du handicap	101
5.2. FEMMES AGEES	103
5.3. FEMMES EN RUPTURE D'UNION	105



5.3.1. Femmes veuves	105
5.3.2. Femmes divorcées/séparées.....	107
CHAPITRE 6 : FEMMES CHEFS DE MENAGE (CM)	111
6.1. FREQUENCE, STRUCTURE ET EVOLUTION DES FEMMES CM	111
6.1.1. Fréquence et structure des femmes CM.....	111
6.1.2. Evolution des femmes CM.....	113
6.2. CADRE DE VIE DES MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES.....	114
6.2.1. Matériaux de construction pour le toit	114
6.2.2. Matériaux de construction pour le sol.....	116
6.2.3. Matériaux de construction pour le mur.....	118
6.2.4. Accès à l'eau.....	121
6.2.5. Accès à l'énergie pour l'éclairage.....	124
6.2.6. Accès a l'énergie pour la cuisson.....	127
6.2.7. Type d'aisance.....	127
6.2.8. Statut d'occupation du logement.....	130
6.2.9. Possession des biens matériels	130
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	133
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	135
ANNEXES.....	I



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Répartition de la population résidente par sexe.....	12
Tableau 2.1. Effectif, rapport de masculinité et proportion de femmes de 12 ans ou plus dans la population totale par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	16
Tableau 2.2. Effectif, rapport de masculinité et proportion de femmes de 12 ans ou plus par milieu de résidence selon le groupe d'âges.....	17
Tableau 2.3. Evolution de l'effectif des femmes de 1975 à 2018	18
Tableau 2.4. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial et milieu de résidence selon le groupe d'âges	20
Tableau 2.5. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial et milieu de résidence selon l'unité administrative	22
Tableau 2.5. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial et milieu de résidence selon l'unité administrative (SUITE)	23
Tableau 2.6. Age moyen au premier mariage (20 à 49 ans non célibataires) ² et pourcentage de célibats définitifs par sexe selon le milieu de résidence et l'unité administrative	26
Tableau 2.7. Pourcentage de femmes de 20-24 ans et de 40-44 ans mariées avant l'âge de 18 ans par milieu de résidence selon l'unité administrative	28
Tableau 2.8. Pourcentage de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans par milieu de résidence selon l'unité administrative	29
Tableau 2.9. Taux Global de Fécondité Générale par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	32
Tableau 2.10. ISF des femmes de 15-49 ans par milieu de résidence selon l'unité administrative	33
Tableau 2.11. Pourcentage d'adolescentes (12-19 ans) ayant déjà eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon l'unité administrative	34
Tableau 2.12. Pourcentage de femmes de 45-54 ans ayant eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon l'unité administrative	36
Tableau 2.13. Taux brut de mortalité (‰) de la population de 12 ans ou plus par sexe selon l'unité administrative et le milieu de résidence.....	37
Tableau 2.14. Espérance de vie à 12 ans par sexe selon le milieu de résidence et l'unité administrative ...	38
Tableau 2.15. Mortalité maternelle selon l'unité administrative et le milieu de résidence.....	40
Tableau 2.16. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	42
Tableau 2.17. Pourcentage de femmes migrantes par milieu de résidence selon le groupe d'âges	43
Tableau 2.18. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus migrantes par cause de la migration (ENSEMBLE) selon le milieu de résidence et l'unité administrative.....	44
Tableau 2.19. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes parmi les femmes migrantes par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	46
Tableau 2.20. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes parmi les femmes migrantes par milieu de résidence selon le groupe d'âges	47
Tableau 2.21. Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes durée de vie parmi les femmes migrantes internes par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	48



Tableau 2.22. Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes récentes par rapport aux femmes migrantes internes par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	50
Tableau 2.23. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus migrantes internes par cause de la migration selon le milieu de résidence et l'unité administrative	52
Tableau 2.24. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales parmi les femmes migrantes par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	54
Tableau 2.25. Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales durée de vie par rapport aux femmes migrantes internationales par milieu de résidence selon l'unité administrative	56
Tableau 2.26. Proportion de femmes migrantes internationales durée de vie par rapport aux femmes migrantes internationales par milieu de résidence selon le groupe d'âges	58
Tableau 2.27. Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales récentes par rapport aux femmes migrantes internationales par milieu de résidence selon l'unité administrative	60
Tableau 2.28. Proportion de femmes migrantes internationales récentes par rapport aux femmes migrantes internationales par milieu de résidence selon le groupe d'âges	61
Tableau 2.29. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus migrantes par cause de la migration selon le milieu de résidence et l'unité administrative.....	62
Tableau 3.1. Effectif et proportion de femmes de 15 ans ou plus alphabétisées par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	65
Tableau 3.2. Effectif et proportion de femmes de 15 ans ou plus alphabétisées par milieu de résidence selon le groupe d'âges	66
Tableau 3.3. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par langue parlée et milieu de résidence selon l'unité administrative	68
Tableau 3.4. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par langue parlée et milieu de résidence selon le groupe d'âges	69
Tableau 3.5. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus qui ont l'aptitude à lire et à écrire le malagasy, le français, l'anglais et les autres langues selon le milieu de résidence et la région.....	70
Tableau 3.6. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par niveau d'instruction et milieu de résidence selon l'unité administrative.....	72
Tableau 3.7. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par niveau d'instruction et milieu de résidence selon le groupe d'âges	74
Tableau 4.1. Pourcentage de femmes actives par milieu de résidence selon l'unité administrative	76
Tableau 4.2. Pourcentage de femmes actives par le milieu de résidence selon le groupe d'âges	77
Tableau 4.3. Pourcentage de femmes actives occupées par milieu de résidence selon l'unité administrative	78
Tableau 4.4. Pourcentage de femmes actives occupées par milieu de résidence selon le groupe d'âges ...	79
Tableau 4.5. Répartition (en %) des femmes actives par branche d'activité et milieu de résidence selon l'unité administrative	80
Tableau 4.6. Répartition (en %) des femmes actives par branche d'activité et milieu de résidence selon le groupe d'âges	82
Tableau 4.7. Indice de ségrégation professionnelle par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	84



Tableau 4.8. Pourcentage de femmes en situation de chômage par milieu de résidence selon l'unité administrative	86
Tableau 4.9. Pourcentage de femmes inactives par milieu de résidence selon l'unité administrative	90
Tableau 4.10. Répartition (en%) des femmes inactives par catégories constituantes et le milieu de résidence selon l'unité administrative	92
Tableau 4.11. Répartition (en%) des femmes inactives par catégories constituantes et milieu de résidence selon le groupe d'âges	94
Tableau 4.12. Pourcentage de femmes au foyer par milieu de résidence selon l'unité administrative	96
Tableau 4.13. Pourcentage de femmes au foyer par milieu de résidence selon le groupe d'âges	97
Tableau 5.1. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus vivant avec handicap par milieu de résidence selon l'unité administrative	100
Tableau 5.2. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus vivant avec un handicap par milieu de résidence selon le groupe d'âges	101
Tableau 5.3. Répartition (en%) des femmes de 12 ans ou plus vivant avec handicap par causes d'handicap et milieu de résidence selon l'unité administrative	102
Tableau 5.4. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus vivant avec un handicap par causes d'handicap et milieu de résidence selon le groupe d'âges	103
Tableau 5.5. Pourcentage de femmes âgées par milieu de résidence selon l'unité administrative	104
Tableau 5.6. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus veuves par milieu de résidence selon l'unité administrative	106
Tableau 5.7. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus veuves par milieu de résidence selon le groupe d'âges.....	107
Tableau 5.8. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus divorcées/séparées par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	108
Tableau 5.9. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus divorcées/séparées par milieu de résidence selon le groupe d'âges	109
Tableau 6.1. Pourcentage de femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon l'unité administrative	112
Tableau 6.2. Pourcentage de femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon le groupe d'âges	113
Tableau 6.3. Evolution des effectifs et proportion des femmes chefs de ménage de 1993 à 2018	114
Tableau 6.4. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la nature du toit	115
Tableau 6.5. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la nature du sol	117
Tableau 6.6. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la nature du mur	119
Tableau 6.7 . Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la source principale d'approvisionnement en eau	122
Tableau 6.8 . Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la principale source d'éclairage	125



Tableau 6.9. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson	127
Tableau 6.10. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon le type d'aisance	128
Tableau 6.11. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement	130
Tableau 6.12. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon les biens possédés	131



LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A1. Indice de ségrégation professionnelle par milieu de résidence selon l'âge (15-59 ans)	I
Tableau A2. Pourcentage de femmes en situation de chômage par milieu de résidence selon le groupe d'âges	I
Tableau A3. Pourcentage de femmes inactives (15-59 ans) par milieu de résidence selon le groupe d'âges	II
Tableau A4. Répartition (en %) des femmes migrantes internes durée de vie parmi les femmes migrantes internes par milieu de résidence selon le groupe d'âges	II
Tableau A5. Pourcentage de femmes migrantes récentes parmi les femmes migrantes internes par milieu de résidence selon le groupe d'âges	III
Tableau A6. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par la durabilité des matériaux du toit par milieu de résidence selon l'unité administrative.....	IV
Tableau A7. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par nature du sol et milieu de résidence selon l'unité administrative	VI
Tableau A8. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par nature du mur et milieu de résidence selon l'unité administrative.....	VIII
Tableau A9. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par source principale d'approvisionnement en eau et milieu de résidence selon l'unité administrative.....	X
Tableau A10. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par la principale source d'éclairage et milieu de résidence selon l'unité administrative.....	XII
Tableau A11. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par type d'aisance et milieu de résidence selon l'unité administrative.....	XIV





LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Rapport de masculinité par année d'âge	12
Graphique 2.1. Structure par âge des femmes migrantes internes durée de vie parmi les femmes migrantes internes selon le milieu de résidence.....	49
Graphique 2.2. Structure par âges des femmes migrantes récentes parmi les femmes migrantes internes selon le milieu de résidence.....	51
Graphique 3.1. Structure par âge des femmes de 15 ans ou plus alphabétisées selon le milieu de résidence	66
Graphique 3.2. Evolution du niveau d'alphabétisation des femmes de 15 ans ou plus par groupe d'âges entre 1993 et 2018	67
Graphique 4.1. Indice de ségrégation professionnelle par âge selon le milieu de résidence.....	85
Graphique 4.2. Pourcentage de femmes en situation de chômage par groupe d'âges selon le milieu de résidence	88
Graphique 4.3. Pourcentage de femmes inactives par groupe d'âges selon le milieu de résidence	91
Graphique 6.1. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du toit sont non précaires par milieu de résidence selon la région	116
Graphique 6.2. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du sol sont non précaires par milieu de résidence selon la région	118
Graphique 6.3. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du mur sont non précaires par unité géographique selon le milieu de résidence.....	120
Graphique 6.4. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'eau potable par milieu de résidence selon la région	123
Graphique 6.5. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'électricité par milieu de résidence selon la région	126
Graphique 6.6. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes disposant de type d'aisance amélioré par milieu de résidence selon la région	129





LISTE DES CARTES

Carte 2.1. Age moyen au premier mariage des femmes par région	25
Carte 2.2. Proportion de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans par région	30
Carte 2.3. Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes par région.....	39
Carte 3.1. Proportion de femmes de 15 ans ou plus alphabétisées.....	64
Carte 4.1. Proportion de femmes en situation de chômage par région.....	87





SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
BIT	: Bureau International du Travail
CCER	: Cellule Centrale d'Exécution du Recensement
CECJ	: Centre d'Écoute et de Conseils Juridiques
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CM	: Chef de Ménage
CNaPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
DREES	: Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DSRP	: Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ENEMPSI	: Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENSOMD	: Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement
EPM	: Enquête Périodique auprès des Ménages
FAO	: Food and Agriculture Organization
FID	: Fonds d'Investissements pour le Développement
IDH	: Indice de Développement Humain
INSTAT	: Institut National de la Statistique
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MDG	: Madagascar
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MEN	: Ministère de l'Éducation Nationale
MPPSPF	: Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey
ODD	: Objectif de Développement Durable
OIT	: Organisation Internationale de Travail
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
PANAGED	: Plan d'Action National Genre et Développement
PDCM	: Proportion de Décès pour Cause Maternelle
PGE	: Politique Générale de l'État
PND	: Politique Nationale du Développement
PNPF	: Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNPS	: Politique Nationale de la Protection Sociale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEJ	: Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RMM	: Rapport de Mortalité Maternelle
SADC	: Southern African Development Community
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TGFG	: Taux Global de Fécondité Générale
TMM	: Taux de Mortalité Maternelle
TNS	: Taux Net de Scolarisation
UNFPA	: United Nations Fund for Population Agency
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance





AVANT-PROPOS

À l'instar des deux opérations qui l'ont précédées, le RGPH-3 nous fournit les informations sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population ainsi que sur les conditions d'habitation et de bien-être des ménages jusqu'au niveau géographique le plus fin. Pour cette raison, il faut saluer les efforts entrepris par toutes les parties prenantes du projet pour avoir réalisé le recensement de 2018 qui va combler une lacune importante sur la connaissance de la population de Madagascar et sa dynamique depuis quelques années.

Cette publication relative au thème « Situation socio-économique et démographique des femmes », qui fait partie intégrante de la série de produits du RGPH-3, traite un des principaux thèmes d'analyse couverts par le plan de publication des résultats de cette opération statistique.

Eu égard aux attentes qui y sont liées, ces résultats vont incontestablement avoir une portée plus grande en termes d'opportunités de valorisation des résultats notamment auprès des utilisateurs. Il s'agit,

entre autres, du gouvernement, des collectivités locales, du secteur privé, de la société civile et des milieux scientifiques (universités et institutions de recherche) qui pourraient y trouver une plus grande richesse des produits pour les besoins de la prise de décision, de la planification du développement, du suivi/évaluation des projets et des programmes de recherches scientifiques.

Ce rapport d'analyse thématique est le fruit d'une œuvre collective mettant à profit la contribution des compétences nationales, à la fois multidisciplinaires et multisectorielles, et des experts internationaux. Je tiens à adresser mes remerciements et félicitations à toutes personnes qui ont contribué à sa production.

Enfin, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et toute ma reconnaissance aux Partenaires au développement de Madagascar : la Banque mondiale, le Système des Nations Unies (UNFPA et UNDP), l'Union Européenne et l'USAID, qui ont appuyé le RGPH-3 tout au long du processus de sa réalisation.



Le Directeur Général de l'Institut National de la
Statistique


ROMALAHY Isaora Mandé Zefania





RESUME

Le RGPH 2018 a permis de disposer des indicateurs nécessaires à l'évaluation des progrès du pays dans l'atteinte de l'agenda 2030. Dans cet agenda, l'ODD5 s'est donné comme objectif principal d'assurer l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme. Le présent rapport traite de la thématique relative à la situation socio-économique et démographique de la femme à Madagascar. Il trouve son importance en ce qu'il permet d'évaluer l'impact des programmes et politiques mis en œuvre en faveur des femmes durant ces dernières années. Le rapport met en exergue non seulement le poids et le statut de la femme Malagasy au niveau de la société mais aussi les disparités hommes et femmes dans plusieurs domaines (éducation, activité économique, ...).

Situation démographique générale des femmes

L'effectif des femmes de 12 ans ou plus est de 8 713 605, soit 1 904 183 en milieu urbain et 6 809 422 en milieu rural. Cet effectif représente en tout un pourcentage de 33,9 % de la population totale. Ce poids démographique des femmes est relativement plus élevé en milieu urbain (38,5 %) qu'en milieu rural (32,8 %). Pour cette tranche d'âge (12 ans ou plus), on note qu'il y a plus de femmes que d'hommes avec un rapport de masculinité de 96 % au niveau national, soit 90 % en milieu urbain et 97 % en milieu rural. La structure par âge des femmes montre qu'à partir de 20 ans, l'effectif des femmes diminue suivant l'évolution de la tranche d'âge. Il s'agit là d'une structure reflétant celle de la population féminine dans les pays en voie de développement.

En ce qui concerne l'évolution de l'effectif des femmes de 12 ans ou plus au cours de la période intercensitaire, les résultats montrent qu'il y a une augmentation considérable de ce sous-groupe de population passant de 3 893 302 à 8 713 605 avec un taux d'accroissement démographique de 3,27 %. Mais vu le fait que les données par province sur l'effectif des femmes de 12 ans ou plus ne soient pas disponibles pour les RGPH 1975 et 1993, ce taux a été calculé sur la base de l'ensemble de la population féminine (tous âges confondus). Ainsi, le taux d'accroissement démographique passe de 2,61 % entre 1975 et 1993 à 3,04 % entre 1993 et 2018.

Dynamique de la population féminine

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans la dynamique de la population. C'est la raison pour laquelle on analyse ici cette dynamique à travers l'état matrimonial, la nuptialité, la fécondité, la

mortalité et la migration.

Concernant la section état matrimonial, les résultats montrent que plus de la moitié (52,8 %) des femmes de 12 ans ou plus sont mariées, 34,6 % sont célibataires, 7,4 % sont divorcées/séparées et 5,1 % sont veuves. Pour la nuptialité, on note que l'âge moyen au premier mariage est de 19,6 ans chez les femmes et 22,3 ans chez les hommes, soit un écart de 2,7 ans. Quel que soit le sexe, on note que l'âge au premier mariage est relativement tardif en milieu urbain qu'en milieu rural. S'agissant du phénomène du célibataire définitif, on note que 4,4 % des femmes en sont concernées. Aucune différence importante n'est observée entre les deux milieux (4,3 % en milieu rural et 4,7 % en milieu urbain). Par rapport à l'objectif 05 de l'ODD, il ressort des résultats que la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans est de 8,6 % (9,6 % en milieu rural contre 3,5 % en milieu urbain).

Le Taux Global de Fécondité Générale, qui mesure le nombre annuel moyen de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer, est estimé à 135,0 ‰. Il est beaucoup plus élevé en milieu rural (145,2 ‰) qu'en milieu urbain (98,8 ‰). La partie sud de Madagascar, notamment la région d'Androy enregistre le taux le plus élevé qui est de 185,5 ‰. L'un des indicateurs mesurant le niveau de la fécondité est l'ISF qui se définit comme étant le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme, en fin de vie féconde, si les conditions et le niveau actuel de la fécondité restaient invariables. En 2018, l'ISF était de 4,3 (3,1 en milieu urbain contre 4,6 en milieu rural). Par rapport au dernier recensement, cet indice a connu une diminution de l'ordre de 1,6 enfants passant de 5,9 à 4,3.

Le taux brut de mortalité de la population féminine âgée de 12 ans ou plus est estimé à 5,10 ‰ (4,58 ‰ en milieu urbain contre 6,15 ‰ en milieu rural). Les provinces d'Antsiranana et Toamasina enregistrent le taux brut de mortalité le plus élevé, qui est respectivement de 6,37 ‰ et 5,66 ‰. Quels que soient le milieu de résidence et l'unité administrative, on note que ce taux est relativement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Concernant la mortalité maternelle, les résultats du RGPH 2018 montrent qu'il y avait 408 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes au niveau national. Ce ratio de mortalité maternelle est relativement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, soit 426 décès en milieu rural et 312 décès en milieu urbain pour 100 000 naissances vivantes.



Enfin, par rapport à la migration, la proportion de femmes de 12 ans ou plus qualifiées de migrantes est de 24,4 % (46,9 % en milieu urbain contre 18,1 % en milieu rural). Force est de constater que les femmes migrent beaucoup plus que les hommes avec un rapport de masculinité de 84 %. Les raisons familiales (60,3 %), l'emploi ou la recherche d'emploi (27,3 %) et l'étude ou l'apprentissage (8,4 %) constituent les principales causes de la migration. L'inondation, la famine, la sécheresse, l'insécurité, la santé et la location de logement ne représentent chacun que moins de 1 % des causes de migration chez les femmes.

Alphabétisation, langues parlées et niveau d'instruction

L'alphabétisation concerne les individus âgés de 15 ans ou plus selon la stratégie nationale de l'alphabétisation. Au niveau national, le taux d'alphabétisation de la population féminine est de l'ordre de 75,1 % (92,8 % en milieu urbain contre 70,0 % en milieu rural). La partie sud de Madagascar enregistre le taux d'alphabétisation le plus faible parmi tant d'autre. Ce taux est de 43,3 % dans la province de Toliara. Au niveau national, aucune disparité majeure n'est observée en ce qui concerne le taux d'alphabétisation entre les femmes et les hommes. On observe la même situation en milieu rural, contrairement au milieu urbain où les hommes sont plus alphabétisés que les femmes avec un rapport de masculinité de 91 %.

Concernant les langues parlées, les résultats montrent que 99,9 % des femmes de 12 ans ou plus savent parler le malagasy et seules les 27,4 % des femmes savent parler le français ; et l'anglais est parlé par les 10,6 %.

S'agissant enfin du niveau d'instruction, on note que par rapport à l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus, 41,6 % ont un niveau d'instruction primaire et seulement 3,5 % ont un niveau d'instruction supérieur et 22,3 % n'ont aucun niveau d'instruction.

Participation des femmes à l'activité économique

En 2018 à Madagascar, les femmes actives représentent 63,8 % des femmes en âge de travailler (15-59 ans). Cette proportion est relativement plus élevée en milieu rural (67,4 %) qu'en milieu urbain (51,2 %). On note également que les hommes contribuent plus à l'activité économique que les femmes, avec un rapport de masculinité de 123 %. Selon la province, la population féminine active d'Antananarivo est plus nombreuse au regard de celle des autres provinces. Elle y représente 68,0 % des femmes en âge de travailler contrairement à la province de Toliara où la proportion est la moins importante (58,6 %). Entre l'intervalle d'âge de 40

ans à 44 ans, les femmes actives constituent près de trois quart des femmes (73,5 %). En termes d'occupation, 96,1 % des femmes actives sont toutes occupées. La proportion la plus importante s'observe dans la province de Fianarantsoa (97,0 %). Entre le groupe d'âges de 55-59 ans, seules 0,5 % des femmes actives restent inoccupées.

Sur l'ensemble de la population féminine, l'indice de ségrégation professionnelle évalué à 10,8 montre que les hommes et les femmes se partagent quasiment les mêmes métiers au quotidien. Toutefois, une disparité significative est constatée selon le milieu de résidence. Il est de 16,3 dans les villes contre 9,3 dans les campagnes. Cet indicateur est beaucoup plus exprimé entre 40 ans et 44 ans (16,0). Par ailleurs, le taux de chômage des femmes actives est de 3,9 % ce qui paraît très faible mais cache vraisemblablement plusieurs phénomènes. Le chômage se manifeste différemment selon le milieu de résidence : 8,7 % en milieu urbain contre 2,9 % en milieu rural. Les femmes actives les plus touchées par le chômage se trouvent entre la tranche d'âge de 15-19 ans avec un taux de 9,7 %. Toutefois, les femmes peuvent participer également à l'activité économique de manière à s'occuper de leur foyer. A cet égard, les femmes au foyer représentent 20,4 % de l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus. Elles représentent respectivement 24,7 % en milieu urbain et 19,2 % en milieu rural. La proportion la plus importante s'observe entre 25-29 ans soit 27,3 % de la population féminine de cette tranche d'âge.

Populations féminines vulnérables

Dans le cadre de cette thématique, la vulnérabilité des femmes est appréhendée à travers les situations ci-après : femmes vivant avec un handicap, femmes âgées et femmes en rupture d'union.

D'abord, pour les femmes vivant avec un handicap, elles représentent seulement 0,7 % des femmes de 12 ans ou plus. Cette proportion est de 0,5 % en milieu urbain contre 0,7 % en milieu rural. La proportion la plus élevée des femmes de 12 ans ou plus concernées par le phénomène se trouve dans la région de Sava surtout en milieu rural (1,0 %). Dans l'ensemble, le handicap d'origine congénitale constitue la principale cause du handicap (40,3 %) chez les femmes.

Ensuite, concernant les femmes âgées (celles âgées de 60 ans ou plus), elles représentent 6,7 % des femmes de 12 ans ou plus. La province d'Antananarivo enregistre la proportion la plus élevée (7,6 %) des femmes âgées.

Enfin, par rapport aux femmes en rupture d'union, celles qui sont veuves représentent 5,1 % des



femmes de 12 ans ou plus. On constate que les régions d'Analamanga (6,9 %) et d'Amoron'i Mania (7,5 %) enregistrent la proportion la plus élevée des femmes veuves. Les femmes divorcées/séparées représentent 7,4 % des femmes de 12 ans ou plus. Ce phénomène de divorce est beaucoup plus répandu dans les régions d'Atsimo Atsinanana (11,6 %), de Boeny (10,6 %) et de Diana (12,6 %).

Femmes chefs de ménage

D'après les résultats du RGPH 2018, la proportion de femmes Chefs de Ménage (CM) représente 24,0 % de l'ensemble des chefs de ménage. Cette proportion est de 28,8 % en milieu urbain contre 22,7 % en milieu rural. La partie sud de Madagascar, notamment dans la région d'Androy enregistre la proportion la plus élevée (38,8 %) des femmes CM. Par rapport au dernier recensement, on note une augmentation de l'effectif des femmes CM avec un taux d'accroissement démographique de 4,5 %.

En ce qui concerne le cadre de vie des ménages dirigés par les femmes, on constate qu'aucune différence importante n'est observée entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes en matière de précarité. En effet, la proportion de ménages dirigés par les femmes et les hommes dont la durabilité des matériaux de construction pour le toit est non précaire est respectivement de 43,6 % et 45,4 %. Cette proportion est de 34,5 % (aussi bien pour les hommes CM que pour les femmes CM) lorsqu'il s'agit de la durabilité des matériaux de construction pour le sol. Et pour la durabilité des matériaux de construction pour le mur, la proportion de ménages dirigés par les hommes et les femmes dont ces matériaux sont non précaires est respectivement de 28,2 % et 27,5 %.

Parmi les éléments qui déterminent le cadre de vie des ménages dirigés par les femmes, il convient de citer : l'accès à l'eau et à l'électricité, le type d'aisance, le statut d'occupation du logement et les biens possédés par les ménages. Les résultats montrent que 32,5 % des ménages dirigés par les

femmes ont accès à l'eau potable. Cette proportion est de 28,6 % pour les ménages dirigés par les hommes. La proportion de ménages ayant accès à l'électricité est respectivement de 39,0 % et 35,4 % chez les ménages dirigés par les hommes et chez ceux dirigés par les femmes. Aucune différence n'est observée entre le sexe du chef de ménage par rapport à la possession d'un type d'aisance amélioré. Environ un quart des ménages ont accès à une toilette améliorée. Concernant le statut d'occupation du logement par les ménages, 76,2 % des femmes chefs de ménage sont des propriétaires contre 80,3 % des hommes chefs de ménage. Les locataires représentent 11,2 % des hommes CM et 15,1 % des femmes CM. Enfin, quel que soit le bien possédé par les ménages, à l'exception de la machine à coudre, on constate que la proportion de ménages dirigés par les hommes qui dispose un bien quelconque est toujours plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes disposant du même bien.

Bref, les résultats du RGPH 2018 montrent que le statut socio-économique et démographique des femmes reste encore inférieur à celui des hommes. Vu le rôle prépondérant des femmes dans la dynamique de la population et le développement du pays, les principales recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des décideurs afin d'améliorer ce statut. D'abord, les gouvernements doivent accorder une plus grande priorité aux programmes d'égalité d'accès à l'éducation des deux sexes. Ensuite, ils doivent faciliter la création et le développement d'entreprises formelles par les femmes. En outre, le ministère en charge de la santé publique et ses partenaires doivent promouvoir le programme de sensibilisation axé sur la santé maternelle, l'éducation sexuelle, le détachement de toutes les barrières culturelles et tabous. Enfin, les instances gouvernementales doivent mettre en place des politiques visant à réduire ou à éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes vulnérables (femmes en situation d'handicap, femmes âgées,...).

LISTE DES INDICATEURS

NUM INDIC.	SOUS-THEME	NOM DE L'INDICATEUR	DEFINITION	UNITE	VALEUR		
					National	Urbain	Rural
INDICATEURS ODD							
311	MORTALITE	Ratio de mortalité maternelle pour 100000 naissances vivantes.	Nombre de décès maternels pendant une période donnée pour 100 000 naissances vivantes au cours de la même période.	Nb. de décès maternels pour 100000 naissances vivantes	408	312	426
531	NUPTIALITE	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans.	Rapport entre l'effectif des femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans et l'effectif des femmes de 20-24 ans.	%	8,6	3,5	9,6
852	ACTIVITES ECONOMIQUES	Taux de chômage chez les femmes.	Rapport entre les femmes inoccupées en quête d'emploi et les femmes actives.	%	3,9	8,7	2,9
PRINCIPAUX INDICATEURS DU RGP-2018							
NUM INDIC.	SOUS-THEME	NOM DE L'INDICATEUR	DEFINITION	UNITE	VALEUR		
					National	Urbain	Rural
1.1	SITUATION DEMOGRAPHIQUE GENERALE SUR LES FEMMES	Effectif des femmes de 12 ans ou plus.	Ensemble des personnes de sexe féminin âgées de 12 ans ou plus dénombrées lors du RGP-2018.	Nombre	8 713 605	1 904 183	6 809 422
1.2		Proportion de femmes de 12 ans ou plus dans la population totale.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus et l'effectif total de la population. Il mesure le poids démographique des femmes.	%	33,9	38,5	32,8
1.3		Rapport de masculinité de la population de 12 ans ou plus.	Rapport entre l'effectif des hommes de 12 ans ou plus et l'effectif des femmes de 12 ans ou plus.	%	96	90	97
1.4		Taux d'accroissement démographique intercensitaire des femmes (tout âge confondu).	Rythme de l'évolution de l'effectif des femmes (tout âge confondu) entre les deux (02) recensements (RGP 1993 et 2018).	%	3,04	2,36	3,23



2.1	Proportion de femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus.	%	Célibataire: 34,6 Mariée: 52,8 Divorcée/Séparée: 7,4 Veuve: 5,1	Célibataire: 39,2 Mariée: 47,2 Divorcée/Séparée: 7,8 Veuve: 5,8	Célibataire: 33,3 Mariée: 54,4 Divorcée/Séparée: 7,3 Veuve: 4,9
2.2	Age moyen au premier mariage.	Moyenne pondérée des âges au mariage ; avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.	ans	19,6	20,7	19,3
2.3	Proportion de femmes célibataires définitives.	Mesure de la fréquence des femmes qui restent définitivement célibataires.	%	4,4	4,7	4,3
2.4	Proportion de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans.	Rapport entre l'effectif des femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans et l'effectif des femmes de 20-24 ans.	%	44,4	29,9	47,5
2.5	Proportion de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans.	Rapport entre l'effectif des femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans et l'effectif des femmes de 20-24 ans.	%	8,6	3,5	9,6
3.1	Taux Global de Fécondité Générale chez les femmes de 15-49 ans.	Nombre de naissances vivantes d'une année rapporté à la population féminine en âge de procréer.	‰	135	98,8	145,2
3.2	Indice Synthétique de Fécondité (ISF) chez les femmes de 15-49 ans.	Nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait eu à la fin de sa vie féconde si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge (ou groupe d'âges) d'une année donnée.		4,3	3,1	4,6
3.3	Pourcentage d'adolescentes (12-19 ans) ayant déjà eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois.	Effectif des jeunes filles (12-19 ans) qui ont déjà eu au moins une naissance vivante au cours des 12 derniers mois rapporté à l'effectif total des jeunes filles.	%	10,8	8,2	11,5
3.4	Pourcentage de femmes de 45-54 ans ayant eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois.	Effectif des femmes de 45-54 ans qui ont eu au moins une naissance vivante au cours des 12 derniers mois rapporté à l'effectif total des femmes de 45-54 ans.	%	1,8	1	2,1

4.1		Taux Brut de mortalité chez les femmes (population de 12 ans ou plus).	Rapport entre le nombre de décès féminins d'une année donnée et la population féminine moyenne de la même année (population de 12 ans ou plus au moment du recensement).	%	5,1	4,6	6,2
4.2	MORTALITE	Espérance de vie des femmes à 12 ans.	Durée de vie moyenne qu'un individu à 12 ans devrait vivre si les règles générales de mortalité à cet âge devaient rester les mêmes tout au long de sa vie.	ans	61,76	62,48	61,47
4.3		Rapport de mortalité maternelle.	Rapport entre le nombre de décès maternels et le nombre de naissances vivantes.	Nb de décès pour 100000 naissances vivantes	408	312	426
4.4		Proportion de décès de femmes adultes reliés à des causes maternelles (PDCM).	Rapport entre le nombre de décès maternels et le nombre de décès chez les femmes de 15-49 ans.	%	22,3	17,1	23,3
5.1		Effectif des femmes de 12 ans ou plus migrantes.	Nombre de femmes de 12 ans ou plus qui ont changé leur district de résidence à un autre au moins une fois pendant la période de référence. Comparant le district de résidence à une date antérieure bien fixée, on appelle femme migrante toute personne de sexe féminin âgée de 12 ans ou plus dont les districts de résidences en début et en fin de période sont différents.	Nombre	2 129 815	893 962	1 235 853
5.2		Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus migrantes et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus.	%	24,4	46,9	18,1
5.3		Rapport de masculinité des migrants âgés de 12 ans ou plus.	Rapport entre l'effectif des hommes de 12 ans ou plus migrants et celui des femmes de 12 ans ou plus migrantes	%	84	82	85
5.4	MIGRATION	Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes récentes parmi les femmes de 12 ans ou plus migrantes internes.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus migrantes internes récentes et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus migrantes internes.	%	4,6	5,4	4
5.5		Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes durées de vie parmi les femmes de 12 ans ou plus migrantes internes.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus migrantes internes durées de vie et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus migrantes internes.	%	67,9	70,9	65,7
5.6		Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales récentes parmi les femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales récentes et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales.	%	6	5,9	6,3
5.7		Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales durées de vie parmi les femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales durées de vie et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales.	%	41,5	41,4	42



			Nombre	5 811 839	1 596 161	4 215 678
6.1	Effectif des femmes de 15 ans et plus alphabétisées.	Nombre des femmes de 15 ans ou plus qui savent lire et écrire dénombrées lors du RGPH 2018.				
6.2	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans ou plus.	Pourcentage de femmes âgées de 15 ans ou plus qui savent à la fois lire et écrire.	%	75,1	92,8	70
6.3	Rapport de masculinité des personnes âgées de 15 ans ou plus alphabétisées.	Rapport entre l'effectif des hommes de 15 ans ou plus qui savent lire et écrire au moins une langue et celui des femmes de 15 ans ou plus qui savent lire et écrire au moins une langue.	%	99	91	102
6.4	Proportion de femmes de 12 ans ou plus parlant le français.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus parlant le français et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus.	%	27,4	51,6	20,7
6.5	Rapport de Masculinité de la population de 12 ans ou plus parlant le français.	Rapport entre l'effectif des hommes et des femmes de 12 ans ou plus qui parlent le français.	%	102	97	106
6.6	Proportion de femmes de 12 ans ou plus selon l'aptitude à lire et à écrire la langue française.	Il s'agit d'un indicateur mesurant la langue d'alphabétisation des femmes de 12 ans ou plus. Ici c'est la langue française qu'on veut mesurer.	%	36	62,2	28,7
6.7	Proportion de femmes de 12 ans ou plus n'ayant jamais fréquenté l'école.	Rapport entre le nombre des femmes de 12 ans ou plus qui n'ont aucun niveau d'instruction et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus.	%	22,3	6,9	26,6
6.8	Proportion de femmes de 12 ans ou plus ayant atteint le niveau primaire.	Rapport entre le nombre des femmes de 12 ans ou plus qui ont le niveau primaire et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus.	%	41,6	26,2	45,9
6.9	Proportion de femmes de 12 ans ou plus ayant atteint le niveau secondaire et plus.	Rapport entre le nombre des femmes de 12 ans ou plus qui ont le niveau secondaire et plus et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus.	%	36,1	66,9	27,5

EDUCATION ET ALPHABÉTISATION

7.1	Effectif des femmes de 15-59 ans actives.	La population active est le groupe constitué par toutes les personnes qui contribuent à fournir la main-d'œuvre nécessaire pour la production des biens et services, c'est-à-dire non seulement celles qui sont occupées au moment du recensement mais également celles qui sont au chômage, encore qu'elles puissent occuper un emploi. Elle comprend alors, à l'intérieur de la population en âge de travailler, la partie qui occupe effectivement un emploi, c'est-à-dire la population active occupée ainsi que les chômeurs. Dans notre cas, c'est le nombre de femmes occupées, chômeurs et en quête de premier emploi parmi les femmes en âges de travailler.	Nombre	4 569 057	8 108 84	3 758 173
7.2	Effectif des femmes en âge de travailler.	Selon le code du travail à Madagascar, l'âge légal de travailler est de 15-59 ans.	Nombre	7 157 097	1 582 976	5 574 121
7.3	Proportion de femmes actives parmi les femmes en âge de travailler.	Rapport entre l'effectif des femmes actives et celui des femmes en âge de travailler. Il indique dans un pays donné, le niveau général de participation des femmes en âge de travailler au monde du travail et l'importance relative de la main d'œuvre féminine disponible pour la production de biens et de services dans l'économie.	%	63,8	51,2	67,4
7.4	Rapport de masculinité de la population active.	Rapport entre l'effectif des hommes actifs de 15-59 ans et celui des femmes actives de 15-59 ans.	%	123	131	121
7.5	Proportion de femmes actives occupées parmi les femmes actives (Taux d'emploi spécifique qui tient compte de la population en âge de travailler).	Il représente le rapport entre l'effectif des femmes pourvues d'un emploi dans une économie donnée et celui des femmes actives. Il mesure donc la capacité de l'économie à créer des emplois.	%	96,1	91,3	97,1
7.6	Rapport de masculinité de la population active occupée.	Rapport entre l'effectif des hommes de 15-59 ans actifs occupés et celui des femmes actives de 15-59 ans actives occupées.	%	122	131	120
7.7	Indice de ségrégation professionnelle.	Différence entre le pourcentage de la population active de sexe masculin exerçant la profession «i» et celui de la population active de sexe féminin exerçant la même profession «ii».		10,8	16,3	9,3
7.8	Proportion de femmes en situation de chômage.	Rapport entre les femmes inoccupées en quête d'emploi et les femmes actives.	%	3,9	8,7	2,9
7.9	Proportion de femmes inactives.	Rapport entre les femmes inactives et les femmes en âge de travailler.	%	36,2	48,8	32,6
7.10	Proportion de femmes au foyer.	Nombre de femmes au foyer rapporté à l'effectif des femmes de 12 ans ou plus.	%	20,4	24,7	19,2



				Nombre	57 385	9 828	47557
8.1	Effectif des femmes de 12 ans ou plus vivant avec handicap.	Ensemble des personnes de sexe féminin âgées de 12 ans ou plus souffrant de handicap dénombrées lors du RGPH-2018.					
8.2	Proportion de femmes de 12 ans ou plus vivant avec handicap.	Rapport entre l'effectif des femmes de 12 ans ou plus vivant avec handicap et l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus.		%	0,7	0,5	0,7
8.3	Rapport de masculinité des personnes de 12 ans ou plus vivant avec handicap.	Rapport entre l'effectif des hommes de 12 ans ou plus vivant avec handicap et celui des femmes de 12 ans ou plus vivant avec handicap.		%	111	107	111
8.4	Effectif des femmes âgées.	Ensemble des personnes âgées de 60 ans ou plus de sexe féminin dénombrées lors du RGPH-2018.		Nombre	584 778	137 153	447 625
8.5	Proportion de femmes âgées parmi les femmes de 12 ans ou plus.	Rapport entre l'effectif de la population féminine ayant l'âge de 60 ans ou plus et celui de la population totale féminine de 12 ans ou plus.		%	6,7	7,2	6,6
9.1	Effectif des femmes chefs de ménage.	Ensemble des personnes de sexe féminin âgées de 12 ans ou plus Chefs de ménage dénombrées lors du RGPH-2018.		Nombre	1 459 400	368 579	1 090 821
9.2	Proportion de femmes chefs de ménage.	Rapport entre l'effectif des femmes chefs de ménage et l'effectif total des Chefs de ménage.		%	24	28,8	22,7
9.3	Rapport de masculinité des chefs de ménage.	Rapport entre l'effectif des hommes chefs de ménage et celui des femmes chefs de ménage.		%	317	247	340
10.1	Proportion de ménages dirigés par les femmes dont la nature du toit est non précaire.	Effectif des ménages dirigés par les femmes dont la nature du toit est non précaire, c'est-à-dire fabriqué à l'aide d'une tuile, du ciment, du fibrociment ou du tôle rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les femmes.		%	45,4	83,7	32,4
10.2	Proportion de ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du sol sont non précaires.	Effectif des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux de construction du sol sont non précaires, c'est-à-dire construit en parquet ou bois ciré, ciment ou Vinyle ou carreaux ou moquette rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les femmes.		%	34,5	69	22,8
10.3	Proportion de ménages dirigés par les femmes dont les matériaux de construction du mur sont non précaires.	Effectif des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux de construction du mur sont non précaires, c'est-à-dire construit à travers le parpaing, ou la pierre, ou la brique cuite, ou la tôle rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les femmes.		%	27,5	56,7	17,7
10.4	Proportion de ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'eau potable.	Effectif des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'eau provenant des sources suivantes : le robinet dans le logement, le robinet individuel dans la cour, le robinet commun dans la cour, la borne fontaine ou pompe publique, le forage et le puits à pompe motrice humaine rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les femmes.		%	32,5	65,1	21,5
10.5	Proportion de ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'électricité.	Effectif des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'électricité rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les femmes.		%	35,4	68,7	24,1
10.6	Proportion de ménages dirigés par les femmes disposant de type d'aisance amélioré.	Effectif des ménages dirigés par les femmes disposant de l'une des infrastructures suivantes : latrine avec siège à l'anglaise, latrine à la turque, latrine avec plateforme sanplat, latrine avec plateforme sanplat intégrée, latrine avec plateforme en béton lissé, porcelaine, fibre de verre et la latrine avec plateforme circulaire en dôme rapporté à l'effectif total des ménages dirigés par les femmes.		%	25,5	49,3	17,4





INTRODUCTION

La population résidente de Madagascar compte 25 674 196 habitants (RGPH-3, 2018). Elle est composée d'un peu plus de femmes (13 015 251) que d'hommes (12 658 945), soit un rapport de masculinité de 97 %. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993 (RGPH-2, 1993) a dénombré 12 238 914 habitants dont 50,3 % de sexe féminin et 49,7 % de sexe masculin, soit un rapport de masculinité de 99 %. On note une légère augmentation du poids démographique de la population féminine durant ces dernières années. Vu le nombre important des femmes par rapport à celui des hommes, leur rôle dans la dynamique de la population et de la communauté, la question qui émerge est celle de savoir si les décideurs ont pris en compte dans leur politique de développement les éléments nécessaires à la promotion des conditions socio-économiques des femmes.

A l'image de l'ensemble de la communauté mondiale, Madagascar s'est engagé en 2015 dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 sur le développement durable. Le pays a retenu 64 cibles assortis de 85 indicateurs pour suivre la mise en œuvre des ODD et évaluer la contribution de tous les programmes sectoriels à la réalisation de l'Agenda 2030. La promotion de l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes fait partie des cibles priorités par Madagascar.

Depuis son adhésion aux différents programmes internationaux d'action en faveur des femmes et son engagement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), Madagascar n'a cessé de réaliser des avancées notoires en matière de promotion des droits de la femme et d'égalité des sexes. En effet, le Gouvernement malagasy et ses partenaires techniques et financiers ont poursuivi les démarches suivantes dans la promotion et l'application de l'approche genre à Madagascar :

- Nomination au niveau de chaque ministère des points focaux genres qui ont pour mission d'intégrer la dimension genre dans tout projet et programme de développement au niveau de leurs ministères respectifs ;
- Mise en place de groupe d'hommes sensible au genre impliquant et engageant des leaders d'opinion, des leaders traditionnels et des jeunes garçons dans les actions de promotion et d'intégration du genre ;
- Mise en place du réseau de femmes parlementaires au sein du parlement qui a pour rôle de défendre les textes relatifs à la défense

des droits de la femme et à la promotion du genre ;

- Intégration du genre dans le développement communal par la mise en place du Conseil Communal des Femmes au sein de la communauté. Le Conseil, composé des organisations militant pour la cause des femmes, a pour mission d'étudier les problèmes d'actualités affectant les droits des femmes et puis de définir et mettre en œuvre des actions communes.

Par ailleurs, depuis ces dernières années, l'Etat malagasy a ratifié et adopté des cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. Il convient de citer entre autres :

- En 2002 : l'élaboration d'une Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) ;
- En 2007 : la révision du texte relatif au mariage par l'uniformisation de l'âge matrimonial aux deux sexes ;
- En 2010 : la révision du texte foncier ;
- En cours : la révision de la loi sur la nationalité en vue de prendre en considération le cas de la transmission automatique à l'enfant né de mère malagasy et de père étranger.

Au niveau régional, les droits des femmes africaines ont été dynamisés par l'entrée en vigueur en 2005 du Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique, sous l'égide de l'Union Africaine. L'introduction d'autres initiatives comme la Déclaration de la SADC (Southern African Development Community) sur le genre et le développement (1997), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2001) et la Déclaration solennelle des chefs d'État et de gouvernement africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes (2004) améliore aussi les perspectives régionales concernant les droits des femmes.

Sur le plan international, dans le but d'améliorer la situation des femmes à travers le monde, plusieurs rencontres se sont tenues ces dernières années mais la plus récente reconnue a eu lieu à New York en 2000 lors du sommet du Millénaire pour le Développement au cours duquel l'objectif fixé était celui de la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes.



Afin d'appréhender la situation socio-économique des femmes et d'évaluer l'impact des programmes et politiques en faveur des femmes, il est nécessaire de disposer des données de qualité et à jour. Dans ce sens, le rapport sur les femmes en Afrique de 2009 lance un message fort, à savoir que l'on ne peut pas parvenir à l'égalité entre les sexes et en assurer le suivi sans disposer de données pertinentes. Ces données sont utilisées comme des outils d'évaluation du respect des engagements pris aux niveaux mondial, régionaux et nationaux en matière d'égalité des sexes. Généralement, ce sont des données quantitatives, notamment celles issues du RGPH, qui permettront d'analyser le profil et les caractéristiques des femmes par rapport à leur implication dans la vie économique et sociale. L'avantage en est que l'on puisse disposer des informations jusqu'à un niveau géographique le plus fin.

L'analyse de la situation socio-économique et démographique des femmes contribue donc à l'atteinte de l'objectif principal du recensement selon lequel les résultats y afférents permettent d'évaluer l'impact des programmes et politiques mis en œuvre durant ces dernières années. Elle permet également de contribuer à la connaissance de l'évolution future de la population vu le rôle prépondérant de la femme dans la dynamique de la population.

C'est ainsi que dans le cadre de l'analyse des données du RGPH-3, il a été décidé de consacrer un thème relatif à la situation socio-économique et démographique des femmes afin de répondre

efficacement aux besoins en indicateurs utiles à :

- décrire le poids démographique et la dynamique de la population féminine à Madagascar ;
- analyser la situation socio-économique des femmes à Madagascar afin de fournir des informations détaillées et fiables aux décideurs ;
- mettre en lumière les forces et les lacunes des programmes antérieures en faveur de la promotion de la femme et ressortir les dimensions qui nécessitent encore une attention particulière ;
- analyser les situations de vulnérabilité chez les femmes ;
- analyser la situation des femmes chefs de ménage et le cadre de vie des ménages qu'elles dirigent.

Dans le cadre de cette thématique, le plan d'analyse proposé s'articule autour de six chapitres qui traitent successivement du contexte et des aspects méthodologiques (chapitre 1), de la situation démographique et dynamique de la population féminine (chapitre 2), de l'alphabétisation, les langues parlées et l'éducation (chapitre 3), de la participation des femmes à l'activité économique (chapitre 4), des populations féminines vulnérables (chapitre 5) et enfin des femmes chefs de ménage (chapitre 6).



CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

1.1. CONTEXTE

1.1.1. Contexte socio-culturel

A Madagascar, la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté est tributaire de certains facteurs à l'instar de : l'inégalité d'accès aux ressources productives, le manque d'accès à l'éducation, la faible participation à la prise de décision, le manque de temps dû au partage inégal des responsabilités familiales et professionnelles et la répartition des ressources au sein de la famille.

La place et le rôle de la femme au sein de la société Malagasy diffèrent d'une région à une autre. Dans les hauts-plateaux, les mères célibataires et les femmes divorcées sont fortement critiquées, alors que dans d'autres régions, il est presque banal de voir une femme ayant des enfants issus de pères différents. A Antsiranana, la femme jouit de plus de liberté, dans la manière de gérer sa vie financièrement (Maholy Andrianaivo, 2011). On peut même affirmer que les femmes de cette région ne dépendent pas du tout des hommes.

Dans la plupart des ménages malagasy, théoriquement, c'est l'homme qui est le chef de ménage, mais en pratique, c'est la femme qui dirige tout et exécute tout. Elle gère les finances et tout ce qui est en rapport avec la maison, notamment les tâches ménagères, les courses, l'éducation des enfants, etc. Cela signifie que les femmes malagasy supportent beaucoup de charges en plus des activités qu'elles exercent en dehors du ménage. Les charges et responsabilités des femmes peuvent être énormes dans certaines régions de Madagascar.

D'une manière générale, les pensées et les évidences tendant à considérer l'homme comme supérieur et donc plus apte à diriger, ont des impacts sur les femmes quant aux mécanismes de gestion de la vie de la société.

En matière d'éducation, la parité filles/garçons est

1.1.2. Contexte économique

En se référant à l'évolution de l'économie Malagasy, on constate que depuis l'indépendance en 1960 jusqu'à 2010, Madagascar avait enregistré des taux de croissance économique satisfaisants. Cependant, on remarque que celles-ci sont ponctuées, en moyenne tous les 10 ans, par des crises sociopolitiques majeures se répercutant sur l'économie réelle, et bien évidemment sur l'accès à l'emploi chez les jeunes. La dernière crise socio-

atteint au niveau primaire mais le ratio régresse en faveur des garçons au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente : 1,5 en primaire, 0,93 en secondaire 1er cycle et 0,86 en secondaire 2nd cycle. La principale cause d'abandon scolaire des filles est la pauvreté. La situation difficile des ménages, les déficiences du système éducatif malagasy et surtout les contraintes culturelles ont des impacts négatifs sur l'éducation des filles. Parmi ces contraintes culturelles, sont très fréquents le mariage des enfants et le mariage arrangé par les familles. Ce dernier entraîne surtout l'abandon scolaire et la grossesse précoce chez les filles de 15 à 24 ans. Tandis qu'en matière d'alphabétisation, Madagascar présente un ratio femmes-hommes de 15 à 24 ans inférieur à 1. Enfin, la déscolarisation des filles peut être provoquée par le développement du tourisme, lequel incite ces dernières à se prostituer ou par la prolifération des activités informelles, à faible productivité, exercées par la population défavorisée (BIT/IPEC 2002).

C'est vers l'âge de 10 à 12 ans que les implications des stéréotypes de genre sont prépondérantes : mariage précoce des filles et apprentissage de leur futur rôle de pourvoyeur de revenus du ménage par les garçons. Ces rôles de genre restent la norme dans beaucoup de régions, avec pour corollaire, leur faible rétention à l'école. Au niveau du secondaire du premier et du second cycle (collège et lycée), la parité est retrouvée avec des taux respectifs de 49,9 % et 50,5 % de représentation des filles (MEN, 2016). Toutefois, cette parité apparente comporte des poches de disparités de genres importantes, une fois que les données sont désagrégées par région. Celles-ci frappent le plus souvent les filles. Dans certaines régions du Sud-Est, les filles représentent 42 % des effectifs au collège pour descendre jusqu'à 37 % au lycée (MEN, 2016), tendance déjà révélée par les études antérieures (ENSOMD 2012-2013).

politique à Madagascar a eu lieu en 2009. Beaucoup d'entreprises ont été fermées. Cela a poussé une grande partie de la population féminine à créer des micro-entreprises individuelles et/ou à s'insérer dans le secteur informel. A cet effet, en 2012, le chômage touche beaucoup plus les femmes que les hommes (respectivement 2 % et 1 %) et varie fortement suivant la classe d'âge. Il est stipulé dans le Plan National de Développement 2015-2019



de Madagascar que six chômeurs sur dix sont des femmes.

Comme tous les autres pays en voie de développement, notamment en Afrique, Madagascar est un pays à vocation essentiellement agricole, et cette agriculture reste encore destinée à la subsistance et ce, bien malgré la qualité des produits agricoles que le pays détient. Dans l'ensemble, 73 % des ménages s'adonnent à l'agriculture et la superficie moyenne exploitée est de 1,7 ha (ENSOMD 2012-2013). Selon toujours la même source, l'agriculture est considérée comme activité masculine où les femmes et les enfants sont classés comme « aides familiales » (46 %). Dans ce cas, les femmes sont à 87 % soumises à une situation d'emploi inadéquat (contre 76 % pour les hommes). Il semblerait que cela soit l'une des raisons qui pousse les femmes à migrer pour rechercher un emploi salarié (14 % des femmes contre 30 % des hommes) et à changer de lieu de résidence pour suivre leur mari dans un néolocal¹.

Il ressort de l'ENEMPSI (Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel) 2012 que le secteur formel est constitué de 7 % des emplois salariés dont 4 % dans les entreprises formelles, 3 % dans l'administration publique et 0,6 % dans les entreprises associatives. Sur un total de 655 170 travailleurs affiliés à la CNaPS, 39 % sont des femmes (CNaPS, 2019). Elles sont majoritaires dans l'enseignement et les associations religieuses (combinées) 55 % et chez les gens de maison 51 %. On les retrouve au prolongement de leurs rôles « spécifiques » dans l'éducation et soins des enfants et aux tâches domestiques.

La majorité des femmes du secteur informel avec un taux de 58 % sont classées « indépendantes »

1.1.3. Contexte géographique et démographique

Situé à 400km au large des côtes sud-est de Mozambique, Madagascar est la 4ème plus grande île du monde avec une superficie de 587 295 km². Elle s'étend sur une longueur de 1 500 km entre le Cap Sainte Marie au Sud et le Cap d'ambre à l'extrême Nord, et sur près de 500 km dans sa plus grande largeur. Elle possède plus de 5000 km de côtes baignées, à l'ouest, par le canal de Mozambique et, à l'est, par l'océan Indien avec de nombreuses petites îles. Compte tenu de cette position géographique de Madagascar, le pays se place dans une situation de vulnérabilité face à des cataclysmes naturels tels que les cyclones tropicaux et les vagues de sécheresse périodiques. En effet, le pays constitue, chaque année, une cible potentielle pour les cyclones tropicaux, et ces derniers entravent par la suite le développement économique du pays à cause des dégâts qu'ils génèrent, tant sur le plan

s'établissant à leur compte, 8 % des femmes sont des « patronnes » et 19 % des associées (ENEMPSI 2012).

En général les revenus des femmes sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes dans les entreprises privées et les institutions publiques malgré que le recrutement des femmes soit plus important que les hommes au sein des entreprises franches de confection, en raison de leur « dextérité ».

En termes de classement international, selon le rapport de la Banque mondiale, avec un PIB de 410 USD (2016) et un revenu par tête de 1 320 USD (contre 3 383 USD en moyenne pour l'Afrique Subsaharienne en 2015), Madagascar est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Il se situe parmi les pays à faible IDH, 158ème/188 avec un IDH de 0,512 (pour une moyenne de 0,523 en Afrique Subsaharienne et 0,717 pour le monde en 2015). Une pauvreté qui pèse plus sur les filles et les femmes avec un IDH de 0,492 que sur les hommes avec un IDH de 0,563. Les mesures gouvernementales visant à faire face à cette pauvreté s'articule spécifiquement autour de la lutte contre la faim et la malnutrition, qui touchent plus les femmes et les enfants. Ainsi, la lutte contre l'insécurité alimentaire est devenue un des chevaux de bataille de Madagascar pour le développement.

Les femmes figurent parmi les cibles prioritaires de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale de 2019-2023 qui a été élaborée sur la base de la Politique conçue conformément aux finalités des Objectifs du Développement Durable ODD-2015-2030, entre autres les ODD1 et ODD2.

¹Se dit d'un couple qui ne vit ni avec la famille du mari ni avec celle de l'épouse.



milieu rural. On constate que cette population est caractérisée par sa jeunesse, puisque 45 % de celle-ci avaient un âge strictement inférieur à 15 ans et 55 % avaient 15 ans ou plus (RGPH-1993). En 2018, la population résidente est de 25 674 196 habitants (RGPH 2018) dont 12 658 945 hommes et 13 015 251 femmes, soit un rapport de masculinité de 97 %. Cette population résidente est constituée essentiellement de ruraux (20 731 294), soit 80,7 %.

1.1.4. Contexte juridique

Suivant les textes juridico-politiques, les droits de la femme malagasy ont beaucoup évolué, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour. En droit civil, quand le mari et la femme décidaient autrefois de se séparer, le partage des biens suivait le régime du « kitay telo an-dalana ». Cela veut dire qu'un tiers seulement du bien commun revient à la femme. Maintenant, on les partage selon la règle du « zaramira », c'est-à-dire en deux parts égales.

Dans le processus d'amélioration de l'environnement juridique, réglementaire et politique, Madagascar s'est doté d'un cadre de référence lui permettant de mener à bien la promotion de l'égalité de sexe à travers les actions de développement mis en œuvre à différents niveaux.

En 1995, le Gouvernement de Madagascar a élaboré une politique ayant pour objectifs l'étude de la problématique du droit de la femme, de la valorisation du statut juridique de la femme. Cette politique dénommée Politique Nationale de la Promotion de la Femme (PNPF) pour un développement équilibré entre homme et femme a été mise en œuvre depuis 2000 dans le cadre du projet financé par l'UNFPA. En 2001, le Gouvernement malagasy a élaboré un code stratégique pour l'intégration de la dimension du genre dans les projets et les programmes de chaque institution. En 2003, un Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) a été élaborée à la suite d'un processus participatif provincial puis national.

Par ailleurs, les textes juridiques et réglementaires ont été révisés pour tenir compte du genre. En 2007, l'Etat Malagasy a procédé à la révision du texte relatif au mariage par l'uniformisation de l'âge matrimonial pour les deux sexes. Il s'agit de la loi n° 2007-022 du 20/08/2007 relative au mariage qui uniformise l'âge matrimonial pour les deux sexes à 18 ans (au lieu de 17 ans pour les garçons et 14 ans pour les filles). Avant cet âge et pour des motifs graves, l'autorité judiciaire peut autoriser le mariage avec le consentement exprès de l'enfant à marier.

En 2010, le texte foncier a été révisé selon l'article 34 de la Constitution qui stipule que l'Etat garantit

S'agissant maintenant du mouvement naturel de la population Malagasy, force est de remarquer qu'à Madagascar, la fécondité reste toujours élevée. En effet, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) des femmes est estimé à 4,3 enfants par femme. Le taux global de fécondité générale est estimé à 135,0 ‰. Pour ce qui est de la mortalité maternelle, on note que ce phénomène reste toujours élevé à Madagascar. Chez les femmes en âge de procréer, on a enregistré 408 décès pour 100 000 naissances.

le droit à la propriété individuelle. Nul ne peut en être privé sauf par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique et moyennant juste et préalable une indemnité. L'Etat assure la facilité d'accès à la propriété foncière à travers des dispositifs juridiques et institutionnels appropriés et une gestion transparente des informations foncières.

L'Etat Malagasy dispose d'une législation du travail jugé convenable. L'actuel Code du travail du 28 juillet 2004 (loi N° 2003 -044) est complété par un Code maritime et un Statut des fonctionnaires, l'ensemble régissant le cadre du travail et le statut des travailleurs. Ainsi, la durée de travail hebdomadaire est de 40 heures (42,6 heures dans les entreprises agricoles) et les congés annuels sont de 30 jours.

Concernant l'âge de la retraite, le décret 2013-337 du 14/05/2013, portant modification des articles du Code de Prévoyance Sociale (CPS) a égalisé l'âge de retraite des deux sexes à 60 ans pour les salariés régis par le code du travail.

En termes de congé de maternité, les femmes malagasy ont droit à une période de 14 semaines consécutives. Elle se divise en deux parties, soit le congé prénatal (avant l'accouchement) qui dure 06 semaines ou 42 jours, et le congé postnatal (après la délivrance) qui dure 08 semaines ou 56 jours. Le congé de maternité peut être extensible en 03 semaines en plus (prénatal ou postnatal), en cas de constatation d'une maladie résultant de la grossesse ou des accouchements.

Sur le plan foncier, on note l'élaboration et l'adoption d'une lettre de politique foncière 2015-2030 qui a pour finalité l'intensification de l'opération de sécurisation foncière massive ; l'inclusion de tous, quels que soient le sexe, l'âge et les ressources, dans les processus d'accès à la terre, de sécurisation des droits légitimes et de valorisation de la terre. Ainsi, devant la législation malagasy, la femme et l'homme peuvent être propriétaires de terrain sans discrimination, quel que soit le mode d'appropriation : achat, héritage, partage entre époux, donation.



1.1.5. Contexte politique

Madagascar figure parmi les pays en voie de développement où le taux de participation des femmes à l'exercice du pouvoir est encore faible. A cet effet, en 1988, Madagascar a ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Aussi, l'Etat a-t-il contribué à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD3) : « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie de la femme » et aujourd'hui, à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD5) : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles ». Conformément à ces instruments, l'Etat a initié l'élaboration d'une Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) en 2002.

Après sa participation au vingtième anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Beijing en 2015, la République de Madagascar, a réalisé des actions dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Parmi les réalisations y afférentes, il convient de mentionner entre autres l'amélioration de l'environnement juridique, réglementaire et politique. C'est dans ce sillage que Madagascar s'est doté d'un cadre de référence lui permettant de mener à bien la promotion de l'égalité de sexe à travers les actions de développement mis en œuvre à différents niveaux. Ainsi, les principaux documents de cadre de référence disponibles sont les suivants : (i) la Politique Nationale de la Promotion de la Femme (PNPF) pour un développement équilibré entre homme et femme mise en œuvre

depuis 2000 dans le cadre du projet financé par l'UNFPA : le code stratégique pour l'intégration de la dimension du genre dans les projets et les programmes de chaque institution élaboré en 2001 ; (ii) le Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) élaboré en 2003 à la suite d'un processus participatif provincial puis national. En sus, il convient de relever entre autres le renforcement des mécanismes institutionnels. Des efforts considérables ont été entrepris pour améliorer les offres de service de prévention, de prise en charge, de conseil et d'orientation de la population, particulièrement des femmes. Dans ce cadre, l'action la plus importante est la mise en place des 18 structures et de mécanismes de lutte contre les violences basées sur le genre qui ont pu traiter en moyenne 600 cas par Centre d'Écoute et de Conseils Juridiques (CECJ). Ces structures se répartissent dans 12 Régions (Boeny, Betsiboka, Analamanga, Itasy, Bongolava, Atsinana, Analanjirofo, Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Menabe, Anosy et Androy).

L'approche genre et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrées dans les stratégies nationales de développement depuis la Déclaration et le programme d'action de Beijing en 2015. Des efforts ont été consentis au niveau des trois axes définis dans le PANAGED à savoir : l'intégration du genre dans tout programme et projet de développement ; l'amélioration de l'efficacité économique des femmes et l'amélioration des conditions socio-juridiques des femmes.

1.1.6. Intervenants et interventions en faveur des femmes

Depuis ces dernières années, plusieurs interventions ont été entreprises à Madagascar afin de promouvoir la situation socio-économique et démographique des femmes. Ces interventions sont axées généralement sur la formation professionnelle et sur l'appui aux activités entreprises par les femmes. En effet, de 2016 à 2019, sept (07) Centres de Formation Professionnelle pour les Femmes ont été construits et mis en place dans des grandes villes de Madagascar par le Ministère en charge de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ces centres sont mis à la disposition des femmes et des jeunes filles désirant renforcer leurs compétences en art culinaire, en coupe et couture, en informatique et en jardinage. Entre ces périodes, le Ministère en charge de la Promotion de la femme a procédé également à l'opérationnalisation des Centres de Promotion Socio-économiques à Mananjary, Ambositra, Antsirabe, Ambatoboeny,

Mahajanga et Toamasina. Ce sont des structures d'interventions régis dispensant des formations des métiers féminins et masculins : coupe et couture, broderie, crochet, art culinaire, menuiserie, ouvrage métallique, plomberie, bâtiment, électricité, mécanique automobile. Leur activité principale est d'accueillir des jeunes gens en déperdition scolaire y compris les jeunes filles issus des familles défavorisées et vulnérables dans les régions et ses environs.

Le Programme Sectoriel Agriculture Elevage Pêche de 2016-2020 prévoit le renforcement des capacités des femmes en termes d'agrobusiness, d'entrepreneuriat agricole et de développement de chaînes de valeurs. Les principales interventions dans ce programme sont : (i) identification des chaînes de valeur propices pour les femmes ; (ii) formation des femmes sur l'amélioration de la qualité des produits ; (iii) création et dotation en



équipements de 180 espaces d'échange pour les femmes rurales ; (iv) mise en place de 70 000 nouvelles activités entreprises par les femmes (AGR, agro-industrie) et (v) formation et dotation en équipements à l'intention de 500 000 femmes sur les nouvelles technologies agricoles.

En ce qui concerne les différents appuis dans la mise en œuvre des activités menées par les femmes, il convient de signaler que le Ministère de la Jeunesse et des Sports en partenariat avec la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie a mis en place le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) qui vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes, notamment des femmes, par le biais de la promotion de l'auto emploi. Ce programme intervient sous forme d'appui technique pour les porteurs de projet et de financement des projets les plus prometteurs.

De 2015 à 2019, le Ministère en charge de la promotion de la femme a procédé à l'appui aux activités génératrices de revenus à l'intention des femmes vulnérables. Dans ce cadre, le Ministère en question identifie les bénéficiaires et les filières porteuses de chaque région d'intervention ; il procède par la suite à la formation et au renforcement de l'autonomisation de ces bénéficiaires avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Toujours dans le cadre de cet appui, de 2017 à 2019, la Journée Internationale de la Femme a été marquée par l'organisation du concours de meilleurs projets afin d'appuyer les associations de femmes dans leurs activités génératrices de revenus. Les trois premières lauréates recevaient un prix sous forme de subvention pour la mise en œuvre de leur projet.

S'agissant des interventions en matière de Protection Sociale, selon la Politique Nationale de

la Protection Sociale (PNPS), la protection sociale à Madagascar consiste en trois principaux piliers : l'assistance sociale, les services d'action sociale et la sécurité sociale. Tout cela vise les personnes les plus vulnérables parmi lesquelles les femmes et contribue à l'amélioration de leur situation socio-économique.

Depuis 2015, plusieurs programmes de protection sociale ont été mis en place dans certaines régions de Madagascar afin d'aider les couches les plus vulnérables, y compris les femmes. Ils sont constitués entre autres par : (i) le Programme de « Vatsin'Ankohonana » (bourse familiale en malagasy) qui est un programme de transferts monétaires conditionnels destiné à favoriser le développement humain ; (ii) le Programme Let Us Learn Cash Transfert Supplément appuyé par l'UNICEF qui consiste à transférer bimensuellement aux ménages bénéficiaires une bourse familiale allant de 30 000 à 50 000 Ariary en fonction du nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles primaires afin d'assurer la transition vers le niveau secondaire des adolescents de ces mêmes familles ; (iii) le programme de transfert monétaire « Fiavota » (qui signifie « rescousse ») de 2016 à 2018, afin de les aider à surmonter la grande sécheresse de 2016 et la pauvreté chronique dans le sud de Madagascar.

Les différents intervenants dans la mise en œuvre de ces programmes de protection sociale à Madagascar sont, entre autres, le Fonds d'Investissements pour le Développement (FID) en tant qu'Agence d'Exécution ; le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) en tant qu'organe de coordination et de suivi ; l'UNICEF et la Banque mondiale en tant que Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

1.2. REVUE DE LITTERATURE

1.2.1. Etudes et recherches sur les disparités selon le sexe

L'approche genre est généralement liée à tous les aspects économique, social et culturel et considère toutes les opportunités offertes aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Il s'agit en fait de composantes fondamentales qui influencent le processus de développement de la société et l'élaboration des politiques, des programmes et des projets des organismes internationaux et nationaux.

En ce qui concerne les disparités selon le genre, plusieurs études et recherches en parlent dans différents domaines, notamment : le travail, la pauvreté, la vie familiale, la santé et l'éducation.

En effet, selon l'étude de la Banque mondiale et de l'AFD (Agence Française de Développement) en 2010, dans nombre de pays africains, les femmes ont moins de chance d'obtenir des emplois rémunérés. La majorité d'entre elles se retrouve dans des emplois informels et précaires et elles sont moins bien payées. L'étude a mentionné que les disparités salariales entre hommes et femmes varient suivant le niveau d'instruction : plus élevé est le niveau d'études, moins important est l'écart de salaire.

Comme stipulé dans le Plan d'Action pour les



femmes dans le développement de la FAO (Food and Agriculture Organization) en 1995, la pauvreté généralisée chez les femmes en Afrique pourrait être due au faible accès à la terre et à leur pouvoir restreint dans la prise de décision économique. Dans les secteurs non agricoles, l'emploi est le plus souvent discriminatoire à l'égard des femmes. Elles continuent à occuper des fonctions moindres, à percevoir des salaires plus bas et à avoir moins d'opportunités de promotion par rapport aux hommes (Murray et Lopez, 1995). La féminisation de la pauvreté est beaucoup plus tangible chez les femmes chefs de ménage, surtout lorsqu'elles sont veuves et vivent avec des enfants encore dépendants (L. Haddad et C. Peña, 1994).

Dans le domaine de la vie familiale, les femmes dans les pays en voie de développement réalisent entre deux tiers et trois quarts des tâches domestiques. Cela a un impact non négligeable sur leur opportunité d'accès à l'instruction et à un emploi générateur de revenu. Concernant les femmes chefs de ménage, des études ont montré que ce phénomène pourrait être dû à l'émigration masculine à cause du chômage et de l'instabilité des relations conjugales. La majorité des ménages dirigés par les femmes sont monoparentales (Pedrero, 1996).

S'agissant de la santé, généralement, les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes. Selon l'étude publiée par DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) en 2018, les femmes vivent plus longtemps que les hommes mais leurs années de vie supplémentaires sont marquées davantage par des problèmes de santé ou de perte d'autonomie. Les risques de maladie et de mortalité chez les femmes sont souvent liés à la reproduction, notamment au cours de la grossesse et de l'accouchement (Murray et Lopez, 1995).

Concernant le domaine de l'éducation, selon l'UNESCO, des barrières et des préjugés qui restreignent l'accès des femmes à l'instruction existent dans plusieurs sociétés. L'abandon scolaire chez les filles est plus répandu en milieu rural puisqu'elles sont appelées à faire des tâches domestiques et productives au profit de la famille.

En se focalisant sur les études et recherches sur le genre à Madagascar, on véhicule toujours l'égalité des sexes et la promotion des droits de la femme. Plusieurs auteurs affirment même que le pouvoir effectif est entre les mains des femmes. Alors qu'une observation empirique démontre une situation différente. Ramanantsoa Ambinina (2015), a soutenu que les femmes n'ont jamais eu de pouvoir ni le contrôle de la société à Madagascar. Elle explique que s'il est vrai que les femmes

malagasy jouissent d'une liberté et ont des droits dans plusieurs domaines, elles ne peuvent pas aller loin, étant donné qu'elles sont davantage amenées à aider les familles par rapport aux garçons au fur et à mesure que l'âge avance. Enfin, elle a constaté qu'à Madagascar, l'inégalité touche tous les domaines et toujours en défaveur des femmes. Dans le domaine politique, par exemple, le quota de 30 % n'est respecté par aucune autorité même quand il s'agit d'une nomination.

Bien qu'il y ait des mesures et précautions prises par l'Etat, la contribution des femmes au développement économique est généralement entravée par des pesanteurs socioculturels et des préjugés sexistes. Elles ont généralement des difficultés à accéder aux différentes activités pour réaliser pleinement leur potentiel. Elles sont peu nombreuses dans les instances supérieures de décision, et également dans les directions qui se chargent de la planification (Mamy Rahelarijaona, 2013).

Les inégalités entre les sexes s'observent et sont beaucoup plus accentuées dans certaines régions. Dans les régions Sud-Est de Madagascar, les femmes n'ont pas droit à l'héritage malgré les lois en vigueur ; elles n'ont pas droit à la succession des biens de leurs parents (Tselany Deborah, 2015).

Concernant la participation des femmes à l'activité économique, l'enquête emploi du temps réalisé par le PNUD Madagascar en 2001 a montré que les femmes consacrent beaucoup plus de temps que les hommes aux tâches agricoles et aux responsabilités domestiques. Elles sont impliquées généralement dans la transformation et dans la commercialisation des produits agricoles. Le temps de travail que les femmes consacrent (surtout en milieu rural) à leur occupation principale est largement inférieur (moins d'un tiers) au temps qu'elles accordent aux activités domestiques (ramassage de bois, recherche d'eau, préparation des repas, nettoyage et ménage,...). Cela pourrait expliquer le faible revenu monétaire chez les femmes. En termes d'insertion sur le marché du travail, on note un écart de 2,4 points entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes (ENSOMD 2012-2013). Selon toujours la même source, le salaire moyen annuel des femmes est inférieur à celui des hommes. En 2012, les femmes perçoivent annuellement 1 462 000 Ar, soit 72 % de ce que les hommes touchent, soit 2 025 000 Ar. La situation d'emplois inadéquats affecte beaucoup plus les femmes que les hommes. L'ENSOMD 2012-2013 montre que 52 % des femmes salariées sont concernées par les emplois inadéquats contre 41 % chez les hommes.



1.2.2. Situation socio-économique des femmes révélée par certaines études

Les conditions socio-économiques de la femme sont généralement abordées dans la plupart des études menées sur la base de recensement et d'enquête tant au niveau international que national.

Des études ont montré que la situation des femmes dans le monde se dégrade. Selon le rapport de la Banque mondiale, 91 % des filles achèvent le cycle primaire au niveau mondial en 2012. Ce taux est de 66 % en Afrique Subsaharienne. Le taux d'activité des femmes (la proportion de femmes qui travaillent ou sont à la recherche d'un emploi par rapport à la population d'âge actif) passe de 22 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à 64 % en Afrique subsaharienne. Dans pratiquement tous les cas, ce taux est inférieur à celui des hommes. Le pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité au sein des entreprises est relativement faible. Il est de 16 % en Afrique Subsaharienne et atteint le niveau le plus élevé en Asie de l'Est (29 %). Selon toujours le rapport de la Banque mondiale en 2012, environ une femme sur trois dans le monde est victime de violences physiques ou sexuelles commises par son mari, son compagnon ou son partenaire.

Dans l'aperçu de l'étude sur « l'égalité de sexe et émancipation économique des femmes », menée par le Forum pour le Partenariat avec l'Afrique Unité de Soutien en 2007, il a été révélé que les situations des femmes en Afrique restent défavorables par rapport à celles des hommes. En termes de crédit agricole, les femmes agricultrices Africaines perçoivent seulement 1 % des crédits alloués à l'agriculture ; et elles ont un accès restreint aux ressources et potentialités économiques, notamment aux terres pour l'exploitation agricole. La majorité des femmes africaines consacrent leurs temps aux activités non rémunérées qui sont liées généralement aux activités domestiques. Par conséquent, la journée de travail d'une femme Africaine est, en moyenne, 50 % plus longue que celle d'un homme. La même étude stipule que seules 51 % des femmes Africaines de plus de 15 ans savent lire et écrire, contre 67 % des hommes. Et qu'une femme Africaine a 180 fois plus de risque

de mourir de complication liée à l'accouchement qu'une femme occidentale.

Au niveau national, les résultats des enquêtes antérieures montrent que la situation socio-économique et démographique des femmes reste précaire. Sur le plan sanitaire, le taux de mortalité maternelle reste élevé : 408 décès maternels pour 100 000 naissances ont été enregistrés à Madagascar selon les résultats du RGPH 2018. L'utilisation des services de santé de la reproduction reste également faible à Madagascar. Selon le MICS 2018, 51 % des femmes de 15-49 ans qui ont eu une naissance vivante dans les deux (02) dernières années ont été suivies durant leur dernière grossesse ayant abouti à une naissance vivante au moins 4 fois par n'importe quel agent/service de santé. Et 46 % de ces femmes ont été assistées par un personnel de santé qualifié durant l'accouchement de la dernière naissance vivante.

En ce qui concerne l'éducation et l'alphabétisation, les résultats du MICS 2018 montrent que presque la moitié des femmes malagasy ont un niveau d'instruction primaire ou ont suivi des cours d'alphabétisation. Environ un tiers ont un niveau au moins secondaire et environ deux femmes sur dix n'ont aucun niveau d'instruction.

En termes de dynamique de la population féminine, les données issues des recensements montrent que l'effectif des femmes est toujours supérieur à celui des hommes depuis des années. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993 (RGPH-1993) a dénombré 12 238 914 habitants dont 50,3 % de sexe féminin et 49,7 % de sexe masculin, soit un rapport de masculinité de 99 %. Cette situation a été observée également lors du dernier recensement qui a eu lieu en 2018, mais l'écart est relativement de plus en plus important avec un rapport de masculinité de 97 %. En se basant sur les données du RGPH-1993, on note que les femmes migrent un peu plus que les hommes. L'indice de mobilité résidentielle est légèrement élevé chez les femmes que chez les hommes (16,8 % contre 16,5 %).

1.3. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

1.3.1. Définition des concepts clés

Afin d'éviter toutes confusions, il convient de lister ci-après les définitions des concepts utilisés dans le cadre de cette thématique.

La femme : Tout individu de sexe féminin ayant l'âge de 12 ans ou plus ;

La population féminine en début de vie féconde : Toute femme âgée de 12 à 14 ans ;

Age de travailler : 15-59 ans ;

Les femmes en âge de procréer : Toute femme âgée de 15 à 49 ans ;

Les femmes au foyer : Toute femme n'exerçant aucune activité (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale) et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Les domestiques rémunérés ne sont pas classés parmi elles ;

Genre : C'est un concept d'analyse sociale qui prend en compte, dans une communauté donnée, l'existence de différentes catégories socioéconomiques et les rapports qu'elles entretiennent entre elles. Le genre se réfère aux différences sociales et aux relations entre homme et femme qui sont acquises. Ces différences et relations évoluent dans le temps et varient d'une culture à une autre, d'un contexte à un autre, et même au sein d'une même culture et sont susceptibles de se modifier. Ici, il s'agit de déceler les différences entre les hommes et les femmes, d'étudier leurs activités, leurs conditions et besoins spécifiques, leur accès aux ressources et leur maîtrise, mais aussi leur accès aux bénéfices ou retombées des efforts de développement ;

Egalité : C'est le fait pour les humains, d'être égaux devant la loi, d'avoir les mêmes droits ;

Équité : C'est le respect de ce qui est naturellement juste. Le terme d'équité s'identifie aux notions d'impartialité et de justice ;

Population active : Fait partie de la population active, toute personne en âge de travailler (15-59 ans) ayant déclaré exercer une activité, ou être disposée à le faire ;

Personne occupée : Est classée dans cette catégorie toute personne en âge active (15-59 ans) qui, durant la semaine de référence du RGPH 2018, a retiré, ou espère retirer une rémunération monétaire ou en nature, en échange d'une activité régulière à laquelle elle accorde la majeure partie de son temps ;

Chômeur : Toute personne en âge active (15-59 ans) qui, ayant déjà exercé une activité auparavant, est momentanément sans emploi et recherche un nouvel emploi ;

Profession : La profession d'une personne active et occupée est le métier qu'elle exerce (ou a exercé) habituellement. Si une personne exerce (ou a exercé) plusieurs professions, seule la profession principale est retenue dans le recensement, celle qui procure le plus de revenu ou qui occupe le plus de temps ;

Branche d'activité : La branche d'activité correspond à la nature des produits fabriqués ou des services rendus par l'agent économique. Pour les salariés, la

branche d'activité est celle de l'établissement où ils exercent (ou ont exercé) leur profession ;

Alphabétisation : C'est l'acquisition de connaissances de base de lecture et d'écriture. Est alphabétisée, toute personne qui sait lire et écrire une langue. Afin d'appréhender l'alphabétisation, le Ministère en charge de l'éducation nationale à Madagascar a fixé l'âge de 15 ans ou plus ;

Niveau d'instruction : Le niveau d'instruction d'une personne correspond à la dernière classe achevée avec succès par la personne dans le système d'enseignement ordinaire ;

Célibataire : Toute personne âgée de 12 ans ou plus ne s'étant jamais mariée ;

Marié(e) : Toute personne âgée de 12 ans ou plus vivant en union légale, reconnue par les us et coutumes, les lois civiles ou religion ainsi que celle en union libre ou dont la durée de la cohabitation a plus de 06 mois ;

Divorcé(e)/Séparé(e) : Toute personne de 12 ans ou plus dont l'union a été dissoute par un divorce ou qui s'est séparée de son conjoint. Une personne est dite divorcée si la rupture est reconnue officiellement (tribunal) ou par les membres d'une communauté ; ou s'il s'agit d'une rupture volontaire dans le cas de concubinage et de l'union libre ;

Veuf (ve) : Toute personne de 12 ans ou plus dont l'union a été dissoute par le décès du (de la) conjoint(e) ;

Fécondité : Désigne l'occurrence des naissances vivantes au sein de la population (féminine) en âge de procréer (15-49 ans) ;

Naissance vivante : Est considérée comme naissance vivante, tout enfant ayant présenté de signes quelconques de vie (respiration, cris, battement de cœur, etc.) à la naissance, même s'il est décédé par la suite ;

Migration : Tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (le district étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois ;

Migration durée-de-vie : Elle est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance.



1.3.2. Présentation et méthode de calcul des indicateurs

Dans cette partie, nous présentons la méthode de calcul des principaux indicateurs spécifiques à analyser dans le cadre de cette thématique.

Taux d'accroissement démographique intercensitaire : C'est un indicateur qui mesure le rythme de l'évolution de l'effectif des femmes entre deux recensements.

$$\text{Où : } r = \sqrt[t]{\frac{P_1}{P_0}} - 1$$

P0: Effectif lors du recensement 1993

P1: Effectif lors du recensement 2018

t: intervalle de temps en années entre 1993 et 2018

Taux d'alphabétisation de la population féminine : (Effectif de population féminine qui sait lire et écrire au moins une langue/Effectif total de la population féminine)*100.

Taux net d'emploi spécifique: C'est le rapport entre l'effectif de la population active occupée et celui de la population active en âge de travailler.

$$\text{Taux Net d'Emploi Spécifique} = \frac{\text{Population active occupée}}{\text{Population active en âge de travailler}} \times 100$$

Indice de ségrégation professionnel : Soit mi le pourcentage de la population active de sexe masculin exerçant la profession « i » en mai 2018. Soit fi le pourcentage de la population active de sexe

féminin exerçant la profession « i » en mai 2018. Cet indice varie de 0 (intégration complète) à 100 (ségrégation complète)

$$\text{Indice de ségrégation professionnelle} = \frac{1}{2} \sum |mi - fi|$$

Rapport de mortalité maternelle (RMM) : Il sert à exprimer le risque obstétrique. Ce rapport pourrait être surestimé car il tient compte des décès maternels n'ayant pas aboutis à une naissance vivante.

$$\text{RMM} = \frac{\text{Nombre de décès maternels}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} * 100\ 000$$

Proportion de décès de femmes adultes reliés à des causes maternelles (PDCM) :

$$\text{PDCM} = \frac{\text{Nombre de décès maternels}}{\text{Nombre de décès chez les femmes de 15 - 49 ans}} * 100$$

Taux Global de Fécondité Générale chez les femmes de 15-49 ans : C'est le nombre de naissances vivantes d'une année rapporté à la population féminine de 15-49 ans.

$$\text{TGFG} = \frac{\text{Nombre total des naissances vivantes des 12 derniers mois}}{\text{Population féminine de 15 - 49 ans au RGPH}} * 1000$$

Indice Synthétique de Fécondité (ISF) : C'est le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait eu à la fin de sa vie féconde si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge (ou groupe d'âges) d'une année donnée.

$$\text{ISF} = a * \sum_{15}^{49} \frac{\text{TSF}(x; x + a)}{1000}$$

1.3.3. Niveaux d'analyse

Les analyses sont faites au niveau national, par province, par région et par milieu de résidence (urbain/rural) tout en mettant en exergue la variation selon le milieu de résidence. Elle met

également en relation le phénomène étudié avec certaines caractéristiques socio-démographiques des femmes.

1.3.4. Méthodes d'analyse

Les méthodes d'analyse sont descriptives. Il s'agit dans un premier temps de présenter le niveau et la tendance des indicateurs et pour certains phénomènes, leur calendrier. Dans un second temps, il sera question d'une analyse différentielle mettant en évidence les écarts en rapport avec différentes

caractéristiques sociales et économiques. Et afin de mieux appréhender la situation socio-économique des femmes, l'analyse est axée principalement sur la comparaison entre la situation des femmes et celle des hommes à l'aide du rapport de masculinité.

1.3.5. Evaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données est une étape préalable indispensable à l'analyse des données proprement dite. Dans le cadre de cette thématique,

cette évaluation va permettre d'examiner la question permettant d'appréhender le sexe lors de la collecte des données. Cela dans le but de savoir s'il y avait

des problèmes particuliers lors de la collecte sur cette variable. Elle permet également de détecter la non déclaration du sexe lors de la collecte.

Pour cette évaluation, on procède dans un premier temps à la répartition de la population résidente par sexe pour détecter le cas de la variable sexe non déclarée ; et dans un second temps à la

représentation graphique du rapport de masculinité par année d'âge.

Il ressort du tableau 1.1 suivant que la proportion de personnes n'ayant pas la nature du sexe déclaré au cours de ce RGPH-3 est nulle. Cela montre une déclaration exhaustive du sexe des personnes recensées.

Tableau 1.1 : Répartition de la population résidente par sexe

Sexe	Effectif	Proportion (%)
Masculin	12 658 945	49,30 %
Féminin	13 015 251	50,70 %
ND	0	0,00 %
ENSEMBLE	25 674 196	100,00 %

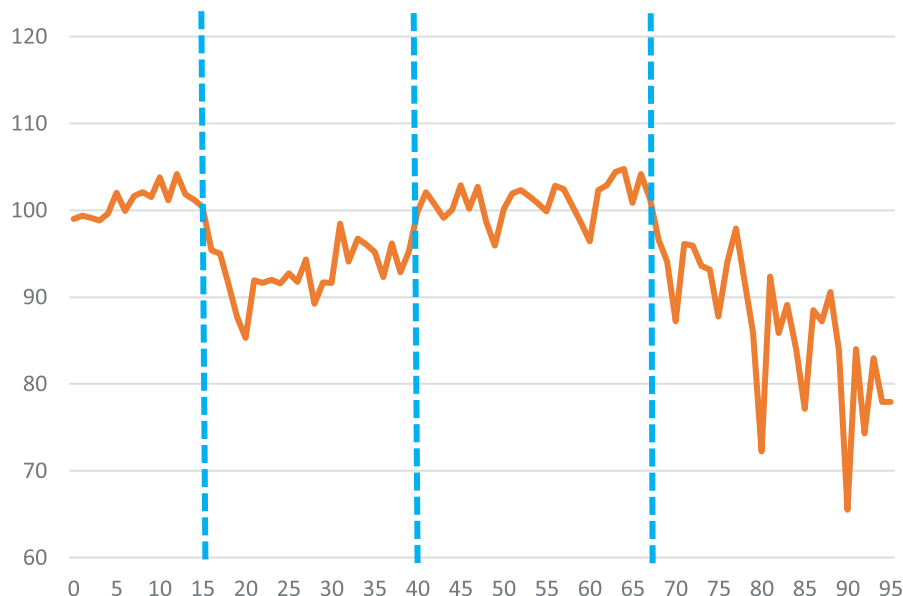
Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

En ce qui concerne le rapport de masculinité, les résultats montrent qu'au niveau national, le rapport de masculinité est de 97 %. Ce chiffre est très proche de celui trouvé lors de l'enquête MICS 2018 (99 %) et également lors du dernier RGPH de 1993 (99 %).

A la lecture de la courbe ci-après, on note une évolution des rapports de masculinités en trois phases. La première phase correspond à la tranche d'âge des enfants (0-15 ans) où le rapport de

masculinité est généralement supérieur ou égal à 100. La seconde phase est celle de 16-39 ans et 67 ans ou plus. A ce niveau, le rapport de masculinité est inférieur ou égal à 100. Cela pourrait être expliqué par la migration internationale des hommes et à la surmortalité masculine aux âges élevés. Quant à la dernière phase qui correspond à la tranche d'âge de 40-66 ans, on note une évolution en dent de scie autour de 100 du rapport de masculinité. L'imprécision sur la déclaration des âges pourrait expliquer cette situation.

Graphique 1.1. Rapport de masculinité par année d'âge



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Il faut noter que dans le cadre de cette thématique les comparaisons hommes femmes faites sont basées sur la population de 12 ans ou plus.



1.3.6. Limites de l'analyse

Comme toutes études, l'analyse de données de ce RGPH 2018 présente quelques limites. En effet, la classification des femmes dans l'activité ménagère ne permet pas d'évaluer leur contribution dans la sphère du développement économique. La participation des femmes à l'activité économique est donc sous-évaluée vu la non prise en compte des activités informelles généralement réalisées par les femmes dans les pays en voie de développement.

Par ailleurs, l'effet de saisonnalité entre en jeu dans le calcul de la proportion de femmes en situation de chômage. Il pourrait arriver que la période durant laquelle le RGPH 2018 a été réalisée coïncide à une période de sous-activité. Dans ce cas, l'indicateur relatif au chômage sera surestimé ; et dans le cas contraire, il sera sous-évalué. En tout cas, ce sont plutôt les éléments contextuels qui pourraient expliquer les résultats.





CHAPITRE 2 : SITUATION DEMOGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION FEMININE

Ce chapitre traite de la situation démographique et de la dynamique de la population féminine. La situation démographique générale des femmes a été appréhendée à travers le poids démographique, la structure par âge et l'évolution de l'effectif général des femmes. Tandis que la dynamique de la population féminine est analysée ici à travers l'état matrimonial et la nuptialité, la fécondité, la mortalité et la migration.

L'analyse de ces phénomènes démographiques s'avère importante dans la mesure où elle permet non seulement d'estimer l'évolution future de la population totale en général et celle féminine en particulier mais aussi de réorienter les programmes et stratégies permettant d'atteindre la transition démographique.

2.1. POIDS DEMOGRAPHIQUE ET STRUCTURE PAR AGE DES FEMMES

2.1.1. Poids démographique

Avec un effectif de 8 713 605 personnes, les femmes de 12 ans ou plus représentent en tout un pourcentage de 33,9 % de la population totale et 66,9 % de la population de sexe féminin. Les résultats montrent également que pour cette tranche d'âge (12 ans ou plus), il y a plus de femmes que d'hommes avec un rapport de masculinité égal à 96 %. Le poids démographique des femmes de 12 ans ou plus dans la population totale de chaque province est le plus élevé dans la province d'Antsiranana (35,6 %), alors qu'il est le plus faible dans la province de Toliara (31,7 %). Une légère disparité s'observe également entre les régions en ce qui concerne le poids démographique des femmes de 12 ans ou plus dans la population totale de chaque région. En effet, ce poids est le plus élevé dans les régions d'Analamanga (37,7 %) et d'Analanjirifo (36,2 %), alors qu'il est le plus faible dans les régions d'Atsimo Atsinanana (31,1 %) et d'Androy (30,3 %).

Selon le milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, l'effectif de femmes de 12 ans ou plus est de 1 904 183, qui représente 38,5 % de la population totale urbaine. La proportion de femmes de 12 ans ou plus dans la population totale de chaque région est la plus élevée dans trois régions : Atsinanana (40,2 %), Analanjirifo (39,8 %) et Diana (39,8 %).

Tandis que les régions de Betsiboka (35,2 %) et d'Androy (32,8 %) enregistrent la proportion la plus faible. En milieu rural, l'effectif de femmes de 12 ans ou plus s'élève à 6 089 422. Il représente 32,8 % de la population totale rurale. La région d'Analamanga enregistre le poids démographique des femmes de 12 ans ou plus le plus élevé (36,5 %), alors que ce poids est le plus faible dans la région d'Androy (30,0 %).

De manière générale, les rapports de masculinité calculés en milieu urbain (90 %) et en milieu rural (97 %) montrent bien qu'il y a une prédominance des femmes conformément à la structure attendue au niveau de la répartition par unité administrative et selon le milieu de résidence. Cette situation s'observe selon la région sauf en milieu rural des régions de Vakinankaratra, d'Itasy et de Bongolava où on enregistre un rapport de masculinité supérieur à 100, respectivement 101 %, 103 % et 105 %.

Tableau 2.1. Effectif, rapport de masculinité et proportion de femmes de 12 ans ou plus dans la population totale par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	Effectif	RM	Proportion dans la population totale	Effectif	RM	Proportion dans la population totale	Effectif	RM	Proportion dans la population totale
Province									
Antananarivo	732 361	92	39	1 831 469	100	34	2 563 830	98	35,3
Fianarantsoa	230 804	88	38,2	1 463 690	96	32,1	1 694 494	95	32,8
Toamasina	300 400	90	39,3	1 054 656	98	33,9	1 355 056	97	34,9
Mahajanga	228 142	91	38	823 018	97	32,4	1 051 160	96	33,5
Toliara	210 454	88	36	1 121 474	93	31	1 331 928	92	31,7
Antsiranana	202 022	87	39,5	515 115	98	34,3	717 137	95	35,6
Région									
Analamanga	543 044	92	39,6	823 387	96	36,5	1 366 431	95	37,7
Vakinankaratra	118 828	93	38	566 143	101	32	684 971	100	32,9
Itasy	54 076	98	35,7	246 516	103	33	300 592	102	33,5
Bongolava	16 413	96	36,9	195 423	105	31,2	211 836	104	31,6
Haute Matsiatra	97 475	89	39,5	397 834	98	33,2	495 309	96	34,3
Amoron'i Mania	39 761	91	36,9	238 423	95	32,7	278 184	95	33,2
Vatovavy Fitovinany	50 631	86	37,1	418 031	94	32,1	468 662	94	32,5
Ihorombe	14 786	90	37,4	117 135	99	31	131 921	98	31,6
Atsimo Atsinanana	28 151	83	38,5	292 267	93	30,5	320 418	92	31,1
Atsinanana	163 755	88	40,2	351 752	98	32,8	515 507	95	34,9
Analanjirifo	72 440	90	39,8	344 109	97	35,5	416 549	96	36,2
Alaotra Mangoro	64 205	95	36,6	358 795	100	33,4	423 000	99	33,8
Boeny	128 678	90	38,6	193 898	98	32,5	322 576	95	34,7
Sofia	69 245	93	38	434 255	96	32,8	503 500	96	33,4
Betsiboka	17 908	93	35,2	110 302	100	32,2	128 210	99	32,6
Melaky	12 311	89	36,6	84 563	98	30,7	96 874	97	31,4
Atsimo Andrefana	93 749	88	36,8	474 542	94	30,8	568 291	93	31,6
Androy	28 300	88	32,8	244 402	85	30	272 702	86	30,3
Anosy	47 526	86	36,4	214 779	94	31,7	262 305	93	32,4
Menabe	40 879	92	36,4	187 751	98	32,4	228 630	97	33
Diana	120 387	85	39,8	196 946	98	33,5	317 333	93	35,7
Sava	81 635	92	39,1	318 169	98	34,8	399 804	97	35,6
MAdagascar	1 904 183	90	38,5	6 809 422	97	32,8	8 713 605	96	33,9

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.1.2. Structure par âge

D'une manière générale, la structure par âge de la population féminine de 12 ans ou plus montre que ce sous-groupe de population est caractérisé par sa jeunesse. En effet, on note une proportion relativement élevée chez les jeunes femmes et qui diminue au fur et à mesure avec l'âge à partir de 15 ans, passant de 18,8 % chez les femmes de 15-19

ans à 0,4 % chez les femmes de 85 ans ou plus. On constate cette même structure quel que soit le milieu de résidence considéré.

Lorsqu'on appréhende les cas spécifiques de certains groupes d'âges, on constate qu'à l'intérieur du groupe des femmes de 12 ans ou plus, les



adolescentes (15-19 ans) constituent un effectif de 1 638 172 habitants, soit 18,8 % de la population totale de ce sous-groupe. Majoritaire en milieu rural (18,9 %), cette tranche d'âge est souvent victime d'oppression majeure entre autres la sexualité précoce et ses conséquences (grossesses à risque, mariage de mineures, etc.) et l'interdiction de continuer les études en ville. A partir de l'âge de 20 ans, l'effectif total des femmes diminue suivant l'évolution de la tranche d'âge. Cela reflète la structure de la population féminine dans les pays en voie de développement.

Par ailleurs, les calculs du rapport de masculinité

montrent que les femmes sont plus nombreuses pour le groupe d'âge de 15 à 39 ans (aux environs de 90 hommes pour 100 femmes). Entre 40 à 69 ans, on note généralement un équilibre entre l'effectif des hommes et celui des femmes. Mais en milieu rural, force est de constater qu'entre ces âges, le rapport de masculinité est supérieur à 100 (101 % à 104 %). Cette prédominance des hommes pourrait être expliquée par l'afflux des femmes vers le milieu urbain. A partir de 70 ans, le rapport de masculinité tend à diminuer jusqu'à l'âge de 85 ans ou plus. Cela pourrait se traduire par la surmortalité des hommes aux âges avancés.

Tableau 2.2. Effectif, rapport de masculinité et proportion de femmes de 12 ans ou plus par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Effectif	Proportion dans la population féminine totale	RM	Effectif	Proportion dans la population féminine totale	RM	Effectif	Proportion dans la population féminine totale	RM
12-14 ans	184 054	9,7	93	787 676	11,6	105	971 730	11,2	102
15-19 ans	350 583	18,4	88	1 287 589	18,9	96	1 638 172	18,8	94
20-24 ans	279 613	14,7	90	964 400	14,2	90	1 244 013	14,3	90
25-29 ans	229 901	12,1	90	809 545	11,9	92	1 039 446	11,9	92
30-34 ans	175 998	9,2	92	621 010	9,1	96	797 008	9,1	95
35-39 ans	159 390	8,4	91	564 195	8,3	95	723 585	8,3	94
40-44 ans	130 483	6,9	96	459 574	6,7	101	590 057	6,8	100
45-49 ans	105 306	5,5	95	365 379	5,4	102	470 685	5,4	100
50-54 ans	84 666	4,4	92	290 665	4,3	104	375 331	4,3	101
55-59 ans	67 036	3,5	90	211 764	3,1	104	278 800	3,2	101
60-64 ans	54 809	2,9	89	176 036	2,6	105	230 845	2,6	101
65-69 ans	34 713	1,8	86	104 417	1,5	104	139 130	1,6	100
70-74 ans	20 801	1,1	78	70 961	1,0	95	91 762	1,1	92
75-79 ans	12 330	0,6	71	38 922	0,6	98	51 252	0,6	91
80-84 ans	8 449	0,4	60	29 971	0,4	86	38 420	0,4	80
85 ans ou +	6 051	0,3	57	27 318	0,4	84	33 369	0,4	79
ENSEMBLE	1 904 183	100,0	90	6 809 422	100,0	97	8 713 605	100,0	96

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

2.2. EVOLUTION DE L'EFFECTIF GLOBAL DES FEMMES

L'étude de l'évolution dans le temps de la population féminine a une importance capitale vu son rôle prépondérant dans le développement du pays. Plus encore, les femmes ont toujours été majoritaires au sein de la population malagasy d'après les recensements effectués. L'indicateur le plus couramment utilisé afin d'appréhender cette évolution est le taux d'accroissement

démographique. Etant donné que les données par province sur l'effectif des femmes de 12 ans ou plus ne soient pas disponibles pour les RGPH 1975 et 1993, ce taux a été calculé sur la base de l'ensemble de la population féminine (tous âges confondus). Les résultats y afférents sont présentés dans le tableau 2.3 ci-dessous.

Il ressort de ce tableau qu'entre les deux derniers recensements (1993 et 2018), le taux d'accroissement démographique de la population féminine est de l'ordre de 3,04% ; ce qui est quasiment identique au taux observé au sein de l'ensemble de la population (3,0%) pour la même période. Ce taux a connu une légère augmentation comparativement au taux calculé entre les RGPH 1975 et 1993 qui est égal à 2,61% lorsqu'on a observé 2,7% au niveau de la population totale pour cette même période.

Toujours entre les deux derniers recensements, on note que la province de Toliara enregistre le taux

d'accroissement démographique de la population féminine le plus élevé (3,54%) et la province de Toamasina le plus faible (2,74%). Globalement, le rapport de masculinité a connu une légère diminution entre les derniers recensements, passant de 99% à 97%.

En se basant sur les données disponibles pour les recensements antérieurs, on a pu calculer le taux d'accroissement démographique des femmes de 12 ans ou plus entre 1993 et 2018 mais juste pour l'ensemble du pays. Il ressort de ce calcul que ce taux s'élève à 3,27% entre ces deux recensements.

Tableau 2.3. Evolution de l'effectif des femmes de 1975 à 2018

Unité administrative	Effectif des femmes			Rapport de Masculinité			Proportion/Tot (%)			Taux d'accroissement	
	1975	1993	2018	1975	1993	2018	1975	1993	2018	1975-1993	1993-2018
Antananarivo	1 096 988	1 797 645	3 660 038	98	100	99	50,6	49,9	50,3	2,78	2,88
Fianarantsoa	927 436	1 288 550	2 629 054	95	98	97	51,4	50,5	50,9	1,84	2,89
Toamasina	595 693	999 518	1 964 430	98	100	97	50,5	50,1	50,6	2,92	2,74
Mahajanga	412 328	683 029	1 590 299	99	100	97	50,3	50,0	50,7	2,84	3,44
Toliara	529 458	898 732	2 145 357	95	97	96	51,2	50,7	51,1	2,98	3,54
Antsiranana	304 363	483 324	1 026 073	96	98	96	50,9	50,6	51,0	2,60	3,06
MADAGASCAR	3 866 266	6 150 798	13 015 251	97	99	97	50,8	50,3	50,7	2,61	3,04

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

2.3 . ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Dans cette partie, nous abordons les questions sur l'état matrimonial des femmes, la nuptialité et le mariage précoce des femmes âgées de 12 ans ou plus. Il est à noter que, dans le cadre de ce RGPH-3, on n'a pas collecté des informations sur

la forme d'union. Cela constitue une des limites de cette étude puisqu'on ne peut pas distinguer le mariage traditionnel de ceux coutumier et religieux ainsi que l'union libre de l'union formelle.

2.3.1. Etat matrimonial

D'une manière générale, l'état matrimonial renvoie à la situation d'une personne vis-à-vis du mariage qui désigne un engagement de vie conjointe contracté avec une personne de sexe opposé.

Dans le cadre du RGPH-3, les questions sur l'état matrimonial s'adressent uniquement aux personnes résidentes (présentes ou absentes) âgées de 12 ans ou plus au moment du recensement. Selon les réponses, ces personnes pourraient être classées en quatre catégories distinctes suivantes :

- Célibataire : jamais mariée dans le sens du mariage défini ci-dessus ;
- Mariée : vivant en union légale, reconnue par les us et coutumes, les lois civiles ou religion ainsi que celle en union libre ou dont la durée

de la cohabitation a plus de 6 mois ;

- Divorcé(e)/Séparé(e) : l'union a été dissoute par un divorce ou qui s'est séparée de son conjoint. Il s'agit d'une rupture volontaire dans le cas du concubinage et de l'union libre ;
- Veuf/veuve : l'union a été dissoute par le décès du conjoint.

Selon les résultats du tableau 2.4 ci-dessous, dans l'ensemble, la proportion de femmes célibataires diminue de manière importante entre 12 ans et 49 ans, passant de 96,7 % chez les femmes de 12-14 ans à 6,1 % chez celles de 45-49 ans. Inversement, on note une augmentation significative des femmes mariées entre cette tranche d'âge, passant de 2,2 % chez les femmes de 12-14 ans



à 74,0 % chez celles de 45-49 ans. On observe généralement cette tendance lorsqu'on considère les résultats selon le milieu de résidence. Mais force est de constater qu'en général, l'entrée en union s'effectue plus tardivement en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, à partir de 25 ans on enregistre une proportion de femmes mariées de plus 50 %, alors qu'en milieu rural c'est à partir de 20 ans qu'on enregistre déjà cette proportion. Cette situation pourrait être expliquée par les facteurs sociaux, notamment l'éducation des femmes. En d'autres termes, la poursuite des études par les femmes urbaines pourrait retarder leur entrée en union.

Concernant le divorce ou la séparation, la structure par âge des femmes divorcées/séparées montre que ce phénomène est généralement un peu tardif à Madagascar. C'est à partir de 30 ans qu'on enregistre une proportion de femmes divorcées/séparées largement supérieure à la moyenne nationale. Et cette proportion est la plus élevée

chez les femmes de 60-64 ans (15,2 %). En milieu urbain, la proportion de femmes divorcées/séparées est la plus élevée (16,1 %) pour la tranche d'âge de 50-54 ans; alors qu'en milieu rural, c'est plutôt pour la tranche d'âge de 60-64 ans (15,0 %) que cette proportion est la plus élevée.

D'une manière générale, avec l'âge, les unions deviennent de plus en plus instables avec plus des cas de divorces/séparations que de veuvages. Selon le sexe, l'examen du rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes divorcées/séparées que d'hommes quel que soit l'âge à l'exception du groupe d'âge de 12-14 ans où le rapport de masculinité est supérieur à 100 %. Et on note généralement que ce rapport de masculinité augmente avec l'âge. Pour le cas du veuvage, c'est uniquement chez les jeunes générations (12-19 ans) qu'on observe un rapport de masculinité supérieur à 100, c'est-à-dire qu'il y a plus d'hommes veufs que de femmes.

Tableau 2.4. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial et milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain										Effectif des femmes
	Célibataire	RM	Mariée	RM	Divorcée /séparée	RM	Veuve	RM	Ensemble	RM	
12-14 ans	98,3	93	1,1	61	0,4	105	0,2	130	100	93	184 054
15-19 ans	84,1	100	14,5	23	1,3	27	0,1	106	100	88	350 583
20-24 ans	49,8	130	46	53	3,9	18	0,3	50	100	90	279 613
25-29 ans	24,7	138	67,4	81	7,2	21	0,7	30	100	90	229 901
30-34 ans	13,4	123	74,5	97	10,6	25	1,5	21	100	92	175 998
35-39 ans	8,8	106	76	102	12,5	27	2,8	21	100	91	159 390
40-44 ans	7,3	92	73,2	115	14,3	30	5,2	21	100	96	130 483
45-49 ans	6,8	77	70,1	119	15,2	30	8	20	100	95	105 306
50-54 ans	7,2	60	62,6	128	16,1	30	14,1	20	100	92	84 666
55-59 ans	7,3	51	56,6	138	16,1	30	20	19	100	90	67 036
60-64 ans	7,2	44	46,6	160	15,8	31	30,5	20	100	89	54 809
65-69 ans	6,6	40	39,9	177	13,6	35	40	21	100	86	34 713
70-74 ans	7	40	28	211	12,3	39	52,6	22	100	78	20 801
75-79 ans	7,1	36	21,4	237	10,8	39	60,8	23	100	71	12 330
80-84 ans	7,9	32	13,8	274	8,5	46	69,8	22	100	60	8 449
85 ans ou +	10,8	48	10,6	290	8,2	42	70,4	25	100	57	6 051
ENSEMBLE	39,2	106	47,2	96	7,8	28	5,8	22	100	90	1 904 183
	Rural										
12-14 ans	96,4	106	2,4	41	0,9	112	0,4	118	100	105	787 676
15-19 ans	67,7	128	29,5	27	2,5	35	0,3	112	100	96	1 287 589
20-24 ans	30,5	156	63,2	64	5,9	26	0,5	59	100	90	964 400
25-29 ans	15,3	140	76	90	7,8	32	0,9	39	100	92	809 545
30-34 ans	9,2	114	79,4	102	9,5	34	1,9	30	100	96	621 010
35-39 ans	6,6	96	80,6	105	9,9	33	2,9	28	100	95	564 195
40-44 ans	6,1	78	77,4	118	11,3	35	5,2	28	100	101	459 574
45-49 ans	5,9	65	75,1	122	11,7	36	7,4	26	100	102	365 379
50-54 ans	6,7	55	66,9	138	13,6	36	12,8	25	100	104	290 665
55-59 ans	6,9	49	62,4	146	13,9	38	16,8	25	100	104	211 764
60-64 ans	7,9	46	51,2	173	15	40	26	26	100	105	176 036
65-69 ans	8	43	45,1	190	13,6	46	33,3	27	100	104	104 417
70-74 ans	10,2	40	31,1	233	14,6	47	44,1	27	100	95	70 961
75-79 ans	10,3	44	25,9	269	13	57	50,8	31	100	98	38 922
80-84 ans	12,1	42	15,7	347	13,1	53	59	33	100	86	29 971
85 ans ou +	17,3	66	16,2	285	11,3	57	55,2	36	100	84	27 318
ENSEMBLE	33,3	120	54,4	97	7,3	36	4,9	30	100	97	6 809 422

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



Unité administrative	Ensemble										
	Célibataire	RM	Mariée	RM	Divorcée /séparée	RM	Veuve	RM	Ensemble	RM	Effectif des femmes
12-14 ans	96,7	104	2,2	43	0,8	111	0,3	119	100,0	102	971 730
15-19 ans	71,2	121	26,3	27	2,2	34	0,3	111	100,0	94	1 638 172
20-24 ans	34,8	147	59,3	62	5,5	25	0,4	58	100,0	90	1 244 013
25-29 ans	17,4	139	74,1	88	7,6	29	0,9	37	100,0	92	1 039 446
30-34 ans	10,1	116	78,3	101	9,8	32	1,8	28	100,0	95	797 008
35-39 ans	7,1	98	79,6	105	10,4	32	2,9	27	100,0	94	723 585
40-44 ans	6,4	81	76,5	117	12,0	34	5,2	26	100,0	100	590 057
45-49 ans	6,1	68	74,0	122	12,5	35	7,5	25	100,0	100	470 685
50-54 ans	6,8	57	65,9	135	14,2	34	13,1	24	100,0	101	375 331
55-59 ans	7,0	49	61,0	144	14,4	36	17,6	23	100,0	101	278 800
60-64 ans	7,7	45	50,1	170	15,2	38	27,0	24	100,0	101	230 845
65-69 ans	7,6	43	43,8	187	13,6	43	35,0	25	100,0	100	139 130
70-74 ans	9,5	40	30,4	229	14,1	46	46,0	26	100,0	92	91 762
75-79 ans	9,5	42	24,8	262	12,4	53	53,2	29	100,0	91	51 252
80-84 ans	11,2	40	15,3	332	12,1	52	61,4	30	100,0	80	38 420
85 ans ou +	16,1	64	15,2	285	10,7	55	58,0	34	100,0	79	33 369
ENSEMBLE	34,6	117	52,8	97	7,4	34	5,1	28	100,0	96	8 713 605

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

La répartition des femmes par différentes catégories d'état matrimonial et milieu de résidence selon l'unité administrative est présentée dans le tableau 2.5 ci-après. Il ressort de ce tableau que, dans l'ensemble, plus de la moitié (52,8 %) des femmes de 12 ans ou plus sont mariées et 34,6 % sont célibataires. Concernant la rupture d'union, on note qu'il y a plus des cas de divorces ou séparations que de veuves. Dans l'ensemble, 7,4 % des femmes de 12 ans ou plus sont divorcées/séparées et 5,1 % sont veuves. Ce résultat montre que l'instabilité des unions est assez rare chez les femmes à Madagascar. Et l'analyse selon le sexe montre qu'il y a plus de femmes divorcées/séparées que d'hommes avec un rapport de masculinité de 34 %. Ce rapport est d'autant plus faible (28 %) chez les veufs (ves).

Cette tendance s'observe généralement selon la province et la région. Mais force est de constater que la proportion de femmes divorcées/séparées est relativement élevée dans les régions d'Atsimo Atsinanana (11,6 %), de Boeny (10,6 %) et de Diana (12,6 %).

Selon le milieu de résidence, on note que la proportion de femmes mariées est la plus élevée (47,2 % en milieu urbain contre 54,4 % en milieu rural) suivi des célibataires (39,2 % en milieu urbain contre 33,3 % en milieu rural), des divorcées/séparées (7,8 % en milieu urbain contre 7,3 % en milieu rural) et enfin des veuves (5,8 % en milieu urbain contre 4,9 % en milieu rural). L'instabilité reste faible quel que soit le milieu de résidence avec une légère prédominance des divorces/séparations en milieu urbain. Aussi le célibat est plus prédominant en milieu urbain.

On observe généralement la même situation selon la province et la région. Mais quant à la proportion de femmes divorcées/séparées, on observe une proportion relativement élevée (plus de 9 %) dans les provinces de Mahajanga, de Toliara et d'Antsiranana comparativement aux autres provinces. Selon la région, on constate qu'en milieu urbain, le phénomène de divorce/séparation est plus élevé dans les régions de Boeny (11,1 %) et de Diana (13,2 %) ; alors qu'en milieu rural, ce sont plutôt dans les régions d'Atsimo Atsinanana (11,7 %) et de Diana (12,3 %) que les proportions de femmes divorcées/séparées sont les plus élevées.

Tableau 2.5. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain										Rural												
	Célibataire	RM	Marriée	RM	Divorcée /séparée	RM	Veuve	RM	Ensemble	RM	Effectif des femmes	Célibataire	RM	Marriée	RM	Divorcée /séparée	RM	Veuve	RM	Ensemble	RM	Effectif des femmes	
Province																							
Antananarivo	36,2	111	50,9	96	5,8	27	7,1	23	100	92	732 361	32,1	127	57	97	4,7	29	6,2	31	100	100	1 831 469	
Fianarantsoa	41,8	105	43,3	94	8	25	7	19	100	88	230 804	34,7	120	51,3	97	8,1	33	5,8	28	100	100	1 463 690	
Toamasina	39,6	101	47,7	97	7,9	28	4,8	22	100	90	300 400	32,5	119	56,7	98	6,8	40	3,9	33	100	100	1 054 656	
Mahajanga	40	109	45,4	96	10	28	4,6	21	100	91	228 142	32	121	55,5	98	8,8	37	3,7	32	100	100	823 018	
Toliara	41,7	103	43,7	95	9,5	28	5,1	20	100	88	210 454	35,6	111	50,7	97	9,2	35	4,5	26	100	100	1 121 474	
Antsiranana	43,2	97	43,2	96	10,5	32	3	23	100	87	202 022	32,3	117	56,1	98	9,1	49	2,5	35	100	100	515 115	
Région																							
Analamanga	36,7	109	50,2	96	5,9	27	7,2	22	100	92	543 044	32,9	120	55,5	97	5	28	6,6	27	100	100	823 387	
Vakinankaratra	33,2	116	53,5	96	6,1	26	7,2	25	100	93	118 828	31,7	130	57,7	98	4,1	27	6,4	33	100	100	566 143	
Itasy	36,2	121	53,1	97	4,8	26	5,9	27	100	98	54 076	32,3	132	57,7	98	4,4	32	5,6	35	100	100	246 516	
Bongolava	40,4	117	47	95	7	33	5,6	25	100	96	16 413	29,6	143	60	98	5,4	36	5	37	100	100	195 423	
Haute Matsiatra	44,4	103	42,2	94	6,7	25	6,7	21	100	89	97 475	37,9	118	50,7	97	5,6	40	5,8	30	100	100	397 834	
Aoron'i Mania	39,8	110	47,3	93	5,7	32	7,2	21	100	91	39 761	36,6	118	50,1	95	5,7	34	7,5	28	100	100	238 423	
Vatovavy Fitovinany	37,9	106	43,8	96	10,7	26	7,6	17	100	86	50 631	33,7	119	51,2	97	9,5	31	5,6	29	100	100	418 031	
Ihorombe	40,6	108	46,6	93	8	26	4,8	16	100	90	14 786	32,5	124	55,9	98	7,8	40	3,8	32	100	100	117 135	
Atsimo Atsinanana	43	103	38,4	93	11	20	7,6	14	100	83	28 151	31,3	125	51,4	96	11,7	28	5,7	22	100	100	292 267	
Atsinanana	38,9	98	47,5	97	8,7	28	4,9	20	100	88	163 755	31,6	119	56,3	98	8,3	45	3,8	36	100	100	351 752	
Analanjirfo	45,6	96	44,5	97	6,7	30	3,2	25	100	90	72 440	34,6	111	57,5	98	5,5	40	2,5	34	100	100	344 109	
Alaotra Mangoro	34,7	119	51,9	97	7,1	27	6,3	24	100	95	64 205	31,5	129	56,4	98	6,7	34	5,4	30	100	100	358 795	
Boeny	36,9	109	47	96	11,1	29	5,1	22	100	90	128 678	30,8	126	54,9	98	10,3	41	3,9	35	100	100	193 898	
Sofia	46,7	110	40,9	95	8,6	23	3,7	18	100	93	69 245	32,7	118	55,2	98	8,6	34	3,4	27	100	100	434 255	
Betsiboka	34,8	116	51,7	96	8,1	26	5,4	24	100	93	17 908	30,1	128	58,2	98	7	38	4,6	37	100	100	110 302	
Melaky	42,8	98	44,6	95	9,3	33	3,3	25	100	89	12 311	33,6	118	54,3	97	8,9	46	3,2	41	100	100	84 563	
Atsimo Andrefana	41	104	43,7	95	9,9	27	5,3	19	100	88	93 749	34,3	115	52	97	9,4	36	4,2	26	100	100	474 542	
Androy	44,6	102	41,5	95	9,6	26	4,4	21	100	88	28 300	39,7	99	45,5	93	9,6	31	5,1	20	100	100	244 402	
Anosy	44	96	41,8	97	8,9	28	5,2	20	100	86	47 526	35,5	113	50,9	97	8,8	35	4,9	27	100	100	214 779	
Menabe	38,4	111	47,1	96	9,3	31	5,1	24	100	92	40 879	33,6	118	54	99	8,5	40	3,9	35	100	100	187 751	
Diana	41	96	42,5	95	13,2	31	3,4	21	100	85	120 387	28,5	123	56,5	98	12,3	51	2,6	36	100	100	196 946	
Sava	46,6	97	44,2	98	6,7	36	2,5	28	100	92	81 635	34,6	114	55,9	98	7,2	48	2,3	35	100	100	318 169	
MADAGASCAR	39,2	106	47,2	96	7,8	28	5,8	22	100	90	1 904 183	33,3	120	54,4	97	7,3	36	4,9	30	100	100	6 809 422	

Source : MDG - INSTAT - RGP42018



Tableau 2.5. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial et milieu de résidence selon l'unité administrative (SUITE)

Unité administrative	Ensemble										Effectif des femmes
	Célibataire	RM	Mariée	RM	Divorcée /séparée	RM	Veuve	RM	Ensemble	RM	
Province											
Antananarivo	33,3	122	55,2	97	5	29	6,5	28	100	98	2 563 830
Fianarantsoa	35,7	118	50,2	96	8,1	32	6	27	100	95	1 694 494
Toamasina	34,1	115	54,7	98	7	37	4,1	30	100	97	1 355 056
Mahajanga	33,7	118	53,3	97	9,1	35	3,9	29	100	96	1 051 160
Toliara	36,6	110	49,6	96	9,2	34	4,6	25	100	92	1 331 928
Antsiranana	35,4	110	52,5	98	9,5	44	2,6	31	100	95	717 137
Région											
Analamanga	34,4	115	53,4	97	5,4	28	6,9	25	100	95	1 366 431
Vakinankaratra	32	128	57	97	4,5	27	6,6	32	100	100	684 971
Itasy	33	130	56,9	98	4,4	31	5,7	33	100	102	300 592
Bongolava	30,4	140	59	98	5,6	36	5	36	100	104	211 836
Haute Matsiatra	39,2	115	49	97	5,8	37	6	28	100	96	495 309
Amoron'i Mania	37,1	117	49,7	95	5,7	34	7,5	27	100	95	278 184
Vatovavy Fitovinany	34,1	118	50,4	97	9,7	30	5,8	27	100	94	468 662
Ihorombe	33,4	122	54,8	97	7,8	38	3,9	30	100	98	131 921
Atsimo Atsinanana	32,3	122	50,2	96	11,6	27	5,8	21	100	92	320 418
Atsinanana	33,9	111	53,5	98	8,4	39	4,2	30	100	95	515 507
Analanjirifo	36,5	107	55,2	98	5,7	38	2,6	32	100	96	416 549
Alaotra Mangoro	32	127	55,7	98	6,7	33	5,5	29	100	99	423 000
Boeny	33,3	118	51,8	97	10,6	36	4,4	29	100	95	322 576
Sofia	34,6	116	53,3	97	8,6	32	3,5	26	100	96	503 500
Betsiboka	30,8	126	57,3	98	7,2	36	4,7	35	100	99	128 210
Melaky	34,7	115	53,1	97	8,9	44	3,2	39	100	97	96 874
Atsimo Andrefana	35,4	113	50,6	97	9,5	35	4,4	25	100	93	568 291
Androy	40,2	99	45,1	93	9,6	31	5,1	20	100	86	272 702
Anosy	37	109	49,2	97	8,8	34	4,9	25	100	93	262 305
Menabe	34,5	117	52,8	98	8,6	38	4,1	33	100	97	228 630
Diana	33,2	110	51,2	97	12,6	43	2,9	29	100	93	317 333
Sava	37	109	53,5	98	7,1	45	2,4	33	100	97	399 804
MADAGASCAR	34,6	117	52,8	97	7,4	34	5,1	28	100	96	8 713 605

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



2.3.2. Nuptialité

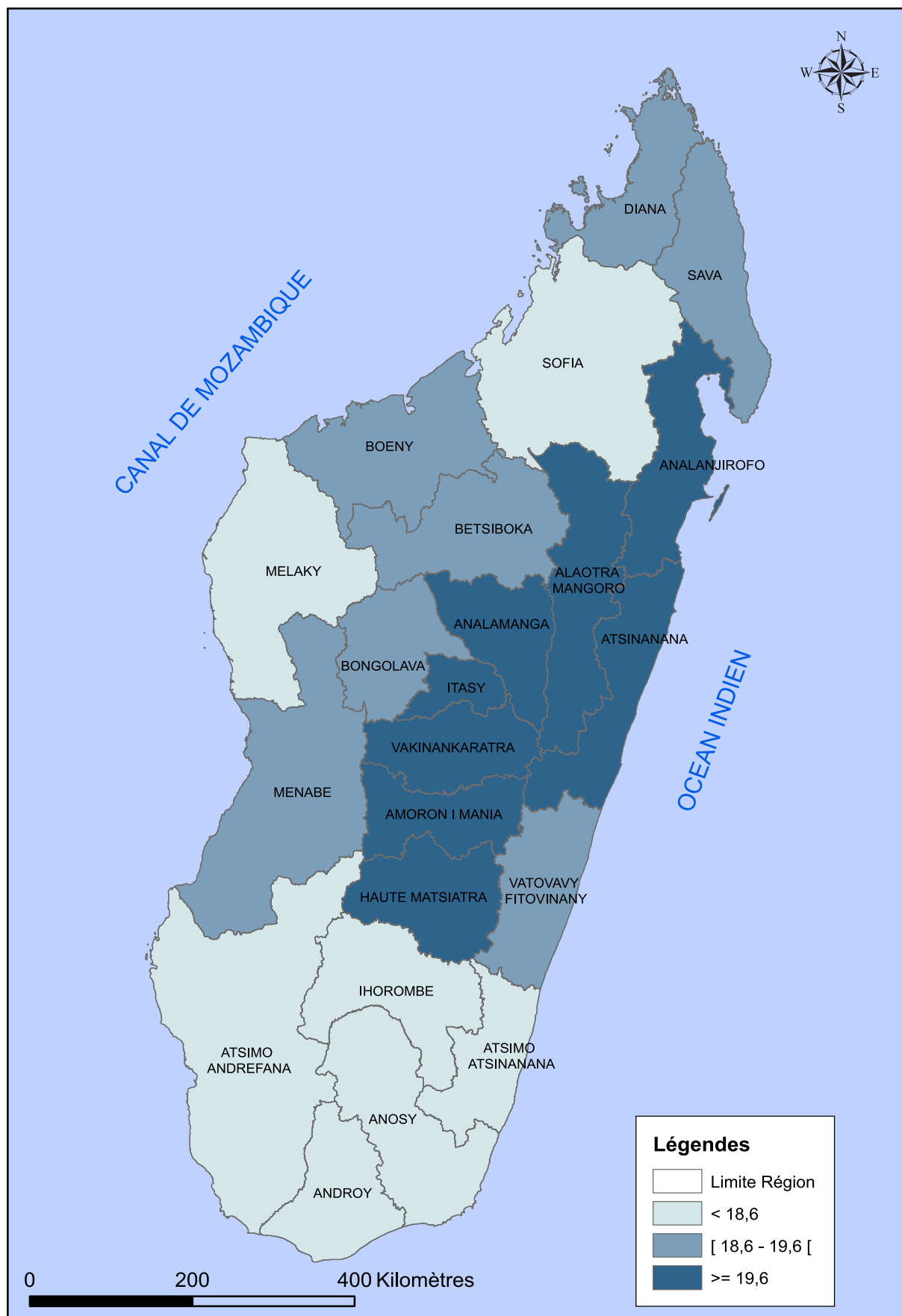
Cette partie traite de l'intensité du mariage et du célibat définitif. On appréhende l'intensité du mariage à partir de l'âge moyen au premier mariage des femmes.

Les résultats montrent qu'au niveau national, l'âge moyen au premier mariage est de 19,6 ans chez les femmes et 22,3 ans chez les hommes, soit un écart de 2,7 ans (tableau 2.6). Quel que soit le sexe, on note que l'âge moyen au premier mariage est relativement élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Chez les hommes, il est de 23,7 ans en milieu urbain contre 21,9 ans en milieu rural ; et chez les femmes, cet âge est de 20,9 ans en milieu urbain

contre 19,3 ans en milieu rural. L'entrée en union tardive chez les femmes du milieu urbain pourrait être expliquée par les facteurs socio-culturels, notamment la poursuite des études jusqu'au niveau supérieur. Selon la région, on note que les femmes entrent précocement en union dans les régions suivantes : Ihorombe, Atsimo Atsinanana, Sofia, Melaky, Atsimo Andrefana, Androy et Anosy. L'âge moyen au premier mariage y est d'environ 18 ans. Il s'agit là des régions où l'on enregistre généralement un pourcentage assez faible du niveau d'éducation des femmes (cf. Carte 2.1).



Carte 2.1. Age moyen au premier mariage des femmes par région



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Concernant la disparité entre les sexes, on note que quels que soient le milieu de résidence et la région, l'âge moyen au premier mariage des femmes est toujours inférieur à celui des hommes.

Le tableau 2.6 suivant présente également la proportion de femmes et d'hommes qui restent définitivement célibataires à partir d'un certain âge (à 50 ans). Les résultats montrent que, dans l'ensemble, 4,4 % des femmes demeurent célibataires définitives. Aucune différence importante n'est observée entre les deux milieux (4,7 % en milieu urbain et 4,3 % en milieu rural). La province d'Antsiranana enregistre la proportion la plus élevée (8,2 %) de femmes célibataires définitives. Selon la

région, la proportion la plus élevée se trouve dans les régions de Sava (8,9 %), d'Androy (8,3 %), de Diana (7,3 %) et d'Anosy (7,2 %).

Selon le sexe, force est de constater que, quelles que soient la province et la région, le pourcentage de femmes célibataires définitives est toujours supérieur à celui des hommes. L'écart y est toujours négatif, mais il est beaucoup plus important dans les régions d'Androy (7,6%) et de Sava (6,6%). Cela pourrait être expliqué par la structure de la population qui se traduit par le surnombre de femmes par rapport aux hommes. L'ampleur du phénomène « mère célibataire » depuis ces dernières années pourrait constituer un facteur explicatif du phénomène.

Tableau 2.6. Age moyen au premier mariage (20 à 49 ans non célibataires)² et pourcentage de célibats définitifs par sexe selon le milieu de résidence et l'unité administrative

Milieu de résidence /Unité administrative	Âge moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart
MILIEU						
Urbain	23,7	20,9	2,8	1,2	4,7	-3,5
Rural	21,9	19,3	2,7	1,0	4,3	-3,3
PROVINCE						
Antananarivo	23,7	20,6	3,1	1,0	3,0	-2,0
Fianarantsoa	21,9	19,4	2,5	0,7	3,8	-3,0
Toamasina	22,3	20,0	2,3	1,2	4,6	-3,5
Mahajanga	21,5	18,8	2,8	0,9	4,5	-3,6
Toliara	21,1	18,3	2,8	0,9	5,9	-5,0
Antsiranana	21,3	19,1	2,2	2,1	8,2	-6,1
REGION						
Analamanga	24,3	21,2	3,1	1,4	3,7	-2,3
Vakinankaratra	23,0	19,9	3,1	0,6	2,5	-1,9
Itasy	23,1	19,9	3,2	0,6	2,4	-1,8
Bongolava	22,6	19,5	3,2	0,6	1,4	-0,8
Haute Matsiatra	22,3	20,0	2,3	0,8	4,1	-3,3
Amoron'i Mania	22,9	20,1	2,9	1,0	5,0	-3,9
Vatovavy Fitovinany	21,9	19,6	2,3	0,6	2,8	-2,2
Ihorombe	21,4	18,5	2,9	1,0	4,5	-3,5
Atsimo Atsinanana	20,8	18,2	2,6	0,5	3,3	-2,8
Atsinanana	21,7	19,8	1,9	0,8	4,2	-3,4
Analanjirifo	21,9	19,9	2,0	2,0	7,1	-5,1
Alaotra Mangoro	23,4	20,4	3,0	0,8	2,8	-1,9
Boeny	22,2	19,4	2,8	0,7	3,1	-2,4
Sofia	21,2	18,3	2,9	0,9	5,9	-4,9
Betsiboka	21,7	19,2	2,6	0,6	2,1	-1,5
Melaky	21,0	18,2	2,8	1,4	5,5	-4,1
Atsimo Andrefana	20,8	18,1	2,7	0,9	4,9	-4,0



	Âge moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart
Androy	20,8	18,0	2,7	0,8	8,3	-7,6
Anosy	21,3	18,4	3,0	1,0	7,2	-6,2
Menabe	21,6	18,8	2,8	0,9	4,3	-3,3
Diana	21,0	18,9	2,2	1,9	7,3	-5,4
Sava	21,4	19,2	2,2	2,3	8,9	-6,6
MADAGASCAR	22,3	19,6	2,7	1,0	4,4	-3,4

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

² Population des ménages ordinaires de 20 à 49 ans (méthode directe).

2.3.3. Mariage précoce

Cette partie appréhende le poids des adolescentes qui se marient précocement, c'est-à-dire avant l'âge de 18 ans. Comme mentionné précédemment, une question relative à l'âge au premier mariage a été posée à tous les individus mariés, divorcés/séparés ou veufs. Cela permet d'avoir la proportion de femmes pour certains groupes d'âges mariées avant l'âge de 18 ans. Les groupes d'âges de 20-24 ans et 40-44 ans ont été considérés dans cette analyse afin de déterminer une certaine tendance entre génération.

Dans l'ensemble, les résultats consignés dans le tableau 2.7 montrent que les jeunes générations se marient précocement en comparaison aux anciennes générations. Ainsi, le pourcentage de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans est de 44,4 %, qui est deux fois plus élevé que celui des femmes de 40-44 ans mariées avant cet âge (22,8 %). Cet écart est d'autant plus important en milieu rural (47,5 % chez les femmes de 20-24 ans contre 25,2 % chez les femmes de 40-44 ans) qu'en milieu urbain (29,9% chez les jeunes générations de 20-24 ans contre 14,4% chez les anciennes générations de 40-44 ans). Quels que

soient la région et le milieu de résidence, on note que ce sont toujours les jeunes générations qui se marient précocement comparativement aux anciennes générations.

Concernant particulièrement les jeunes générations (20-24 ans) qui se marient précocement, on note que le pourcentage le plus élevé se trouve dans les provinces de Mahajanga (53,9 %) et Toliara (63,4 %). On observe la même situation quel que soit le milieu de résidence considéré.

Selon la région, on note que les régions d'Androy et d'Atsimo Andrefana enregistrent le pourcentage le plus élevé (plus de 66 %) de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans. Quel que soit le milieu de résidence, on constate que c'est toujours dans ces régions que l'ampleur de ce phénomène est la plus importante. Le faible niveau d'éducation des femmes dans ces régions pourrait être retenu parmi les facteurs explicatifs de cette situation.

Tableau 2.7. Pourcentage de femmes de 20-24 ans et de 40-44 ans mariées avant l'âge de 18 ans par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain		Rural		Ensemble	
	% de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans	% de femmes de 40-44 ans mariées avant l'âge de 18 ans	% de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans	% de femmes de 40-44 ans mariées avant l'âge de 18 ans	% de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans	% de femmes de 40-44 ans mariées avant l'âge de 18 ans
PROVINCE						
Antananarivo	24,7	11,8	31,5	17,2	29,9	15,7
Fianarantsoa	28,7	11,4	48,1	22,6	46,3	21,1
Toamasina	27,3	12	42,8	20,7	40	18,9
Mahajanga	34,2	18,6	57,8	36,3	53,9	32,3
Toliara	47,7	23,5	65,6	37,3	63,4	35,1
Antsiranana	30,2	18,7	50,6	34,8	45,9	30,6
REGION						
Analamanga	24,4	11,1	25,1	13	24,9	12,3
Vakinankaratra	22,7	11,9	33,8	20,6	32,2	19
Itasy	28,5	17,4	32,6	19,8	31,9	19,4
Bongolava	31,4	15,3	43,4	23	42,8	22,4
Haute Matsiatra	20,7	8,6	36,8	18,8	34,4	16,9
Amoron'i Mania	29,4	12,9	36,6	18,5	35,7	17,7
Vatovavy Fitovinany	36,8	12,8	46	17,8	45,2	17,2
Ihorombe	26,1	11,3	61,2	34,7	58,5	32
Atsimo Atsinanana	37,4	16,8	63,8	33,7	62,5	32,3
Atsinanana	25,7	12,5	46,3	25,7	40,9	21,4
Analanjirifo	30,4	12,1	44,3	21,9	42,4	20,3
Alaotra Mangoro	27,9	10,8	37,8	15,7	36,6	15
Boeny	30,8	16	55,5	31,5	47,6	25,1
Sofia	36,6	23	58,5	40	56,4	37,9
Betsiboka	43,4	20,3	52,9	27,8	51,8	26,7
Melaky	40,7	28,2	66,7	41,7	64,3	40
Atsimo Andrefana	50,8	24,8	68,3	38,5	66,1	36,3
Androy	57,9	31,8	67,8	40,5	67	39,6
Anosy	42	18,8	63,8	39	61	35,3
Menabe	39,9	20,9	58	28,8	55,4	27,4
Diana	30,4	19,7	53,8	41,4	47	33,5
Sava	29,9	17	48,2	30,5	45	28,1
MADAGASCAR	29,9	14,4	47,5	25,2	44,4	22,8

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Les données du RGPH 2018 permettent d'évaluer également l'un des indicateurs de l'objectif 5 de l'ODD qui est « la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ». Les résultats y afférents sont présentés dans le tableau 2.8. Il ressort de ce tableau que, dans l'ensemble, 8,6 % des femmes de 20-24 ans étaient en union avant l'âge de 15 ans. Cette proportion est relativement plus élevée en milieu rural (9,6 %) qu'en milieu urbain (3,5 %).

Généralement, à Madagascar, il paraît que les jeunes filles victimes de mariage précoce vivent dans des conditions précaires. Selon la province, on note que celle de Toliara enregistre la proportion la plus élevée (19,0 %) des femmes de 20-24 ans mariées avant 15 ans, alors que la proportion la plus faible (2,1 %) se trouve dans la province d'Antananarivo. La même situation s'observe selon le milieu de résidence. Selon la région, force est de constater que le mariage précoce est beaucoup plus important dans les



régions d'Atsimo Andrefana, d'Androy, d'Ihorombe et d'Anosy. Les proportions de femmes de 20-24 ans mariées avant 15 ans y sont respectivement

de 21,1 %, 18,6 % et 17,0 %. Et l'ampleur de ce phénomène est d'autant plus élevée en milieu rural dans lesdites régions.

Tableau 2.8. Pourcentage de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans par milieu de résidence selon l'unité administrative

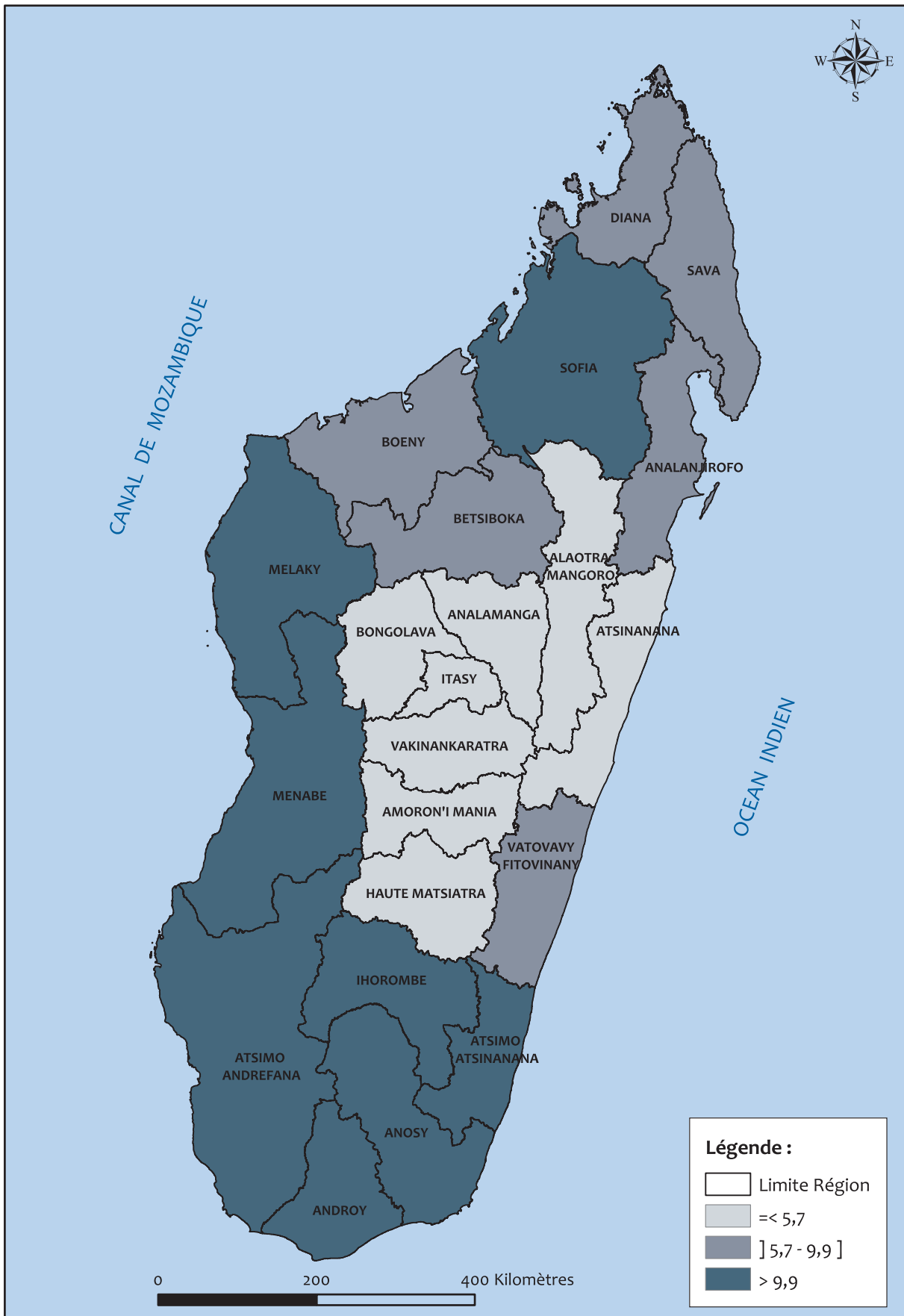
Unité administrative	Urbain		Rural		Ensemble	
	% de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans	Effectif des femmes de 20-24 ans	% de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans	Effectif des femmes de 20-24 ans	% de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans	Effectif des femmes de 20-24 ans
PROVINCE						
Antananarivo	1,3	105 515	2,3	248 186	2,1	353 701
Fianarantsoa	3,0	33 381	9,8	204 371	9,1	237 752
Toamasina	2,9	44 605	6,3	147 564	5,7	192 169
Mahajanga	4,8	34 465	14,0	121 286	12,5	155 751
Toliara	11,3	31 142	20,1	172 098	19,0	203 240
Antsiranana	3,1	30 505	9,2	70 895	7,8	101 400
REGION						
Analamanga	1,3	80 123	1,3	112 266	1,3	192 389
Vakinankaratra	1,1	15 892	2,6	71 070	2,4	86 962
Itasy	1,4	7 265	1,9	34 179	1,8	41 444
Bongolava	2,8	2 235	5,1	30 671	4,9	32 906
Haute Matsiatra	1,4	15 460	4,1	50 879	3,7	66 339
Amoron'i Mania	2,1	5 173	4,0	29 459	3,8	34 632
Vatovavy Fitovinany	5,0	6 965	8,7	62 710	8,4	69 675
Ihorombe	2,1	2 028	20,0	17 596	18,6	19 624
Atsimo Atsinanana	5,7	3 755	16,2	43 727	15,7	47 482
Atsinanana	2,4	25 237	6,8	49 753	5,6	74 990
Analanjirifo	4,3	10 927	8,2	48 579	7,7	59 506
Alaotra Mangoro	2,5	8 441	4,1	49 232	3,9	57 673
Boeny	3,7	19 916	12,8	28 335	9,8	48 251
Sofia	6,2	10 269	14,2	63 220	13,4	73 489
Betsiboka	5,2	2 608	10,0	17 046	9,5	19 654
Melaky	8,1	1 672	21,7	12 685	20,5	14 357
Atsimo Andrefana	12,6	14 023	22,3	71 222	21,1	85 245
Androy	15,2	4 413	21,6	39 126	21,1	43 539
Anosy	8,5	6 933	18,3	33 379	17,0	40 312
Menabe	8,5	5 773	14,6	28 371	13,8	34 144
Diana	3,0	18 342	8,7	28 459	7,0	46 801
Sava	3,4	12 163	9,6	42 436	8,5	54 599
MADAGASCAR	3,5	279 613	9,6	964 400	8,6	1 244 013

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

La carte 2.2 ci-dessous montre que, dans l'ensemble, la partie sud et sud-est de Madagascar est la plus touchée par le phénomène de mariage précoce

contrairement aux régions des Hauts Terres. On note également que les régions de Melaky et de Sofia font partie des régions touchées par ce phénomène.

Carte 2.2. Proportion de femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 15 ans par région



Source : MDG - INSTAT - RGP2018



2.4. FECONDITE

L'analyse de la fécondité dans le cadre du recensement permet de dresser de manière exhaustive l'ampleur de ce phénomène. Elle va alors servir de base à la formulation de politiques relatives à la maîtrise de la croissance démographique en

général et à la fécondité en particulier. Dans cette section, on aborde le niveau de fécondité générale, l'indice synthétique de Fécondité, et la fécondité précoce et tardive.

2.4.1. Niveau de la fécondité générale

Le niveau de la fécondité est mesuré ici par le taux global de fécondité générale et l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). Ce taux est obtenu en rapportant les naissances vivantes issues des femmes en âge de procréer (15-49 ans) à l'effectif de ces femmes. Le tableau 2.9 montre que le taux global de fécondité générale, qui mesure le nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer, est estimé à 135,0 ‰. Il est beaucoup plus élevé en milieu rural (145,2 ‰) qu'en milieu urbain (98,8 ‰).

Selon la province, le taux global de fécondité générale est le plus élevé (144,5 ‰) dans la province de Fianarantsoa alors qu'il est le plus faible (125,3 ‰) dans la province de Toamasina. On observe généralement la même situation quel

que soit le milieu de résidence considéré, sauf en milieu rural où l'on constate que c'est plutôt dans la province d'Antsiranana qu'on enregistre le taux global de fécondité générale le plus élevé (159,8 ‰).

Ce phénomène est également marqué par des disparités selon la région. Il est le plus élevé dans la région d'Androy (185,5 ‰) plus particulièrement en milieu rural (191,9 ‰) ; alors qu'il est le plus faible dans la région d'Analamanga (107,7 ‰). Selon le milieu de résidence, les résultats montrent qu'en milieu urbain ce taux est le plus élevé dans la région de Betsiboka (156,5 ‰) alors qu'il est le plus faible dans la région d'Atsinanana (79,9 ‰). En milieu rural, le taux le plus faible se trouve dans la région de Menabe (113,9 ‰).

Tableau 2.9. Taux Global de Fécondité Générale par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain	Rural	Ensemble
PROVINCE			
Antananarivo	97,7	138,1	126,4
Fianarantsoa	106,8	150,4	144,5
Toamasina	90,6	135,4	125,3
Mahajanga	97,2	154,8	142,3
Toliara	103,1	145,2	138,6
Antsiranana	103,5	159,8	143,6
REGION			
Analamanga	93,6	117,1	107,7
Vakinankaratra	101,5	160,9	150,3
Itasy	125,5	147,9	143,8
Bongolava	118,1	149,6	147,2
Haute Matsiatra	88,4	135,3	125,7
Amoron'i Mania	115,7	159,9	153,4
Vatovavy Fitovinany	136,5	149,6	148,3
Ihorombe	111,3	150,8	146,5
Atsimo Atsinanana	103,1	163,5	158,5
Atsinanana	79,9	148,9	126,4
Analanjirifo	103,4	126,4	122,4
Alaotra Mangoro	104,6	130,8	126,8
Boeny	89,7	140,9	120,4
Sofia	94,3	160,8	151,7
Betsiboka	156,5	142,4	144,3
Melaky	105,3	172,1	163,9
Atsimo Andrefana	94,2	132,0	125,8
Androy	131,7	191,9	185,5
Anosy	103,0	151,3	142,7
Menabe	103,7	113,9	112,2
Diana	104,5	138,0	125,2
Sava	101,9	173,6	158,5
MADAGASCAR	98,8	145,2	135,0

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.4.2. Indice Synthétique de Fécondité

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est obtenu à partir du cumul des taux de fécondité par âge. L'ISF mesure le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme, en fin de vie féconde, si les conditions et le niveau actuel de la fécondité restaient invariables.

Les résultats présentés dans le tableau 2.10 montrent que le nombre moyen d'enfants par femme en 2018 est de 4,3 (3,1 en milieu urbain contre 4,6 en milieu rural). Par rapport au dernier

recensement de 1993, on constate une baisse de l'ISF de l'ordre de 1,6 enfants, passant de 5,9 enfants à 4,3 enfants. Cette baisse est plus marquée en milieu rural (1,9 enfants) qu'en milieu urbain (1,2 enfants).

Quels que soient les niveaux géographiques, on note que l'ISF des femmes de 15-49 ans est toujours plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. L'ISF le plus élevé (6,2 enfants) se trouve dans la région d'Androy tandis que le plus faible (3,3 enfants) dans



la région d'Analamanga. La même situation s'observe en milieu rural ; tandis qu'en milieu urbain, c'est plutôt dans la région de Betsiboka qu'on enregistre

l'ISF le plus élevé (5,1 enfants) des femmes de 15-49 ans.

Tableau 2.10. ISF des femmes de 15-49 ans par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
PROVINCE			
Antananarivo	3,0	4,3	3,9
Fianarantsoa	3,5	4,8	4,7
Toamasina	2,8	4,4	4,0
Mahajanga	3,0	4,9	4,5
Toliara	3,2	4,7	4,5
Antsiranana	3,4	5,3	4,8
REGION			
Analamanga	2,9	3,6	3,3
Vakinankaratra	3,2	5,1	4,8
Itasy	3,8	4,6	4,4
Bongolava	3,6	4,6	4,5
Haute Matsiatra	2,8	4,3	4,0
Amoron'i Mania	3,7	5,1	4,9
Vatovavy Fitovinany	4,7	4,9	4,9
Ihorombe	3,5	4,7	4,6
Atsimo Atsinanana	3,3	5,3	5,1
Atsinanana	2,4	4,9	4,1
Analanjirifo	3,5	4,2	4,0
Alaotra Mangoro	3,2	4,1	4,0
Boeny	2,7	4,4	3,7
Sofia	2,9	5,1	4,8
Betsiboka	5,1	4,5	4,6
Melaky	3,5	5,6	5,3
Atsimo Andrefana	2,9	4,2	4,0
Androy	4,2	6,5	6,2
Anosy	3,3	4,9	4,6
Menabe	3,2	3,6	3,5
Diana	3,3	4,4	4,0
Sava	3,4	5,9	5,4
MADAGASCAR	3,1	4,6	4,3

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.4.3. Fécondités précoce et tardive

2.4.3.1. Fécondité précoce

Le tableau 2.11 permet d'appréhender la fécondité précoce. Il représente en fait le pourcentage d'adolescentes (12-19 ans) ayant déjà eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois. Les résultats montrent que dans l'ensemble, parmi les femmes adolescentes de 12-19 ans, 10,8 % d'entre elles ont déjà eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois. Cette

proportion est relativement plus élevée en milieu rural (11,5 %) qu'en milieu urbain (8,2 %). Tout comme le mariage précoce, la fécondité précoce élevée en milieu rural pourrait être expliquée par le faible niveau d'éducation des femmes qui y résident. Il faut signaler que les possibilités de mauvaises déclarations de l'âge de la mère pourraient également l'expliquer.

La province de Mahajanga enregistre la proportion la plus élevée (12,0 %) des adolescentes qui ont donné naissance précocement. Les régions de Sofia, de Melaky et Sava sont les plus touchées par ce phénomène de fécondité précoce comparativement aux autres régions. Les pourcentages y sont respectivement de 12,7 %, 12,3 % et 12,0 %. Généralement, ce phénomène de fécondité précoce est lié au faible niveau d'éducation des femmes

dans ces régions. Le manque d'information et d'éducation sexuelle pourraient constituer aussi des raisons à ce sujet. Force est de constater également que l'ampleur de ce phénomène est d'autant plus élevée en milieu rural des régions susmentionnées ; et le pourcentage de femmes de 12-19 ans ayant déjà donné au moins une naissance est le plus élevé (13,5 %) en milieu rural de la région de Sofia.

Tableau 2.11. Pourcentage d'adolescentes (12-19 ans) ayant déjà eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain		Rural		Ensemble	
	% adolescentes ayant déjà au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois	Effectif total des adolescentes	% adolescentes ayant déjà au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois	Effectif total des adolescentes	% adolescentes ayant déjà au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois	Effectif total des adolescentes
PROVINCE						
Antananarivo	8,1	188 720	11,4	527 051	10,5	715 771
Fianarantsoa	8,2	70 024	11,2	469 408	10,8	539 432
Toamasina	8,5	84 587	10,6	311 426	10,1	396 013
Mahajanga	8,6	68 965	12,9	258 997	12,0	327 962
Toliara	8,0	63 745	11,2	359 991	10,7	423 736
Antsiranana	7,8	58 596	13,0	148 392	11,5	206 988
RÉGION						
Analamanga	7,6	134 448	10,2	218 143	9,2	352 591
Vakinankaratra	8,1	31 565	12,6	172 194	11,9	203 759
Itasy	11,0	16 908	11,8	73 830	11,7	90 738
Bongolava	10,7	5 799	12,0	62 884	11,9	68 683
Haute Matsiatra	7,9	28 555	10,5	131 279	9,9	159 834
Aoron'ny Mania	8,8	12 208	12,1	73 067	11,6	85 275
Vatovavy Fitovinany	9,5	15 811	10,7	131 923	10,5	147 734
Ihorombe	7,4	4 659	11,9	38 443	11,4	43 102
Atsimo Atsinanana	7,4	8 791	12,2	94 696	11,8	103 487
Atsinanana	7,6	43 189	10,2	106 593	9,4	149 782
Analanjirifo	8,8	22 971	10,6	99 043	10,2	122 014
Alaotra Mangoro	10,2	18 427	11,1	105 790	11,0	124 217
Boeny	7,9	33 851	12,8	60 221	11,0	94 072
Sofia	8,7	25 246	13,5	135 686	12,7	160 932
Betsiboka	12,4	5 917	10,9	35 330	11,1	41 247
Melaky	8,1	3 951	12,8	27 760	12,3	31 711
Atsimo Andrefana	7,4	28 337	11,2	154 387	10,6	182 724
Androy	8,5	9 163	11,8	78 199	11,4	87 362
Anosy	7,0	14 133	11,7	68 675	10,9	82 808
Menabe	10,2	12 112	10,2	58 730	10,2	70 842
Diana	8,7	32 156	12,1	54 784	10,9	86 940
Sava	6,6	26 440	13,5	93 608	12,0	120 048
MADAGASCAR	8,2	534 637	11,5	2 075 265	10,8	2 609 902

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



2.4.3.2. Fécondité tardive

La fécondité tardive est appréhendée à partir des naissances ayant eu lieu au cours des 12 derniers mois et issues des femmes âgées de 45-54 ans. Les résultats montrent que parmi les femmes de 45-54 ans, 1,8 % sont celles qui ont eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est de 1,0 % en milieu urbain contre 2,1 % en milieu rural. Les provinces d'Antsiranana et de Toliara enregistrent la proportion la plus élevée (environ 3 %) des femmes de 45-54 ans ayant eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois. La même situation s'observe généralement selon le milieu de résidence. Selon la région, on note que les régions d'Androy, de

Melaky et de Sava enregistrent les proportions les plus élevées des femmes qui ont donné naissance tardivement. Ces proportions sont respectivement de 5,0 % et 3,4 %. La même situation s'observe généralement selon le milieu de résidence, sauf en milieu urbain où la région de Vatovavy Fitovinany est aussi concernée par cette fécondité tardive, avec une proportion de 3,1 %. Ce phénomène de fécondité tardive dans ces régions pourrait être expliqué par le manque d'informations sur l'utilisation de la contraception qui permet d'éviter ou de limiter la survenue de naissances.

Tableau 2.12. Pourcentage de femmes de 45-54 ans ayant eu au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain		Rural		Ensemble	
	% de femmes de 45-54 ans ayant au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois	Effectif total des femmes de 45-54 ans	% de femmes de 45-54 ans ayant au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois	Effectif total des femmes de 45-54 ans	% de femmes de 45-54 ans ayant au moins un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois	Effectif total des femmes de 45-54 ans
PROVINCE						
Antananarivo	0,5	81 170	1,0	196 151	0,9	277 321
Fianarantsoa	1,4	22 291	2,1	136 240	2,0	158 531
Toamasina	1,2	28 508	2,1	107 041	1,9	135 549
Mahajanga	1,0	21 008	2,7	72 191	2,3	93 199
Toliara	1,5	19 070	3,3	92 888	3,0	111 958
Antsiranana	1,9	17 925	3,3	51 533	2,9	69 458
RÉGION						
Analamanga	0,5	61 150	0,7	91 225	0,6	152 375
Vakinankaratra	0,5	13 074	1,3	61 435	1,1	74 509
Itasy	0,9	5 418	1,1	25 696	1,0	31 114
Bongolava	1,5	1 528	1,8	17 795	1,7	19 323
Haute Matsiatra	0,7	9 075	1,4	37 595	1,3	46 670
Amoron'i Mania	1,3	4 049	1,5	24 914	1,5	28 963
Vatovavy Fitovinany	3,1	5 054	2,7	38 816	2,8	43 870
Ihorombe	1,7	1 309	2,8	9 280	2,6	10 589
Atsimo Atsinanana	1,3	2 804	2,9	25 635	2,7	28 439
Atsinanana	0,8	15 582	2,7	34 407	2,1	49 989
Analanjirifo	2,6	6 304	2,5	35 095	2,5	41 399
Alaotra Mangoro	0,8	6 622	1,2	37 539	1,1	44 161
Boeny	0,7	12 746	2,4	17 466	1,7	30 212
Sofia	1,2	5 616	2,8	38 844	2,6	44 460
Betsiboka	2,7	1 579	2,4	9 374	2,5	10 953
Melaky	2,4	1 067	3,7	6 507	3,4	7 574
Atsimo Andrefana	1,2	8 508	2,8	38 362	2,5	46 870
Androy	3,2	2 415	5,2	20 966	5,0	23 381
Anosy	1,5	4 352	2,8	18 266	2,5	22 618
Menabe	1,3	3 795	2,5	15 294	2,3	19 089
Diana	1,7	11 106	2,6	19 399	2,3	30 505
Sava	2,2	6 819	3,6	32 134	3,4	38 953
MADAGASCAR	1,0	189 972	2,1	656 044	1,8	846 016

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



2.5. MORTALITE DES FEMMES

L'un des indicateurs utilisés pour mesurer le niveau de développement socio-économique d'un pays est la mortalité. La baisse de la mortalité surtout de la mortalité des femmes et la mortalité maternelle, notamment la bonne santé et le bien-être de la population, figure parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD 3) priorités par Madagascar dans l'atteinte de l'agenda 2030. Dans

cette partie, les quatre indicateurs suivants seront utilisés afin d'appréhender le niveau de la mortalité chez les femmes : le taux brut de la mortalité, l'espérance de vie, le taux de mortalité maternelle, le rapport de mortalité maternelle et la proportion de décès de femmes adultes reliés à des causes maternelles.

2.5.1. Mortalité générale

L'indicateur utilisé permettant de mesurer la mortalité ici c'est le taux brut de mortalité qui est exprimé en nombre de décès pour 1000 habitants durant une année donnée. Il est à noter que ce taux a été obtenu sur la base de la population de 12 ans ou plus vu le fait que cette thématique concerne les femmes issues de cette tranche d'âge.

Les résultats montrent que, dans l'ensemble de la population de 12 ans ou plus, le taux brut de mortalité est de 5,71 ‰ (4,94 ‰ en milieu urbain contre 5,52 ‰ en milieu rural). Quels que soient le milieu de résidence et l'unité administrative, on note que ce taux est relativement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. On observe la même situation lorsqu'on compare ces résultats à ceux trouvés au niveau de l'ensemble de la

population. En effet, dans l'ensemble, le taux brut de mortalité est de 5,63 ‰ dont 4,94 ‰ en milieu urbain et 5,83 ‰ en milieu rural. Ce taux est de 6,25 ‰ chez les hommes contre 5,02 ‰ chez les femmes.

Selon la province, le taux brut de mortalité chez les femmes de 12 ans ou plus est le plus élevé (6,37 ‰) dans la province d'Antsiranana alors qu'il est le plus faible (4,42 ‰) dans la province d'Antananarivo. La même situation s'observe chez les hommes. Le faible taux de mortalité dans la province d'Antananarivo pourrait être expliqué par le fait qu'elle dispose beaucoup plus d'infrastructures sanitaires nécessaires par rapport aux autres provinces.

Tableau 2.13. Taux brut de mortalité (‰) de la population de 12 ans ou plus par sexe selon l'unité administrative et le milieu de résidence

Unité administrative	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	5,32	4,58	4,94
Rural	6,19	6,15	5,52
Province			
Antananarivo	5,95	4,42	5,17
Fianarantsoa	6,50	4,97	5,71
Toamasina	6,62	5,66	6,14
Mahajanga	6,70	5,06	5,86
Toliara	6,40	4,97	5,65
Antsiranana	7,12	6,37	6,73
MADAGASCAR	6,36	5,10	5,71

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.5.2. Esperance de vie à 12 ans

L'espérance de vie à 12 ans n'est autre que la durée de vie moyenne qu'un individu à 12 ans devrait vivre si les règles générales de mortalité à cet âge devaient rester les mêmes tout au long de sa vie.

Il s'agit d'un indicateur obtenu à partir des tables de mortalité du pays. Les résultats y afférents sont consignés dans le tableau 2.14. Il ressort de ce tableau que, dans l'ensemble, l'espérance de vie à

12 ans est de 60,11 ans (61,10 ans en milieu urbain contre 59,79 ans en milieu rural). Quels que soient le milieu de résidence et l'unité administrative, on note que l'espérance de vie à 12 ans des femmes est toujours supérieure à celle des hommes. Il est à noter que les résultats obtenus au niveau de la

population de 12 ou plus reflètent ceux trouvés pour l'ensemble de la population. Les résultats selon la province montrent que l'espérance de vie à 12 ans des femmes est la plus élevée (63,67 ans) dans la province d'Antananarivo tandis qu'elle est la plus faible (59,92 ans) dans la province d'Antsiranana.

Tableau 2.14. Espérance de vie à 12 ans par sexe selon le milieu de résidence et l'unité administrative

Unité administrative	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	59,62	62,48	61,10
Rural	58,19	61,47	59,79
Province			
Antananarivo	59,53	63,67	61,56
Fianarantsoa	57,64	61,42	59,52
Toamasina	57,81	60,34	59,07
Mahajanga	57,88	61,68	59,72
Toliara	58,65	61,54	60,07
Antsiranana	57,78	59,92	58,85
MADAGASCAR	58,63	61,76	60,11

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.5.3. Mortalité maternelle

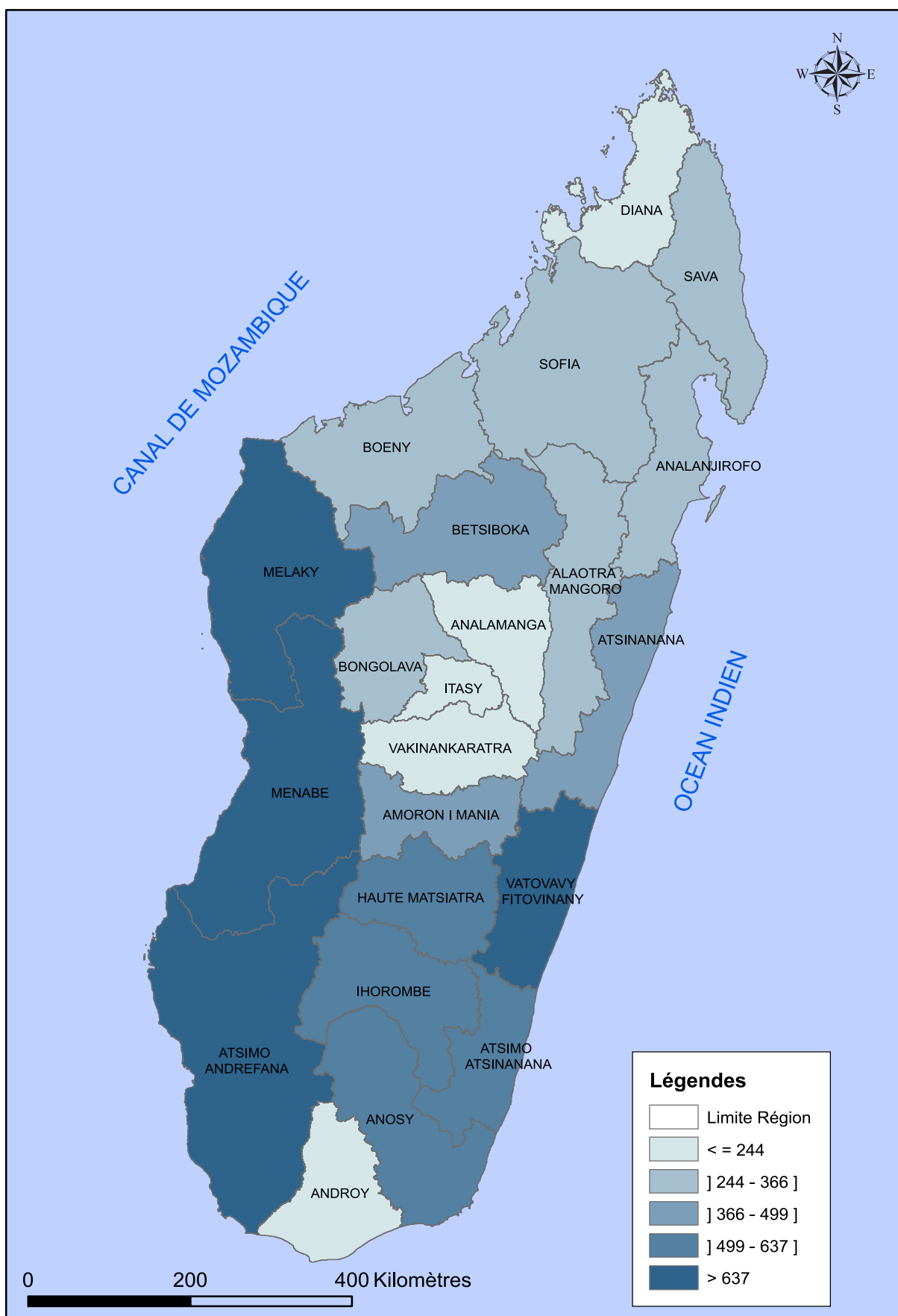
L'indicateur le plus souvent utilisé pour mesurer la mortalité maternelle est le ratio de mortalité maternelle (RMM) qui correspond au nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Cet indicateur est très utile puisqu'il permet d'apprécier le risque obstétrique. Toutefois, il présente une limite du fait qu'il peut surestimer le risque obstétrique en excluant du dénominateur les grossesses qui ne se terminent pas par une naissance vivante, mais qui peuvent être la cause d'un décès maternel.

Par rapport à cet indicateur, la cible mondiale c'est de faire passer, d'ici 2030, le ratio de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. A Madagascar, selon le cadre d'investissement pour la santé de la reproduction, la santé maternelle, néonatale, infanto-juvénile, des adolescents et de la nutrition, la cible nationale c'est de faire passer, à partir de 2020, le ratio de mortalité maternelle à 300 pour 100 000 naissances vivantes.

Il ressort du tableau 2.15 que, dans l'ensemble, le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes s'élève à 408 (respectivement 312 en milieu urbain et 426 en milieu rural). Les provinces de Fianarantsoa et de Toliara enregistrent le ratio de mortalité maternelle le plus élevé. Dans ces provinces, ce ratio est respectivement estimé à 645 et 543 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Le niveau de cet indicateur présente également des disparités selon la région. En effet, le ratio le plus élevé se trouve dans les régions de Vatovavy Fitovinany (928 décès pour 100 000 naissances vivantes) et de Menabe (797 décès pour 100 000 naissances vivantes), contrairement aux régions d'Itasy et de Vakinankaratra qui enregistrent le ratio de mortalité le plus faible : respectivement de 159 et 200 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le faible taux de mortalité maternelle dans les régions de haut plateau pourrait être expliqué par la promotion des services de santé de la reproduction dans ces régions depuis ces dernières années.



Carte 2.3. Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes par région



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Un autre indicateur permettant de mesurer le niveau de mortalité maternelle chez les femmes de 15-49 ans est la Proportion de Décès Maternel pour des Causes Maternelles (PDCM). Cet indicateur mesure en fait la proportion de décès chez les femmes en âge de procréation imputables à des causes maternelles. Les résultats y afférents sont consignés dans le tableau 2.15.

Selon les résultats de ce tableau, dans l'ensemble, 22,3 % des décès de femmes en âge de procréation seraient dus à des causes maternelles. Cette

proportion est relativement plus élevée en milieu rural (23,3 %) qu'en milieu urbain (17,1 %). Une disparité importante s'observe également selon la région. La Proportion de Décès Maternel pour des Causes Maternelles est la plus élevée dans les régions de Melaky (32,7 %) et de Menabe (28,5 %), alors qu'elle est la plus faible dans les régions d'Analamanga (13,4 %) et de Boeny (15,1 %). L'offre de services en matière de la santé de reproduction pourrait expliquer cette disparité.

Tableau 2.15. Mortalité maternelle selon l'unité administrative et le milieu de résidence

Unité administrative/Milieu de résidence	RMM (pour 100 000 naissances vivantes)	PDCM (%)
Milieu de résidence		
Urbain	312	17,1
Rural	426	23,3
Province		
Antananarivo	206	15,5
Fianarantsoa	645	25,5
Toamasina	398	23,2
Mahajanga	383	20,9
Toliara	543	25,3
Antsiranana	277	21,1
Région		
Analamanga	215	13,4
Vakinankaratra	200	17,9
Itasy	159	16,3
Bongolava	249	20,2
Haute Matsiatra	578	22,0
Amoron'i Mania	439	22,5
Vatovavy Fitovinany	928	27,6
Ihorombe	626	26,8
Atsimo Atsinanana	503	28,1
Atsinanana	471	24,0
Analanjirifo	336	22,8
Alaotra Mangoro	366	22,5
Boeny	290	15,1
Sofia	339	21,1
Betsiboka	405	19,9
Melaky	791	32,7
Atsimo Andrefana	642	23,9
Androy	243	23,0
Anosy	566	27,1
Menabe	797	28,5
Diana	229	18,0
Sava	308	22,9
MADAGASCAR	408	22,3

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



2.6. MIGRATION DES FEMMES

Cette partie aborde le statut migratoire des femmes, les caractéristiques socio-économiques des femmes migrantes et les causes de la migration chez les femmes. Dans le cadre de ce RGPH 2018, on entend par migration tout déplacement d'un individu d'un

district vers un autre ou d'un pays vers Madagascar pour un séjour d'au moins six mois ou de moins de six mois avec intention d'y résider pendant au moins six mois.

2.6.1. Statut migratoire des femmes

Une femme est qualifiée de migrante lorsqu'elle a changé son district de résidence à un autre au moins une fois pendant la période de référence. Comparant le district de résidence à une date antérieure bien fixée, on appelle femme migrante toute personne de sexe féminin âgée de 12 ans ou plus dont les districts de résidences en début et en fin de période sont différents. On considère simultanément ici les trois concepts de la migration pour appréhender le statut migratoire des femmes. Il s'agit de la :

- Migration durée de vie : le district de résidence au moment du recensement est différent du district de naissance ;
- Migration ancienne : le district de résidence antérieur précédant les douze derniers mois du recensement est différent du district de résidence actuel ;
- Migration récente : le district de résidence à la date du recensement est différent du district au cours des 12 derniers mois.

Le tableau 2.16 montre que, dans l'ensemble, 24,4 % des femmes de 12 ans ou plus sont des migrantes. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (46,9 %) qu'en milieu rural (18,1 %). Avec un rapport de masculinité égal à 84 % des personnes migrantes, on note que les femmes migrent plus que les hommes. La même situation

s'observe aussi bien en milieu rural (85 %) qu'en milieu urbain (82 %). Par rapport à l'ensemble de la population, on note que c'est toujours les femmes qui migrent plus que les hommes avec un rapport de masculinité de 88 %. Et la proportion de la population totale féminine migrante est de 21,9 % dont 44,6 % en milieu urbain et 16,3 % en milieu rural.

Selon la province de résidence, les résultats montrent que la proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes est la plus élevée dans la province d'Antananarivo (39,2 %) alors qu'elle est la plus faible dans la province de Toliara (12,4 %). Selon la région, la proportion la plus élevée est enregistrée dans les régions d'Analamanga (50,8 %) et de Bongolava (41,4 %), alors que celle la plus faible est enregistrée dans les régions d'Androy (5,4 %) et d'Atsimo Atsinanana (5,8 %). Cela pourrait être expliqué par l'attraction par la population, particulièrement les femmes, des zones des hautes Terres pour diverses raisons, notamment celles liées à la recherche de travail et aux études. Quelle que soit la province et la région considérée, la proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes est toujours supérieure en milieu urbain qu'en milieu rural. Et généralement, les femmes migrent plus que les hommes sauf dans la région de Melaky, notamment en milieu rural où l'on enregistre un rapport de masculinité supérieur à 100.

Tableau 2.16. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes	RM	Effectif des femmes	% de femmes migrantes	RM	Effectif des femmes	% de femmes migrantes	RM	Effectif des femmes
Province									
Antananarivo	52,4	81	732 361	33,9	84	1 831 469	39,2	82	2 563 830
Fianarantsoa	43,1	81	230 804	12,1	83	1 463 690	16,3	82	1 694 494
Toamasina	49,7	83	300 400	11,9	85	1 054 656	20,3	84	1 355 056
Mahajanga	46,9	85	228 142	15,2	91	823 018	22,1	88	1 051 160
Toliara	31	83	210 454	8,9	94	1 121 474	12,4	90	1 331 928
Antsiranana	44,1	82	202 022	16,9	86	515 115	24,6	84	717 137
Région									
Analamanga	56,5	81	543 044	47,1	83	823 387	50,8	82	1 366 431
Vakinankaratra	42,8	78	118 828	15,3	77	566 143	20,1	77	684 971
Itasy	31,2	81	54 076	27,5	82	246 516	28,2	82	300 592
Bongolava	59	88	16 413	39,9	96	195 423	41,4	95	211 836
Haute Matsiatra	55,1	81	97 475	16,3	77	397 834	23,9	79	495 309
Amoron'i Mania	34,7	79	39 761	17,7	78	238 423	20,2	78	278 184
Vatovavy Fitovinany	28,1	79	50 631	6,1	85	418 031	8,5	83	468 662
Ihorombe	65,4	83	14 786	29,2	97	117 135	33,2	94	131 921
Atsimo Atsinanana	28,4	80	28 151	3,6	87	292 267	5,8	84	320 418
Atsinanana	63	83	163 755	11,7	85	351 752	28	83	515 507
Analanjirifo	25	82	72 440	7,1	80	344 109	10,2	81	416 549
Alaotra Mangoro	43,7	87	64 205	16,8	87	358 795	20,9	87	423 000
Boeny	57,6	83	128 678	27,2	95	193 898	39,3	88	322 576
Sofia	32,9	88	69 245	9,4	80	434 255	12,6	83	503 500
Betsiboka	34	89	17 908	19,8	95	110 302	21,8	94	128 210
Melaky	32,7	91	12 311	11,9	101	84 563	14,5	98	96 874
Atsimo Andrefana	36,4	81	93 749	11,1	95	474 542	15,3	90	568 291
Androy	9,6	87	28 300	4,9	80	244 402	5,4	81	272 702
Anosy	28,4	85	47 526	4,3	88	214 779	8,7	86	262 305
Menabe	36,1	87	40 879	13,9	99	187 751	17,8	94	228 630
Diana	54,3	81	120 387	26,2	87	196 946	36,9	83	317 333
Sava	29,1	88	81 635	11,2	85	318 169	14,9	86	399 804
MADAGASCAR	46,9	82	1 904 183	18,1	85	6 809 422	24,4	84	8 713 605

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.6.1.1. Structure par âge des femmes migrantes

Lorsqu'on appréhende la distribution par âge des femmes migrantes, on enregistre une tendance à la hausse de la proportion de femmes migrantes jusqu'à l'âge de 69 ans passant de 19,5 % chez les femmes de 12-14 ans à 29,0 % chez les femmes de 65-69 ans (tableau 2.17). A partir de 70 ans, on enregistre une tendance à la baisse de cette proportion. Elle est de 24,7 % chez les femmes de

70-74 ans et de 21,0 % chez les femmes âgées de 85 ans ou plus.

Lorsqu'on observe la variation de cette proportion par âge selon le milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, elle est la plus élevée chez les femmes de 60-64 ans (49,7 %) alors qu'elle est la plus faible chez celles de 12-14 ans (40,0 %). En



milieu rural, elle est la plus élevée (22,3 %) chez les femmes de 55-59 ans tandis que c'est toujours chez les femmes de 12-14 ans qu'on enregistre la proportion la plus faible (14,8 %).

Quelle que soit la tranche d'âge considérée, les femmes migrent plus que les hommes sauf les femmes rurales issues de la tranche d'âge de 12-14 ans où l'on enregistre un rapport de masculinité supérieur à 100.

Tableau 2.17. Pourcentage de femmes migrantes par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes	RM	Effectif des femmes	% de femmes migrantes	RM	Effectif des femmes	% de femmes migrantes	RM	Effectif des femmes
12-14 ans	40,0	88	184 054	14,8	101	787 676	19,5	96	971 730
15-19 ans	44,3	81	350 583	15,5	93	1 287 589	21,7	88	1 638 172
20-24 ans	49,0	85	279 613	17,4	79	964 400	24,5	82	1 244 013
25-29 ans	49,0	81	229 901	18,2	76	809 545	25,0	78	1 039 446
30-34 ans	48,8	80	175 998	19,2	78	621 010	25,7	79	797 008
35-39 ans	48,3	79	159 390	19,9	78	564 195	26,1	79	723 585
40-44 ans	48,0	83	130 483	20,9	84	459 574	26,9	84	590 057
45-49 ans	47,4	83	105 306	21,3	86	365 379	27,1	85	470 685
50-54 ans	48,2	81	84 666	21,2	89	290 665	27,3	86	375 331
55-59 ans	49,6	82	67 036	22,3	90	211 764	28,9	86	278 800
60-64 ans	49,7	83	54 809	21,1	92	176 036	27,9	89	230 845
65-69 ans	49,6	83	34 713	22,2	92	104 417	29,0	88	139 130
70-74 ans	46,2	78	20 801	18,4	89	70 961	24,7	84	91 762
75-79 ans	46,4	70	12 330	19,4	86	38 922	25,9	79	51 252
80 ans ou +	41,7	57	14 500	15,8	75	57 289	21,0	68	71 789
MADAGASCAR	46,9	82	1 904 183	18,1	85	6 809 422	24,4	84	8 713 605

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.6.1.2 - Causes de la migration chez les femmes

Parmi les migrants, une question a été posée lors du recensement afin d'appréhender les causes de la migration interne ou internationale. Pour les femmes de 12 ans ou plus, les résultats ont montré que, dans l'ensemble, les raisons familiales (60,3 %), l'emploi ou la recherche d'emploi (27,3 %) et l'étude ou l'apprentissage (8,4 %) constituent les principales causes de la migration. Parmi ces causes, on note que plus de femmes que d'hommes (rapport de masculinité égal à 47 %) ont cité les raisons familiales contrairement aux autres causes. L'inondation, la famine, la sécheresse, l'insécurité, la santé et la location de logement ont été moins citées par les femmes comme causes

de migration. En effet, moins de 1 % d'entre elles les ont déclarées comme causes de leur migration. Force est de constater que cette tendance s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

En plus de ces trois principales raisons évoquées plus haut, les résultats montrent également que l'inondation, la famine, la sécheresse constituent une proportion non négligeable des causes de la migration des femmes dans la province de Toliara (3,4 %). Et on note que plus d'hommes que de femmes les ont citées comme cause de migration dans cette province (rapport de masculinité égal à 130 %).



Tableau 2.18. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus migrantes par cause de la migration (ENSEMBLE) selon le milieu de résidence et l'unité administrative

Milieu de résidence/Unité administrative	Causes de la migration													Effectif des femmes migrantes			
	Emploi ou recherche d'emploi	RM	Etude ou apprentissage	RM	Inondation, famine, sécheresse	RM	Insécurité	RM	Raison familiale (conflit, mariage, rapprochement,...)	RM	Santé	RM	Location de logement		RM	Autres	RM
Milieu de résidence																	
Urbain	29,6	164	15,0	105	0,3	65	0,3	68	53,1	42	0,6	66	0,4	95	0,7	96	893 962
Rural	25,4	194	3,0	110	0,8	119	0,7	103	66,3	51	0,7	90	1,1	130	2,1	136	1 235 853
Province																	
Antananarivo	26,3	167	7,9	105	0,2	91	0,4	97	61,1	49	0,7	84	1,4	118	2,0	126	1 004 407
Fianarantsoa	24,2	181	9,3	108	0,2	127	0,8	94	63,5	47	0,5	86	0,2	91	1,2	112	276 660
Toamasina	28,9	185	9,4	101	0,4	47	0,3	84	59,2	48	0,4	76	0,5	188	0,9	172	274 984
Mahajanga	30,8	186	8,9	105	0,6	118	0,7	90	57,4	46	0,6	83	0,2	119	0,8	134	232 393
Toliara	25,2	223	7,4	108	3,4	130	1,0	104	60,6	45	0,8	70	0,5	93	1,2	109	164 963
Antsiranana	31,8	182	8,8	111	0,4	53	0,3	64	57,1	43	0,5	69	0,3	106	0,8	121	176 408
MADAGASCAR	27,3	180	8,4	106	0,6	109	0,5	94	60,3	47	0,6	81	0,8	121	1,4	128	2 129 815

Source : MDG - INSTAT - RGP42018



2.6.2. Migration interne.

La migration interne concerne toutes migrations qui s'effectuent à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans notre cas, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre district et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois. Ici, la migration interne sera appréhendée à travers la migration interne durée de vie et la migration interne récente. Mais avant cela, il sera d'abord procédé à l'analyse de l'ensemble des femmes migrantes internes par rapport à l'ensemble des femmes migrantes.

Le tableau 2.19 présente le pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes parmi les femmes migrantes par milieu de résidence selon l'unité administrative. Dans l'ensemble, parmi les femmes migrantes, 99,75 % sont qualifiées de migrantes internes. Aucune différence importante n'est observée entre les deux milieux (99,54 % en milieu urbain contre 99,91 % en milieu rural). Selon la région, on note que presque la totalité (100 %) des femmes migrantes dans les régions d'Ihorombe

et de Betsiboka sont des migrantes internes. Pour les autres régions, plus de 95,5 % des femmes migrantes le sont.

L'analyse du rapport de masculinité montre que, par rapport à la migration interne, les femmes migrent plus que les hommes. Dans l'ensemble, ce rapport est de 84 % (82 % en milieu urbain contre 85 % en milieu rural). La région de Vakinankaratra enregistre le rapport de masculinité le plus faible (77 %) tandis que c'est dans la région de Melaky que l'indicateur est le plus élevé (98 %). Quel que soit le milieu de résidence et la région, à l'exception de la région Melaky particulièrement en milieu rural, on note qu'il y a toujours plus de femmes que d'hommes migrants internes. Il faut signaler que la région de Melaky fait partie des régions difficilement accessibles en raison des mauvais états des routes dans la plupart des districts qui la composent. Cela pourrait être considéré comme l'une des raisons qui expliquent ce résultat.

Tableau 2.19. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes parmi les femmes migrantes par milieu de résidence selon l'unité administrative.

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internes	RM	Effectif total des femmes migrantes	% de femmes migrantes internes	RM	Effectif total des femmes migrantes	% de femmes migrantes internes	RM	Effectif total des femmes migrantes
Province									
Antananarivo	99,35	80	383 984	99,88	83	620 423	99,68	82	1 004 407
Fianarantsoa	99,87	81	99 408	99,99	83	177 252	99,94	82	276 660
Toamasina	99,77	83	149 269	99,88	85	125 715	99,82	84	274 984
Mahajanga	99,42	84	106 990	99,99	91	125 403	99,73	88	232 393
Toliara	99,77	83	65 146	99,95	94	99 817	99,88	89	164 963
Antsiranana	99,57	82	89 165	99,77	86	87 243	99,67	84	176 408
Région		82			85			84	
Analamanga	99,24	81	306 589	99,82	83	388 121	99,57	82	694 710
Vakinankaratra	99,66	78	50 850	99,98	77	86 573	99,86	77	137 423
Itasy	99,98	80	16 862	99,99	82	67 802	99,99	82	84 664
Bongolava	99,94	88	9 683	100	96	77 927	99,99	95	87 610
Haute Matsiatra	99,81	81	53 710	99,99	77	64 801	99,91	79	118 511
Amoron'i Mania	99,91	79	13 804	99,99	78	42 282	99,97	78	56 086
Vatovavy Fitovinany	99,92	79	14 240	99,98	85	25 433	99,96	83	39 673
Ihorombe	100	83	9 672	99,99	97	34 180	100	94	43 852
Atsimo Atsinanana	99,9	80	7 982	99,98	87	10 556	99,95	84	18 538
Atsinanana	99,72	82	103 097	99,73	85	41 049	99,72	83	144 146
Analanjirifo	99,78	82	18 103	99,95	80	24 491	99,88	81	42 594
Alaotra Mangoro	99,92	87	28 069	99,97	87	60 175	99,95	87	88 244
Boeny	99,2	82	74 127	99,98	95	52 766	99,52	88	126 893
Sofia	99,89	88	22 762	99,98	80	40 709	99,95	83	63 471
Betsiboka	100	89	6 080	100	95	21 872	100	94	27 952
Melaky	99,98	90	4 021	100	101	10 056	99,99	98	14 077
Atsimo Andrefana	99,72	81	34 137	99,92	95	52 701	99,85	89	86 838
Androy	99,89	87	2 726	99,97	80	11 914	99,96	81	14 640
Anosy	99,76	84	13 518	99,98	88	9 174	99,85	86	22 692
Menabe	99,87	86	14 765	99,98	99	26 028	99,94	94	40 793
Diana	99,51	80	65 426	99,65	87	51 569	99,58	83	116 995
Sava	99,72	88	23 739	99,93	85	35 674	99,85	86	59 413
MADAGASCAR	99,54	82	893 962	99,91	85	1 235 853	99,75	84	2 129 815

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes parmi les femmes migrantes par milieu de résidence selon le groupe d'âges est représenté dans le tableau 2.20. Bien que l'on n'observe aucune différence considérable selon l'âge, on note que, quel que soit le milieu de résidence, les jeunes générations migrent beaucoup plus que les anciennes générations lorsqu'on considère la migration interne. En effet, au niveau national, la

proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes est de l'ordre de 99,8 % chez les femmes âgées entre 12 ans et 19 ans. Chez les anciennes générations, elle est estimée à 99,5 %. On constate cette même tendance selon le milieu de résidence ; et quel que soit l'âge, on note qu'aucune différence importante n'est observée entre les deux milieux en ce qui concerne la proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes par rapport aux femmes



migrantes.

Concernant la disparité selon le sexe, le tableau 2.20 montre que, quel que soit l'âge, il y a plus de femmes migrantes internes que d'hommes. Cet écart est d'autant plus élevé (RM = 67 %) chez les individus

issus du groupe d'âge élevé (80 ans ou plus). Selon le milieu de résidence, le rapport de masculinité le plus faible (55 %) se trouve chez les individus du milieu urbain issus de cette tranche d'âge tandis que le plus élevé (101 %) se trouve chez les individus du milieu rural issus du groupe d'âges de 12-14 ans.

Tableau 2.20. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes parmi les femmes migrantes par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internes	RM	Effectif total des femmes migrantes	% de femmes migrantes internes	RM	Effectif total des femmes migrantes	% de femmes migrantes internes	RM	Effectif total des femmes migrantes
12-14 ans	99,65	88	73 660	99,93	101	116 199	99,82	96	189 859
15-19 ans	99,71	81	155 468	99,93	93	199 851	99,84	88	355 319
20-24 ans	99,51	84	136 978	99,92	79	168 140	99,74	82	305 118
25-29 ans	99,45	80	112 658	99,91	75	147 633	99,71	78	260 291
30-34 ans	99,52	80	85 834	99,88	78	118 987	99,73	79	204 821
35-39 ans	99,52	79	76 911	99,89	78	112 254	99,74	79	189 165
40-44 ans	99,5	83	62 649	99,89	84	96 007	99,74	83	158 656
45-49 ans	99,47	83	49 886	99,89	86	77 842	99,73	85	127 728
50-54 ans	99,44	80	40 846	99,88	89	61 671	99,7	86	102 517
55-59 ans	99,55	81	33 246	99,89	89	47 208	99,75	86	80 454
60-64 ans	99,45	83	27 230	99,86	92	37 230	99,69	88	64 460
65-69 ans	99,54	82	17 213	99,9	92	23 166	99,75	87	40 379
70-74 ans	99,42	76	9 616	99,87	88	13 087	99,68	83	22 703
75-79 ans	99,13	69	5 716	99,81	86	7 547	99,52	78	13 263
80 ans ou +	99,31	55	6 051	99,9	75	9 031	99,66	67	15 082
ENSEMBLE	99,54	82	893 962	99,91	85	1 235 853	99,75	84	2 129 815

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.6.2.1. Migration interne durée de vie

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Dans notre cas, elle concerne les individus dont le district de résidence au moment du recensement est différent de leur district de naissance.

On appréhende ici la migration interne durée de vie par rapport à la migration interne. Les résultats y afférents sont consignés dans le tableau 2.21. Il ressort de ce tableau que le pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes durée de vie parmi les femmes migrantes internes est de 67,9 % (70,9 % en milieu urbain et 65,7 % en milieu rural). On observe une légère disparité selon la région par rapport à cet indicateur. Il est le plus élevé dans la région d'Ihorombe (74,6 %) alors qu'il est le plus faible dans la région d'Androy (49,1 %). On observe la même situation en milieu rural. Par contre, en milieu urbain, le pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes durée de vie parmi les femmes migrantes internes est le plus élevé dans la région de Diana (75,2 %).

Le rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes migrantes internes durée de vie que d'hommes. Cet écart est d'autant plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, dans l'ensemble, le rapport de masculinité des individus de 12 ans ou plus migrants internes durée de vie est de 91 % (88 % en milieu urbain et 95 % en milieu rural). Le rapport de masculinité des migrants internes durée de vie est le plus faible (79 %) dans la région d'Amoron'i Mania alors qu'il est le plus élevé (123 %) dans la région de Melaky. Les résultats selon le milieu de résidence montrent que c'est dans le milieu rural de la région de Melaky qu'on enregistre le rapport de masculinité le plus élevé (130 %) parmi les régions. Cette situation pourrait être expliquée par le fait que dans cette région la mobilité des femmes soit très limitée en raison de la dégradation de l'état des routes qui permettent d'y accéder.

Tableau 2.21. Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes durée de vie parmi les femmes migrantes internes par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internes durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internes	% de femmes migrantes internes durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internes	% de femmes migrantes internes durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internes
Province									
Antananarivo	70,1	87	381 485	68,4	91	619 701	69	89	1 001 186
Fianarantsoa	68,7	85	99 274	61,5	89	177 229	64,1	87	276 503
Toamasina	72,6	89	148 923	60,2	103	125 570	66,9	95	274 493
Mahajanga	72	89	106 368	63,8	103	125 386	67,6	96	231 754
Toliara	69,8	89	64 998	65	104	99 766	66,9	98	164 764
Antsiranana	73,3	88	88 780	66,5	99	87 040	69,9	93	175 820
Région									
Analamanga	71,1	86	304 273	74,1	88	387 425	72,8	88	691 698
Vakinankaratra	67,3	85	50 676	61,3	84	86 555	63,5	84	137 231
Itasy	63,6	92	16 859	57,6	92	67 795	58,8	92	84 654
Bongolava	65,2	98	9 677	56,8	114	77 926	57,7	112	87 603
Haute Matsiatra	71,1	85	53 609	62,8	80	64 792	66,6	83	118 401
Amoron'i Mania	63,1	84	13 791	53	77	42 276	55,5	79	56 067
Vatovavy Fitovinany	65,8	86	14 228	57,4	96	25 429	60,4	92	39 657
Ihorombe	74,9	84	9 672	74,5	106	34 178	74,6	101	43 850
Atsimo Atsinanana	60,3	87	7 974	55,4	97	10 554	57,5	93	18 528
Atsinanana	74,2	86	102 812	64,3	101	40 937	71,4	90	143 749
Analanjirifo	71,9	94	18 064	61,7	100	24 479	66	97	42 543
Alaotra Mangoro	67	101	28 047	56,7	106	60 154	60	104	88 201
Boeny	72,9	86	73 531	66,4	105	52 757	70,2	94	126 288
Sofia	71,2	96	22 737	65,3	89	40 702	67,4	91	63 439
Betsiboka	71,3	99	6 080	60,1	112	21 871	62,5	109	27 951
Melaky	61,8	107	4 020	52,4	130	10 056	55,1	123	14 076
Atsimo Andrefana	72	85	34 043	70,4	106	52 661	71	97	86 704
Androy	62,5	94	2 723	46,1	76	11 911	49,1	80	14 634
Anosy	64	94	13 486	59,5	100	9 172	62,2	96	22 658
Menabe	71,3	93	14 746	64,9	112	26 022	67,2	105	40 768
Diana	75,2	84	65 108	70,9	97	51 391	73,3	89	116 499
Sava	68	100	23 672	60,2	103	35 649	63,3	102	59 321
MADAGASCAR	70,9	88	889 828	65,7	95	1 234 692	67,9	91	2 124 520

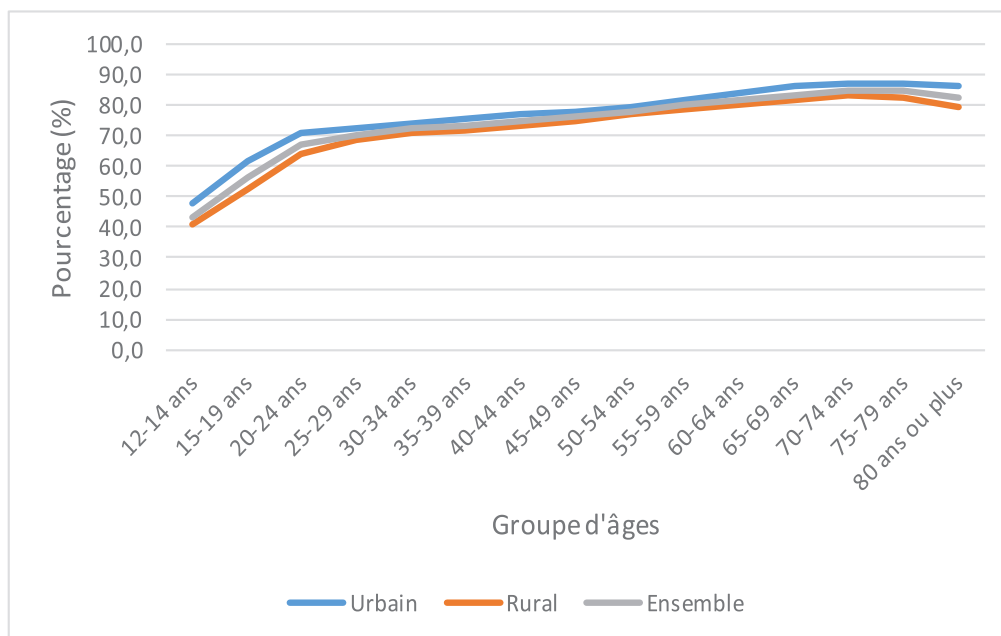
Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Le graphique 2.1 (cf. tableau A4 en annexe) présente le profil selon le groupe d'âges des femmes migrantes internes durée de vie par rapport aux femmes migrantes internes. Il ressort de ce graphique que, quel que soit le milieu de résidence, cette proportion augmente avec l'âge même si on

observe une légère diminution de cette proportion à partir de 75 ans. Cette situation reflète la réalité puisque qu'au fur et à mesure que l'âge avance, les gens ont tendances à quitter leur district de naissance pour plusieurs raisons (emploi, raisons familiales,...).

Graphique 2.1. Structure par âge des femmes migrantes internes durée de vie parmi les femmes migrantes internes selon le milieu de résidence.



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.6.2.2. Migration interne récente

La migration interne récente concerne toutes migrations internes effectuées au cours des 12 mois ayant précédé le recensement de 2018. Elle concerne les individus dont le district de résidence à la date du recensement est différent de son district au cours des 12 derniers mois.

Afin de rendre beaucoup plus pertinent l'analyse, on examine la variation selon certaines caractéristiques du pourcentage de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes récentes parmi les femmes migrantes internes. Les résultats y afférents sont consignés dans le tableau 2.22. Il ressort de ce tableau que la proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes récentes parmi les femmes migrantes internes est de 4,6 % (5,4 % en milieu urbain contre 4,0 % en milieu rural).

On note qu'en milieu urbain, cette proportion est la plus élevée (7,5 %) dans la région de Haute Matsiatra, alors qu'elle est la plus faible dans les régions d'Anosy (3,6 %). La province de Fianarantsoa enregistre la proportion la plus élevée (6,7 %) de femmes migrantes internes récentes parmi les femmes migrantes internes en milieu urbain. La

proportion la plus faible se trouve dans la province de Toliara (4,4 %). Une tendance un peu différente a été observée en milieu rural. En effet, c'est la province d'Antsiranana qui enregistre la proportion la plus élevée (5,1 %) de femmes migrantes internes récentes parmi les femmes migrantes internes. Selon la région, on note que cette proportion est la plus élevée dans la région d'Analanjirifo (6,7 %), alors qu'elle est la plus faible (1,8 %) dans la région de Bongolava.

L'analyse du rapport de masculinité montre qu'il y a 87 hommes migrants récents pour 100 femmes. Selon le milieu de résidence, on observe que les femmes migrent plus que les hommes mais ce rapport de masculinité est relativement élevé en milieu rural (92 %) qu'en milieu urbain (83 %). Dans sept (07) régions sur vingt-deux (22), l'on enregistre un rapport de masculinité supérieur à 100 concernant la migration interne récente. Le plus élevé se trouve dans les régions de Sava (114 %) et de Bongolava (113 %). Les régions d'Analamanga (77 %) et de Haute Matsiatra (82 %) enregistrent le rapport de masculinité le plus faible.

Tableau 2.22. Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes récentes par rapport aux femmes migrantes internes par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internes récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internes	% de femmes migrantes internes récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internes	% de femmes migrantes internes récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internes
Province									
Antananarivo	5,2	74	381 485	4,2	85	619 701	4,6	80	1 001 186
Fianarantsoa	6,7	85	99 274	3,1	91	177 229	4,4	88	276 503
Toamasina	5,5	86	148 923	4,2	97	125 570	4,9	90	274 493
Mahajanga	4,9	88	106 368	3,6	105	125 386	4,2	96	231 754
Toliara	4,4	87	64 998	4,1	107	99 766	4,2	99	164 764
Antsiranana	6,2	98	88 780	5,1	103	87 040	5,7	100	175 820
Région									
Analamanga	5,3	71	304 273	5,5	82	387 425	5,4	77	691 698
Vakinankaratra	5,6	77	50 676	2,6	90	86 555	3,7	83	137 231
Itasy	4,3	101	16 859	1,7	89	67 795	2,2	94	84 654
Bongolava	3,9	97	9 677	1,6	118	77 926	1,8	113	87 603
Haute Matsiatra	7,5	86	53 609	2,3	73	64 792	4,6	82	118 401
Amoron'i Mania	5,8	82	13 791	3,5	98	42 276	4	92	56 067
Vatovavy Fitovinany	5,5	84	14 228	4	88	25 429	4,5	86	39 657
Ihorombe	6,8	77	9 672	3,6	103	34 178	4,3	94	43 850
Atsimo Atsinanana	5,2	106	7 974	3,7	105	10 554	4,4	105	18 528
Atsinanana	5,6	82	102 812	5,5	101	40 937	5,5	87	143 749
Analanjirifo	6,6	99	18 064	6,8	87	24 479	6,7	92	42 543
Alaotra Mangoro	4,5	95	28 047	2,2	102	60 154	2,9	99	88 201
Boeny	4,8	83	73 531	3,1	111	52 757	4,1	92	126 288
Sofia	5,4	97	22 737	4,2	94	40 702	4,6	95	63 439
Betsiboka	5,2	99	6 080	2,8	118	21 871	3,3	111	27 951
Melaky	4,3	99	4 020	5,3	108	10 056	5	106	14 076
Atsimo Andrefana	4,7	78	34 043	4,6	111	52 661	4,6	98	86 704
Androy	4,8	102	2 723	3,7	93	11 911	3,9	95	14 634
Anosy	3,6	103	13 486	3	101	9 172	3,4	102	22 658
Menabe	4,2	94	14 746	3,7	105	26 022	3,9	101	40 768
Diana	5,8	90	65 108	4,7	96	51 391	5,3	92	116 499
Sava	7,2	117	23 672	5,8	111	35 649	6,4	114	59 321
MADAGASCAR	5,4	83	889 828	4	92	1 234 692	4,6	87	2 124 520

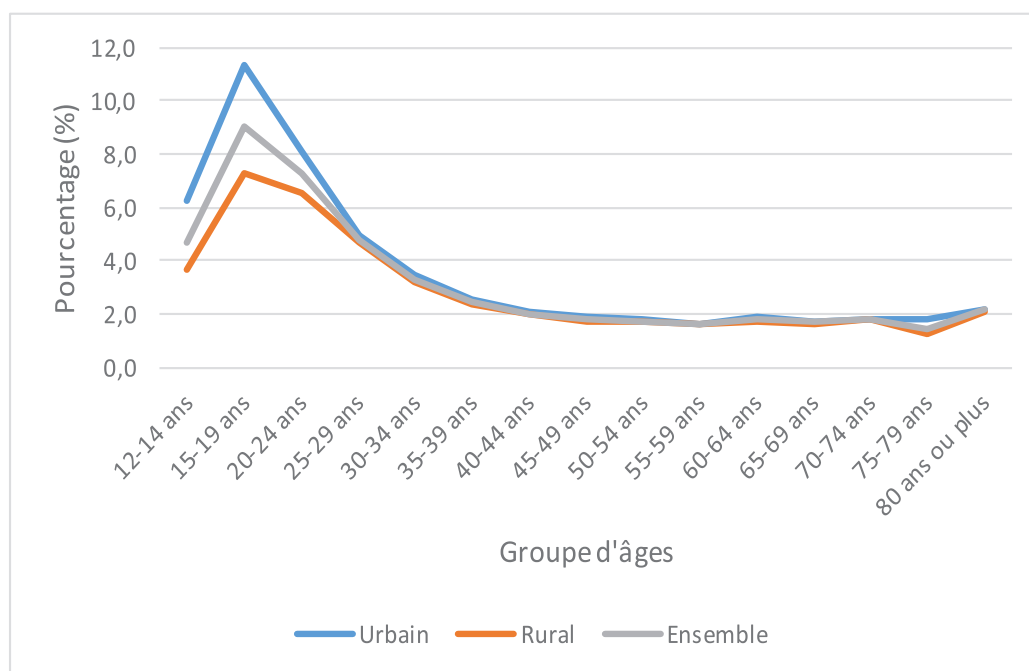
Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Selon la tranche d'âge, le graphique 2.2 (cf. tableau A5 en annexe) suivant montre que, quel que soit le milieu de résidence, la proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internes récentes par rapport aux femmes migrantes internes est la plus élevée chez les femmes de 15-19 ans puis elle diminue au fur et à mesure que l'âge avance. Aux

âges jeunes, la mobilité des femmes malagasy au cours des 12 derniers mois est relativement élevée. Et elle est d'autant plus élevée en milieu urbain (11,3 %) qu'en milieu rural (7,3 %). Cela pourrait être expliqué par des raisons relatives à la recherche d'emploi ou à la poursuite des études.



Graphique 2.2. Structure par âges des femmes migrantes récentes parmi les femmes migrantes internes selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

2.6.2.3. Causes de la migration interne

Cette partie traite des raisons pour lesquelles les femmes de 12 ans ou plus migrent à l'intérieur du pays. Selon les résultats y afférents, ce sont toujours les raisons familiales (60,4 %) suivies de l'emploi/la recherche d'emploi (27,3 %) et l'étude/l'apprentissage (8,4 %) qui constituent les principales raisons de la migration interne des femmes de 12 ans ou plus. On observe la même situation selon la province et le milieu de résidence. Mais particulièrement pour la province de Toliara, l'inondation/la famine/la sécheresse fait partie également des causes de la migration interne la plus

citée (3,4 %) par les femmes de 12 ans ou plus migrantes internes.

Lorsqu'on observe le rapport de masculinité, on note que la raison familiale, en tant que principale cause de la migration interne, a été beaucoup plus citée par les femmes que les hommes avec un rapport de masculinité égal à 47 %. A part l'insécurité, les autres causes ont été citées beaucoup plus par les hommes que les femmes.

Tableau 2.23. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus migrantes internes par cause de la migration selon le milieu de résidence et l'unité administrative

Caractéristiques socio-démographiques	Causes de la migration (INTERNE)														Effectif des femmes migrantes internes		
	Emploi ou recherche d'emploi	RM	Etude ou apprentissage	RM	Inondation, famine, sécheresse	RM	Insécurité	RM	Raison familiale (conflit, mariage, rapprochement,...)	RM	Santé	RM	Location de logement	RM		Autres	RM
Milieu de résidence																	
Urbain	29,6	163	15	103	0,3	65	0,3	68	53,1	42	0,6	65	0,4	95	0,7	90	889 828
Rural	25,4	194	3	109	0,8	119	0,7	104	66,3	51	0,7	90	1,1	129	2,1	136	1 234 692
Province																	
Antananarivo	26,3	167	7,9	103	0,2	92	0,4	96	61,2	49	0,7	84	1,4	118	2	126	1 001 186
Fianarantsoa	24,2	180	9,3	107	0,2	127	0,9	94	63,5	47	0,5	85	0,2	90	1,2	112	276 503
Toamasina	28,9	185	9,4	101	0,4	47	0,3	84	59,2	48	0,4	73	0,5	188	0,9	171	274 493
Mahajanga	30,9	186	8,8	104	0,6	118	0,7	90	57,4	46	0,6	81	0,2	118	0,8	129	231 754
Toliara	25,2	223	7,3	107	3,4	130	1	104	60,6	45	0,8	69	0,5	92	1,2	107	164 764
Antsiranana	31,8	182	8,8	110	0,4	52	0,3	64	57,1	43	0,5	67	0,3	94	0,8	108	175 820
MADAGASCAR	27,3	179	8,4	104	0,6	109	0,5	94	60,4	47	0,6	80	0,8	121	1,4	126	2 124 520

Source : MDG - INSTAT - RGP42018



2.6.3. Migration internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans notre cas, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. Dans le cadre du RGPH 2018, la migration internationale des femmes concerne donc toutes les entrées dans le pays. Comme la migration interne, on appréhende ici la migration internationale à travers la migration internationale récente et la migration internationale durée de vie. Mais avant cela, l'analyse sera axée d'abord sur la variation du pourcentage de femmes migrantes internationales par rapport à l'ensemble des femmes migrantes.

Le tableau 2.24 présente la proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales parmi les femmes migrantes. En fait, il s'agit de la proportion de femmes dont le lieu de résidence avant le recensement ou leur lieu de naissance est en dehors du pays. On comptabilise ici la migration internationale ancienne et récente. Les résultats montrent que, parmi les femmes migrantes, 0,369 % des femmes de 12 ans ou plus sont des femmes migrantes internationales. Cette proportion est de 0,653 % en milieu urbain contre 0,163 % en milieu rural. C'est dans les provinces d'Antananarivo (0,502 %) et d'Antsiranana (0,417 %) qu'on enregistre les proportions les plus élevées de femmes migrantes internationales. La

plus faible proportion se trouve dans la province de Fianarantsoa (0,102 %). Selon la région, la proportion la plus élevée est enregistrée dans les régions d'Analamanga (0,681 %) et de Boeny (0,584 %). On observe la même situation selon le milieu de résidence sauf en milieu rural où on note qu'après la région d'Analamanga, la région de Diana vient en deuxième position enregistrant également une proportion relativement élevée (0,398 %) de femmes migrantes internationales.

Concernant le rapport de masculinité, il ressort de ce tableau que, contrairement à la migration interne, il y a plus d'hommes migrants internationaux que de femmes. Et l'écart est d'autant plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, le rapport de masculinité des individus migrants internationaux est de 140 % (138 % en milieu urbain contre 146 % en milieu rural). Quelle que soit la région, on enregistre toujours le rapport de masculinité supérieur à 100. Ce rapport est le plus élevé dans la région d'Ihorombe (1071 hommes pour 100 femmes) tandis qu'il est le plus faible dans la région de Haute Matsiara (120 hommes pour 100 femmes). Selon le milieu de résidence, c'est seulement dans le milieu urbain de la région d'Androy (67 %) et le milieu rural de la région Vatovavy Fitovinany (92 %) qu'on enregistre un rapport de masculinité des individus migrants internationaux inférieur à 100 %.

Tableau 2.24. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales parmi les femmes migrantes par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internationales	RM	Effectif total des femmes migrantes	% de femmes migrantes internationales	RM	Effectif total des femmes migrantes	% de femmes migrantes internationales	RM	Effectif total des femmes migrantes
Province									
Antananarivo	0,932	128	383 984	0,236	131	620 423	0,502	129	1 004 407
Fianarantsoa	0,228	128	99 408	0,03	261	177 252	0,102	153	276 660
Toamasina	0,359	162	149 269	0,129	121	125 715	0,254	153	274 984
Mahajanga	0,711	157	106 990	0,023	210	125 403	0,34	158	232 393
Toliara	0,348	134	65 146	0,071	273	99 817	0,181	167	164 963
Antsiranana	0,565	159	89 165	0,266	182	87 243	0,417	167	176 408
Région									
Analamanga	1,078	127	306 589	0,368	131	388 121	0,681	128	694 710
Vakinankaratra	0,515	144	50 850	0,032	154	86 573	0,211	144	137 423
Itasy	0,036	150	16 862	0,015	140	67 802	0,019	144	84 664
Bongolava	0,072	143	9 683	0,003	150	77 927	0,01	144	87 610
Haute Matsiatra	0,307	121	53 710	0,034	109	64 801	0,158	120	118 511
Amoron'i Mania	0,246	115	13 804	0,024	210	42 282	0,078	136	56 086
Vatovavy Fitovinany	0,105	240	14 240	0,051	92	25 433	0,071	171	39 673
Ihorombe	0,021	200	9 672	0,015	1 420	34 180	0,016	1 071	43 852
Atsimo Atsinanana	0,138	100	7 982	0,038	325	10 556	0,081	160	18 538
Atsinanana	0,428	159	103 097	0,302	120	41 049	0,392	150	144 146
Analanjifofo	0,32	172	18 103	0,049	133	24 491	0,164	166	42 594
Alaotra Mangoro	0,132	189	28 069	0,043	119	60 175	0,071	160	88 244
Boeny	0,977	156	74 127	0,032	253	52 766	0,584	159	126 893
Sofia	0,145	133	22 762	0,022	133	40 709	0,066	133	63 471
Betsiboka	-	-	6 080	0,005	400	21 872	0,004	600	27 952
Melaky	0,099	325	4 021	0,02	100	10 056	0,043	250	14 077
Atsimo Andrefana	0,398	144	34 137	0,112	288	52 701	0,225	188	86 838
Androy	0,11	67	2 726	0,025	233	11 914	0,041	150	14 640
Anosy	0,399	117	13 518	0,022	250	9 174	0,247	121	22 692
Menabe	0,23	129	14 765	0,027	171	26 028	0,101	137	40 793
Diana	0,654	158	65 426	0,398	193	51 569	0,541	169	116 995
Sava	0,32	168	23 739	0,076	104	35 674	0,173	151	59 413
MADAGASCAR	0,653	138	893 962	0,163	146	1 235 853	0,369	140	2 129 815

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.6.3.1. Migration internationale durée de vie :

Le tableau 2.25 présente la proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales durée de vie par rapport aux femmes de 12 ans ou plus, migrantes internationales. Cela permet d'appréhender, parmi les femmes migrantes internationales, la part de celles qui sont nées à l'étranger et résidant à Madagascar au moment

du recensement. Les résultats montrent que 41,5 % des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales sont des migrantes internationales durée de vie. Ce pourcentage est de 41,4 % en milieu urbain contre 42,0 % en milieu rural.

Selon la province, les résultats montrent que la province d'Antananarivo enregistre la proportion



la plus élevée (44,9 %) des femmes migrantes internationales durée de vie contre la province d'Antsiranana (25,5 %). Une situation pareille s'observe en milieu urbain. Par contre, en milieu rural, c'est plutôt dans la province de Toamasina qu'on enregistre la proportion la plus élevée (61,7 %) de femmes migrantes internationales durée de vie, tandis que la proportion la plus faible (27,6 %) se trouve toujours dans la province de Mahajanga.

L'interprétation de la variation régionale de la proportion de femmes migrantes internationales durée de vie mérite une attention particulière vue l'effectif très faible des femmes migrantes internationales par région. Ainsi, on interprète ici seulement l'effectif supérieur ou égal à 30. Lorsqu'on considère ce critère, on note que, dans l'ensemble, la région d'Analamanga enregistre la proportion la plus élevée (45,5 %) des femmes migrantes internationales durée de vie contre la région de Sava (9,7 %). Une situation un peu différente s'observe selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, bien que la région d'Analamanga enregistre

toujours la proportion la plus élevée (47,3 %) des femmes migrantes durée de vie, on note que c'est plutôt dans la région de Menabe que la proportion la plus faible (8,8 %) se trouve. En milieu rural, en se basant sur l'effectif des femmes migrantes internationales supérieur ou égal à 30, on note que la proportion de femmes migrantes durée de vie est la plus élevée dans la région d'Atsinanana (68,5 %) tandis qu'elle est la plus faible dans la région d'Atsimo Andrefana (33,9 %).

En ce qui concerne la disparité entre le sexe, le tableau 2.25 montre qu'il y a plus d'hommes que de femmes migrantes internationales durée de vie, avec un rapport de masculinité de 251 %. Aucune différence n'est observée entre les deux milieux par rapport à cette disparité entre le sexe. En se basant sur l'effectif de femmes migrantes internationales supérieur ou égal à 30, la région de Sava enregistre le rapport de masculinité le plus élevé (1040 hommes pour 100 femmes) tandis que la région d'Analamanga le plus faible (201 hommes pour 100 femmes).

Tableau 2.25. Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales durée de vie par rapport aux femmes migrantes internationales par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internationales durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales	% de femmes migrantes internationales durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales	% de femmes migrantes internationales durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales
Province									
Antananarivo	46,5	202	3 580	40,9	213	1 467	44,9	205	5 047
Fianarantsoa	31,7	240	227	48,1	427	54	34,9	290	281
Toamasina	30,0	416	536	61,7	163	162	37,4	319	698
Mahajanga	43,9	301	761	27,6	500	29	43,3	306	790
Toliara	34,4	322	227	39,4	596	71	35,6	394	298
Antsiranana	20,6	571	504	36,2	424	232	25,5	505	736
Région									
Analamanga	47,3	197	3 305	41,2	212	1 427	45,4	201	4 732
Vakinankaratra	37,0	272	262	28,6	275	28	36,2	272	290
Itasy	33,3	250	6	30,0	300	10	31,3	280	16
Bongolava	42,9	267	7	50,0	100	2	44,4	225	9
Haute Matsiatra	35,8	214	165	9,1	400	22	32,6	220	187
Amoron'i Mania	14,7	260	34	70,0	186	10	27,3	217	44
Vatovavy Fitovinany	33,3	500	15	84,6	109	13	57,1	231	28
Ihorombe	-	-	2	60,0	2 233	5	42,9	2 300	7
Atsimo Atsinanana	27,3	233	11	75,0	367	4	40,0	300	15
Atsinanana	32,7	376	441	68,5	154	124	40,5	293	565
Analanjirofo	13,8	1 025	58	25,0	400	12	15,7	855	70
Alaotra Mangoro	24,3	511	37	46,2	167	26	33,3	314	63
Boeny	44,6	298	724	23,5	650	17	44,1	302	741
Sofia	30,3	310	33	33,3	333	9	31,0	315	42
Betsiboka	-	-	0	100,0	300	1	100,0	500	1
Melaky	25,0	1 200	4	-	-	2	16,7	1 300	6
Atsimo Andrefana	36,8	350	136	33,9	745	59	35,9	463	195
Androy	66,7	100	3	66,7	100	3	66,7	100	6
Anosy	42,6	200	54	100,0	250	2	44,6	204	56
Menabe	8,8	933	34	57,1	275	7	17,1	557	41
Diana	22,0	540	428	41,0	402	205	28,1	475	633
Sava	13,2	860	76	-	-	27	9,7	1 040	103
MADAGASCAR	41,4	251	5 835	42,0	250	2 015	41,5	251	7 850

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Il ressort des résultats du tableau 2.26 que les anciennes générations enregistrent la proportion la plus élevée de femmes migrantes internationales durée de vie. Cette proportion est respectivement de 56,7 % et 47,3 % chez les femmes de 75-79 ans et 80 ans ou plus. Par contre, la proportion la plus faible se trouve chez les jeunes

générations de 12-14 ans (31,3 %) et 15-19 ans (31,7 %). Selon le milieu de résidence, on note que la proportion la plus élevée se trouve chez les femmes de 75-79 ans (58,9 %) en milieu urbain et chez celles de 45-49 ans (52,8 %) en milieu rural. Par contre, en milieu urbain, les femmes issues de la tranche d'âge de 12-14 ans enregistrent



la proportion la plus faible (29,2 %), tandis qu'en milieu rural, elle se trouve chez les femmes de 15-19 ans (32,2 %).

Pour ce qui est du rapport de masculinité, on note que quel que soit l'âge, il y a plus d'hommes que de femmes migrantes internationales récentes. La même situation s'observe en milieu urbain. Par

contre, en milieu rural, c'est seulement chez les jeunes de 12 à 19 ans qu'on enregistre le rapport de masculinité inférieur à 100 %. Au niveau national, le rapport de masculinité le plus élevé se trouve chez les individus issus du groupe d'âges de 70-74 ans (860 hommes pour 100 femmes) tandis que celui le plus faible (112 hommes pour 100 femmes) est observé chez les 15-19 ans.

Tableau 2.26. Proportion de femmes migrantes internationales durée de vie par rapport aux femmes migrantes internationales par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internationales durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales	% de femmes migrantes internationales durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales	% de femmes migrantes internationales durée de vie	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales
12-14 ans	29,2	130	342	37,1	87	124	31,3	116	466
15-19 ans	31,6	120	599	32,2	90	208	31,7	112	807
20-24 ans	53,2	179	846	29,6	136	189	48,9	174	1 035
25-29 ans	43,6	264	818	32,9	244	216	41,4	261	1 034
30-34 ans	33,9	265	584	45,6	186	215	37	239	799
35-39 ans	40,1	193	549	49,5	182	206	42,6	190	755
40-44 ans	40	240	453	49,7	219	187	42,8	233	640
45-49 ans	42,3	264	400	52,8	321	142	45	282	542
50-54 ans	46,2	285	333	49,6	352	129	47,2	305	462
55-59 ans	41,5	341	265	50,8	291	126	44,5	322	391
60-64 ans	48,2	320	245	43,6	461	101	46,8	359	346
65-69 ans	34,5	790	139	37,5	452	72	35,5	668	211
70-74 ans	34,3	783	105	25,6	1109	43	31,8	860	148
75-79 ans	58,9	360	73	51,6	344	31	56,7	356	104
80 ans ou +	47,6	268	84	46,2	342	26	47,3	285	110
ENSEMBLE	41,4	251	5 835	42	250	2 015	41,5	251	7 850

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



2.6.3.2. Migration internationale récente

Le tableau 2.27 présente la proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales récentes parmi les femmes migrantes internationales. Cela permet d'appréhender, parmi les femmes migrantes internationales, la part des femmes migrantes ayant résidé à l'étranger au cours des douze derniers mois avant le recensement. Il ressort de ce tableau que 6,0 % des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales sont des migrantes internationales récentes. Cette proportion est de 5,9 % en milieu urbain contre 6,3 % en milieu rural.

Selon la province, on note que la province de Toliara enregistre la proportion la plus élevée (7,4 %) des migrantes internationales récentes, alors que la proportion la plus faible (4,3 %) se trouve dans la province de Toamasina. On observe la même situation en milieu urbain. Mais en milieu rural, c'est plutôt dans la province d'Antsiranana qu'on enregistre la proportion la plus élevée (10,8 %) de femmes migrantes internationales récentes. Aucune femme migrante internationale récente n'a été enregistrée en milieu rural de la province de Mahajanga.

Vu l'effectif très faible des femmes migrantes internationales par région, il faut être prudent dans l'interprétation de la variation de la proportion de femmes migrantes récentes selon la région. Ainsi, on considère uniquement les régions où l'effectif de femmes migrantes internationales est supérieur ou égal à 30. Dans l'ensemble, la région d'Anosy enregistre la proportion la plus élevée (12,5 %) de

femmes migrantes internationales récentes, tandis qu'aucune femme migrante internationale récente n'a été enregistrée dans la région de Menabe. La même situation s'observe en milieu urbain. Mais en milieu rural, la proportion la plus élevée (8,3 %) se trouve dans la région de Diana, et aucune femme migrante internationale récente n'a été enregistrée dans la région d'Atsimo Andrefana.

Pour ce qui est du rapport de masculinité, on note qu'il y a plus d'hommes que des femmes migrantes internationales récentes. La même situation s'observe quel que soit le milieu de résidence considéré mais l'écart est d'autant plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, dans l'ensemble, le rapport de masculinité des individus de 12 ans ou plus migrantes internationales récentes est de 167 %, soit 169 % en milieu urbain et 160 % en milieu rural. En se basant sur l'effectif de femmes migrantes internationales supérieur ou égal à 30, le rapport de masculinité le plus élevé (264 %) se trouve dans la région d'Atsimo Andrefana tandis que celui le plus faible (100 %) concerne les régions d'Amoron'i Mania et de Sava.

Tableau 2.27. Proportion de femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales récentes par rapport aux femmes migrantes internationales par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internationales récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales	% de femmes migrantes internationales récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales	% de femmes migrantes internationales récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales
Province									
Antananarivo	6,1	152	3 580	6,1	139	1467	6,1	148	5 047
Fianarantsoa	7,0	181	227	3,7	300	54	6,4	194	281
Toamasina	4,1	295	536	4,9	113	162	4,3	247	698
Mahajanga	5,4	180	761	-	-	29	5,2	193	790
Toliara	9,3	152	227	1,4	2 100	71	7,4	241	298
Antsiranana	5,2	196	504	10,8	140	232	6,9	169	736
Région									
Analamanga	6,1	143	3305	6,2	140	1427	6,1	142	4 732
Vakinankaratra	6,1	244	262	3,6	200	28	5,9	241	290
Itasy	-	-	6	10,0	-	10	6,3	200	16
Bongolava	-	-	7	-	-	2	-	-	9
Haute Matsiatra	6,7	227	165	4,5	200	22	6,4	225	187
Amoron'i Mania	5,9	50	34	-	-	10	4,5	100	44
Vatovavy Fitovinany	13,3	100	15	-	-	13	7,1	250	28
Ihorombe	-	-	2	-	-	5	-	-	7
Atsimo Atsinanana	9,1	100	11	25,0	-	4	13,3	50	15
Atsinanana	4,1	306	441	4,8	117	124	4,2	258	565
Analanjirifo	3,4	200	58	-	-	12	2,9	200	70
Alaotra Mangoro	5,4	300	37	7,7	100	26	6,3	200	63
Boeny	5,4	174	724	-	-	17	5,3	179	741
Sofia	6,1	250	33	-	-	9	4,8	400	42
Betsiboka	0,0	-	0	-	-	1	-	-	1
Melaky	-	-	4	-	-	2	-	-	6
Atsimo Andrefana	10,3	136	136	-	-	59	7,2	264	195
Androy	-	-	3	33,3	200	3	16,7	200	6
Anosy	13,0	157	54	-	-	2	12,5	171	56
Menabe	-	-	34	-	-	7	-	-	41
Diana	5,1	182	428	8,3	200	205	6,2	190	633
Sava	5,3	275	76	29,6	13	27	11,7	100	103
MADAGASCAR	5,9	169	5 835	6,3	160	2 015	6,0	167	7 850

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

En considérant le groupe d'âges des femmes migrantes internationales récentes, on observe que, dans l'ensemble, le phénomène touche essentiellement les jeunes femmes entre 20 à 34 ans. En effet, les proportions sont respectivement de 9,1 %, 7,2 % et 7,8 % chez les 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans. Cela pourrait être expliqué par le retour au pays après des études à l'étranger par ces jeunes femmes. Par contre, les femmes des

anciennes générations sont plutôt caractérisées par une faible mobilité. On note que cette situation s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'analyse du rapport de masculinité montre qu'il y a plus d'hommes que de femmes migrantes internationales récentes, à l'exception des groupes d'âges de 15-19 ans et 80 ans ou plus.



Tableau 2.28. Proportion de femmes migrantes internationales récentes par rapport aux femmes migrantes internationales par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes migrantes internationales récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales	% de femmes migrantes internationales récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales	% de femmes migrantes internationales récentes	RM	Effectif total des femmes migrantes internationales
12-14 ans	1,2	300	342	1,6	-	124	1,3	200	466
15-19 ans	8,2	92	599	4,3	67	208	7,2	88	807
20-24 ans	9	154	846	9,5	83	189	9,1	140	1 035
25-29 ans	6,4	177	818	10,2	114	216	7,2	158	1 034
30-34 ans	8	119	584	7	167	215	7,8	131	799
35-39 ans	4,6	188	549	2,4	240	206	4	197	755
40-44 ans	6,2	193	453	7,5	129	187	6,6	171	640
45-49 ans	3	342	400	4,2	333	142	3,3	339	542
50-54 ans	5,4	200	333	7	211	129	5,8	204	462
55-59 ans	4,9	154	265	11,1	136	126	6,9	144	391
60-64 ans	-	-	245	6,9	329	101	2	686	346
65-69 ans	7,2	170	139	5,6	200	72	6,6	179	211
70-74 ans	5,7	167	105	-	-	43	4,1	317	148
75-79 ans	1,4	700	73	-	-	31	1	800	104
80 ans ou +	2,4	50	84	3,8	100	26	2,7	67	110
ENSEMBLE	5,9	169	5 835	6,3	160	2 015	6	167	7 850

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

2.6.3.3. Causes de la migration internationale

Il a été possible de déterminer les causes des migrations internationales effectuées par les femmes. Selon les résultats du tableau 2.29, les raisons familiales (46,3%) suivi de l'emploi/recherche d'emploi (32,0%) et de l'étude/apprentissage (14,5%) constituent les principales causes de la migration internationale des femmes de 12 ans ou plus migrantes internationales. La même situation s'observe selon le milieu de résidence. Mais on constate une situation particulière pour les provinces de Fianarantsoa et de

Toliara où l'emploi/la recherche d'emploi représente la principale cause de la migration internationale des femmes de 12 ans ou plus. Les proportions y sont respectivement de 42,9% et 47,5%. L'examen du rapport de masculinité fait apparaître que les raisons liées à l'inondation, la famine, la sécheresse et les raisons familiales ont été citées beaucoup plus par les femmes que les hommes. Les rapports de masculinité y afférents sont respectivement de 75% et 99%. Par contre, les autres causes ont été citées beaucoup plus par des hommes que des femmes.

Tableau 2.29. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus migrantes par cause de la migration selon le milieu de résidence et l'unité administrative

Caractéristiques socio-démographiques	Causes de la migration (INTERNATIONALE)															Effectif des femmes migrantes internationales	
	Emploi ou recherche d'emploi	RM	Etude ou apprentissage	RM	Inondation, famine, sécheresse	RM	Insécurité	RM	Raison familiale (conflit, mariage, rapprochement,...)	RM	Santé	RM	Location de logement	RM	Autres		RM
Milieu de résidence																	
Urbain	31,5	321	19,3	292	0,1	100	0,1	175	43,9	102	1,3	192	0,6	247	3,2	343	5 835
Rural	33,3	343	2,5	439	0,2	50	0,3	167	52,4	94	2,7	190	1,9	433	6,9	239	2 015
Province																	
Antananarivo	33,5	282	14,0	279	0,1	50	0,1	250	45,4	79	1,6	136	0,8	264	4,5	170	5 047
Fianarantsoa	42,9	312	12,8	255	0,0	0	0,6	0	39,1	79	1,9	133	0,0	0	2,6	250	281
Toamasina	33,9	422	4,2	657	0,0	0	0,0	0	57,0	108	1,8	350	0,0	0	3,0	460	698
Mahajanga	15,7	657	33,0	260	0,0	0	0,0	0	42,9	143	2,1	275	0,5	400	5,8	355	790
Toliara	47,5	378	15,6	489	0,8	0	1,6	0	31,1	145	2,5	267	0,0	0	0,8	3 000	298
Antsiranana	25,4	446	7,1	530	0,4	100	0,0	0	57,2	198	0,7	550	4,9	414	4,2	1 100	736
MADAGASCAR	32	328	14,5	299	0,1	75	0,2	171	46,3	99	1,7	191	1,0	350	4,3	296	7 850

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018



CHAPITRE 3 : ALPHABETISATION, LANGUES PARLEES ET EDUCATION DES FEMMES

Reconnue universellement comme un droit humain, l'éducation joue un rôle très important dans le développement socio-économique d'un pays. L'éducation de qualité fait partie des Objectifs de Développement Durable (ODD4) priorités par

Madagascar dans l'atteinte de l'agenda 2030. Dans le cadre de ce chapitre, l'éducation des femmes sera traitée à travers les trois composantes de l'éducation suivantes : (i) l'alphabetisation, (ii) les langues parlées et (iii) le niveau d'instruction.

3.1. ALPHABETISATION

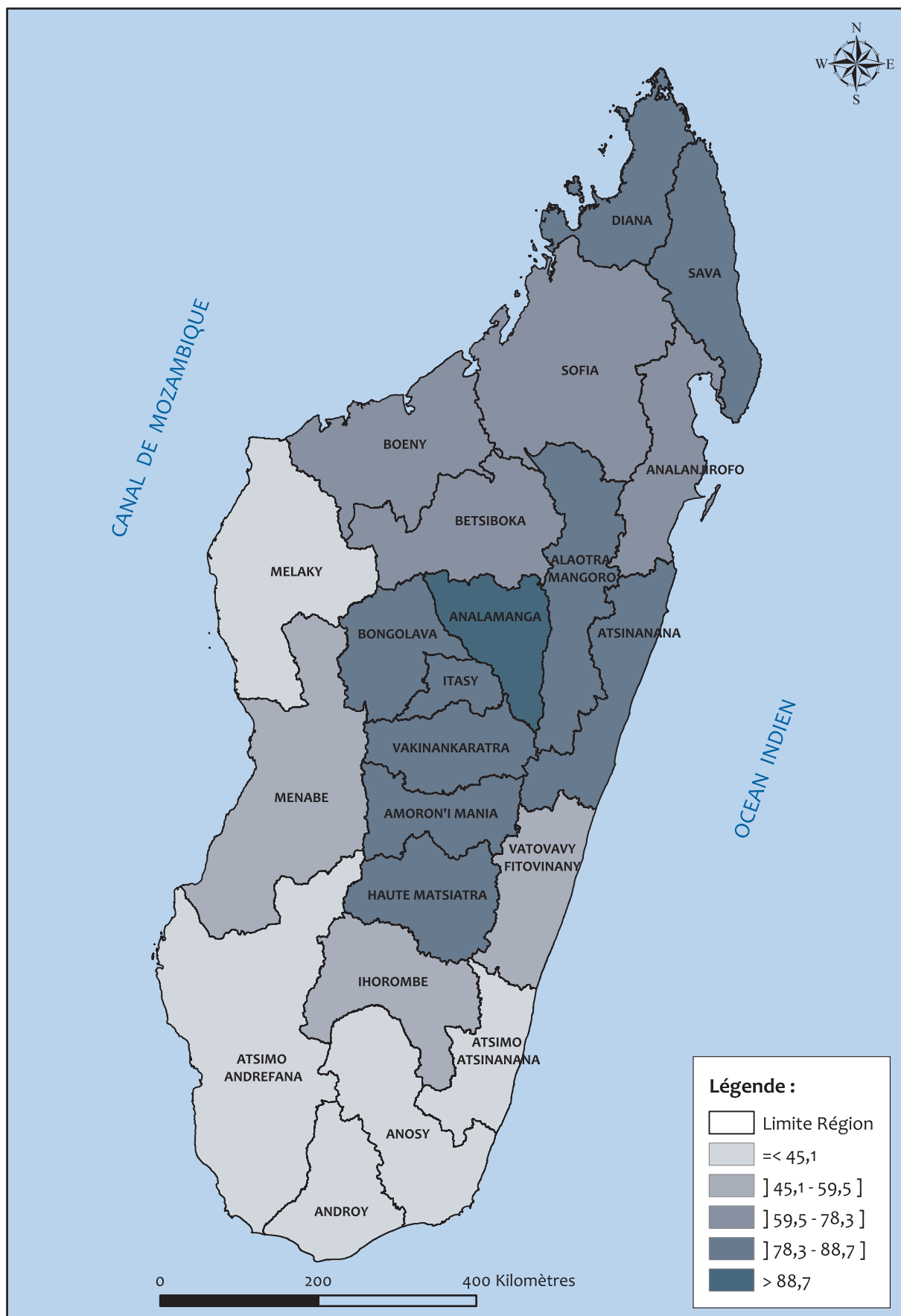
3.1.1. Niveau d'alphabetisation des femmes

« Pour le Ministère de l'Education Nationale, qui est en charge de l'Alphabetisation, le défi est de contribuer significativement à l'objectif national de réduction à 25 % du taux d'analphabetisme des 15 ans et plus, à l'horizon 2030 » (Stratégie Nationale de l'Alphabetisation 2018-2030, p. 15).

Avec un effectif de 5 811 839, les femmes alphabetisées, c'est-à-dire celles qui savent lire et écrire une langue, représentent en tout 75,1 % de la population féminine âgée de 15 ans ou plus (tableau 3.1). La partie sud et ouest de Madagascar enregistre le taux d'alphabetisation le plus faible par rapport aux autres malgré de nombreux projets qui y sont mis en oeuvre. En effet, la carte 3.1 nous montre que les régions Atsimo Andrefana, Androy, Anosy, Atsimo Atsinanana et Melaky figurent parmi celles dont le taux d'alphabetisation est relativement faible (inférieur ou égal à 45 %). Le plus faible taux d'alphabetisation est celui de la région d'Androy qui est estimé à 34,5 %.

Par rapport au contexte, les causes de l'analphabetisme des femmes dans ces régions sont multiples, mais les plus importantes concernent les facteurs liés à la demande scolaire. Ainsi, l'investissement dans la scolarisation des filles serait considéré comme non rentable. Cet état de chose est favorisé par les us et coutumes conservacionnistes qui ne militent pas toujours en faveur de la scolarisation, notamment celle des filles. En revanche, on note que le taux d'alphabetisation est relativement élevé dans les régions des hautes Terres constituées par : Analamanga, Bongolava, Itasy, Vakinankaratra, Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, dans deux régions de la partie Est du pays : Atsinanana et Alaotra Mangoro et dans deux régions du Nord de Madagascar : Sava et Diana. Il ressort de la carte que plus de 78,3 % des femmes de 15 ans ou plus sont alphabetisées dans lesdites régions.

Carte 3.1. Proportion de femmes de 15 ans ou plus alphabétisées



Source : MDG - INSTAT - RGP2018



En examinant le rapport de masculinité, les résultats présentés dans le tableau 3.1 montrent qu'au niveau national, les femmes de 15 ans ou plus sont relativement mieux alphabétisées que les hommes du même groupe d'âges. En effet, le rapport de masculinité relatif au niveau de l'alphabétisation est de 99 % (91 % en milieu urbain contre 102 % en

milieu rural). Cela signifie que les femmes du milieu urbain sont également mieux alphabétisées que les hommes. Et les résultats montrent également que le niveau d'alphabétisation des femmes est plus élevé en milieu urbain (92,8 %) qu'en milieu rural (70,0 %).

Tableau 3.1. Effectif et proportion de femmes de 15 ans ou plus alphabétisées par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM
Province									
Antananarivo	651 487	97,5	93	1 470 795	90,5	101	2 122 282	92,6	98
Fianarantsoa	189 434	91,6	89	809 041	63,1	103	998 475	67,1	100
Toamasina	257 120	94,5	91	737 607	78,5	102	994 727	82,1	99
Mahajanga	184 347	90,1	92	464 664	63,8	106	649 011	69,5	102
Toliara	142 979	76,4	89	366 177	37,1	98	509 156	43,3	95
Antsiranana	170 794	94,1	89	367 394	79,9	102	538 188	83,9	97
Région									
Analamanga	489 899	98,3	92	719 265	96,9	97	1 209 164	97,4	95
Vakinankaratra	103 299	96,2	94	419 577	84,9	105	522 876	86,9	103
Itasy	44 669	93,3	98	188 254	86,8	104	232 923	87,9	103
Bongolava	13 620	95,2	98	143 699	83,8	107	157 319	84,7	107
Haute Matsiatra	85 492	97,1	88	283 037	82,4	97	368 529	85,4	95
Amoron'i Mania	32 808	93,0	91	169 373	81,7	96	202 181	83,3	95
Vatovavy Fitovinany	37 146	82,2	89	202 757	54,8	108	239 903	57,8	105
Ihorombe	12 714	96,8	89	56 420	54,7	109	69 134	59,5	105
Atsimo Atsinanana	21 274	84,9	87	97 454	37,9	116	118 728	42,1	111
Atsinanana	142 707	95,4	89	226 350	72,4	104	369 057	79,9	98
Analanjirifo	59 848	92,2	92	233 279	75,3	103	293 127	78,2	100
Alaotra Mangoro	54 565	95,0	95	277 978	87,5	101	332 543	88,7	100
Boeny	106 627	91,0	90	99 170	57,7	106	205 797	71,2	98
Sofia	55 347	91,1	96	271 974	70,8	105	327 321	73,6	103
Betsiboka	13 938	87,5	94	65 253	66,8	106	79 191	69,7	104
Melaky	8 435	77,9	91	28 267	37,8	114	36 702	42,9	109
Atsimo Andrefana	65 669	78,4	87	159 438	38,3	97	225 107	45,0	94
Androy	14 550	58,5	89	67 873	31,7	86	82 423	34,5	86
Anosy	32 646	77,6	88	64 365	33,9	103	97 011	41,8	98
Menabe	30 114	82,6	92	74 501	44,6	105	104 615	51,4	101
Diana	101 958	93,5	86	134 742	76,1	99	236 700	82,8	93
Sava	68 836	95,0	93	232 652	82,3	103	301 488	84,9	101
MADAGASCAR	1 596 161	92,8	91	4 215 678	70,0	102	5 811 839	75,1	99

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.1.2 - Structure par âge des femmes alphabétisées

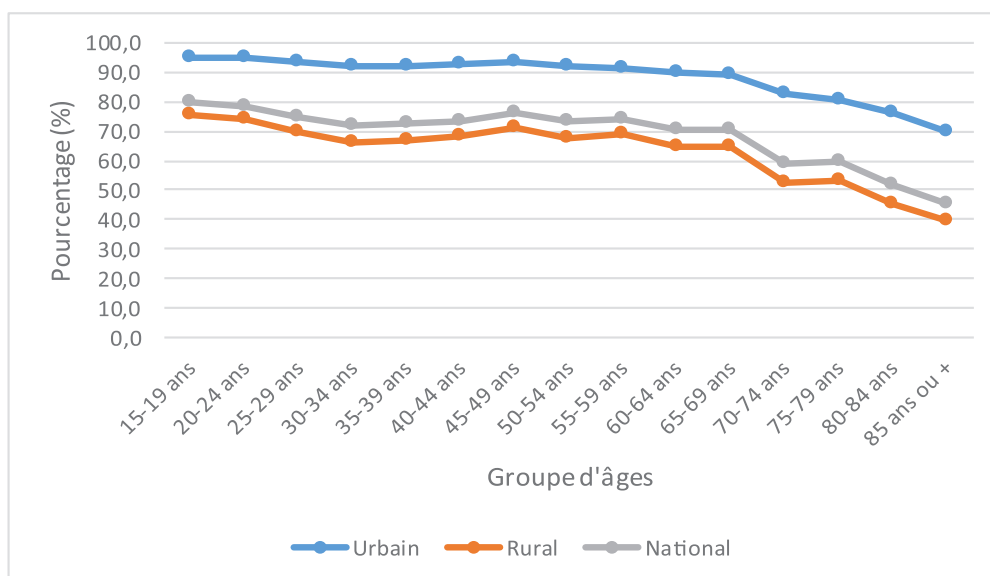
La connaissance du niveau d'alphabétisation par âge des femmes revêt une importance capitale et permet, de ce fait, d'orienter les politiques et programmes en matière d'alphabétisation.

En milieu urbain, par rapport à la population féminine totale de 15 ans ou plus, 92,8 % des femmes sont alphabétisées. Cette proportion diminue généralement au fur et à mesure que l'âge avance (Graphique 3.1). Elle passe de 94,7 % chez les femmes de 15-19 ans à 70,1 % chez les femmes

de 85 ans ou plus. Cette tendance à la baisse de la proportion de femmes alphabétisées s'observe également en milieu rural. Elle est de 75,6 % chez les femmes de 15-19 ans contre 39,6 % chez les femmes de 85 ans ou plus.

On retiendra que quel que soit le milieu de résidence, les femmes de jeunes générations sont plus alphabétisées que celles des anciennes générations.

Graphique 3.1. Structure par âge des femmes de 15 ans ou plus alphabétisées selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

En termes de rapport de masculinité, on note qu'en milieu urbain et quel que soit l'âge, la valeur de ce rapport est toujours inférieure à 100 %. Par contre, en milieu rural, le rapport de masculinité inférieur à 100 % s'observe uniquement chez les jeunes

femmes de moins de 30 ans. Cela pourrait être expliqué par plusieurs raisons, entre autres les charges familiales, notamment le nombre d'enfants à charge, les charges domestiques supportées par des femmes en milieu rural.

Tableau 3.2. Effectif et proportion de femmes de 15 ans ou plus alphabétisées par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM
15-19 ans	332 117	94,7	88	973 608	75,6	97	1 305 725	79,7	94
20-24 ans	264 871	94,7	90	711 551	73,8	94	976 422	78,5	93
25-29 ans	214 937	93,5	91	564 572	69,7	99	779 509	75,0	97
30-34 ans	162 065	92,1	93	411 191	66,2	102	573 256	71,9	100
35-39 ans	146 193	91,7	92	376 796	66,8	101	522 989	72,3	99



Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM	Effectif	Proportion par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus	RM
40-44 ans	120 671	92,5	97	313 242	68,2	107	433 913	73,5	104
45-49 ans	98 096	93,2	96	258 948	70,9	109	357 044	75,9	105
50-54 ans	77 908	92,0	94	197 072	67,8	114	274 980	73,3	108
55-59 ans	61 383	91,6	93	145 493	68,7	115	206 876	74,2	108
60-64 ans	49 287	89,9	92	113 641	64,6	119	162 928	70,6	111
65-69 ans	30 913	89,1	91	67 380	64,5	120	98 293	70,7	111
70-74 ans	17 135	82,4	85	37 194	52,4	119	54 329	59,2	109
75-79 ans	9 903	80,3	79	20 700	53,2	123	30 603	59,7	109
80-84 ans	6 446	76,3	67	13 475	45,0	115	19 921	51,9	99
85 ans ou +	4 236	70,1	63	10 815	39,6	109	15 051	45,1	96
ENSEMBLE	1 596 161	92,8	91	4 215 678	70,0	102	5 811 839	75,1	99

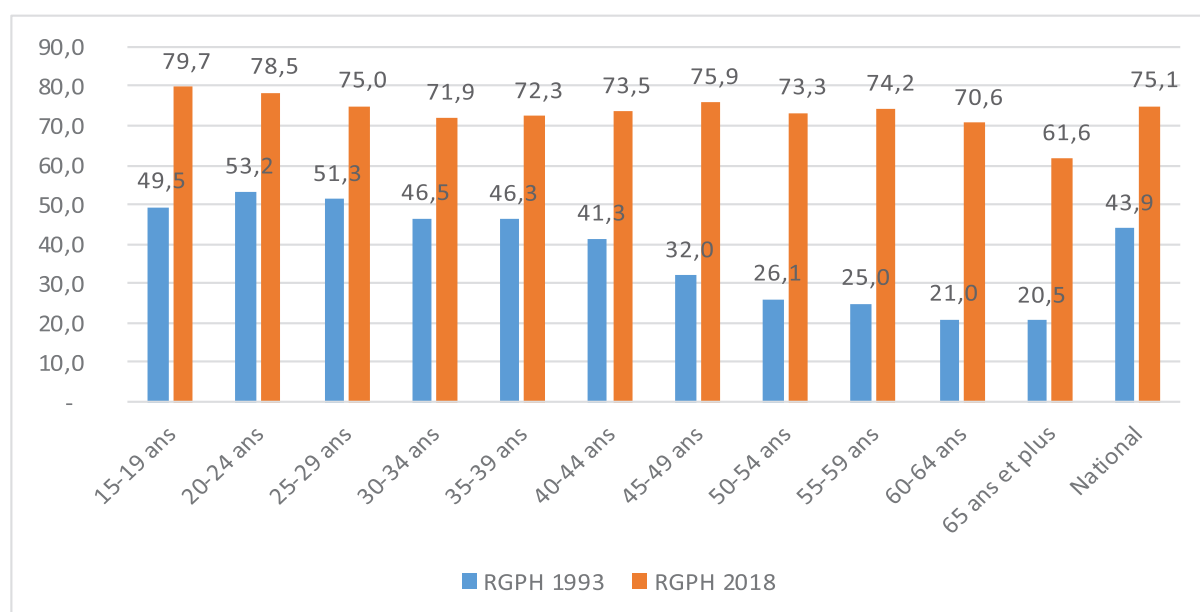
Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Entre les deux recensements (1993 et 2018), on constate une nette augmentation du taux d'alphabétisation chez les femmes de 15 ans ou plus, passant de 43,9 % à 75,1 % (Graphique 3.2). Cette situation pourrait être expliquée par la réussite des différents politiques et programmes conçus et mis en œuvre par le Ministère en charge de l'éducation nationale ces dernières années, entre autres, le DSRP, les PNAE I et II, l'EPT,...

Selon le groupe d'âges, on note que cette augmentation est plus marquée chez les femmes

issues des anciennes générations comparativement à celles de jeunes générations. L'écart le plus élevé (49,6 points) s'observe chez les femmes de 60-64 ans tandis que le plus faible (23,7 points) se trouve chez les femmes de 25-29 ans. Le programme d'alphabétisation des adultes initié par les Gouvernements successifs ces derniers temps pourrait être l'une des raisons explicatives de cette hausse.

Graphique 3.2. Evolution du niveau d'alphabétisation des femmes de 15 ans ou plus par groupe d'âges entre 1993 et 2018



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

3.2. LANGUES PARLEES

3.2.1. Aptitude à parler une langue

La maîtrise d'autres langues que la langue maternelle offre plusieurs opportunités pour les femmes. En effet, étant à la fois outils de communication, d'échanges et de diffusion des connaissances, les langues parlées constituent des moyens de participation et d'intégration socioculturelle et économique des femmes. Ainsi, la non-maîtrise de langue autre que celle maternelle pourrait constituer un facteur d'exclusion de la femme et, par conséquent, réduirait sa participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle.

Les données du RGPH 2018 permettent de fournir des indicateurs relatifs à l'aptitude des femmes au même titre que les hommes à parler une langue et, partant, de mettre en évidence les défis à relever en matière de promotion de langues parlées en faveur des femmes.

Les principales langues officielles utilisées à Madagascar sont le malagasy et le français. Le malagasy est la langue nationale de Madagascar. Le RGPH 2018 a permis de recenser toutes les femmes de 12 ans ou plus, y comprises les femmes étrangères résidentes à Madagascar. Une question a été posée afin de saisir la capacité de la femme à parler les langues malagasy, françaises, anglaises et autres langues.

Dans tout Madagascar, la presque totalité (99,9 %) des femmes de 12 ans ou plus savent parler le malagasy, 27,4 % savent parler le français et l'anglais est parlé par les 10,6 %. Une proportion relativement faible (0,8 %) de femmes de 12 ans ou plus savent parler d'autres langues. En tant que

pays colonisé par la France, il est évident que le français soit la langue étrangère la plus parlée par la population Malagasy, en particulier les femmes, par rapport à l'anglais et aux autres langues. D'ailleurs, le français est utilisé comme langue d'enseignement avec le malagasy.

Au niveau régional, à cause de la faible proportion de femmes alphabétisées par rapport à l'effectif total, on note que la proportion de femmes de 12 ans ou plus qui savent parler les autres langues à part la langue maternelle est relativement faible dans certaines régions. En effet, dans la région de Melaky, on constate que seules respectivement 5,6 % et 1,3 % des femmes savent parler le français et l'anglais. Dans la région de Menabe, les mêmes proportions sont respectivement de 6,8 % et 1,5 %. Il convient de mentionner que dans la région de Menabe, la proportion de femmes alphabétisées (51,4 %) par rapport à l'effectif total des femmes de 15 ans ou plus est largement supérieure à celle de la région d'Androy (34,5 %) alors que la capacité des femmes à parler le français et l'anglais y est pratiquement la même que celle des femmes de Menabe. En revanche, l'aptitude à parler le français et l'anglais est relativement élevée dans quatre régions : Analamanga (FRS : 60,9 % et ANG : 28,6 %) ; Vakinankaratra (FRS : 38,3 % et ANG : 13,4 %) ; Atsinanana (FRS : 44,9 % et ANG : 17,2 %) et Diana (FRS : 36,0 % et ANG : 12,3 %). Cela pourrait être expliqué par le niveau élevé de l'alphabétisation mais aussi par le flux migratoire dans ces régions.

Tableau 3.3. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par langue parlée et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain				Rural				Ensemble			
	MAG	FRA	ANG	Autres	MAG	FRA	ANG	Autres	MAG	FRA	ANG	Autres
Province												
Antananarivo	99,9	65,9	33,7	3,6	99,9	39,6	15,1	0,9	99,9	47,1	20,4	1,7
Fianarantsoa	100	48,4	22,4	1,1	99,9	12,1	3,9	0,1	99,9	17	6,4	0,3
Toamasina	99,9	56,5	26,2	2,5	99,9	23,7	7,1	0,2	99,9	31	11,3	0,7
Mahajanga	99,9	29,7	7,1	1	99,9	10,5	3	0,1	99,9	14,7	3,9	0,3
Toliara	99,9	28,2	8,6	0,6	100	6,3	1,7	0,1	100	9,8	2,8	0,2
Antsiranana	99,9	45,2	13,7	1,6	99,9	18,6	5,8	0,7	99,9	26,1	8	1
Région												
Analamanga	99,9	73,2	38,7	4,4	99,9	52,7	22	1,7	99,9	60,9	28,6	2,8
Vakinankaratra	99,9	47,9	19,3	1,2	99,9	36,3	12,2	0,2	99,9	38,3	13,4	0,4
Itasy	100	32,1	12,7	0,8	99,9	10,9	3,2	0,2	99,9	14,7	4,9	0,3
Bongolava	99,9	67,5	41,7	1,2	100	30,1	9,7	0,2	100	33	12,2	0,3
Haute Matsiatra	100	61,7	31,2	1,9	99,9	17,7	6,2	0,2	99,9	26,3	11,1	0,5
Aoron'i Mania	99,9	43,1	16,9	0,6	99,9	16,9	5,8	0,1	99,9	20,6	7,4	0,2



Unité administrative	Urbain				Rural				Ensemble			
	MAG	FRA	ANG	Autres	MAG	FRA	ANG	Autres	MAG	FRA	ANG	Autres
Province												
Vatovavy Fitovinany	100	26,6	8	0,5	99,9	7,4	1,9	0,1	99,9	9,5	2,5	0,1
Ihorombe	100	84,3	53,8	0,7	100	18,6	6,1	0,2	100	26	11,5	0,3
Atsimo Atsinanana	99,9	30,4	9,5	0,7	100	4,7	1,1	0,1	100	6,9	1,9	0,2
Atsinanana	99,9	69,8	35,4	4	99,9	33,2	8,8	0,4	99,9	44,9	17,2	1,5
Analanjirifo	100	30	8	0,5	99,9	10,4	2,7	0,1	99,9	13,8	3,6	0,2
Alaotra Mangoro	100	52,6	23,3	0,8	100	27,2	9,7	0,2	100	31,1	11,8	0,3
Boeny	99,9	32,3	7,2	1,5	99,9	10,4	3,5	0,2	99,9	19,1	5	0,7
Sofia	100	29,4	7,3	0,3	99,9	11,3	3,2	0,1	99,9	13,8	3,8	0,1
Betsiboka	99,9	23	7,9	0,3	100	12,2	3	0,2	100	13,7	3,7	0,2
Melaky	99,9	13,9	4	0,5	99,9	4,4	0,9	0,1	99,9	5,6	1,3	0,1
Atsimo Andrefana	99,9	36,2	10,7	1	100	7,1	1,8	0,1	100	11,9	3,3	0,2
Androy	100	17,7	6,9	0,1	100	5,1	1,5	0,1	100	6,4	2,1	0,1
Anosy	99,9	27,2	9,2	0,5	100	7,9	2,1	0,1	100	11,4	3,4	0,2
Menabe	99,9	18,2	4	0,3	100	4,4	0,9	0,1	99,9	6,8	1,5	0,1
Diana	99,9	51,7	16,9	2,4	99,9	26,4	9,4	1,7	99,9	36	12,3	1,9
Sava	99,9	35,4	9	0,4	99,9	13,8	3,5	0,1	99,9	18,2	4,6	0,2
MADAGASCAR	99,9	51,6	23,1	2,3	99,9	20,7	7,1	0,4	99,9	27,4	10,6	0,8

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Quels que soient l'âge et le milieu de résidence, on note que presque la totalité (99,9 %) des femmes résidentes parle la langue malagasy (tableau 3.4). En outre, les résultats montrent que les femmes issues des jeunes générations sont relativement plus aptes à parler des langues étrangères que celles des anciennes générations. En effet, au niveau national, les proportions les plus élevées des femmes qui parlent le français et l'anglais se trouvent chez les femmes de 15-19 ans (FRS : 30,2 % et ANG :

13,5 %) et 20-24 ans (FRS : 31,2 % et ANG : 14,3 %), alors que les plus faibles se trouvent chez les femmes de 80-84 ans (FRS : 15,6 % et ANG : 2,4 %) et 85 ans ou plus (FRS : 12,6 % et ANG : 1,9 %). La même tendance s'observe selon le milieu de résidence, mais on note que, quel que soit l'âge considéré, le pourcentage de femmes qui parlent les autres langues est relativement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 3.4. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par langue parlée et milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain				Rural				Ensemble			
	MAG	FRA	ANG	Autres	MAG	FRA	ANG	Autres	MAG	FRA	ANG	Autres
15-19 ans	99,9	45,7	18,0	0,9	99,9	21,9	6,6	0,2	99,9	26,4	8,8	0,3
20-24 ans	99,9	53,5	26,3	2,3	99,9	23,8	10,0	0,4	99,9	30,2	13,5	0,8
25-29 ans	99,9	57,7	29,9	3,4	99,9	23,5	9,8	0,6	99,9	31,2	14,3	1,2
30-34 ans	99,9	54,7	26,3	2,8	99,9	21,0	7,7	0,5	99,9	28,5	11,8	1,0
35-39 ans	99,9	50,9	22,9	2,4	99,9	18,0	5,6	0,4	99,9	25,3	9,4	0,8
40-44 ans	99,9	48,7	20,2	1,9	100,0	17,3	4,7	0,3	99,9	24,2	8,1	0,7
45-49 ans	99,9	48,9	19,4	1,7	99,9	17,9	4,7	0,3	99,9	24,7	8,0	0,6
50-54 ans	99,9	50,3	20,0	1,8	100,0	19,3	5,4	0,3	99,9	26,2	8,7	0,6
55-59 ans	99,9	51,0	20,7	1,9	100,0	19,2	5,8	0,4	99,9	26,3	9,2	0,7
60-64 ans	99,9	50,8	19,7	2,1	100,0	19,5	5,0	0,4	99,9	27,0	8,5	0,8
65-69 ans	99,9	49,8	18,2	2,1	99,9	17,9	3,9	0,3	99,9	25,5	7,3	0,8
70-74 ans	99,9	49,6	16,4	2,0	99,9	18,3	3,8	0,3	99,9	26,1	6,9	0,7
75-79 ans	99,9	41,6	11,5	1,8	99,9	13,6	2,3	0,2	99,9	19,9	4,4	0,6
80-84 ans	99,9	39,0	8,9	1,7	99,9	13,7	2,1	0,3	99,9	19,8	3,7	0,6
85 ans ou +	99,9	34,7	6,8	1,5	99,9	10,2	1,2	0,1	99,9	15,6	2,4	0,4
ENSEMBLE	99,9	30,8	5,6	1,6	99,9	8,5	1,1	0,1	99,9	12,6	1,9	0,4

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.2.2. Aptitude à lire et écrire une langue

Le tableau 3.5 présente le pourcentage de femmes de 12 ans ou plus aptes à lire et à écrire le malagasy, le français, l'anglais et les autres langues selon le milieu de résidence et la région. Il s'agit là en fait de l'alphabétisation selon les différentes langues. Pour la langue malagasy, 75,6 % des femmes de 12 ans ou plus ont déclaré savoir la lire et l'écrire. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (92,7 %) qu'en milieu rural (70,9 %). Selon la région, on note que les régions d'Analamanga (97,3 %) et d'Alaotra Mangoro (89,0 %) enregistrent les proportions les plus élevées de femmes de 12 ans ou plus qui savent lire et écrire la langue malagasy, alors que les proportions les plus faibles sont celles de femmes des régions d'Androy (37,2 %) et d'Anosy (42,9 %). En ce qui concerne les langues étrangères, force est de constater que la proportion de femmes qui savent lire et écrire la langue française est plus

élevée (36,0 %) que la proportion de celles qui sont alphabétisées en langue anglaise (13,6 %). Et l'alphabétisation pour ces deux langues est toujours plus élevée en milieu urbain (FRS : 62,2 % et ANG : 28,5 %) qu'en milieu rural (FRS : 28,7 % et ANG : 9,4 %). Selon la région, on note que c'est toujours la région d'Analamanga (FRS : 65,9 % et ANG : 32,2 %) qui enregistre la proportion la plus élevée de femmes de 12 ans ou plus qui savent lire et écrire les langues françaises et anglaises. A l'inverse, c'est la région d'Androy qui enregistre la proportion la plus faible (FRS : 14,1 % et ANG : 4,3 %). D'une manière générale, on note que pour les langues autres que la langue maternelle, la proportion de femmes de 12 ans ou plus qui savent les parler est inférieure à celle des femmes qui savent les lire et les écrire. Le manque de pratique pour ces langues pourrait expliquer cette situation.

Tableau 3.5. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus qui ont l'aptitude à lire et à écrire le malagasy, le français, l'anglais et les autres langues selon le milieu de résidence et la région

Unité administrative	Effectif total des femmes de 12 ans ou plus	Malagasy	Français	Anglais	Autres langues
Milieu de résidence					
Urbain	1 904 183	92,7	62,2	28,5	2,3
Rural	6 809 422	70,9	28,7	9,4	0,4
Région					
Analamanga	1 366 431	97,3	65,9	32,2	2,8
Vakinankaratra	684 971	87,6	43,0	16,1	0,4
Itasy	300 592	88,4	26,9	9,2	0,3
Bongolava	211 836	85,1	40,0	14,3	0,3
Haute Matsiatra	495 309	85,5	35,4	14,5	0,6
Amoron'i Mania	278 184	83,6	31,8	11,2	0,3
Vatovavy Fitovinany	468 662	59,1	19,3	5,2	0,2
Ihorombe	131 921	60,3	31,0	12,9	0,3
Atsimo Atsinanana	320 418	44,0	14,8	4,0	0,2
Atsinanana	515 507	80,3	46,5	18,2	1,5
Analanjirifo	416 549	79,3	29,3	8,1	0,3
Alaotra Mangoro	423 000	89,0	44,4	17,6	0,3
Boeny	322 576	71,3	34,0	10,1	0,8
Sofia	503 500	75,0	26,6	7,1	0,1
Betsiboka	128 210	70,2	22,5	5,6	0,2
Melaky	96 874	44,1	14,3	3,9	0,1



Unité administrative	Effectif total des femmes de 12 ans ou plus	Malagasy	Français	Anglais	Autres langues
Atsimo Andrefana	568 291	46,2	18,6	5,0	0,3
Androy	272 702	37,2	14,1	4,3	0,1
Anosy	262 305	42,9	17,9	5,4	0,2
Menabe	228 630	51,8	18,6	4,6	0,1
Diana	317 333	83,2	44,2	13,1	1,4
Sava	399 804	85,5	30,5	7,3	0,2
MADAGASCAR	8 713 605	75,6	36,0	13,6	0,8

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

3.3. EDUCATION

3.3.1. Niveau d'instruction des femmes

La connaissance du niveau d'instruction de la population aide à apprécier la qualité des ressources humaines d'un pays. Les données du RGP2018 permettent de distinguer les personnes dont les femmes n'ayant jamais été scolarisé de celles ayant atteint un niveau d'enseignement donné (primaire, secondaire ou supérieur), qui a été mesuré à partir de la dernière classe suivie.

Au niveau national, par rapport à l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus, 41,6 % ont le niveau d'instruction primaire, 32,7 % ont le niveau secondaire (sec I et II) et seulement 3,5 % ont atteint le niveau supérieur alors que 22,3 % n'ont aucun niveau d'instruction. La proportion de femmes sans instruction est très élevée dans la province de Toliara avec une proportion de 54,8 % et seulement 6,1 % dans la province d'Antananarivo. La proportion élevée des femmes de 12 ans ou plus sans niveau d'instruction dans la partie sud Madagascar pourrait être expliquée par les facteurs liés à la demande, entre autres la crainte de l'émancipation des femmes éduquées, la considération de l'investissement en éducation comme non rentable, l'occupation par les filles des travaux domestiques,...

Malgré la proportion élevée des femmes de 12 ans ou plus ayant le niveau d'instruction primaire en milieu rural qui est de 45,9 % contre 26,2 % en milieu urbain, les données du RGP2018 montre les situations suivantes : en milieu rural, seules 5,7 % des femmes ont le niveau d'instruction secondaire du second cycle contre 18,6 % en milieu urbain ; toujours en milieu rural, seules 1,4 % des femmes ont le niveau d'instruction supérieur contre 11,0 % en milieu urbain.

Selon la région, en ce qui concerne le niveau supérieur, outre la région d'Analamanga (11,9 %), la proportion de femmes ayant déclaré avoir le niveau supérieur n'excède pas 4 %, à l'exception des régions d'Atsinanana (4,3 %) et de Boeny (4,7 %).

Cette disparité régionale relative au niveau d'instruction supérieur pourrait être expliquée par le déséquilibre de l'offre d'enseignement supérieur entre les régions. En effet, l'on peut remarquer la création d'universités aussi bien publiques que privées au profit de quelques régions seulement au cours des dernières années alors que cela devrait être étendue dans toutes les régions tout en veillant à la qualité de l'enseignement.

Tableau 3.6. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par niveau d'instruction et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité Administrative	Urbain						Rural						Ensemble						
	SN	Prim	Sec1	Sec2	Sup	Ens	SN	Prim	Sec1	Sec2	Sup	Ens	SN	Prim	Sec1	Sec2	Sup	Ens	
Province																			
Antananarivo	2,3	26,5	34,6	20,7	15,8	100	7,6	52,7	25,7	10,3	3,6	100	6,1	45,2	28,3	13,3	7,1	100	
Fianarantsoa	6,6	29,8	36,1	17,7	9,8	100	30,1	48,2	17,3	3,9	0,5	100	26,9	45,7	19,8	5,8	1,8	100	
Toamasina	5,6	26,5	41,2	17,6	9	100	17,8	52,4	24,1	5	0,7	100	15,1	46,7	27,9	7,8	2,5	100	
Mahajanga	9,6	24,3	39,6	18,3	8,1	100	32,5	44,6	18,9	3,7	0,4	100	27,5	40,2	23,4	6,8	2,1	100	
Toliara	22,6	25,2	32,7	13,9	5,7	100	60,9	25,1	11	2,5	0,5	100	54,8	25,1	14,4	4,3	1,3	100	
Antsiranana	6,1	23,7	44,2	19,2	6,8	100	17,4	49,7	27	5,3	0,6	100	14,2	42,4	31,9	9,2	2,3	100	
Région																			
Analamanga	1,8	23,8	34,6	21,1	18,6	100	2,6	39,9	33,8	16,4	7,4	100	2,3	33,5	34,1	18,3	11,9	100	
Vakinankaratra	3,3	29,6	37,1	20,8	9,1	100	12	63,8	18,6	5	0,6	100	10,5	57,8	21,8	7,8	2	100	
Itasy	4,6	46,8	28,5	15,2	4,9	100	8,3	64,5	20,6	5,9	0,6	100	7,7	61,3	22	7,6	1,4	100	
Bongolava	5,1	28,1	37,5	23,6	5,8	100	15,4	59,6	19	5,5	0,5	100	14,6	57,2	20,5	6,9	0,9	100	
Haute Matsiatra	2,4	24,3	37,4	19,7	16,1	100	10,7	59,7	23,6	5,2	0,8	100	9,1	52,8	26,3	8,1	3,8	100	
Aoron'ri Mania	4,6	36	34,1	18,5	6,8	100	12,5	59,1	22,2	5,5	0,7	100	11,4	55,8	23,9	7,4	1,5	100	
Vatovavy Fitovinany	13,9	36,1	31,4	14,5	4,1	100	38	44,8	13,7	3,1	0,3	100	35,4	43,9	15,6	4,3	0,7	100	
Ihorombe	4	25,7	44,4	19,7	6,2	100	43	39,5	13,3	3,7	0,5	100	38,6	37,9	16,8	5,4	1,2	100	
Atsimo Atsinanana	12	30,9	38,5	14,1	4,6	100	54,5	31,9	11,3	2	0,3	100	50,8	31,8	13,7	3,1	0,7	100	
Atsinanana	4,7	24,6	40,6	17,9	12,2	100	20,8	57,5	17,8	3,2	0,6	100	15,7	47,1	25	7,9	4,3	100	
Analanjiroro	8,4	28,4	43,6	15,1	4,5	100	22	47,3	25,5	4,6	0,6	100	19,6	44	28,7	6,4	1,3	100	
Alaotra Mangoro	4,8	29,5	40,1	19,7	5,9	100	10,8	52,2	28,9	7,2	0,8	100	9,9	48,8	30,6	9,1	1,6	100	
Boeny	8,7	22,6	39,8	18	10,9	100	40,2	38,7	16,6	3,9	0,5	100	27,6	32,3	25,9	9,5	4,7	100	
Sofia	8,6	23,2	41,3	21,6	5,3	100	24,3	48,6	22,7	4	0,4	100	22,2	45,1	25,3	6,4	1	100	
Betsiboka	12,3	38,5	34,1	12	3,1	100	29,5	50,7	16,1	3,2	0,4	100	27,1	49	18,6	4,5	0,8	100	
Melaky	21,6	27,3	35,7	12,5	2,9	100	60,5	29,7	7,7	1,9	0,2	100	55,5	29,4	11,3	3,3	0,6	100	
Atsimo Andrefana	21,3	23,4	33,2	14	8,1	100	59,2	24,4	12,7	2,9	0,9	100	52,9	24,2	16,1	4,7	2,1	100	
Androy	39,1	24,7	24,2	10,1	1,9	100	66,7	22,1	9	2,1	0,2	100	63,8	22,3	10,5	2,9	0,4	100	
Anosy	21,5	27,4	33,5	13,1	4,4	100	64,6	25	8,4	1,8	0,2	100	56,8	25,5	12,9	3,8	1	100	
Menabe	15,3	26,8	36,5	16,8	4,5	100	53,3	30,7	12,4	3,2	0,4	100	46,5	30	16,8	5,7	1,1	100	
Diana	6,8	21,3	42,6	20,2	9,1	100	21,6	43,3	27,8	6,5	0,9	100	16	35	33,4	11,7	4	100	
Sava	5,1	27,3	46,5	17,7	3,4	100	14,8	53,6	26,5	4,6	0,4	100	12,8	48,2	30,6	7,3	1	100	
MADAGASCAR	6,9	26,2	37,2	18,6	11	100	26,6	45,9	20,5	5,7	1,4	100	22,3	41,6	24,2	8,5	3,5	100	

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



3.3.2. Structure par âge selon le niveau d'instruction des femmes

Le tableau 3.7 présente les résultats relatifs au niveau d'instruction des femmes selon le groupe d'âges. Cela permet d'analyser la situation relative aux classes achevées avec succès par les femmes en tenant compte des différentes générations.

Les résultats montrent que la proportion de femmes sans niveau d'instruction augmente avec l'âge. Elle passe de 13,7 % chez les femmes de 12-14 ans à 57,0 % chez les femmes de 85 ans ou plus. Il est à noter que cette tendance est encore valable selon

le milieu de résidence, mais la différence entre le niveau d'instruction des jeunes générations et celui des anciennes générations est importante en milieu rural contrairement en milieu urbain. En effet, en milieu urbain, la différence est de 32 points entre le pourcentage de femmes de 12-14 ans sans niveau d'instruction et celui de femmes de 85 ans ou plus. Tandis qu'en milieu rural, cette différence est plus marquée et s'élève à 46 points.

Tableau 3.7. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus par niveau d'instruction et milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain					Rural					Ensemble							
	SN	Prim	Sec1	Sec2	Sup	Total	SN	Prim	Sec1	Sec2	Sup	Total	SN	Prim	Sec1	Sec2	Sup	Total
12-14 ans	3,8	36,6	56,8	2,6	0,2	100	16	56,8	26,1	1,1	0,1	100	13,7	53	31,9	1,4	0,1	100
15-19 ans	4,5	16,6	47,5	25,6	5,8	100	21	39,9	30,4	7,9	0,8	100	17,5	34,9	34,1	11,7	1,9	100
20-24 ans	4,9	17,8	31,9	24,3	21,1	100	23,8	39,8	24,4	9,4	2,6	100	19,5	34,9	26,1	12,8	6,8	100
25-29 ans	6,4	22,7	32,7	20,3	18	100	28,1	43,2	19,3	7,1	2,4	100	23,3	38,6	22,2	10	5,8	100
30-34 ans	8	28,2	32,5	17,3	13,9	100	31,9	46,9	14,7	4,8	1,7	100	26,6	42,8	18,6	7,6	4,4	100
35-39 ans	8,5	30,8	34	16,1	10,6	100	31,4	49,6	13,8	3,9	1,3	100	26,4	45,5	18,3	6,6	3,3	100
40-44 ans	7,7	30,6	35,4	17,4	8,9	100	30,2	50	14,7	4	1,1	100	25,2	45,7	19,3	7	2,8	100
45-49 ans	7,1	28,6	35,5	19,8	9,1	100	27,6	49,3	16,9	5	1,1	100	23	44,7	21,1	8,3	2,9	100
50-54 ans	8,4	27,7	33,1	20,7	10,1	100	31,4	45,4	16,4	5,6	1,3	100	26,2	41,4	20,1	9	3,3	100
55-59 ans	9,1	34,4	27,6	18,1	10,8	100	30,4	51,4	11,9	4,7	1,6	100	25,3	47,3	15,7	7,9	3,8	100
60-64 ans	10,8	38,8	26,1	14,4	9,9	100	35	50,7	9,6	3,3	1,4	100	29,3	47,9	13,6	5,9	3,4	100
65-69 ans	11,9	40,9	26,5	13,5	7,3	100	35,2	51	9,5	3,2	1,1	100	29,3	48,5	13,8	5,7	2,7	100
70-74 ans	20,1	43,1	21,6	10	5,2	100	48,1	42,8	6,4	2	0,6	100	41,8	42,9	9,8	3,8	1,7	100
75-79 ans	22,4	46,3	18,7	8,5	4,1	100	47,5	44,4	5,7	1,8	0,6	100	41,5	44,9	8,8	3,4	1,5	100
80-84 ans	28,4	46,3	15,3	6,6	3,3	100	57	36,8	4,4	1,4	0,3	100	50,8	38,9	6,8	2,5	1	100
85 ans ou +	35,8	43,1	12,8	5,8	2,5	100	61,7	32,8	4,1	1,2	0,3	100	57	34,7	5,6	2	0,7	100
MADAGASCAR	6,9	26,2	37,2	18,6	11	100	26,6	45,9	20,5	5,7	1,4	100	22,3	41,6	24,2	8,5	3,5	100

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



CHAPITRE 4 : PARTICIPATION DES FEMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'atteinte de l'objectif n°08 des Objectifs de Développement Durable (Travail décent et croissance économique) ne peut se faire sans la contribution de toutes les catégories sociales notamment les femmes dont le poids démographique par rapport à la population totale n'est pas négligeable (33,9 % selon le RGPH 2018). La participation des femmes à l'activité économique permet donc non seulement d'améliorer leur statut socio-économique mais aussi

de favoriser les performances socio-économiques d'un pays. Les indicateurs suivants ont été utilisés afin d'appréhender cette situation : (i) la proportion de femmes actives ; (ii) le taux net d'emploi spécifique ; (iii) la répartition des femmes par branche d'activité, (iv) l'indice de ségrégation professionnel, (v) le taux de chômage et (vi) la proportion de femmes inactives et ménagères.

4.1. POPULATION ACTIVE FEMININE

Cette partie traite de la part de la population active féminine dans l'ensemble de la population féminine en âge de travailler. Cela dans le but de savoir la main d'œuvre disponible au niveau de l'économie nationale.

4.1.1. Femmes actives

Sur le plan international, le concept du Bureau International du Travail (BIT), a défini « la population active comme le regroupement de la population active occupée et les chômeurs ». Ce concept est tiré de la définition internationale, adoptée en 1982 par une résolution du BIT³.

Au sens du recensement de la population, la population active comprend les personnes de 15-59 ans qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait⁴.

³ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c122>

⁴ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1663>

La législation du travail en vigueur à Madagascar prévoit le groupe d'âge des personnes en âge de travailler ; en effet, la loi N°2003-044 du 10 juin 2020 portant code de travail en son Article 100, stipule que « l'âge minimum légal d'accès à l'emploi est de quinze (15) ans sur toute l'étendue

du territoire de Madagascar » d'une part, et la loi N°2003-011 du 22 Août 2003 portant statut général des fonctionnaires, d'autre part, qui dispose en son article 75 que « Nul ne peut servir en qualité de fonctionnaire à partir de l'âge de 60 ans ».

Au niveau national, la population féminine active représente 63,8 % de l'effectif total des femmes en âge de travailler de 15 à 59 ans. Le niveau d'activité des femmes varie selon le milieu de résidence. Les femmes qui habitent dans le milieu rural contribuent beaucoup plus à l'activité économique que celles du milieu urbain soit respectivement de 67,4 % et de 51,2 % des femmes actives.

Selon la province, le niveau d'activité des femmes est relativement similaire. A ce titre, la province d'Antananarivo prend la première place avec un taux d'activité de 68,8 %, et la province de Toliara occupe le dernier rang avec 58,6 % de taux d'activité des femmes. En milieu urbain, c'est dans la province de Toamasina (46,5 %) que le taux est le plus faible, contrairement à Antananarivo qui affiche un taux de 56,2 %. En milieu rural, les six provinces affichent également un niveau d'activité des femmes relativement similaire. Quoi qu'il en soit, Antananarivo occupe toujours la première place avec 72,9 % des femmes actives par rapport aux femmes en âge de travailler. C'est à Toliara (60,5 %) qu'on trouve le taux le plus faible.

Selon la région, le taux relativement élevé se trouve dans la région de Vakinankaratra qui s'élève à 79,3 %. Par contre, dans la région d'Atsimo Atsinana, un peu plus de la moitié (51,1 %) des femmes en âge de travailler sont actives. En milieu urbain, c'est la région d'Amoron'i Mania qui a le plus haut

niveau de taux d'activité des femmes soit un taux de 65,2 %, tandis que la région d'Atsimo Atsinanana enregistre le niveau d'activité des femmes le plus bas soit 41,9 %. En milieu rural, c'est dans la région de Vakinankaratra que le niveau de femmes actives est le plus élevé, soit 83,9 % contre 51,9 % dans la région d'Atsimo Atsinanana.

En faisant la comparaison entre hommes et femmes, on note que les hommes contribuent plus à l'activité économique que les femmes avec le rapport de masculinité égal à 123 hommes actifs pour 100 femmes actives. Quelle que soit l'unité administrative, on observe la même situation aussi bien en milieu

urbain qu'en milieu rural. Mais il convient de noter que ce rapport de masculinité est relativement élevé (131 %) en milieu urbain par rapport à celui observé au milieu rural (121 %). Cela pourrait être dû à l'ampleur des activités domestiques faites par les femmes du milieu urbain (garde des enfants, tâches ménagères,...). On constate également que, dans les régions d'Alaotra Mangoro, d'Atsimo Andrefana, d'Atsimo Atsinanana, de Menabe et de Diana, les femmes sont plus défavorisées que les hommes en matière de contribution à l'activité économique si l'on se réfère au rapport de masculinité qui est supérieur ou égal à 135 %.

Tableau 4.1. Pourcentage de femmes actives par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	% de femmes actives	RM	Effectif des femmes en âge de travailler ⁵	% de femmes actives	RM	Effectif des femmes en âge de travailler	% de femmes actives	RM	Effectif des femmes en âge de travailler
Province									
Antananarivo	56,2	129	610 026	72,9	119	1 488 945	68,0	122	2 098 971
Fianarantsoa	51,0	119	188 404	67,0	117	1 191 328	64,8	117	1 379 732
Toamasina	46,5	143	252 336	63,9	129	869 891	60,0	132	1 122 227
Mahajanga	47,6	133	190 064	70,3	114	679 450	65,4	117	869 514
Toliara	48,3	133	173 531	60,5	126	922 584	58,6	127	1 096 115
Antsiranana	47,8	132	168 615	67,1	122	421 923	61,6	124	590 538
Région									
Analamanga	55,7	128	455 435	63,5	128	676 661	60,3	128	1 132 096
Vakinankaratra	58,0	129	97 381	83,9	108	450 926	79,3	111	548 307
Itasy	58,9	135	43 880	77,6	119	199 488	74,2	121	243 368
Bongolava	51,1	138	13 330	76,1	124	161 870	74,2	124	175 200
Haute Matsiatra	47,7	120	80 227	73,8	114	314 950	68,5	115	395 177
Aoron'i Mania	65,2	107	31 871	80,5	101	186 894	78,3	102	218 765
Vatovavy Fitovinany	51,9	123	41 308	62,6	119	349 175	61,5	119	390 483
Ihorombe	49,0	130	12 316	72,0	120	97 834	69,4	121	110 150
Atsimo Atsinanana	41,9	125	22 682	51,9	135	242 475	51,1	135	265 157
Atsinanana	45,4	144	139 391	71,3	118	290 637	62,9	124	430 028
Analanjirifo	45,4	137	60 167	58,5	131	285 964	56,3	132	346 131
Alaotra Mangoro	50,7	147	52 778	61,8	141	293 290	60,1	141	346 068
Boeny	47,6	139	108 482	69,9	121	160 607	60,9	127	269 089
Sofia	45,6	121	56 650	70,0	108	356 363	66,7	109	413 013
Betsiboka	56,6	132	14 876	71,0	124	92 181	69,0	125	107 057
Melaky	46,0	134	10 056	72,0	113	70 299	68,7	115	80 355
Atsimo Andrefana	45,8	137	77 570	57,9	135	390 574	55,9	136	468 144
Androy	56,4	112	23 282	60,4	107	196 257	60,0	108	219 539
Anosy	49,6	125	38 812	65,7	120	177 421	62,8	121	216 233
Menabe	46,9	149	33 867	61,1	134	158 332	58,6	136	192 199
Diana	47,3	128	100 967	59,4	138	163 248	54,8	135	264 215
Sava	48,5	136	67 648	71,9	114	258 675	67,1	117	326 323
MADAGASCAR	51,2	131	1 582 976	67,4	121	5 574 121	63,8	123	7 157 097

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

⁵ Age de travailler : 15-59 ans



Le tableau 4.2 présente le pourcentage de femmes actives selon le groupe d'âges. Dans l'ensemble de la population féminine en âge de travailler, à partir de l'âge de 30 ans, le taux d'activité des femmes est quasiment similaire et avoisine 70 %. Il convient de faire remarquer que le taux d'activité est assez faible au niveau de la première tranche d'âge de 15 à 19 ans (45,3 %). En outre, selon le milieu de résidence, 50,9 % des femmes sont actives en milieu rural malgré l'effectif total assez élevé des femmes en âge de travailler dans ce même groupe d'âges. Cet état de fait pourrait être expliqué par leur manque d'expérience. En milieu urbain, le taux d'activité des femmes issues de la jeune génération est encore davantage à un niveau assez faible, soit 24,6 % des femmes en âge de travailler. Cela pourrait être dû à la rude concurrence entre les candidates sur le marché de travail qui est parfois trop exigeant en

termes de qualification, d'expérience et de maturité. Ainsi, c'est à partir de 25 ans que le taux d'activité des femmes commence à augmenter, soit 58,6 % des femmes en âge de travailler. Cette situation continue à progresser jusqu'à 50 ans ; en effet, le groupe d'âges de 45 à 49 ans affiche le taux le plus élevé qui est estimé à 55,9 % des femmes en âge de travailler.

Toutefois, l'on constate qu'en milieu rural, les pourcentages de femmes actives sont largement supérieurs à ceux du milieu urbain. Le niveau le plus élevé de 75,8 % se trouve dans le groupe d'âges de 45 à 49 ans.

Enfin, quel que soit l'âge, on constate que les hommes contribuent plus à l'activité économique que les femmes avec un rapport de masculinité toujours supérieur à 100 %.

Tableau 4.2. Pourcentage de femmes actives par le milieu de résidence selon le groupe d'âges

Tranche d'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes actives	RM	Effectif des femmes en âge de travailler	% de femmes actives	RM	Effectif des femmes en âge de travailler	% de femmes actives	RM	Effectif des femmes en âge de travailler
15-19 ans	24,6	103	350 583	50,9	106	1 287 589	45,3	105	1 638 172
20-24 ans	44,5	124	279 613	67,4	113	964 400	62,3	115	1 244 013
25-29 ans	58,6	134	229 901	71,2	123	809 545	68,4	125	1 039 446
30-34 ans	63,4	137	175 998	73,2	126	621 010	71	128	797 008
35-39 ans	65,8	134	159 390	74,1	124	564 195	72,2	126	723 585
40-44 ans	66,7	139	130 483	75,4	130	459 574	73,5	132	590 057
45-49 ans	65,9	138	105 306	75,8	130	365 379	73,6	132	470 685
50-54 ans	62,9	138	84 666	75,8	132	290 665	72,9	133	375 331
55-59 ans	58,9	136	67 036	75,5	131	211 764	71,5	132	278 800
MADAGASCAR	51,2	131	1 582 976	67,4	121	5 574 121	63,8	123	7 157 097

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

4.1.2. Femmes actives occupées

La population active occupée au sens du BIT comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine donnée, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée⁶.

En 2018, Madagascar compte 96,1 % des femmes actives occupées sur l'ensemble des femmes

actives. Ce chiffre varie de 91,3 % en milieu urbain contre 97,1 % en milieu rural.

Selon la province, l'on constate une très faible disparité de la proportion de femmes actives occupées. Cette situation reste valable pour le milieu rural de chaque province. Toutefois, si l'on considère le milieu urbain, seule la province de Toliara enregistre une valeur nettement inférieure à la moyenne nationale où 87,7 % de femmes actives sont occupées.

Selon la région, la région d'Amoron'i Mania (98,3 %) enregistre le plus haut niveau de pourcentage de femmes actives occupées suivie par la région de Vakinankaratra (98,1 %). En milieu rural, la

⁶ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1837>

distribution du niveau d'occupation des femmes actives par région semble relativement similaire, ce qui n'est pas toujours le cas en milieu urbain. En effet, certaines régions, notamment, Amoron'i Mania, Itasy et Betsiboka affichent un taux d'occupation des femmes actives d'environ 96 % contre 83,9 % pour la région d'Atsimo Andrefana.

Selon le sexe, les résultats montrent qu'il y a davantage d'hommes actifs occupés que de femmes avec un rapport de masculinité égal à 122 %. Quelle que soit l'unité administrative considérée, on constate la même situation aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 4.3. Pourcentage de femmes actives occupées par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes actives occupées	RM	Effectif des femmes actives	% de femmes actives occupées	RM	Effectif des femmes actives	% de femmes actives occupées ⁷	RM	Effectif des femmes actives
Province									
Antananarivo	93,3	127	342 683	97,1	119	1 085 525	96,2	121	1 428 208
Fianarantsoa	91,7	118	96 056	97,6	116	797 700	97,0	117	893 756
Toamasina	89,4	146	117 316	96,1	129	555 742	94,9	132	673 058
Mahajanga	91,5	133	90 524	97,7	113	477 891	96,7	116	568 415
Toliara	87,7	134	83 752	96,8	125	558 229	95,6	126	641 981
Antsiranana	88,8	135	80 553	96,9	121	283 086	95,1	124	363 639
Région									
Analamanga	92,9	126	253 572	95,2	128	429 442	94,4	127	683 014
Vakinankaratra	93,9	127	56 455	98,7	107	378 236	98,1	110	434 691
Itasy	95,6	135	25 849	98,2	118	154 713	97,8	121	180 562
Bongolava	92,8	138	6 807	97,8	123	123 134	97,5	124	129 941
Haute Matsiatra	91,7	119	38 289	98,4	114	232 343	97,5	114	270 632
Amoron'i Mania	96,2	106	20 772	98,6	101	150 504	98,3	101	171 276
Vatovavy Fitovinany	88,5	123	21 450	96,3	118	218 545	95,6	119	239 995
Ihorombe	93,0	128	6 040	98,1	120	70 420	97,7	121	76 460
Atsimo Atsinanana	88,4	123	9 505	96,9	135	125 888	96,3	135	135 393
Atsinanana	87,6	148	63 252	97,1	118	207 108	94,9	124	270 360
Analanjirifo	89,7	140	27 288	95,6	130	167 413	94,8	132	194 701
Alaotra Mangoro	93,2	147	26 776	95,3	141	181 221	95,0	141	207 997
Boeny	90,5	141	51 665	97,2	120	112 230	95,1	126	163 895
Sofia	91,6	119	25 811	97,7	107	249 575	97,1	108	275 386
Betsiboka	95,6	131	8 419	97,9	123	65 494	97,7	124	73 913
Melaky	93,9	131	4 629	98,4	112	50 592	98,0	114	55 221
Atsimo Andrefana	83,9	141	35 493	95,5	135	226 315	93,9	136	261 808
Androy	95,2	110	13 122	97,4	106	118 617	97,2	106	131 739
Anosy	87,4	123	19 245	98,4	119	116 582	96,8	120	135 827
Menabe	90,5	151	15 892	97,0	134	96 715	96,0	136	112 607
Diana	88,4	132	47 771	95,4	137	97 032	93,1	135	144 803
Sava	89,3	139	32 782	97,7	113	186 054	96,4	117	218 836
MADAGASCAR	91,3	131	810 884	97,1	120	3 758 173	96,1	122	4 569 057

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

⁷ Taux net d'emploi spécifique = Population active occupée / population active en âge de travailler *100



Le tableau 4.4 ci-dessous montre la structure par âge des femmes actives occupées. Parmi une population féminine active de 4 569 057, 96,1 % se déclarent être occupées. Il a été dénombré 741 699 femmes actives pour le groupe d'âges de 15-19 dont 90,3 % sont occupées contre 199 290 femmes actives chez les 55-59 ans avec 99,5 % de taux d'occupation.

En milieu urbain, l'effectif total des femmes actives est de 810 884 dont les femmes occupées constituent

91,3 % contre 3 758 173 femmes actives pour le milieu rural où 97,1 % sont occupées. Les femmes qui habitent en milieu rural issues du groupe d'âges de 55-59 ans comptent le plus de femmes actives occupées (99,7 %).

Quels que soient la tranche d'âges et le milieu de résidence, on constate généralement qu'il y a davantage d'hommes actifs occupés que des femmes actives occupées.

Tableau 4.4. Pourcentage de femmes actives occupées par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes actives occupées	RM	Effectif des femmes actives	% de femmes actives occupées	RM	Effectif des femmes actives	% de femmes actives occupées	RM	Effectif des femmes actives
15-19 ans	76,9	98	86 202	92	103	655 497	90,3	103	741 699
20-24 ans	81,4	124	124 332	95,2	111	650 398	93	113	774 730
25-29 ans	89,1	135	134 685	97,6	122	576 684	96	124	711 369
30-34 ans	94,6	137	111 669	98,9	125	454 323	98	128	565 992
35-39 ans	97,2	133	104 822	99,3	124	417 931	98,9	126	522 753
40-44 ans	98,1	138	87 017	99,5	130	346 437	99,2	132	433 454
45-49 ans	98,5	138	69 427	99,6	130	276 913	99,3	132	346 340
50-54 ans	98,9	137	53 223	99,6	132	220 207	99,5	133	273 430
55-59 ans	99	135	39 507	99,7	131	159 783	99,5	132	199 290
ENSEMBLE	91,3	131	810 884	97,1	120	3 758 173	96,1	122	4 569 057

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.1.3. Branches d'activités des femmes actives

Le tableau 4.5 présente les résultats relatifs à la répartition des branches d'activité dans lesquelles des femmes actives exerçaient au moment du recensement ou au cours du dernier mois.

Dans l'ensemble, la branche agriculture, chasse, élevage et sylviculture représente la plus grande part (74,4 %) des activités exercées par les femmes actives. Après cette branche, celle relative aux activités financières vient en deuxième position avec une proportion de 11,2 %. En milieu rural, le constat est le même : plus de 8 femmes actives sur 10 (84,9 %) exerçaient des activités dans la première branche et 6,3 % dans la deuxième branche. En milieu urbain, c'est plutôt la branche relative aux activités financières (35,1 %) qui intéresse le plus les femmes actives.

Selon la région, on constate que ces deux branches (Agriculture, chasse, élevage et sylviculture et

Activités financières) occupent toujours les premières places sauf dans la région de Haute Matsiatra où la branche « activité de fabrication » vient en deuxième position avec une proportion de 15,5 %. La même situation s'observe en milieu rural de cette région : la proportion de femmes actives ayant exercé des activités dans la branche « activité de fabrication » s'élève à 16,4 %. Par contre, en milieu urbain, la situation dans certaines régions est un peu différente de celle nationale. En effet, la branche d'activité « commerce » vient en deuxième position dans les régions d'Atsinanana (25,9 %) et d'Androy (19,2 %). Cette branche occupe même la première position dans les régions d'Atsimo Andrefana (29,4 %) et d'Ihorombe (35,8 %). On constate également la prédominance en milieu urbain de la branche relative aux activités financières dans les trois régions suivantes : Atsinanana (40,9 %), Boeny (26,3 %) et Diana (37,2 %).

Tableau 4.5. Répartition (en %) des femmes actives par branche d'activité et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain						Rural						Ensemble										
	Activités de fabrication	Activités financières	Agriculture, chasse, élevage et sylviculture	Commerce	Hôtels et restaurants	Autre	Total	Activités de fabrication	Activités financières	Agriculture, chasse, élevage et sylviculture	Commerce	Hôtels et restaurants	Autre	Total	Activités de fabrication	Activités financières	Agriculture, chasse, élevage et sylviculture	Commerce	Hôtels et restaurants	Autre	Total		
Province																							
Antananarivo	14,4	42,2	13,6	17,9	5,4	6,5	100	5,5	11	76,7	3,9	1	1,9	100	7,6	18,3	61,9	7,2	2,1	3	100		
Fianarantsoa	7,2	31,5	36,8	15,8	3,2	5,6	100	7,2	4,8	85,4	1,4	0,2	0,9	100	7,2	7,5	80,5	2,9	0,5	1,4	100		
Toamasina	7,7	33,5	25,1	20,1	6,1	7,5	100	1,7	5	90,1	1,9	0,4	0,9	100	2,7	9,7	79,4	4,9	1,3	2	100		
Mahajanga	6	25	36,6	18,2	5,7	8,5	100	0,6	3,1	92,8	0,7	0,1	2,6	100	1,4	6,5	84,3	3,3	1	3,5	100		
Toliara	6,1	26,9	29,8	24,1	6,9	6,3	100	2,9	4,1	86,3	3,4	0,7	2,7	100	3,3	6,8	79,5	5,9	1,4	3,1	100		
Antsiranana	8	30,1	22,4	23	6,5	10	100	1,5	5	88,3	1,6	0,6	3	100	2,9	10,2	74,5	6	1,9	4,5	100		
Région																							
Analamanga	15,4	48,2	5,2	17,8	5,6	7,8	100	12,8	22,6	50	8,1	2,3	4,3	100	13,7	32	33,5	11,7	3,5	5,6	100		
Vakinankaratra	14,1	28,8	28,6	19,9	5,9	2,8	100	1	3,5	93,7	1,3	0,3	0,3	100	2,6	6,6	85,5	3,6	1	0,6	100		
Itasy	7	16,4	57	14,8	3,1	1,6	100	1	3,8	92,5	1,9	0,4	0,5	100	1,8	5,6	87,5	3,7	0,8	0,6	100		
Bongolava	5,6	30,1	35,2	18,4	5,2	5,6	100	0,5	3,5	95,2	0,5	0,1	0,2	100	0,7	4,8	92,2	1,4	0,4	0,5	100		
Haute Matsiatra	9,8	40	21,9	15,1	4,3	8,9	100	16,4	4,6	76,6	1,5	0,3	0,7	100	15,5	9,4	69,2	3,3	0,8	1,8	100		
Amoroni Mania	3,5	20,3	60,3	12,4	1,7	1,8	100	2,2	5	91,4	1,1	0,1	0,3	100	2,3	6,8	87,7	2,5	0,3	0,4	100		
Vatovavy Fitovinany	6,3	26,4	47,9	12,9	2,6	3,9	100	3,1	5,1	88,7	1,6	0,2	1,3	100	3,4	6,9	85,3	2,5	0,4	1,5	100		
Ihorombe	5,2	29,3	23,5	35,8	2,7	3,5	100	1	4,4	87,4	3,3	0,6	3,4	100	1,3	6,2	82,6	5,7	0,7	3,4	100		
Atsimo Atsinanana	8	35,4	26,9	19,5	4	6,2	100	6,6	4,5	88	0,5	0,1	0,2	100	6,7	6,5	84,1	1,8	0,3	0,6	100		
Atsinanana	8,6	40,9	8,4	25,9	8	8,2	100	1,9	4,7	91,2	0,7	0,3	1,1	100	3,4	12,6	73,2	6,2	2	2,7	100		
Analanjirôfo	6,9	24	49,3	10,6	2,1	7,1	100	0,9	4,1	93,9	0,7	0,1	0,4	100	1,7	6,7	88	2	0,3	1,3	100		
Alaotra Mangoro	6,6	26,3	38,5	16,7	5,7	6,3	100	2,3	6,3	85,3	4,2	0,8	1	100	2,8	8,9	79,4	5,8	1,4	1,7	100		
Boeny	6,4	26,3	25,7	25,6	9,4	6,5	100	1,5	3,6	90,1	1,8	0,3	2,8	100	3	10,4	70,7	8,9	3,1	3,9	100		
Sofia	6,6	24,7	49,8	10,6	0,7	7,7	100	0,4	2,8	95,8	0,3	0	0,7	100	0,9	4,7	91,7	1,2	0,1	1,3	100		
Betsiboka	2,9	20,1	51,4	5,8	1,5	18	100	0,5	3,8	85	0,4	0,1	10	100	0,7	5,6	81,2	1	0,2	11	100		
Melaky	3,9	21,9	53,6	3	0,5	17	100	0,4	3,1	94,4	0,2	0,1	1,9	100	0,7	4,6	91,1	0,5	0,1	3,1	100		
Atsimo Andrefana	3,7	28,4	21,9	29,4	9,8	6,8	100	2,7	4,9	81,9	5,1	1,1	4,3	100	2,9	7,7	74,6	8,1	2,2	4,6	100		
Androy	4,1	14,5	56,2	19,2	4	2	100	2,3	4,5	89,3	2,9	0,4	0,5	100	2,4	5,5	86,1	4,5	0,8	0,7	100		
Anosy	13,3	31,3	14,4	28,8	6,3	6	100	5,3	2,9	89,4	1,1	0,2	1	100	6,3	6,6	79,7	4,7	1	1,6	100		
Menabe	4	29,1	41,7	11,9	4	9,4	100	1	3,1	88,9	2,7	0,4	3,9	100	1,4	6,6	82,6	3,9	0,9	4,6	100		
Diana	8,7	37,2	12,9	20,1	9,3	12	100	3,5	7,9	76,3	2,5	1,7	8	100	5,2	17,1	56,3	8,1	4,1	9,2	100		
Sava	6,9	19,7	36,2	27	2,6	7,5	100	0,5	3,5	94,4	1,1	0,1	0,4	100	1,4	5,8	86,2	4,7	0,4	1,4	100		
MADAGASCAR	10,2	35,1	23	19,1	5,5	7,1	100	4	6,3	84,9	2,4	0,6	1,8	100	5,1	11,2	74,4	5,3	1,4	2,7	100		

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Lorsqu'on analyse la variation des branches d'activités exercées par les femmes actives en fonction de leur structure par âge, on en déduit que, quel que soit l'âge des femmes actives, les branches Agriculture, chasse, élevage et sylviculture et Activités financières prédominent toujours par rapport aux autres branches. La même situation s'observe quel que soit le milieu de résidence. Mais pour ces deux branches, on enregistre une variation selon l'âge de la proportion de femmes actives ayant déclaré exercer des activités dans ces branches. En effet, pour la branche agriculture, chasse, élevage et

sylviculture, la proportion de femmes ayant exercé des activités dans cette branche diminue avec l'âge, passant de 83,7 % chez les femmes de 12-24 ans à 71,1 % chez les femmes de 35-39 ans. A partir de cette tranche d'âge, on constate que cette proportion a connu une légère augmentation jusqu'à atteindre près de 73 % vers 55 ans. Concernant la branche « activités financières », on note que les femmes âgées de 25-29 ans, 30-34 ans et 55-59 ans exerçaient plus d'activités dans cette branche. La proportion est respectivement de 12,9 %, 12,5 % et 13,6 %.

Tableau 4.6. Répartition (en %) des femmes actives par branche d'activité et milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain						Rural						Ensemble								
	Activités de fabrication	Activités financières	Agriculture, chasse, élevage et sylviculture	Commerce	Hôtels et restaurants	Autre	Total	Activités de fabrication	Activités financières	Agriculture, chasse, élevage et sylviculture	Commerce	Hôtels et restaurants	Autre	Total	Activités de fabrication	Activités financières	Agriculture, chasse, élevage et sylviculture	Commerce	Hôtels et restaurants	Autre	Total
15-19 ans	5,8	39	32,4	13,1	4,3	5,4	100	2,5	4,9	89,4	1,3	0,3	1,6	100	2,9	8,3	83,7	2,5	0,7	2	100
20-24 ans	9,2	33,6	24,9	18,9	5,9	7,5	100	3,4	6,5	85,5	2,2	0,5	1,9	100	4,3	10,3	76,9	4,5	1,3	2,7	100
25-29 ans	9,2	36,3	20,3	20,2	6	8,1	100	3,8	7,8	83,1	2,6	0,6	2,1	100	4,7	12,9	72	5,7	1,6	3,1	100
30-34 ans	10	35,8	20	20,7	5,7	7,8	100	4,2	7	83,2	2,8	0,7	2,1	100	5,3	12,5	71,1	6,3	1,6	3,2	100
35-39 ans	11,4	33,2	20,8	21,3	5,7	7,6	100	4,8	5,9	83,5	3,1	0,7	2	100	6,1	11,3	71,1	6,7	1,7	3,1	100
40-44 ans	12,1	32,5	21,8	20,8	5,7	7,2	100	5	5,6	83,8	3	0,7	1,9	100	6,5	11	71,4	6,6	1,7	2,9	100
45-49 ans	12,1	33,1	23	19,3	5,8	6,7	100	4,9	6	84	2,8	0,6	1,7	100	6,4	11,4	71,8	6,1	1,6	2,7	100
50-54 ans	11,8	35,3	24,6	17,4	5,2	5,8	100	4,8	6,3	84,5	2,4	0,5	1,5	100	6,2	11,9	72,9	5,3	1,4	2,3	100
55-59 ans	10,7	40,1	25	15	4,3	4,9	100	5	7	84,2	2,1	0,5	1,2	100	6,1	13,6	72,5	4,7	1,3	1,9	100
ENSEMBLE	10,2	35,1	23	19,1	5,5	7,1	100	4	6,3	84,9	2,4	0,6	1,8	100	5,1	11,2	74,4	5,3	1,4	2,7	100

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018



4.1.4. Indice de ségrégation professionnelle

L'indice de ségrégation professionnelle fait partie des indicateurs qui permettent d'apprécier la situation des femmes dans le monde du travail et, ce faisant, revêt un caractère important pour la formulation de programme en faveur des femmes sur le plan professionnel. Il sert à mesurer la différence entre le pourcentage de la population active de sexe masculin exerçant la profession «i» et celui de la population active de sexe féminin exerçant la même profession «i». Cet indice varie de 0 à 100. L'indice 0 signifie qu'il n'y a pas de ségrégation tandis que l'indice 100 montre une ségrégation complète en défaveur des femmes.

Pratiquement la ségrégation professionnelle se réfère à la mesure d'une distance entre les répartitions des hommes et des femmes selon les métiers. Plus ces répartitions sont proches, moins importante est la ségrégation. L'indice de ségrégation professionnelle permet d'appréhender ces différences de répartition. Le niveau de ségrégation est parfois causé par des raisons multiples entre autres les préférences et attitudes différenciées des femmes devant un emploi, les mécanismes de sélection sur le marché du travail. Parfois, les femmes exercent de façon privilégiée certaines professions à temps partiel par rapport aux hommes du fait qu'elles ont besoins de temps pour s'occuper de leur famille.

Le tableau 4.7 présente les indices de ségrégation professionnelle à Madagascar d'après les données du RGPH -2018 par milieu de résidence selon l'unité administrative.

Pour l'ensemble du pays, l'indice de ségrégation professionnelle est estimé à 10,8. Cela montre qu'il n'y a pas assez de ségrégation entre les hommes et les femmes en matière d'exercice d'un tel ou tel

métier. Cette situation est toujours confirmée en milieu rural (9,3) contrairement au milieu urbain où l'indice est beaucoup plus important (16,3) comparativement à la moyenne nationale.

Selon la province, Toliara se démarque des autres provinces avec un indice évalué à 12,7. Par ailleurs, dans la province de Mahajanga, les femmes et les hommes se côtoient dans les mêmes métiers soit un indice relativement faible de 7,9. En milieu urbain, la province de Toamasina (18,8) semble le plus afficher une ségrégation professionnelle par rapport aux autres provinces. Toujours en milieu urbain, c'est Fianarantsoa (13,5) qui détient le plus faible indice de ségrégation professionnelle. Par contre, la situation varie considérablement selon la province en milieu rural ; en effet, à Toliara, l'indice de ségrégation professionnelle s'élève à 12,0 contre 6,0 pour Mahajanga.

Selon la région, les femmes de la région d'Atsimo Andrefana font le plus l'objet de ségrégation professionnelle par rapport aux hommes en termes de répartition des métiers, soit un indice de ségrégation de 15,5. Cependant, à Sofia, on observe une intégration professionnelle car l'indice y est très faible, soit 4,8. En considérant le milieu de résidence au niveau des régions, l'on observe que la ségrégation est plus considérable en milieu urbain de la région d'Atsinanana, soit un indice de 21,4. Ce qui n'est pas le cas à Sofia où les hommes et les femmes se partagent généralement les mêmes emplois soit un indice de ségrégation de 9,3. En milieu rural, l'indice de ségrégation professionnelle le plus élevé est celui d'Atsimo Andrefana (15,0) alors que celui de Sofia est estimé à 4,1.

Tableau 4.7. Indice de ségrégation professionnelle par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain	Rural	Ensemble
PROVINCE			
Antananarivo	16,3	9,3	10,8
Fianarantsoa	16,0	10,1	11,8
Toamasina	13,5	9,2	9,7
Mahajanga	18,8	10,4	11,9
Toliara	15,7	6,0	7,9
Antsiranana	16,8	12,0	12,7
REGION			
Analamanga	16,7	14,4	15,3
Vakinankaratra	14,8	6,0	7,5
Itasy	13,2	7,5	8,5
Bongolava	14,9	8,8	9,2
Haute Matsiatra	13,5	9,0	9,7
Amoron'i Mania	11,4	6,7	7,3
Vatovavy Fitovinany	13,9	8,5	9,0
Ihorombe	16,9	9,1	9,8
Atsimo Atsinanana	14,9	13,0	13,1
Atsinanana	21,4	7,8	11,9
Analanjirifo	14,2	9,7	10,4
Alaotra Mangoro	17,7	13,7	14,2
Boeny	19,8	8,7	12,6
Sofia	9,3	4,1	4,8
Betsiboka	13,1	8,8	9,3
Melaky	15,2	5,9	6,9
Atsimo Andrefana	18,4	15,0	15,5
Androy	11,7	9,7	9,9
Anosy	16,4	9,8	10,7
Menabe	17,8	12,7	13,6
Diana	19,5	13,6	15,4
Sava	16,0	6,1	8,0
MADAGASCAR	16,3	9,3	10,8

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le graphique 4.1 illustre qu'il y a une faible ségrégation de répartition des métiers chez les jeunes femmes au sein du groupe d'âges 15-19 ans. Au plan national, l'indice de ségrégation est estimé à 3,3 pour le même groupe d'âges, ce qui signifie l'existence d'une forte intégration professionnelle dans ce groupe d'âges. Cet indice commence à grimper à partir de 20 ans puisque, entre les tranches d'âge de 20-24 ans à 25-29 ans, il passe de 8,7 à 13,1. C'est au sein du groupe d'âges de 40-44 ans

(16,0) que la ségrégation professionnelle est la plus importante. Au-delà de 45 ans, la situation amorce une baisse pour que l'indice revienne à 14,7 entre 55 à 59 ans.

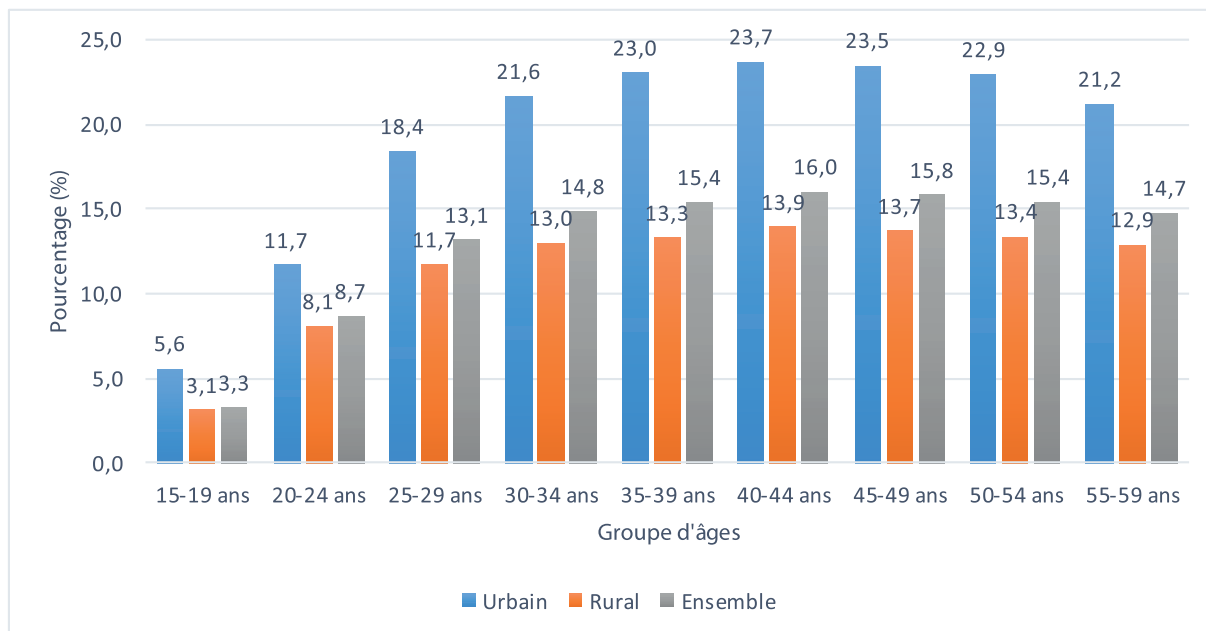
Cette allure reste la même en milieu rural avec une moyenne de 9,3 nettement inférieure à la moyenne nationale qui s'élève à 10,8. Toutefois, les indices de ségrégation constatés en milieu urbain se trouvent largement supérieurs ne serait-ce qu'au sein de la



tranche d'âges 15-19 ans, il est de 5,6 contre 23,7 en ce qui concerne la tranche d'âges de 40-44 ans. Cet état de chose pourrait être engendré par le fait que certains emplois dans le milieu urbain

privilégient plus les hommes que les femmes. On peut citer, entre autres, les métiers des forces de l'ordre et tout ce qui concerne le secteur sécuritaire.

Graphique 4.1. Indice de ségrégation professionnelle par âge selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.1.5. Femmes en situation de chômage

Au niveau national en 2018, le taux de chômage chez les femmes a été estimé à 3,9 %. C'est dans la province de Toamasina qu'il était le plus élevé, soit 5,1 % contrairement à Fianarantsoa où le niveau minimum est observé soit 3,0 %.

En considérant le milieu urbain de chaque province, c'est la province de Toliara (12,3 %) qui a un taux de chômage le plus élevé suivie de près par celle d'Antsiranana (11,2 %). C'est en milieu urbain de la province d'Antananarivo (6,7 %) qu'il y a le moins de femmes en situation de chômage. Puis par ordre d'importance décroissante du reste des provinces, les taux de chômage des femmes sont respectivement de 10,6 % pour Toamasina, 8,5 % pour Mahajanga et 8,3 % pour Fianarantsoa.

Cependant, les taux de chômage chez les femmes du milieu rural sont légèrement faibles et relativement de même niveau partout dans toutes les provinces.

Seule la province de Toamasina (3,9 %) affiche un niveau de chômage légèrement supérieur à la moyenne nationale de la population féminine rurale active.

Lorsqu'on observe la disparité selon le sexe, on constate que le chômage touche beaucoup plus les hommes que les femmes avec un rapport de masculinité de 139 %. Et cet écart est d'autant plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Les rapports de masculinité de la population de 15-59 ans en situation de chômage y sont respectivement de 145 % et 130 %. Ce sont les régions d'Atsinanana et de Diana qui enregistrent le rapport de masculinité le plus faible comparativement aux autres régions. Les rapports de masculinité y sont respectivement de 122 % et 126 %.

Tableau 4.8. Pourcentage de femmes en situation de chômage par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes en situation de chômage	RM	Effectif des femmes actives	% de femmes en situation de chômage	RM	Effectif des femmes actives	% de femmes en situation de chômage	RM	Effectif des femmes actives
PROVINCE									
Antananarivo	6,7	146	342 683	2,9	148	1 085 525	3,8	147	1 428 208
Fianarantsoa	8,3	136	96 056	2,4	138	797 700	3,0	137	893 756
Toamasina	10,6	117	117 316	3,9	139	555 742	5,1	131	673 058
Mahajanga	8,5	132	90 524	2,3	155	477 891	3,3	145	568 415
Toliara	12,3	125	83 752	3,2	146	558 229	4,4	138	641 981
Antsiranana	11,2	107	80 553	3,1	148	283 086	4,9	127	363 639
REGION									
Analamanga	7,1	143	253 572	4,8	142	429 442	5,6	143	683 014
Vakinankaratra	6,1	160	56 455	1,3	169	378 236	1,9	165	434 691
Itasy	4,4	140	25 849	1,8	159	154 713	2,2	153	180 562
Bongolava	7,2	145	6 807	2,2	145	123 134	2,5	145	129 941
Haute Matsiatra	8,3	139	38 289	1,6	146	232 343	2,5	143	270 632
Amaron'i Mania	3,8	140	20 772	1,4	140	150 504	1,7	140	171 276
Vatovavy Fitovinany	11,5	123	21 450	3,7	138	218 545	4,4	134	239 995
Ihorombe	7,0	158	6 040	1,9	123	70 420	2,3	131	76 460
Atsimo Atsinanana	11,6	143	9 505	3,1	136	125 888	3,7	137	135 393
Atsinanana	12,4	113	63 252	2,9	135	207 108	5,1	122	270 360
Analanjirifo	10,3	114	27 288	4,4	142	167 413	5,2	134	194 701
Alaotra Mangoro	6,8	141	26 776	4,7	139	181 221	5,0	139	207 997
Boeny	9,5	126	51 665	2,8	151	112 230	4,9	135	163 895
Sofia	8,4	137	25 811	2,3	158	249 575	2,9	152	275 386
Betsiboka	4,4	138	8 419	2,1	142	65 494	2,3	141	73 913
Melaky	6,1	187	4 629	1,6	175	50 592	2,0	178	55 221
Atsimo Andrefana	16,1	115	35 493	4,5	141	226 315	6,1	131	261 808
Androy	4,8	153	13 122	2,6	153	118 617	2,8	153	131 739
Anosy	12,6	137	19 245	1,6	172	116 582	3,2	152	135 827
Menabe	9,5	133	15 892	3,0	139	96 715	4,0	137	112 607
Diana	11,6	103	47 771	4,6	154	97 032	6,9	126	144 803
Sava	10,7	113	32 782	2,3	142	186 054	3,6	129	218 836
MADAGASCAR	8,7	130	810 884	2,9	145	3 758 173	3,9	139	4 569 057

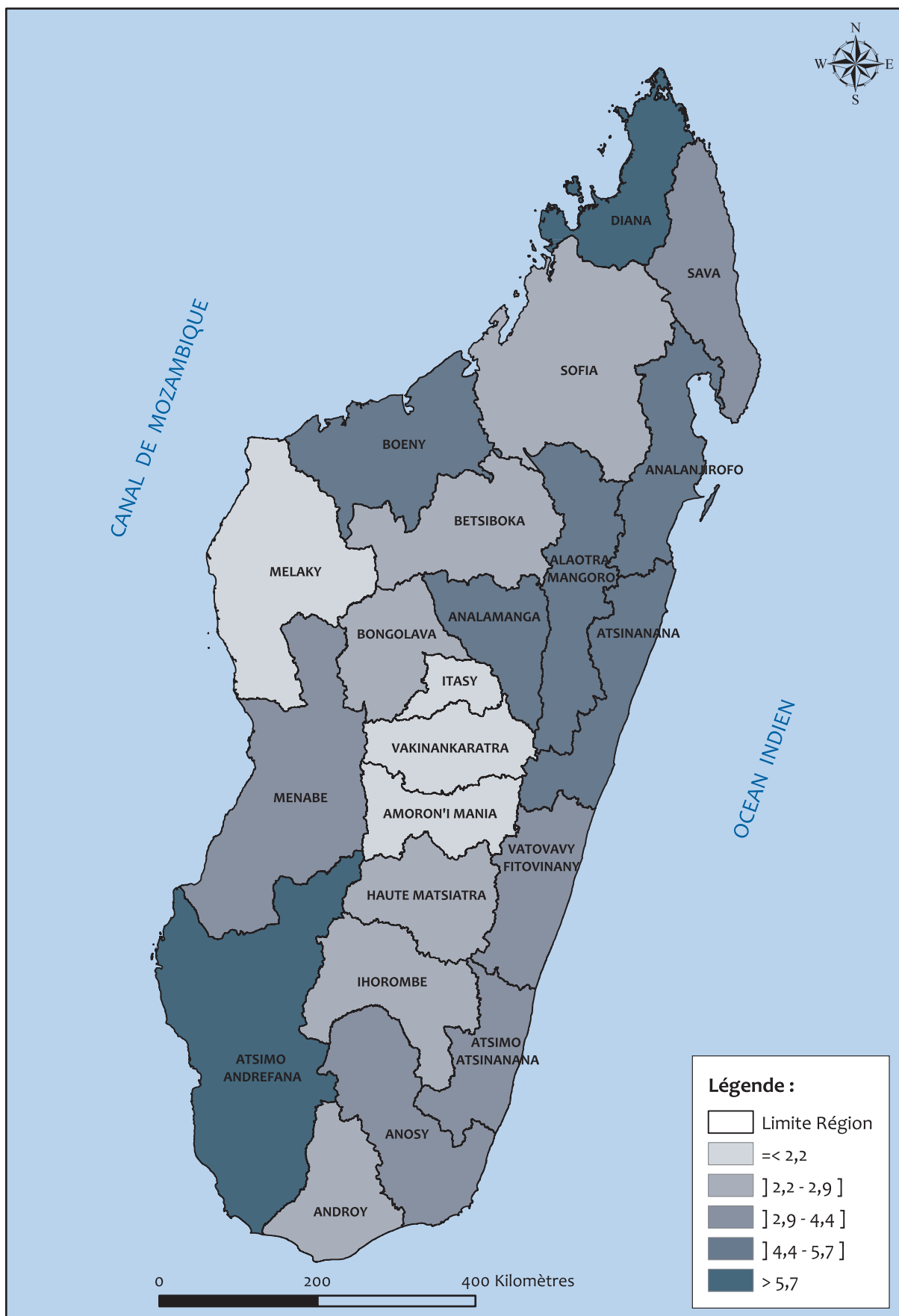
Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Selon la région, le taux de chômage le plus élevé est celui de Diana (6,9 %), tandis que c'est à Amoron'i Mania qu'on observe le niveau le plus bas (1,7 %). Selon les résultats du milieu urbain de chaque région, c'est Atsimo Andrefana qui affiche un niveau de chômage très élevé de 16,1 % suivie par Anosy (12,6 %), et Atsinanana (12,4 %). Par contre c'est

à Amoron'i Mania (3,8 %) que le taux s'avère le plus faible pour le milieu urbain. En milieu rural, le taux de chômage est le plus élevé (proche de 5 %) concerne les femmes des régions d'Analamanga, d'Alaotra Mangoro, d'Atsimo Andrefana et de Diana, alors qu'il est le plus faible (proche de 1 %) dans deux régions : Vakinankaratra et Amoron'i Mania.



Carte 4.1. Proportion de femmes en situation de chômage par région



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



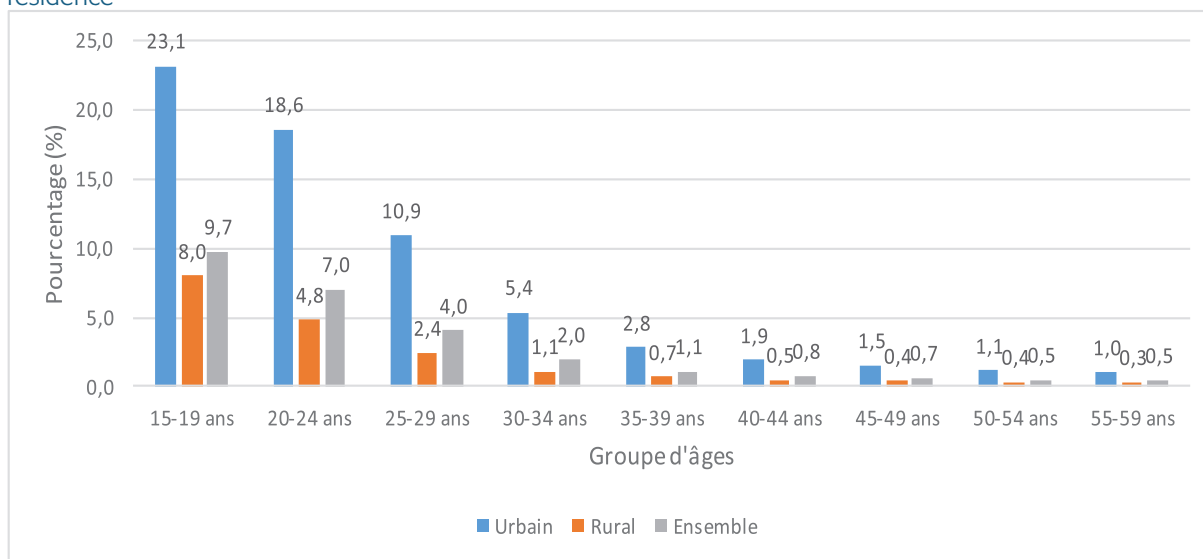
La répartition du taux de chômage selon le groupe d'âges montre une variation remarquable. En effet, parmi les 741 699 femmes actives âgées de 15-19 ans, 9,7 % sont des chômeurs. Ce chiffre diminue au fur et à mesure que l'âge des femmes augmente. Ainsi, les femmes au sein du groupe d'âges de 20-24 ans, 7,0 % sont touchées par le chômage, 4,0 % pour le groupe d'âge 25-29 ans. Le niveau d'activité s'améliore davantage à partir de 30 ans. Entre 40-44 ans, 99,2 % des femmes actives sont occupées. Au sein des groupes d'âges 50-54 ans et 55-59 ans, le niveau de chômage devient minimum (0,5 %).

Le graphique 4.2 montre que selon le milieu de résidence, les femmes du milieu urbain sont plus touchées par le chômage que celles du milieu rural : en moyenne nationale, 8,7 % pour la population féminine active urbaine contre 2,9 % pour le milieu rural.

Au sein des groupes d'âges de 15-19 ans, 20-24

ans, et 25-29 ans, les femmes du milieu urbain éprouvent beaucoup plus de difficulté pour trouver un emploi. C'est ainsi que les taux de chômage y sont très élevés respectivement de l'ordre de 23,1 %, 18,6 %, 10,9 % contrairement en milieu rural : respectivement de 8,0 %, 4,8 %, 2,4 %. Pareillement à la tendance nationale, ces valeurs diminuent inversement à l'augmentation de l'âge des femmes. Dès l'âge de 30 ans, on observe bien cette baisse allant de 5,5 points de moins en milieu urbain entre les groupes d'âges de 25-29 ans et 30-34 ans et 1,3 points de moins concernant les mêmes âges en milieu rural. A 40-44 ans, presque toutes les femmes actives sont occupées : les taux d'activité sont respectivement de 98,1 % en milieu urbain contre 99,5 % en milieu rural. Le même schéma se produit entre les groupes d'âges de 45-49 ans, 50-54 ans, 55-59 ans au sein desquels, les taux de chômage en milieu urbain sont successivement de 1,5 %, 1,1 %, 1,0 % et en milieu rural, ils sont respectivement de 0,4 %, 0,4 %; 0,3 %.

Graphique 4.2. Pourcentage de femmes en situation de chômage par groupe d'âges selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.2. POPULATION INACTIVE FEMININE

4.2.1. Femmes inactives

Cette section traite de la situation des femmes inactives. Plus précisément, il s'agit ici d'analyser la situation des femmes sans occupation à partir des données sur l'activité économique.

Sur une population féminine en âge de travailler de 7 157 097, 36,2 % se déclarent inactives. En milieu urbain, ce taux est beaucoup plus élevé soit 48,8 % parmi les femmes en âge de travailler tandis qu'en milieu rural la même proportion est estimée à 32,6 %.

Selon la province, une forte proportion de femmes de la province de Toliara sont inactives soit 41,4 % des 1 096 115 des femmes en âge de travailler. Par contre, on observe que la proportion est de 32,0 % pour Antananarivo, soit 4,2 points de moins par rapport à la moyenne nationale sur les 2 098 971 femmes en âge de travailler.

Les taux d'inactivité semblent de plus en plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural dans toutes les six provinces du pays. C'est ainsi que, dans les milieux



urbains de Toamasina, Mahajanga, Antsiranana et Toliara, plus de la moitié de la population féminine qui devrait être occupée reste inactive.

En milieu rural, deux provinces affichent des proportions de femmes inactives inférieures à la moyenne nationale : 27,1 % à Antananarivo et 29,7 % à Mahajanga respectivement sur les 1 488 945 et 679 450 femmes en âge de travailler. C'est à Toliara qu'on observe le taux le plus élevé de 39,5 % parmi les 922 584 femmes en âge de travailler.

Selon la région, la région d'Atsimo Atsinanana enregistre une proportion de 48,9 % de femmes inactives parmi les 265 157 contre 20,7 %

seulement sur les 548 307 à Vakinankaratra, soit un écart relativement grand de 28,2 points. En milieu urbain, la région d'Atsimo Atsinanana occupe toujours la première place suivie de près par les régions d'Atsinanana et d'Analanjirifo avec des proportions respectivement de 58,1 % parmi les 22 682 femmes, 54,6 % parmi les 139 391 femmes et 54,6 % des 60 167 femmes en âge de travailler. Par ailleurs, les faibles proportions sont constatées dans la région d'Amoron'i Mania (34,8 % parmi les 31 871). En outre, en milieu rural, toujours à Atsimo Atsinanana, les femmes inactives sont plus nombreuses, soit 48,1 % des femmes en âge de travailler contrairement à Vakinankaratra où 16,1 % seulement des femmes sont inactives.

Tableau 4.9. Pourcentage de femmes inactives par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain		Rural		Ensemble	
	% de femmes inactives	Effectif des femmes en âge de travailler	% de femmes inactives	Effectif des femmes en âge de travailler	% de femmes inactives	Effectif des femmes en âge de travailler
PROVINCE						
Antananarivo	43,8	610 026	27,1	1 488 945	32,0	2 098 971
Fianarantsoa	49,0	188 404	33,0	1 191 328	35,2	1 379 732
Toamasina	53,5	252 336	36,1	869 891	40,0	1 122 227
Mahajanga	52,4	190 064	29,7	679 450	34,6	869 514
Toliara	51,7	173 531	39,5	922 584	41,4	1 096 115
Antsiranana	52,2	168 615	32,9	421 923	38,4	590 538
REGION						
Analamanga	44,3	455 435	36,5	676 661	39,7	1 132 096
Vakinankaratra	42,0	97 381	16,1	450 926	20,7	548 307
Itasy	41,1	43 880	22,4	199 488	25,8	243 368
Bongolava	48,9	13 330	23,9	161 870	25,8	175 200
Haute Matsiatra	52,3	80 227	26,2	314 950	31,5	395 177
Amaron'i Mania	34,8	31 871	19,5	186 894	21,7	218 765
Vatovavy Fitovinany	48,1	41 308	37,4	349 175	38,5	390 483
Ihorombe	51,0	12 316	28,0	97 834	30,6	110 150
Atsimo Atsinanana	58,1	22 682	48,1	242 475	48,9	265 157
Atsinanana	54,6	139 391	28,7	290 637	37,1	430 028
Analanjirifo	54,6	60 167	41,5	285 964	43,7	346 131
Alaotra Mangoro	49,3	52 778	38,2	293 290	39,9	346 068
Boeny	52,4	108 482	30,1	160 607	39,1	269 089
Sofia	54,4	56 650	30,0	356 363	33,3	413 013
Betsiboka	43,4	14 876	29,0	92 181	31,0	107 057
Melaky	54,0	10 056	28,0	70 299	31,3	80 355
Atsimo Andrefana	54,2	77 570	42,1	390 574	44,1	468 144
Androy	43,6	23 282	39,6	196 257	40,0	219 539
Anosy	50,4	38 812	34,3	177 421	37,2	216 233
Menabe	53,1	33 867	38,9	158 332	41,4	192 199
Diana	52,7	100 967	40,6	163 248	45,2	264 215
Sava	51,5	67 648	28,1	258 675	32,9	326 323
MADAGASCAR	48,8	1 582 976	32,6	5 574 121	36,2	7 157 097

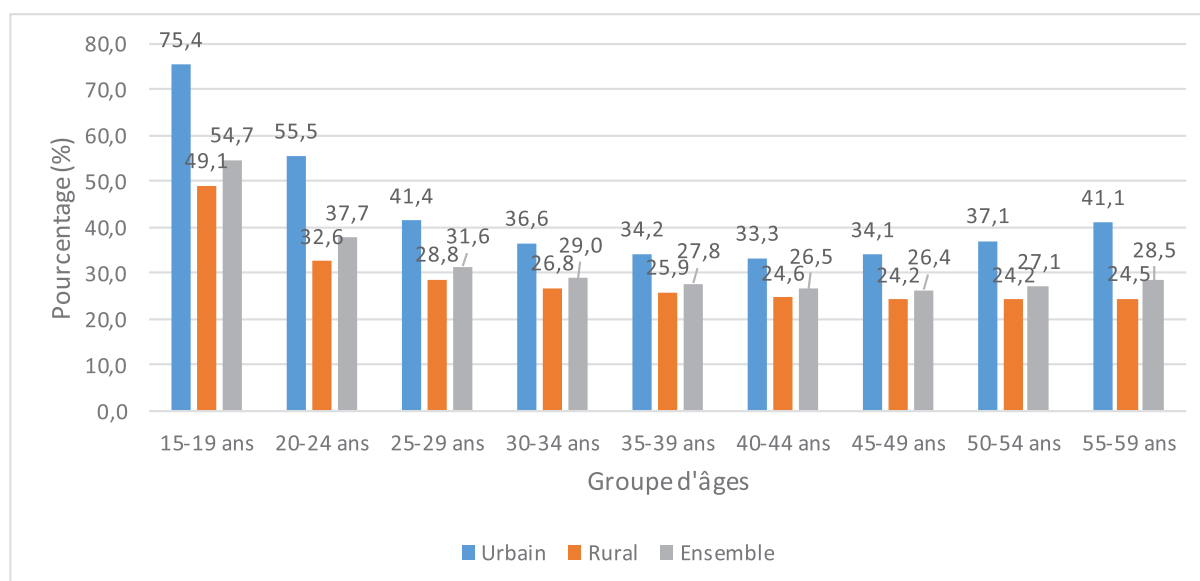
Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le graphique 4.3 (cf. tableau A3 en annexe) montre qu'en 2018, sur l'ensemble de la population féminine inactive en âge de travailler, le groupe d'âges de 15-19 ans est la plus touchée, en effet, 54,7 % sur les 1 638 172 sont inactives soit 18,6 points de plus, un écart suffisamment significatif, par rapport à la moyenne nationale de 36,2 %. Les proportions d'inactivité évoluent dégressivement depuis l'âge

de 20 ans à 49 ans puis se rebondissent un peu avant l'âge de la retraite. Ainsi, chez le groupe d'âge de 20-24 ans, le taux d'inactivité se situe à 37,7 % parmi les 1 244 013. Entre les 45-49 ans, il est de 26,4 % parmi les 470 685 femmes. Au sein des 55-59 ans, il s'élève à 28,5 % des 278 800 femmes en âge de travailler.



Graphique 4.3. Pourcentage de femmes inactives par groupe d'âges selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

4.2.2. Catégories constituantes de la population inactive féminine

Le tableau 4.10 présente la répartition des catégories constituantes des femmes inactives. Au niveau national, parmi les femmes inactives en âge de travailler (15-59 ans), on constate que les femmes ménagères représentent la plus grande part (63,0 %) suivies des étudiantes/élèves (26,8 %). Les retraitées et les inaptes à travailler ne représentent chacun qu'environ 3 % des femmes inactives. On observe la même situation aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Comparativement aux autres régions, on note que les régions d'Atsimo Andrefana, d'Atsimo Atsinanana et de Menabe enregistrent la proportion la plus élevée (environ 72 %) des femmes ménagères

parmi les femmes inactives en âge de travailler. Par contre, ce sont plutôt dans les régions de Haute Matsiatra (49,1 %) et d'Amoron'i Mania (43,6 %) qu'on enregistre la proportion la plus faible.

La variation selon le milieu de résidence fait apparaître que la proportion de femmes ménagères parmi les femmes inactives en âge de travailler est relativement la plus élevée en milieu rural (66,1 %) qu'en milieu urbain (55,7 %). En outre, la proportion d'étudiantes/élèves est la plus élevée en milieu urbain (37,8 %) qu'en milieu rural (22,1 %). On note que la même situation s'observe généralement quelle que soit la région considérée.

Tableau 4.10. Répartition (en%) des femmes inactives par catégories constituantes et le milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain				Rural				Ensemble						
	Ménagère	Etudiant/ Elève	Retraité	Incapacité à travailler	Autre	Ménagère	Etudiant/ Elève	Retraité	Incapacité à travailler	Autre	Ménagère	Etudiant/ Elève	Retraité	Incapacité à travailler	Autre
PROVINCE															
Antananarivo	55,4	38,8	0,8	1,9	3,1	61,0	30,9	0,4	2,9	4,7	58,8	34,1	0,6	2,5	4,1
Fianarantsoa	49,3	44,3	0,4	1,9	4,1	63,5	22,2	0,1	3,6	10,6	60,8	26,4	0,2	3,3	9,4
Toamasina	59,8	33,5	0,3	1,3	5,1	67,9	21,3	0,1	2,9	7,8	65,5	25,0	0,2	2,4	7,0
Mahajanga	54,5	39,4	0,4	1,4	4,3	64,4	20,8	0,1	2,8	11,8	61,2	26,9	0,2	2,4	9,3
Toliara	58,3	32,4	0,5	2,3	6,5	73,6	13,0	0,1	3,9	9,4	70,6	16,8	0,2	3,6	8,9
Antsiranana	55,9	38,0	0,5	1,4	4,2	66,8	24,4	0,2	2,7	5,9	62,5	29,7	0,3	2,2	5,3
REGION															
Analamanga	54,3	39,7	0,9	1,9	3,1	62,2	32,1	0,6	2,0	3,0	58,7	35,5	0,8	2,0	3,1
Vakinankaratra	59,4	35,3	0,5	1,8	2,8	51,5	35,8	0,1	4,4	8,2	54,4	35,6	0,3	3,5	6,3
Itasy	58,7	34,8	0,3	2,0	4,2	64,5	24,6	0,1	4,5	6,2	62,8	27,6	0,2	3,8	5,6
Bongolava	52,3	44,7	0,3	1,3	1,4	67,3	21,7	0,1	3,9	7,0	65,1	25,0	0,1	3,5	6,2
Haute Matsiatra	43,3	51,2	0,5	1,6	3,3	52,0	34,6	0,1	5,0	8,3	49,1	40,2	0,2	3,9	6,6
Amoron'i Mania	42,0	52,5	0,3	3,0	2,2	44,1	43,0	0,1	4,5	8,4	43,6	45,2	0,1	4,1	6,9
Vatovavy Fitovinany	60,1	33,7	0,4	2,2	3,6	66,2	18,9	0,1	3,5	11,3	65,4	20,8	0,2	3,4	10,2
Ihorombe	53,6	38,1	0,4	0,7	7,2	69,1	15,9	0,1	3,5	11,5	66,2	20,0	0,1	3,0	10,7
Atsimo Atsinanana	56,3	34,2	0,3	1,9	7,4	73,4	12,0	0,1	2,4	12,1	71,6	14,3	0,1	2,4	11,6
Atsinanana	61,1	32,2	0,5	1,1	5,0	65,4	23,3	0,1	3,8	7,4	63,4	27,5	0,3	2,6	6,3
Analanjirifo	54,0	38,0	0,1	1,3	6,6	65,7	22,5	0,1	2,4	9,3	63,2	25,9	0,1	2,1	8,7
Alaotra Mangoro	63,0	31,8	0,3	1,6	3,3	72,1	18,5	0,1	2,7	6,6	70,4	21,1	0,1	2,5	6,0
Boeny	59,1	36,5	0,6	1,5	2,4	69,6	17,5	0,2	3,7	9,0	63,9	27,7	0,4	2,5	5,4
Sofia	43,9	47,7	0,3	1,1	7,0	59,8	25,1	0,1	2,2	12,8	56,3	30,1	0,1	2,0	11,5
Betsiboka	59,1	32,8	0,1	2,2	5,7	71,1	17,1	0,1	3,2	8,6	68,7	20,2	0,1	3,0	8,0
Melaky	61,5	30,2	0,1	1,4	6,9	67,5	10,9	0,0	3,5	18,0	66,2	15,1	0,1	3,0	15,6
Atsimo Andrefana	57,4	34,5	0,5	2,1	5,5	75,7	13,6	0,1	4,3	6,3	72,0	17,9	0,2	3,8	6,1
Androy	58,0	33,5	0,2	2,8	5,5	68,5	15,8	0,1	4,8	10,8	67,3	17,9	0,1	4,6	10,2
Anosy	56,3	29,8	0,6	2,5	10,7	73,9	10,7	0,1	2,7	12,6	69,7	15,3	0,2	2,6	12,2
Menabe	63,0	29,4	0,4	2,1	5,0	74,0	10,2	0,1	2,8	12,9	71,6	14,5	0,2	2,7	11,1
Diana	56,1	37,1	0,5	1,4	4,9	73,0	19,0	0,3	2,1	5,7	65,5	27,1	0,4	1,8	5,3
Sava	55,6	39,4	0,4	1,5	3,2	61,1	29,4	0,1	3,3	6,2	59,3	32,6	0,2	2,7	5,2
MADAGASCAR	55,7	37,8	0,6	1,7	4,3	66,1	22,1	0,2	3,2	8,4	63,0	26,8	0,3	2,8	7,1

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018



Le tableau 4.11 montre la répartition (en %) des femmes inactives par catégories constituantes selon le groupe d'âges. Il ressort de ce tableau que la proportion de femmes étudiantes/élèves diminue avec l'âge passant de 61,3 % chez les femmes de 15-19 ans à 0 % à partir de 50 ans. C'est l'inverse de ce qu'on observe chez les femmes retraitées. On constate la même situation quel que soit le milieu de résidence considéré. Lorsqu'on regarde particulièrement les femmes ménagères, on note que la proportion augmente jusqu'à 39 ans puis elle ne cesse de diminuer jusqu'à la fin de la vie active. La proportion la plus élevée (94,1 %) des

femmes ménagères se trouve chez les femmes de 35-39 ans qui résident en milieu urbain.

Concernant la proportion de femmes qui sont dans l'incapacité de travailler, on constate que cette proportion commence à augmenter à partir de 50 ans. Elle est aux alentours de 2 à 3 % avant cet âge, puis a atteint 6,0 % chez les femmes de 50-54 ans et 8,3 % chez les femmes de 55-59 ans. Quel que soit l'âge, force est de constater que les femmes du milieu rural sont les plus touchées par cette incapacité comparativement à celles du milieu urbain.

Tableau 4.1.1. Répartition (en%) des femmes inactives par catégories constituantes et milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain					Rural					Ensemble				
	Ménagère	Etudiant/ Elève	Retraité	Incapacité à travailler	Autre	Ménagère	Etudiant / Elève	Retraité	Incapacité à travailler	Autre	Ménagère	Etudiant/ Elève	Retraité	Incapacité à travailler	Autre
15-19 ans	16,5	77,7	0,0	1,4	4,4	30,6	54,5	0,0	3,4	11,6	26,4	61,3	0,0	2,8	9,5
20-24 ans	48,4	46,0	0,0	1,3	4,3	71,9	16,0	0,0	2,9	9,2	64,1	25,9	0,0	2,4	7,6
25-29 ans	81,4	13,0	0,0	1,4	4,2	88,7	2,1	0,0	2,4	6,7	86,6	5,3	0,0	2,1	6,0
30-34 ans	91,7	3,0	0,0	1,5	3,8	91,4	0,8	0,0	2,4	5,4	91,5	1,4	0,0	2,1	5,0
35-39 ans	94,1	0,7	0,2	1,4	3,6	92,5	0,5	0,1	2,2	4,7	93	0,6	0,1	2,0	4,4
40-44 ans	93,6	0,5	0,3	1,8	3,8	92,1	0,4	0,1	2,6	4,7	92,5	0,4	0,2	2,4	4,5
45-49 ans	92,7	0,1	0,7	2,3	4,1	91,2	0,1	0,3	3,1	5,3	91,6	0,1	0,4	2,8	5,0
50-54 ans	87,6	0,0	3,4	4,1	4,9	85,5	0,0	1,3	6,8	6,4	86,1	0,0	2,0	6,0	6,0
55-59 ans	79,5	0,0	9,6	5,9	4,9	80,4	0,0	3,5	9,6	6,5	80,1	0,0	5,6	8,3	6,0
ENSEMBLE	55,7	37,8	0,6	1,7	4,3	66,1	22,1	0,2	3,2	8,4	63	26,8	0,3	2,8	7,1

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018



4.2.3. Caractéristiques des femmes ménagères

Les femmes au foyer regroupent toutes les femmes n'exerçant aucune activité ni agricole, ni artisanale, ni commerciale et qui s'occupent uniquement des travaux ménagers chez elles. Les domestiques rémunérées ne sont pas classées parmi elles. Cette section permet d'analyser le poids des activités ménagères des femmes sur l'ensemble des activités effectuées par les femmes.

Il faut être prudent dans l'interprétation de ce concept qui conduit à une sous-évaluation de la contribution des femmes à l'activité économique. Plusieurs femmes sont déclarées comme ménagères, pourtant elles font d'autres activités qui peuvent être qualifiées de productrices.

En 2018 à Madagascar, les femmes au foyer constituent 20,4 % de l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus et représentent 63,0 % des femmes inactives. Elles sont plus nombreuses en milieu urbain (24,7 %) qu'en milieu rural (19,2 %).

Selon la province, Toliara enregistre la plus importante proportion de femmes au foyer, soit

26,2 %. Par contre, la proportion la plus faible s'observe à Antananarivo, soit 17,0 % de l'effectif total des femmes de 12 ans ou plus. En considérant le milieu urbain de chaque province, 29,0 % sont des femmes au foyer de la province de Toamasina tandis qu'à Fianarantsoa et à Antananarivo, elles s'élèvent à respectivement 22,4 % et 22,3 %. Au niveau rural, c'est toujours à Toliara qu'on observe le plus de femmes ménagères avec 26,1 % des femmes de 12 ans ou plus dans la province contre 14,9 % pour Antananarivo.

Selon la région, à Atsimo Atsinanana, 31,5 % sont des femmes au foyer ; inversement la proportion est de 8,5 % seulement à Amoron'i Mania. En milieu urbain, il apparaît que la région d'Atsinanana détient la proportion la plus élevée de femmes au foyer (30,6 %) comparativement à Amoron'i Mania où la même proportion s'élève à 13,3 %. Tandis qu'en milieu rural, c'est la région d'Atsimo Atsinanana qui enregistre la proportion la plus élevée (31,7 %) de femmes au foyer contre 7,6 % à Vakinankaratra et 7,7 % à Amoron'i Mania.

Tableau 4.12. Pourcentage de femmes au foyer par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain		Rural		Ensemble	
	% de femmes au foyer	Effectif total des femmes	% de femmes au foyer	Effectif total des femmes	% de femmes au foyer	Effectif total des femmes
PROVINCE						
Antananarivo	22,4	732 361	14,9	1 831 469	17,0	2 563 830
Fianarantsoa	22,3	230 804	18,7	1 463 690	19,2	1 694 494
Toamasina	29,0	300 400	21,8	1 054 656	23,4	1 355 056
Mahajanga	25,9	228 142	17,2	823 018	19,0	1 051 160
Toliara	26,9	210 454	26,1	1 121 474	26,2	1 331 928
Antsiranana	26,2	202 022	19,3	515 115	21,3	717 137
REGION						
Analamanga	22,4	543 044	20,6	823 387	21,3	1 366 431
Vakinankaratra	22,8	118 828	7,6	566 143	10,2	684 971
Itasy	21,5	54 076	13,0	246 516	14,5	300 592
Bongolava	22,6	16 413	14,5	195 423	15,1	211 836
Haute Matsiatra	21,3	97 475	12,3	397 834	14,0	495 309
Amoron'i Mania	13,3	39 761	7,7	238 423	8,5	278 184
Vatovavy Fitovinany	26,3	50 631	22,3	418 031	22,8	468 662
Ihorombe	24,7	14 786	17,4	117 135	18,2	131 921
Atsimo Atsinanana	29,7	28 151	31,7	292 267	31,5	320 418
Atsinanana	30,6	163 755	16,8	351 752	21,2	515 507
Analanjirifo	26,3	72 440	24,2	344 109	24,6	416 549
Alaotra Mangoro	28,1	64 205	24,3	358 795	24,9	423 000
Boeny	28,3	128 678	18,9	193 898	22,7	322 576
Sofia	21,4	69 245	16,0	434 255	16,7	503 500
Betsiboka	23,1	17 908	18,5	110 302	19,2	128 210
Melaky	29,4	12 311	17,4	84 563	18,9	96 874
Atsimo Andrefana	27,9	93 749	28,4	474 542	28,3	568 291
Androy	22,4	28 300	24,1	244 402	23,9	272 702
Anosy	25,1	47 526	23,1	214 779	23,4	262 305
Menabe	29,8	40 879	26,2	187 751	26,9	228 630
Diana	26,9	120 387	26,3	196 946	26,5	317 333
Sava	25,2	81 635	15,0	318 169	17,1	399 804
MADAGASCAR	24,7	1 904 183	19,2	6 809 422	20,4	8 713 605

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Selon le groupe d'âges des femmes, au plan national, seulement 4,7 % des femmes du groupe d'âges 12-14 ans sont des femmes au foyer (tableau 4.13). Cette proportion est beaucoup plus marquée au sein du groupe d'âges de 25-29 ans qui compte le plus de femmes au foyer avec une proportion de 27,3 %. Cet indicateur amorce une diminution au fur et à mesure que l'âge des femmes augmente.

Malgré cette diminution, celles du groupe d'âges de 55-59 ans restent de 2,4 points de plus au-dessus de la moyenne nationale, soit 22,8 % et 9,9 % pour les femmes de 80 ans ou plus.

Selon le milieu de résidence, dès l'âge de 20 ans, les femmes résidentes dans le milieu urbain occupent plus leur foyer que celles vivant en milieu



rural. Ceci est beaucoup plus important dans les groupes d'âges de 55-59 ans et 60-64 ans avec des proportions respectives de 32,7 % et 29,6 %

dans le milieu urbain contrairement aux 19,7 % et 17,6 % dans le milieu rural.

Tableau 4.13. Pourcentage de femmes au foyer par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain		Rural		Ensemble	
	% femmes au foyer	Effectif total des femmes	% femmes au foyer	Effectif total des femmes	% femmes au foyer	Effectif total des femmes
12-14 ans	2,8	184 054	5,2	787 676	4,7	971 730
15-19 ans	12,5	350 583	15	1 287 589	14,5	1 638 172
20-24 ans	26,9	279 613	23,4	964 400	24,2	1 244 013
25-29 ans	33,7	229 901	25,5	809 545	27,3	1 039 446
30-34 ans	33,5	175 998	24,5	621 010	26,5	797 008
35-39 ans	32,2	159 390	24	564 195	25,8	723 585
40-44 ans	31,2	130 483	22,7	459 574	24,6	590 057
45-49 ans	31,6	105 306	22,1	365 379	24,2	470 685
50-54 ans	32,5	84 666	20,7	290 665	23,4	375 331
55-59 ans	32,7	67 036	19,7	211 764	22,8	278 800
60-64 ans	29,6	54 809	17,6	176 036	20,5	230 845
65-69 ans	28	34 713	16,7	104 417	19,5	139 130
70-74 ans	24,7	20 801	13,8	70 961	16,2	91 762
75-79 ans	21,9	12 330	12,7	38 922	14,9	51 252
80-85 ans	15,7	8 449	9,8	29 971	11,1	38 420
85 ans ou +	13,2	6 051	9,2	27 318	9,9	33 369
ENSEMBLE	24,7	1 904 183	19,2	6 809 422	20,4	8 713 605

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018





CHAPITRE 5 : FEMMES VULNERABLES

Plusieurs études ont montré que la population vulnérable constitue une entrave au développement socio-économique d'un pays. C'est la raison pour laquelle, on analyse dans le cadre de ce chapitre le poids ainsi que les caractéristiques

sociodémographiques des femmes vulnérables à Madagascar. La vulnérabilité des femmes est appréhendée ici à travers les problématiques ci-après : femmes vivant avec un handicap, femmes âgées et femmes en rupture d'union.

5.1. FEMMES VIVANT AVEC UN HANDICAP

5.1.1. Fréquence et structure par âge des femmes vivant avec handicap

Une personne est atteinte de handicap, si une (ou plusieurs) partie (s) de son corps est (sont) atteinte(s) d'une infection chronique et que cette infirmité/handicap est permanent et non guérissable. Dans le cadre de cette analyse, une personne souffre de handicap lorsqu'elle est aveugle, muette, sourde, porte un handicap de membre supérieur ou inférieur, mental ou autre.

Le tableau 5.1 présente les résultats relatifs aux femmes vivant avec un handicap conformément à la définition ci-dessus. Il ressort de ce tableau que la proportion de femmes âgées de 12 ans ou plus qui vivent avec un handicap s'établit à 0,7 % au niveau national. Cette proportion ne diffère pas beaucoup selon le milieu de résidence (0,5 % en milieu urbain contre 0,7 % en milieu rural). Selon le rapport de masculinité, par contre, la prévalence du handicap varie sensiblement selon le sexe et est plus marquée chez les hommes : le rapport de masculinité est de 111 % au niveau national. Ce déséquilibre en faveur des femmes est également plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain.

De la même manière, la prévalence du handicap chez les femmes ne varie pas sensiblement d'une province à une autre, allant d'un minimum de 0,6 % (provinces d'Antananarivo et de Toliara) à un maximum de 0,8 % (provinces d'Antsiranana et de Toamasina).

Selon la région, on note que la proportion la plus élevée de femmes de 12 ans ou plus vivant avec un handicap se trouve dans la région de Sava, notamment en milieu rural (1,0 %), mais dans l'ensemble, on n'observe aucune disparité majeure d'une région à une autre.

Les résultats selon le milieu de résidence font apparaître que, quelle que soit la province considérée, la prévalence du handicap chez les femmes est toujours plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette situation s'observe également dans toutes les régions, à l'exception de la région d'Atsimo Atsinanana où la prévalence est plutôt légèrement supérieure en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 5.1. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus vivant avec handicap par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes vivant avec un handicap	RM	Effectif des femmes	% de femmes vivant avec un handicap	RM	Effectif des femmes	% de femmes vivant avec un handicap	RM	Effectif des femmes
PROVINCE									
Antananarivo	0,5	114	732 361	0,7	106	1 831 469	0,6	108	2 563 830
Fianarantsoa	0,6	103	230 804	0,7	115	1 463 690	0,7	113	1 694 494
Toamasina	0,5	105	300 400	0,8	114	1 054 656	0,8	112	1 355 056
Mahajanga	0,5	100	228 142	0,7	114	823 018	0,7	112	1 051 160
Toliara	0,6	99	210 454	0,6	105	1 121 474	0,6	104	1 331 928
Antsiranana	0,5	109	202 022	0,9	121	515 115	0,8	119	717 137
REGION									
Analamanga	0,4	116	543 044	0,6	107	823 387	0,6	110	1 366 431
Vakinankaratra	0,6	109	118 828	0,8	106	566 143	0,7	106	684 971
Itasy	0,6	113	54 076	0,7	106	246 516	0,7	107	300 592
Bongolava	0,5	117	16 413	0,6	107	195 423	0,6	107	211 836
Haute Matsiatra	0,5	98	97 475	0,5	116	397 834	0,5	112	495 309
Amaron'i Mania	0,7	101	39 761	0,9	108	238 423	0,8	107	278 184
Vatovavy Fitovinany	0,7	111	50 631	0,9	117	418 031	0,9	117	468 662
Ihorombe	0,3	137	14 786	0,4	126	117 135	0,4	126	131 921
Atsimo Atsinanana	0,6	95	28 151	0,5	113	292 267	0,5	111	320 418
Atsinanana	0,5	102	163 755	1,1	116	351 752	0,9	114	515 507
Analanjirifo	0,5	101	72 440	0,7	111	344 109	0,7	109	416 549
Alaotra Mangoro	0,5	116	64 205	0,7	112	358 795	0,7	113	423 000
Boeny	0,5	99	128 678	0,6	116	193 898	0,6	110	322 576
Sofia	0,5	109	69 245	0,7	115	434 255	0,7	114	503 500
Betsiboka	0,6	89	17 908	0,6	104	110 302	0,6	102	128 210
Melaky	0,6	75	12 311	0,7	120	84 563	0,7	116	96 874
Atsimo Andrefana	0,6	88	93 749	0,6	101	474 542	0,6	99	568 291
Androy	0,6	90	28 300	0,6	99	244 402	0,6	98	272 702
Anosy	0,6	97	47 526	0,5	110	214 779	0,5	108	262 305
Menabe	0,5	134	40 879	0,6	116	187 751	0,6	119	228 630
Diana	0,4	116	120 387	0,6	115	196 946	0,5	116	317 333
Sava	0,6	103	81 635	1,0	123	318 169	1,0	120	399 804
MADAGASCAR	0,5	107	1 904 183	0,7	111	6 809 422	0,7	111	8 713 605

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

La structure par âge des femmes vivant avec un handicap montre que c'est à partir de 85 ans que la prévalence du handicap est la plus élevée (4,8 %). On observe la même situation aussi bien en milieu urbain (3,9 %) qu'en milieu rural (5,0 %) comparativement aux autres groupes d'âges. Par contre, la prévalence du handicap chez les femmes jeunes de 12-14 ans s'établit à 0,4 % au niveau

national (0,3 % en milieu urbain et 0,4 % en milieu rural).

Lorsqu'on observe l'évolution du rapport de masculinité selon l'âge, on constate qu'à partir de 70 ans ce rapport est inférieur à 100. Cela signifie que les femmes sont plus vulnérables que les hommes en matière de prévalence du handicap



aux âges avancés. La même situation s'observe en milieu rural. Mais les femmes urbaines sont déjà vulnérables par rapport aux hommes à partir de 65 ans. Aux âges avancés, l'existence des

femmes souffrant d'un handicap dans un ménage pourrait entraîner un dysfonctionnement vu le rôle prépondérant des femmes dans la gestion des tâches quotidiennes au sein du ménage.

Tableau 5.2. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus vivant avec un handicap par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes vivant avec un handicap	RM	Effectif des femmes	% de femmes vivant avec un handicap	RM	Effectif des femmes	% de femmes vivant avec un handicap	RM	Effectif des femmes
12-14 ans	0,3	120	184 054	0,4	130	787 676	0,4	128	971 730
15-19 ans	0,3	126	350 583	0,5	119	1 287 589	0,5	120	1 638 172
20-24 ans	0,3	120	279 613	0,5	116	964 400	0,5	117	1 244 013
25-29 ans	0,3	116	229 901	0,5	116	809 545	0,5	116	1 039 446
30-34 ans	0,5	115	175 998	0,6	109	621 010	0,6	110	797 008
35-39 ans	0,6	99	159 390	0,7	110	564 195	0,6	108	723 585
40-44 ans	0,7	118	130 483	0,8	108	459 574	0,8	110	590 057
45-49 ans	0,7	107	105 306	0,8	118	365 379	0,7	115	470 685
50-54 ans	0,8	104	84 666	0,9	113	290 665	0,9	111	375 331
55-59 ans	0,8	98	67 036	1,0	115	211 764	0,9	112	278 800
60-64 ans	0,9	107	54 809	1,3	107	176 036	1,2	107	230 845
65-69 ans	1,2	81	34 713	1,6	106	104 417	1,5	101	139 130
70-74 ans	1,8	81	20 801	2,5	90	70 961	2,4	89	91 762
75-79 ans	2,0	76	12 330	3,0	96	38 922	2,7	93	51 252
80-84 ans	2,5	65	8 449	4,3	78	29 971	3,9	76	38 420
85 ans ou +	3,9	60	6 051	5,0	82	27 318	4,8	78	33 369
ENSEMBLE	0,5	107	1 904 183	0,7	111	6 809 422	0,7	111	8 713 605

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

5.1.2. Causes du handicap

Pour chaque type de handicap, une question a été posée lors du recensement afin d'appréhender la principale cause du handicap. Les résultats y afférents sont présentés dans le tableau 5.3. Il ressort de ce tableau que le handicap d'origine congénitale constitue la principale cause du handicap (40,3 %). La maladie constitue la deuxième cause (36,6 %) suivie de la blessure et de l'accident (14,5 %). Les autres causes ne représentent que 8,5 % des causes citées. On note que cette situation s'observe généralement aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le handicap causé par la maladie pourrait être évitable, alors qu'il représente une part importante

dans certaines provinces et régions. En effet, la province de Toamasina enregistre la proportion la plus élevée (42,8 %) des handicaps causés par la maladie. Selon la région, la proportion la plus élevée se trouve dans les régions de Vatovavy Fitovinany (45,8 %) et d'Analanjirifo (45,4 %). La situation est un peu différente selon le milieu de résidence. En milieu urbain, la région d'Anosy enregistre la proportion la plus élevée (44,7 %) des handicaps causés par la maladie ; alors qu'en milieu rural, c'est plutôt dans la région de Vatovavy Fitovinany (47,1 %) qu'on enregistre la proportion la plus élevée.

Tableau 5.3. Répartition (en%) des femmes de 12 ans ou plus vivant avec handicap par causes d'handicap et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain				Rural				Ensemble			
	Congénitale	Maladie	Blessure	Accident	Congénitale	Maladie	Blessure	Accident	Congénitale	Maladie	Blessure	Accident
Province												
Antananarivo	45,2	25,5	17,3	12,1	43	32,7	13,3	11,1	43,5	31	14,2	11,3
Fianarantsoa	42,5	30,7	18	8,8	38,3	40,1	12,3	9,2	38,8	39	13	9,2
Toamasina	40,6	35,6	13,6	10,1	37,3	44,1	12,3	6,3	37,8	42,8	12,5	6,9
Mahajanga	45,3	31,5	15,3	7,9	40,7	38,1	15,4	5,8	41,5	37	15,4	6,2
Toliara	39,2	35,1	16,8	9	39,5	34,3	17,7	8,5	39,4	34,4	17,6	8,6
Antsiranana	42,8	35,6	15,4	6,2	37,8	39,9	17,3	5	38,7	39,1	16,9	5,2
Région												
Analamanga	43,8	25,1	18,3	12,9	45	28,7	14,5	11,8	44,6	27,5	15,7	12,2
Vakinankaratra	49,6	24,4	14,8	11,2	40	36	12,4	11,6	41,5	34,2	12,8	11,6
Itasy	46,2	28,5	16,2	9,1	44	34,1	13	8,9	44,4	33,2	13,5	8,9
Bongolava	41,1	35,6	14,4	8,9	43	36	12	9	42,9	36	12,2	9
Haute Matsiatra	43	26,3	20,9	9,8	41,8	33,2	15,8	9,3	42	31,8	16,8	9,4
Amoron'i Mania	40,2	34,8	18,9	6,1	40,7	35,2	11,9	12,1	40,6	35,2	12,7	11,4
Vatovavy Fitovinany	42,2	33,1	14,9	9,8	33,6	47,1	11,6	7,7	34,4	45,8	11,9	7,9
Ihorombe	40	37,8	13,3	8,9	43,5	32,8	12,1	11,6	43,3	33,2	12,2	11,3
Atsimo Atsinanana	45,8	29,4	16,9	8	40,8	40,8	10,4	8	41,3	39,6	11,1	8
Atsinanana	38,9	38,6	13,1	9,4	34,2	46,9	12,8	6,1	35,1	45,4	12,9	6,7
Analanjirifo	39,7	35,7	12,8	11,8	37,3	44,2	12,2	6,3	37,6	43,1	12,3	7,1
Alaotra Mangoro	46	28,1	15,8	10,1	41,9	39,7	11,8	6,6	42,4	38,3	12,3	7
Boeny	46,5	29,2	15,4	9	44	33,8	13,5	8,7	44,9	32,2	14,2	8,8
Sofia	45,9	31,6	15,8	6,8	39,2	41,6	14,8	4,5	39,8	40,5	14,9	4,7
Betsiboka	43,1	38,2	12,2	6,5	43	34,8	13,7	8,5	43	35,3	13,5	8,2
Melaky	33,8	43,2	17,6	5,4	39,1	32,3	24,8	3,8	38,5	33,5	24,1	3,9
Atsimo Andrefana	41,6	30,9	15	12,5	40,2	35,1	17,1	7,6	40,4	34,4	16,8	8,4
Androy	37,9	29,9	27,6	4,6	37,1	30,9	20	12,1	37,1	30,8	20,8	11,3
Anosy	31,4	44,7	16,2	7,8	37,5	33,7	21,4	7,4	36,3	35,9	20,4	7,5
Menabe	43,9	37,1	14,3	4,6	42,5	37,1	12,9	7,5	42,7	37,1	13,2	7
Diana	44,6	33	16,4	6	43,8	34,2	17,3	4,7	44	33,8	17,1	5,1
Sava	41,3	37,8	14,5	6,4	35,8	41,8	17,2	5,1	36,5	41,3	16,9	5,3
MADAGASCAR	43,1	30,7	16,3	9,8	39,7	37,9	14,1	8,3	40,3	36,6	14,5	8,5

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



Le tableau 5.4 suivant présente la répartition des causes du handicap selon l'âge. Les résultats montrent que la proportion de handicaps d'origine congénitale est relativement élevée chez les jeunes générations et elle diminue avec l'âge passant de 57,7 % chez les femmes de 12-14 ans à 11,3 % chez les femmes âgées de 85 ans ou plus. Par contre, on note que la prévalence de handicaps causés par la maladie a une tendance générale à

la hausse avec l'âge. Elle passe de 26,3 % chez les femmes de 12-14 ans à 52,7 % chez les femmes âgées de 75-79 ans. Cette proportion a connu une légère baisse à partir de 80 ans (50,9 % chez les femmes de 80-84 ans et 48,9 % chez les 85 ans ou plus). Force est de constater que cette situation se répercute aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 5.4. Répartition (en %) des femmes de 12 ans ou plus vivant avec un handicap par causes d'handicap et milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain				Rural				Ensemble			
	Congénitale	Maladie	Blessure	Accident	Congénitale	Maladie	Blessure	Accident	Congénitale	Maladie	Blessure	Accident
12-14 ans	61,0	21,0	12,9	5,0	57,2	27,3	12,2	3,4	57,7	26,3	12,3	3,7
15-19 ans	58,0	23,0	14,8	4,2	53,3	29,6	13	4,1	54,0	28,6	13,3	4,1
20-24 ans	58,2	21,6	14,4	5,8	51,2	31,3	12,6	4,9	52,3	29,8	12,9	5,1
25-29 ans	52,7	24,5	14,5	8,4	47,8	33,7	13,3	5,2	48,6	32,2	13,5	5,7
30-34 ans	51,8	26,7	15,4	6,2	46,0	34,2	14,5	5,3	47,0	32,9	14,7	5,4
35-39 ans	44,2	27,3	17,8	10,6	41,4	36,5	14,6	7,5	41,9	34,7	15,2	8,1
40-44 ans	43,5	27,6	19,3	9,6	39,7	37,9	15,4	7,0	40,5	35,8	16,2	7,5
45-49 ans	39,3	30,2	20,9	9,6	35,2	39,8	17,1	7,9	36,0	37,9	17,9	8,2
50-54 ans	33,5	37,5	16,6	12,4	30,2	44,4	16,9	8,5	30,8	43,0	16,8	9,3
55-59 ans	30,6	39,6	20,2	9,7	28,6	45,9	17,3	8,2	29,0	44,6	17,9	8,5
60-64 ans	26,4	44,2	16,8	12,5	22,1	50,6	16,3	11,1	22,9	49,4	16,4	11,3
65-69 ans	28,1	42,0	16,9	13,1	19,7	50,8	15,2	14,2	21,5	49,0	15,6	14,0
70-74 ans	18,0	46,2	18,0	17,8	17,8	50,4	13,7	18,1	17,8	49,7	14,4	18,0
75-79 ans	22,3	45,0	12,4	20,2	14,3	54,4	12,6	18,7	15,8	52,7	12,6	19,0
80-84 ans	16,4	47,8	12,8	23,0	12,3	51,4	11,6	24,8	12,8	50,9	11,7	24,5
85 ans ou +	11,3	46,6	12,8	29,3	11,3	49,3	11,1	28,2	11,3	48,9	11,4	28,4
ENSEMBLE	43,1	30,7	16,3	9,8	39,7	37,9	14,1	8,3	40,3	36,6	14,5	8,5

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

5.2. FEMMES AGEES

Les « personnes âgées » sont définies à partir de l'âge de référence des Nations Unies, c'est-à-dire 60 ans ou plus. Parmi les personnes âgées, il y a les personnes du troisième âge (60-79 ans) et celles du 4ème âge (80 ans ou plus).

Dans cette section, on examine la répartition des femmes âgées selon certaines caractéristiques socio-démographiques. Il ressort des résultats que 584 778 femmes sont âgées à Madagascar. Elles représentent 6,7 % des femmes de 12 ans ou plus. Aucune différence importante n'est observée selon le milieu de résidence en ce qui concerne la proportion de femmes âgées. La province d'Antananarivo enregistre la proportion la plus élevée (7,6 %) de femmes âgées contrairement à la province de Toliara où la proportion est la plus

faible (5,9 %). La même situation s'observe en milieu rural. Par contre, en milieu urbain, c'est plutôt dans la province de Fianarantsoa qu'on enregistre la proportion la plus élevée (8,0 %) de femmes âgées.

Selon la région, on constate que la proportion la plus élevée (8,6 %) de femmes âgées se trouve dans la région Amoron'i Mania, alors que c'est dans la région d'Ihorombe (4,7 %) que l'on trouve le moins de femmes âgées. Quel que soit le milieu de résidence, la région d'Ihorombe enregistre la proportion la plus faible de femmes âgées (5,6 % en milieu urbain et 4,5 % en milieu rural). Et c'est toujours la région Amoron'i Mania qui enregistre la proportion la plus élevée de femmes âgées (8,6 %) aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'examen du rapport de masculinité montre que, dans l'ensemble, il y a plus de femmes âgées que d'hommes avec un rapport de masculinité de 96 %. Il en est de même en milieu urbain lorsqu'on enregistre un équilibre entre l'effectif des femmes et des hommes âgés en milieu rural. Dans les régions d'Analamanga et d'Amoron'i Mania qu'on observe une prédominance importante de

l'effectif des femmes âgées par rapport à celui des hommes âgés. Les rapports de masculinité y sont respectivement de 87 % et 85 %. Cette situation aurait une implication sur les dépenses en matière de santé au sein du ménage puisque la littérature montre que les hommes sont plus fragiles que les femmes aux âges avancés.

Tableau 5.5. Pourcentage de femmes âgées par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes âgées	Effectif des femmes âgées	RM	% de femmes âgées	Effectif des femmes âgées	RM	% de femmes âgées	Effectif de femmes âgées	RM
PROVINCE									
Antananarivo	7,9	58 135	80	7,4	135 895	98	7,6	194 030	93
Fianarantsoa	8,0	18 351	78	6,1	89 964	98	6,4	108 315	94
Toamasina	6,5	19 623	83	6,6	69 971	97	6,6	89 594	94
Mahajanga	6,4	14 634	88	6,0	49 064	105	6,1	63 698	101
Toliara	6,4	13 542	86	5,8	65 002	108	5,9	78 544	104
Antsiranana	6,4	12 868	81	7,3	37 729	97	7,1	50 597	93
REGION									
Analamanga	7,9	43 157	77	8,0	65 580	93	8,0	108 737	87
Vakinankaratra	8,4	10 019	86	7,6	43 197	100	7,8	53 216	98
Itasy	7,4	3 984	98	7,1	17 486	106	7,1	21 470	104
Bongolava	5,9	975	96	4,9	9 632	114	5,0	10 607	112
Haute Matsiatra	8,1	7 852	77	7,1	28 428	94	7,3	36 280	91
Amoron'i Mania	8,6	3 426	82	8,6	20 495	85	8,6	23 921	85
Vatovavy Fitovinany	7,7	3 880	78	5,0	20 985	104	5,3	24 865	100
Ihorombe	5,6	821	88	4,5	5 318	120	4,7	6 139	115
Atsimo Atsinanana	8,4	2 372	70	5,0	14 738	104	5,3	17 110	99
Atsinanana	6,2	10 180	82	6,2	21 806	102	6,2	31 986	95
Analanjirifo	6,6	4 775	77	6,9	23 824	94	6,9	28 599	91
Alaotra Mangoro	7,3	4 668	90	6,8	24 341	97	6,9	29 009	96
Boeny	6,8	8 689	91	5,8	11 305	114	6,2	19 994	104
Sofia	6,0	4 122	82	6,4	27 742	100	6,3	31 864	98
Betsiboka	5,9	1 049	83	5,0	5 506	105	5,1	6 555	102
Melaky	6,3	774	93	5,3	4 511	115	5,5	5 285	112
Atsimo Andrefana	6,6	6 153	87	5,4	25 686	113	5,6	31 839	108
Androy	5,6	1 575	92	7,4	18 104	94	7,2	19 679	94
Anosy	6,8	3 238	76	5,8	12 450	106	6,0	15 688	100
Menabe	6,3	2 576	93	4,7	8 762	122	5,0	11 338	115
Diana	6,7	8 073	80	7,0	13 740	103	6,9	21 813	95
Sava	5,9	4 795	83	7,5	23 989	93	7,2	28 784	92
MADAGASCAR	7,2	137 153	82	6,6	447 625	100	6,7	584 778	96

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



5.3. FEMMES EN RUPTURE D'UNION

Les femmes en rupture d'union sont celles qui sont « veuves » ou « divorcées/séparées ». La littérature spécifie qu'elles constituent également des femmes vulnérables. Pour cette raison, l'on consacre dans cette thématique un point sur les femmes en rupture d'union, qui traite de leur poids

démographique ainsi que de leurs caractéristiques socio-démographiques. Les résultats y afférents contribueraient à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques socio-économiques adéquates en leur faveur.

5.3.1. Femmes veuves

Comme mentionné précédemment, on entend par femme veuve, toutes personnes de sexe féminin âgées de 12 ans ou plus dont l'union a été dissoute par le décès du conjoint.

Les résultats montrent que, au niveau national, 5,1 % des femmes de 12 ans ou plus sont veuves. Ces résultats ne changent pas sensiblement selon le milieu de résidence : 5,8 % en milieu urbain contre 4,9 % en milieu rural. Selon la province, la proportion de femmes veuves varie d'un minimum de 2,6 % (province d'Antsiranana) à un maximum de 6,5 % (province d'Antananarivo). Enfin selon la région, on constate que les régions d'Amoron'i Mania (7,5 %) et d'Analamanga (6,9 %) enregistrent les proportions les plus élevées de femmes veuves et celles d'Analanjirifo (2,6 %) et de Sava (2,4 %) se caractérisent par des proportions faibles de femmes veuves.

L'examen du rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes veuves que d'hommes veufs. Dans l'ensemble, ce rapport est de 28 %, soit 22 % en milieu urbain et 30 % en milieu rural. Cette situation pourrait être expliquée par la surmortalité des hommes par rapport aux femmes surtout vers les âges avancés. Cet écart est d'autant plus élevé dans les régions d'Androy et de Betsiboka où les rapports de masculinité des individus de 12 ans ou plus, veufs, sont respectivement de 20 % et 21 %. Il en est de même pour les régions suivantes qui enregistrent un rapport de masculinité égal à 25 % : Analamanga, Atsimo Andrefana et Anosy. En milieu urbain, le surnombre des femmes veuves par rapport aux hommes est plus remarquable dans la région d'Atsimo Atsinanana avec un rapport de masculinité de 14 % ; tandis qu'en milieu rural, c'est plutôt la région d'Androy qui enregistre le rapport de masculinité le plus faible (20 %).

Tableau 5.6. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus veuves par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes veuves	Effectif des femmes veuves	RM	% de femmes veuves	Effectif des femmes veuves	RM	% de femmes veuves	Effectif des femmes veuves	RM
PROVINCE									
Antananarivo	7,1	51 887	23	6,2	114 390	31	6,5	166 277	28
Fianarantsoa	7,0	16 093	19	5,8	85 458	28	6,0	101 551	27
Toamasina	4,8	14 426	22	3,9	41 576	33	4,1	56 002	30
Mahajanga	4,6	10 449	21	3,7	30 424	32	3,9	40 873	29
Toliara	5,1	10 826	20	4,5	50 468	26	4,6	61 294	25
Antsiranana	3,0	6 102	23	2,5	12 640	35	2,6	18 742	31
REGION		109 783	22		334 956	30		444 739	28
Analamanga	7,2	39 274	22	6,6	54 337	27	6,9	93 611	25
Vakinankaratra	7,2	8 512	25	6,4	36 468	33	6,6	44 980	32
Itasy	5,9	3 188	27	5,6	13 876	35	5,7	17 064	33
Bongolava	5,6	913	25	5,0	9 709	37	5,0	10 622	36
Haute Matsiatra	6,7	6 548	21	5,8	23 099	30	6,0	29 647	28
Amoron'i Mania	7,2	2 864	21	7,5	17 968	28	7,5	20 832	27
Vatovavy Fitovinany	7,6	3 830	17	5,6	23 408	29	5,8	27 238	27
Ihorombe	4,8	704	16	3,8	4 399	32	3,9	5 103	30
Atsimo Atsinanana	7,6	2 147	14	5,7	16 584	22	5,8	18 731	21
Atsinanana	4,9	8 077	20	3,8	13 463	36	4,2	21 540	30
Analanjirifo	3,2	2 310	25	2,5	8 702	34	2,6	11 012	32
Alaotra Mangoro	6,3	4 039	24	5,4	19 411	30	5,5	23 450	29
Boeny	5,1	6 499	22	3,9	7 614	35	4,4	14 113	29
Sofia	3,7	2 564	18	3,4	14 966	27	3,5	17 530	26
Betsiboka	5,4	975	24	4,6	5 114	37	4,7	6 089	35
Melaky	3,3	411	25	3,2	2 730	41	3,2	3 141	39
Atsimo Andrefana	5,3	5 010	19	4,2	20 154	26	4,4	25 164	25
Androy	4,4	1 238	21	5,1	12 534	20	5,1	13 772	20
Anosy	5,2	2 477	20	4,9	10 468	27	4,9	12 945	25
Menabe	5,1	2 101	24	3,9	7 312	35	4,1	9 413	33
Diana	3,4	4 049	21	2,6	5 198	36	2,9	9 247	29
Sava	2,5	2 053	28	2,3	7 442	35	2,4	9 495	33
MADAGASCAR	5,8	109 783	22	4,9	334 956	30	5,1	444 739	28

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le tableau 5.7 présente les résultats relatifs à la structure par âge des femmes veuves. La proportion de femmes veuves augmente avec l'âge, passant de 0,3 % chez les jeunes femmes de 12-14 ans à 61,4 % chez les femmes de 80-84 ans. La même tendance s'observe quel que soit le milieu de résidence. Comparativement aux hommes, les résultats montrent que chez les jeunes, il y a plus

d'hommes que de femmes en situation de veuvage. Les rapports de masculinité sont respectivement de 119 % et 111 % chez les jeunes de 12-14 ans et 15-19 ans. Et ce rapport de masculinité diminue significativement jusqu'au groupe d'âges de 55-59 ans (23 %), puis augmente progressivement jusqu'au groupe d'âges de 80 ans ou plus (34 %). La même tendance s'observe quel que soit le



milieu de résidence. La surmortalité des hommes par rapport aux femmes, surtout aux âges avancés, expliquerait cette situation. En outre, s'y ajoutent

également les hommes qui se remarient après le décès de leur épouse.

Tableau 5.7. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus veuves par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes veuves	Effectif des femmes veuves	RM	% de femmes veuves	Effectif des femmes veuves	RM	% de femmes veuves	Effectif des femmes veuves	RM
12-14 ans	0,2	305	130	0,4	2 899	118	0,3	3 204	119
15-19 ans	0,1	506	106	0,3	3 651	112	0,3	4 157	111
20-24 ans	0,3	782	50	0,5	4 595	59	0,4	5 377	58
25-29 ans	0,7	1 497	30	0,9	7 564	39	0,9	9 061	37
30-34 ans	1,5	2 611	21	1,9	11 938	30	1,8	14 549	28
35-39 ans	2,8	4 430	21	2,9	16 398	28	2,9	20 828	27
40-44 ans	5,2	6 740	21	5,2	23 825	28	5,2	30 565	26
45-49 ans	8,0	8 388	20	7,4	26 901	26	7,5	35 289	25
50-54 ans	14,1	11 906	20	12,8	37 190	25	13,1	49 096	24
55-59 ans	20,0	13 430	19	16,8	35 655	25	17,6	49 085	23
60-64 ans	30,5	16 724	20	26,0	45 687	26	27,0	62 411	24
65-69 ans	40,0	13 872	21	33,3	34 822	27	35,0	48 694	25
70-74 ans	52,6	10 946	22	44,1	31 274	27	46,0	42 220	26
75-79 ans	60,8	7 493	23	50,8	19 779	31	53,2	27 272	29
80-84 ans	69,8	5 894	22	59,0	17 696	33	61,4	23 590	30
85 ans ou +	70,4	4 259	25	55,2	15 082	36	58,0	19 341	34
ENSEMBLE	5,8	109 783	22	4,9	334 956	30	5,1	444 739	28

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

5.3.2. Femmes divorcées/séparées

Etant une composante de la rupture d'union, le phénomène de divorce/séparation impacte le développement socio-économique du fait qu'il entraîne la liquidation d'une vie passée et la réorganisation de la vie future de l'ancien couple. Vues sous cet angle, les femmes divorcées/séparées peuvent être considérées comme faisant partie des sous-groupes de population vulnérables.

Les femmes divorcées/séparées sont constituées par toutes personnes de sexe féminin âgées de 12 ans ou plus dont l'union a été dissoute par un divorce ou qui s'est séparée de son conjoint. Il s'agit d'une rupture volontaire dans le cas du concubinage et de l'union libre.

Les résultats du recensement montrent que, au niveau national, 7,4 % des femmes de 12 ans ou plus ont le statut de divorcées/séparées. Aucune différence importante n'est observée entre les deux milieux de résidence (7,8 % en milieu urbain et 7,3 % en milieu rural). Selon la région, le phénomène

semble plus répandu dans trois régions : Diana (12,6 %), Atsimo Atsinanana (11,6 %) et Boeny (10,6 %).

En outre, il convient de faire remarquer que le phénomène touche beaucoup plus les femmes que les hommes si l'on s'en tient au rapport de masculinité : 34 % (36 % pour le milieu rural et 28 % pour le milieu urbain). Le surnombre de femmes divorcées/séparées par rapport aux hommes est remarquable dans les régions d'Analamanga (28 %), Vakinankaratra (27 %) et Atsimo Atsinanana (27 %). En milieu urbain, le rapport de masculinité le plus faible (20 %) se trouve dans la région d'Atsimo Atsinanana ; tandis qu'en milieu rural, c'est plutôt la région de Vakinankaratra qui enregistre un surnombre important de femmes divorcées/séparées par rapport aux hommes. Généralement, la faible proportion de femmes divorcées/séparées par rapport aux hommes s'expliquerait par l'importance du remariage chez les hommes.

Tableau 5.8. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus divorcées/séparées par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes divorcées/séparées	Effectif des femmes divorcées/séparées	RM	% de femmes divorcées/séparées	Effectif des femmes divorcées/séparées	RM	% de femmes divorcées/séparées	Effectif des femmes divorcées/séparées	RM
PROVINCE									
Antananarivo	5,8	42 828	27	4,7	86 302	29	5,0	129 130	29
Fianarantsoa	8,0	18 445	25	8,1	119 069	33	8,1	137 514	32
Toamasina	7,9	23 658	28	6,8	71 806	40	7,0	95 464	37
Mahajanga	10,0	22 772	28	8,8	72 640	37	9,1	95 412	35
Toliara	9,5	20 079	28	9,2	102 947	35	9,2	123 026	34
Antsiranana	10,5	21 293	32	9,1	47 121	49	9,5	68 414	44
REGION		149 075	28		499 885	36		648 960	34
Analamanga	5,9	31 879	27	5,0	41 525	28	5,4	73 404	28
Vakinankaratra	6,1	7 210	26	4,1	23 387	27	4,5	30 597	27
Itasy	4,8	2 590	26	4,4	10 740	32	4,4	13 330	31
Bongolava	7,0	1 149	33	5,4	10 650	36	5,6	11 799	36
Haute Matsiatra	6,7	6 505	25	5,6	22 209	40	5,8	28 714	37
Amoron'i Mania	5,7	2 262	32	5,7	13 687	34	5,7	15 949	34
Vatovavy Fitovinany	10,7	5 409	26	9,5	39 871	31	9,7	45 280	30
Ihorombe	8,0	1 180	26	7,8	9 172	40	7,8	10 352	38
Atsimo Atsinanana	11,0	3 089	20	11,7	34 130	28	11,6	37 219	27
Atsinanana	8,7	14 200	28	8,3	29 106	45	8,4	43 306	39
Analanjirifo	6,7	4 872	30	5,5	18 777	40	5,7	23 649	38
Alaotra Mangoro	7,1	4 586	27	6,7	23 923	34	6,7	28 509	33
Boeny	11,1	14 223	29	10,3	19 948	41	10,6	34 171	36
Sofia	8,6	5 959	23	8,6	37 441	34	8,6	43 400	32
Betsiboka	8,1	1 448	26	7,0	7 737	38	7,2	9 185	36
Melaky	9,3	1 142	33	8,9	7 514	46	8,9	8 656	44
Atsimo Andrefana	9,9	9 313	27	9,4	44 657	36	9,5	53 970	35
Androy	9,6	2 718	26	9,6	23 540	31	9,6	26 258	31
Anosy	8,9	4 247	28	8,8	18 867	35	8,8	23 114	34
Menabe	9,3	3 801	31	8,5	15 883	40	8,6	19 684	38
Diana	13,2	15 847	31	12,3	24 294	51	12,6	40 141	43
Sava	6,7	5 446	36	7,2	22 827	48	7,1	28 273	45
MADAGASCAR	7,8	149 075	28	7,3	499 885	36	7,4	648 960	34

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Le tableau 5.9 présente les résultats concernant les femmes divorcées/séparées selon le groupe d'âges. Il ressort de ce tableau que l'ampleur du divorce est moins importante aux jeunes âges et augmente significativement jusqu'à 64 ans puis diminue légèrement à partir de cet âge. La proportion de femmes divorcées/séparées passe de 0,8 % chez les jeunes femmes de 12-14 ans à 15,2 % chez

les femmes de 60-64 ans, puis il diminue jusqu'à 10,7 % chez les femmes de 80 ans ou plus. Cette tendance s'observe globalement quel que soit le milieu de résidence.

L'examen du rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes divorcées/séparées que d'hommes quel que soit l'âge, à l'exception du groupe d'âges



de 12-14 ans où l'on enregistre un rapport de masculinité supérieur à 100 %. On observe le même résultat aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation pourrait être expliquée par le

fait que les hommes ont généralement tendance à se remarier après un divorce ou une séparation mêmes aux âges avancés.

Tableau 5.9. Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus divorcées/séparées par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes divorcées /séparées	Effectif des femmes divorcées /séparées	RM	% de femmes divorcées /séparées	Effectif des femmes divorcées/séparées	RM	% de femmes divorcées /séparées	Effectif des femmes divorcées /séparées	RM
12-14 ans	0,4	823	105	0,9	6 796	112	0,8	7 619	111
15-19 ans	1,3	4 540	27	2,5	31 751	35	2,2	36 291	34
20-24 ans	3,9	11 011	18	5,9	57 001	26	5,5	68 012	25
25-29 ans	7,2	16 541	21	7,8	62 957	32	7,6	79 498	29
30-34 ans	10,6	18 727	25	9,5	58 990	34	9,8	77 717	32
35-39 ans	12,5	19 850	27	9,9	55 624	33	10,4	75 474	32
40-44 ans	14,3	18 700	30	11,3	51 891	35	12,0	70 591	34
45-49 ans	15,2	15 964	30	11,7	42 796	36	12,5	58 760	35
50-54 ans	16,1	13 655	30	13,6	39 601	36	14,2	53 256	34
55-59 ans	16,1	10 795	30	13,9	29 410	38	14,4	40 205	36
60-64 ans	15,8	8 648	31	15,0	26 441	40	15,2	35 089	38
65-69 ans	13,6	4 717	35	13,6	14 206	46	13,6	18 923	43
70-74 ans	12,3	2 562	39	14,6	10 366	47	14,1	12 928	46
75-79 ans	10,8	1 331	39	13,0	5 045	57	12,4	6 376	53
80-84 ans	8,5	714	46	13,1	3 929	53	12,1	4 643	52
85 ans ou +	8,2	497	42	11,3	3 081	57	10,7	3 578	55
ENSEMBLE	7,8	149 075	28	7,3	499 885	36	7,4	648 960	34

Source : MDG - INSTAT - RGP2018





CHAPITRE 6 : FEMMES CHEFS DE MENAGE (CM)

La structure par âge des femmes chef de ménage ainsi que le cadre de vie des ménages dirigés par les femmes seront abordés dans ce chapitre.

Il convient de préciser que, dans le cadre du RGPH 2018, un chef de ménage est une personne membre habituel du ménage reconnu par les

autres membres du ménage comme étant le chef de ménage. Cette reconnaissance se base sur un certain nombre de caractéristiques : âge (plus âgé), sexe (généralement, mais pas nécessairement, masculin), statut économique (principal bailleur) ou autres.

6.1. FREQUENCE, STRUCTURE ET EVOLUTION DES FEMMES CM

6.1.1. Fréquence et structure des femmes CM

L'analyse de la distribution des femmes chefs de ménage selon l'unité administrative revêt un caractère important dans la mesure où elle permet de mesurer le poids démographique par province et par région des femmes CM parmi l'ensemble des CM.

Les résultats y afférents montrent que sur les 6 069 876 ménages ordinaires, environ un ménage sur quatre (24,0 %), soit 1 459 400 ménages, sont dirigés par des femmes. Cette proportion de femmes CM est la plus élevée dans la partie sud de Madagascar, notamment dans la région d'Androy (38,4 %). Elle est moins importante dans les hautes Terres, notamment dans la région de Bongolava

(15,8 %). Plusieurs facteurs expliqueraient cette situation dans le sud pour ne citer que : le mariage précoce qui entrainerait le phénomène de mère célibataire, les difficultés dans le sud qui pousserait les hommes à migrer dans les autres régions, etc.

Selon le milieu de résidence, on observe toujours le même constat que ci-dessus. En effet, en milieu urbain, la proportion de femmes CM s'établit à 37,4 % dans la région d'Atsimo Atsinanana contre 20,9 % dans la région d'Itasy. En milieu rural, la même proportion s'élève à 38,6 % dans la région d'Androy, alors qu'elle n'est que 15,0 % dans la région de Bongolava.

Tableau 6.1. Pourcentage de femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes CM	Effectif des CM	RM	% de femmes CM	Effectif des CM	RM	% de femmes CM	Effectif des CM	RM
Province									
Antananarivo	22,8	477 779	339	17,0	1 238 997	489	18,6	1 716 776	438
Fianarantsoa	31,5	144 386	218	22,3	928 121	348	23,5	1 072 507	325
Toamasina	31,7	211 553	216	21,0	783 943	377	23,2	995 496	330
Mahajanga	30,9	158 234	224	25,5	605 533	292	26,6	763 767	275
Toliara	32,0	137 336	212	29,0	831 181	245	29,4	968 517	240
Antsiranana	36,1	150 742	177	27,5	412 071	263	29,8	562 813	235
Région									
Analamanga	23,0	348 305	335	18,5	548 518	441	20,2	896 823	394
Vakinankaratra	22,4	80 669	346	16,1	383 861	521	17,2	464 530	481
Itasy	20,9	37 235	378	15,7	167 592	537	16,6	204 827	501
Bongolava	25,6	11 570	290	15,0	139 026	565	15,8	150 596	531
Haute Matsiatra	31,4	60 843	219	20,1	235 709	398	22,4	296 552	346
Aoron'ny Mania	28,4	25 969	252	24,0	147 351	316	24,7	173 320	305
Vatovavy Fitovinany	31,2	31 833	220	22,9	281 055	337	23,8	312 888	321
Ihorombe	30,7	8 990	226	20,6	82 612	385	21,6	91 602	363
Atsimo Atsinanana	37,4	16 751	168	23,7	181 394	322	24,8	198 145	303
Atsinanana	34,2	111 647	192	20,5	263 824	388	24,6	375 471	307
Analanjirifo	33,0	55 729	203	23,0	267 029	335	24,7	322 758	304
Alaotra Mangoro	23,5	44 177	325	19,3	253 090	418	19,9	297 267	402
Boeny	28,3	88 820	253	22,1	140 911	352	24,5	229 731	308
Sofia	36,6	49 237	173	28,8	326 624	247	29,8	375 861	235
Betsiboka	24,1	11 830	315	20,0	76 776	401	20,5	88 606	388
Melaky	33,9	8 347	195	23,1	61 222	334	24,3	69 569	311
Atsimo Andrefana	31,1	60 475	222	26,4	355 966	279	27,1	416 441	269
Androy	36,3	19 172	176	38,6	181 096	159	38,4	200 268	161
Anosy	35,0	31 203	186	28,0	158 783	257	29,2	189 986	243
Menabe	27,5	26 486	263	24,0	135 336	317	24,6	161 822	307
Diana	37,3	90 260	168	28,4	163 001	252	31,6	253 261	217
Sava	34,3	60 482	191	27,0	249 070	271	28,4	309 552	252
MADAGASCAR	28,8	1 280 030	247	22,7	4 799 846	340	24,0	6 079 876	317

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

La structure par âge des femmes CM montre que la proportion de femmes chefs de ménage atteint son maximum aux très jeunes âges (12-14 ans) et diminue jusqu'à 30 ans, passant de 56,4 % chez les femmes de 12-14 ans à 18,4 % chez celles de 30-34 ans. Mais il convient de signaler qu'en termes d'effectif, les femmes chefs de ménage avant 15 ans sont relativement rares. Mais au fur et à mesure que l'âge avance, c'est-à-dire à partir de 35 ans, on enregistre une tendance à la hausse de la proportion de femmes chefs de ménage. Cette proportion passe de 19,1 % chez les femmes de

35-39 ans à 44,7 % chez les femmes de 80 ans ou plus.

L'examen du rapport de masculinité montre qu'il y a plus d'hommes que de femmes chefs de ménages quel que soit l'âge, à l'exception du groupe d'âges de 12-14 ans. La même situation s'observe en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, on note une prédominance des femmes chefs de ménage par rapport aux hommes à partir de 80 ans. Cela pourrait être dû à la surmortalité des hommes aux âges avancés. En outre, les femmes âgées en rupture d'unions ne se remarient pas généralement.



Tableau 6.2. Pourcentage de femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	% de femmes CM	Effectif des CM	RM	% de femmes CM	Effectif des CM	RM	% de femmes CM	Effectif des CM	RM
12-14 ans	60,4	3 735	66	55,0	10 015	82	56,4	13 750	77
15-19 ans	47,2	52 685	112	36,3	171 453	176	38,9	224 138	157
20-24 ans	31,4	124 547	218	20,9	480 453	378	23,1	605 000	333
25-29 ans	23,2	166 575	331	17,3	659 716	479	18,5	826 291	441
30-34 ans	22,0	158 103	355	17,5	612 141	471	18,4	770 244	443
35-39 ans	22,9	157 296	338	18,1	591 105	453	19,1	748 401	424
40-44 ans	24,0	143 114	317	19,8	537 003	404	20,7	680 117	383
45-49 ans	26,3	120 876	281	21,3	444 036	369	22,4	564 912	347
50-54 ans	30,1	100 897	233	25,3	380 139	295	26,3	481 036	280
55-59 ans	32,8	82 253	205	27,2	287 359	268	28,4	369 612	252
60-64 ans	36,7	70 018	172	31,2	252 049	220	32,4	322 067	208
65-69 ans	39,3	45 105	155	33,2	152 461	201	34,6	197 566	189
70-74 ans	44,6	25 994	124	38,9	100 196	157	40,1	126 190	149
75-79 ans	48,0	14 701	108	39,2	55 194	155	41,0	69 895	144
80-84 ans	53,3	8 808	88	43,7	38 046	129	45,5	46 854	120
85 ans ou +	53,2	5 323	88	43,1	28 480	132	44,7	33 803	124
ENSEMBLE	28,8	1 280 030	247	22,7	4 799 846	340	24,0	6 079 876	317

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

6.1.2. Evolution des femmes CM

Cette section, traite de l'évolution des femmes chefs de ménage au cours de la période intercensitaire 1993 et 2018. Il est à noter qu'il n'a pas été possible de suivre l'évolution depuis le recensement 1975 faute de données sur la distribution par province des chefs de ménage par sexe pour cette opération. Par ailleurs, fait partie également des limites de cette analyse, notamment de la comparaison des situations de 1993 et 2018, la différence de l'âge minimum considéré pour être un chef de ménage (10 ans en 1993 et 12 ans en 2018). Quoi qu'il en soit, vu le faible effectif des femmes chefs de ménage pour le groupe d'âges 10-12 ans, la comparaison entre 1993 et 2018 peut être faite à partir des données disponibles en vue d'établir l'évolution des effectifs et des proportions de femmes chefs de ménages.

Il ressort du tableau 6.3 qu'en 2018, parmi les chefs de ménage, 24,0 % étaient des femmes et 76,0 % des hommes. Entre les deux recensements,

la proportion de femmes chefs de ménage a connu une augmentation passant de 19,6 % à 24,0 %. En termes d'effectif, les femmes chefs de ménage passent de 489 771 (en 1993) à 1 459 400 (en 2018), soit un taux d'accroissement de 4,5 %. La province de Mahajanga enregistre le taux d'accroissement le plus élevé (5,3 %) des femmes chefs de ménage.

Plusieurs raisons expliqueraient cette augmentation du pourcentage de femmes chefs de ménages, mais la principale pourrait être imputée à l'augmentation des cas de divorces et de séparation alors que les femmes n'ont généralement pas l'intention de se remarier après une rupture d'union. En outre, la migration masculine pour une durée relativement longue et liée au travail pourrait conduire également les femmes à assurer de fait le rôle de chef de ménage.

Tableau 6.3. Evolution des effectifs et proportion des femmes chefs de ménage de 1993 à 2018

Province	Femmes chefs de ménage		Rapport Masculinité		Proportion de femmes CM		Taux d'accroissement
	1993	2018	1993	2018	1993	2018	1993-2018
Antananarivo	122 875	319 315	574	438	17,4	18,6	3,9
Fianarantsoa	90 708	252 530	528	325	19	23,5	4,2
Toamasina	78 056	231 357	532	330	18,8	23,2	4,4
Mahajanga	56 464	203 448	512	275	19,5	26,6	5,3
Toliara	80 584	284 829	482	240	20,7	29,4	5,2
Antsiranana	61 085	167 921	370	235	27	29,8	4,1
MADAGASCAR	489 771	1 459 400	511	317	19,6	24	4,5

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

6.2. CADRE DE VIE DES MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES

Le cadre de vie des ménages dirigés par les femmes sera analysé à travers quelques composants du bien-être du ménage, à savoir : (i) les matériaux pour le toit ; (ii) le sol et le mur ; (iii) l'accès à l'eau

; (iv) l'accès à l'énergie pour l'éclairage ; (v) l'accès à l'énergie pour la cuisson ; (vi) la possession des biens matériels ; (vii) le type d'aisance et (viii) le statut d'occupation du logement.

6.2.1. Matériaux de construction pour le toit

Les matériaux de construction pour le toit font partie des éléments qui garantissent la durabilité d'un logement. Ils protègent en fait le logement contre l'incendie, le cyclone et les autres aléas climatiques. Au cours du RGP2018, une question a été posée afin de savoir le matériau dominant pour la construction du toit du logement qui abrite le ménage.

Les résultats y afférents sont consignés dans le tableau 6.4. Il ressort de ce tableau que, au niveau national, environ 4 ménages sur dix (40,2 %) vivent dans un logement dont le matériau dominant du toit est le tôle. Cette proportion est de 39,7 % chez les ménages dirigés par les hommes contre 41,6 % chez ceux dirigés par les femmes. Le bozaka (paille) se trouve en deuxième position par rapport à son utilisation comme matériau pour le toit. Il représente 37,9 %, soit 38,8 % chez les ménages dirigés par les femmes et 34,9 % chez les ménages dirigés par les hommes. Le moins utilisé est le matériau de récupération qui représente 0,3 % au niveau national. L'examen du rapport de masculinité montre que quel soit le matériau de construction destiné pour le toit, il y a plus de ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes qui l'utilisent.

Selon le milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, le tôle est le matériau le plus utilisé par les ménages pour la construction du toit : 77,8 % des ménages urbains l'utilisent (77,7 % chez les ménages dirigés par les hommes et 77,9 % chez

ceux dirigés par les femmes). Par contre en milieu rural, c'est plutôt le bozaka qui est le plus utilisé par les ménages pour la construction du toit : 45,7 % des ménages l'utilisent (46,1 % chez les ménages dirigés par les hommes et 44,2 % chez ceux dirigés par les femmes). À ce sujet, il n'y a aucune différence majeure entre les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes.

Concernant la précarité du toit, une classification a été adoptée à partir des matériaux utilisés pour le toit afin de déterminer le caractère précaire ou non précaire du toit. Ainsi, un toit est considéré comme précaire lorsqu'il est fabriqué à l'aide d'un des matériaux suivants : tige, écorce, feuille, bozaka, matériaux de récupération. Par contre, le toit est qualifié de non précaire lorsqu'il est construit à l'aide de la tuile, du ciment, du fibrociment ou du tôle.

En faisant référence à cette classification, 44,0 % des ménages vivent dans un logement dont les matériaux de construction du toit ne sont pas précaires. Aucune différence majeure n'est observée entre les ménages dirigés par les hommes (43,6 %) et les femmes (45,4 %). Selon le milieu de résidence, les toits non précaires sont plus importants en milieu urbain qu'en milieu rural. La proportion de ménages qui vivent dans un logement dont les matériaux de construction du toit ne sont pas précaires représente respectivement 83,8 % (83,8 % chez les CM hommes et 83,7 % chez les CM femmes) et 33,5 % (33,8 % chez les CM hommes et 32,4 % chez les CM femmes) dans les deux milieux.



Tableau 6.4. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la nature du toit

Nature du toit	Urbain				Rural				Ensemble			
	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM
	Masculin	Féminin	Ens.		Masculin	Féminin	Ens.		Masculin	Féminin	Ens.	
Matériaux dominants du toit												
Tuile	4,5	4,2	4,4	262	2,9	2,6	2,8	382	3,2	3,0	3,1	339
Tôle	77,7	77,9	77,7	247	30,4	29,4	30,2	352	39,7	41,6	40,2	302
Ciment/fibro ciment	1,6	1,6	1,6	243	0,5	0,5	0,5	322	0,7	0,8	0,7	281
Bozaka	8,9	7,3	8,4	300	46,1	44,2	45,7	354	38,8	34,9	37,9	351
Tige/feuille/écorce	7,0	8,5	7,4	202	19,9	22,9	20,6	295	17,3	19,3	17,8	285
Matériaux de récupération	0,4	0,4	0,4	219	0,2	0,4	0,3	194	0,3	0,4	0,3	200
TOTAL	100,0	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	317
Précarité des matériaux du toit												
Précaires	16,2	16,3	16,2	246	66,2	67,6	66,5	333	56,4	54,6	56,0	327
Non Précaires	83,8	83,7	83,8	247	33,8	32,4	33,5	354	43,6	45,4	44,0	304
TOTAL	100,0	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	317

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Précarité des matériaux du toit des ménages dirigés par les femmes

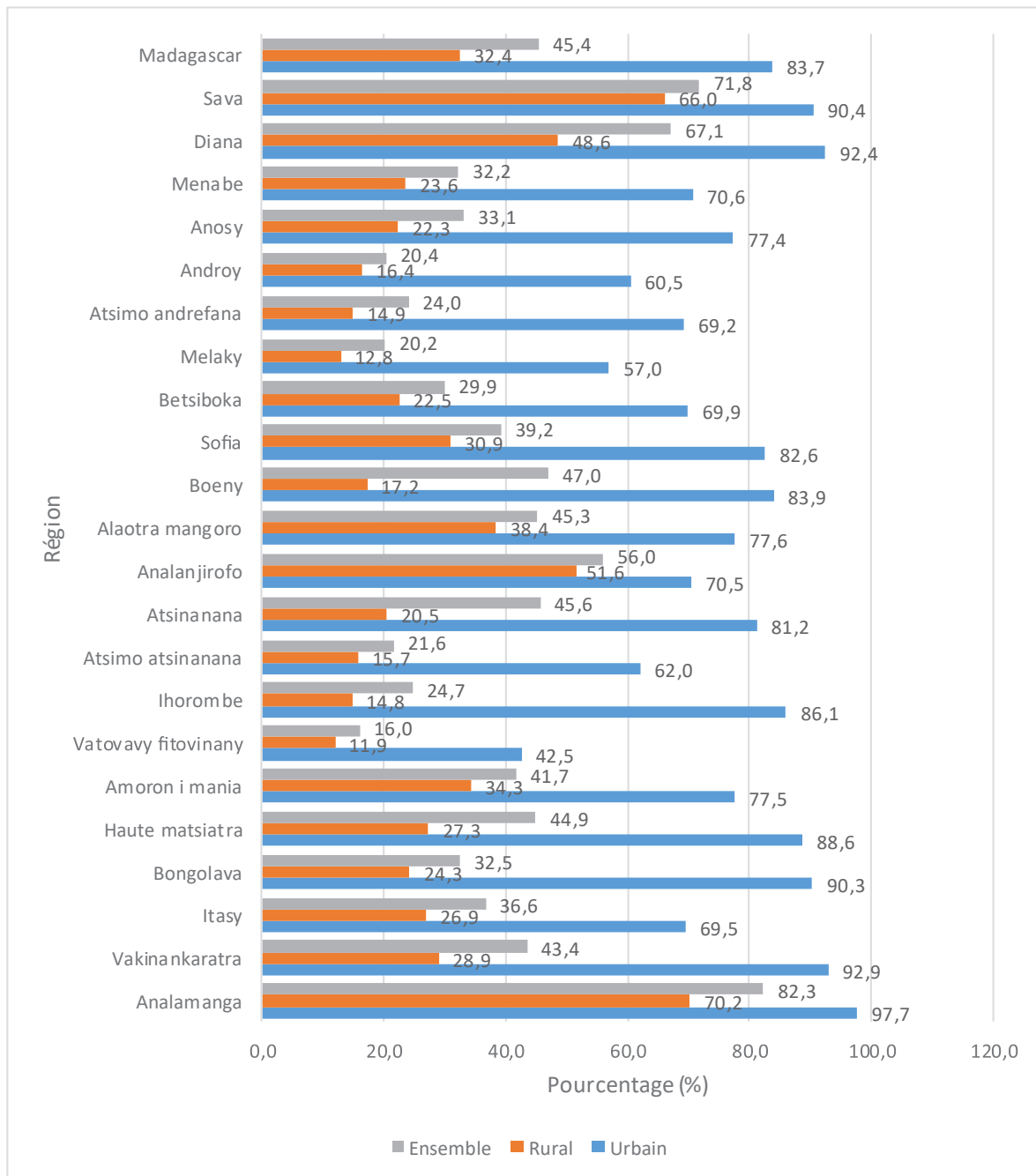
Le graphique 6.1 (cf. tableau A6 en annexe) présente la répartition (en%) des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux de construction du toit sont non précaires. Il ressort de ce graphique que 45,4 % des ménages dirigés par les femmes vivent dans un logement dont les matériaux de construction du toit sont non précaires. Cette proportion est de 83,7 % en milieu urbain contre 32,4 % en milieu rural.

Selon la région, les régions d'Analamanga (82,3 %), de Diana (67,1 %) et de Sava (71,8 %) enregistrent les proportions les plus élevées de ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du toit sont non

précaires. Inversement, les régions de Vatovavy Fitovinany (16,0 %), d'Androy (20,2 %) et de Melaky (20,4 %) enregistrent les proportions les plus faibles.

Lorsqu'on appréhende la variation de cette proportion selon le milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, la proportion la plus élevée (97,7 %) de ménages dirigés par les femmes qui vivent dans le logement dont les matériaux de construction du toit sont non précaires se trouve dans la région d'Analamanga tandis que la plus faible (42,5 %) est celle de la région de Vatovavy Fitovinany. La même situation s'observe en milieu rural mais la proportion est assez faible. Cette proportion est de 70,2 % dans la région d'Analamanga tandis qu'elle est de 11,9 % dans la région de Vatovavy Fitovinany.

Graphique 6.1. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du toit sont non précaires par milieu de résidence selon la région



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

6.2.2. Matériaux de construction pour le sol

Les matériaux dominants pour la construction du sol constituent un des éléments qui caractérisent le cadre de vie du ménage vu le fait qu'ils impactent l'état de santé de la population qui vit dans le ménage. Une question a été posée lors du RGPH 2018 pour savoir le matériau dominant à partir duquel est fabriqué le logement où vit le ménage. Notons qu'on n'a pas considéré la cuisine et la douche. Ainsi, le sol est précaire lorsqu'il a été construit à l'aide de : tige ou écorce ou feuille ou bambou ou natte ou planche

rudimentaire ou d'aucun matériau (sol nu ou terre ou sable) ; alors qu'il est non précaire lorsqu'il a été fait en parquet ou bois ciré ou ciment ou Vinyle/ carreaux/ moquette.

Le tableau 6.5 présente les résultats y afférents. Au niveau national, le matériau le plus utilisé par les ménages pour le sol est la natte qui représente 33,4 % (33,4 % chez les ménages dirigés par les hommes et 33,5 % chez les ménages dirigés par les femmes). Le ciment se trouve en deuxième position



avec une proportion de 25,3 %, soit 25,0 % chez les ménages dirigés par les hommes et 26,4 % chez ceux dirigés par les femmes. Le moins utilisé est le matériau de la catégorie « le Vinyle, Carreau, moquette » qui représente seulement 2,4 % des ménages (2,4 % chez les CM hommes et 2,2 % chez les CM femmes). L'analyse du rapport de masculinité montre que quel soit le matériel de construction pour le sol, il y a plus de ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes qui l'utilisent.

Selon le milieu de résidence, on constate qu'en milieu urbain, le matériau le plus utilisé par les ménages pour le sol du logement est le ciment qui représente 54,2 %, soit 53,9 % chez les ménages dirigés par les hommes et 54,9 % chez les ménages dirigés par les femmes. Alors qu'en milieu rural, c'est plutôt la natte qui est la plus utilisée. La proportion de ménages qui utilisent ce matériau est de 40,1 %

(39,5 % chez les CM hommes et 42,2 % chez les CM femmes).

En se référant au concept de précarité des matériaux du sol mentionné supra, on note que 34,5 % de ménages utilisent des matériaux du sol non précaires. La même proportion s'observe quel que soit le sexe du chef de ménage. Selon le milieu de résidence, on note que la proportion de matériaux du sol non précaires est beaucoup plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette proportion est de 70,3 % en milieu urbain contre 22,8 % en milieu rural. En termes de proportion, il faut noter qu'aucune différence importante n'est observée entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes par rapport à cet indicateur. Alors qu'en termes d'effectifs, il y a toujours plus de ménages dirigés par les hommes que des ménages dirigés par les femmes quels que soient la nature du sol et le milieu de résidence.

Tableau 6.5. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la nature du sol

Nature du sol	Urbain				Rural				Ensemble			
	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM
	Masculin	Féminin	Ens.		Masculin	Féminin	Ens.		Masculin	Féminin	Ens.	
Matériaux dominants du sol												
Sol nu	5,9	5,9	5,9	251	11,7	10,9	11,5	363	10,5	9,6	10,3	346
Tige/écorce/feuille/bambou	2,8	3,4	3,0	202	12,5	13,2	12,7	321	10,6	10,7	10,6	312
Natte	8,2	7,7	8,1	263	39,5	42,2	40,1	318	33,4	33,5	33,4	315
Planche rudimentaire	12,2	14,0	12,7	216	10,8	10,9	10,8	338	11,1	11,6	11,2	301
Parquet/ bois ciré	10,0	8,7	9,6	284	6,3	5,0	6,0	429	7,0	5,9	6,7	375
Ciment	53,9	54,9	54,2	243	17,9	16,7	17,7	365	25,0	26,4	25,3	301
Vinyle, Carreau, moquette	6,9	5,4	6,4	315	1,3	1,1	1,3	399	2,4	2,2	2,4	348
TOTAL	100,0	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	317
Précarité des matériaux du sol												
Précaires	29,2	31,0	29,7	233	74,5	77,2	75,1	328	65,5	65,5	65,5	317
Non Précaires	70,8	69,0	70,3	253	25,5	22,8	24,9	380	34,5	34,5	34,5	316
TOTAL	100,0	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	317

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Précarité des matériaux du sol des ménages dirigés par les femmes

Le graphique 6.2 (cf. tableau A7 en annexe) présente la proportion de ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du sol sont non précaires. Au niveau national, cette proportion est 34,5 % (69,0 % en milieu urbain et 22,8 % en milieu rural). Selon la région, les proportions les plus

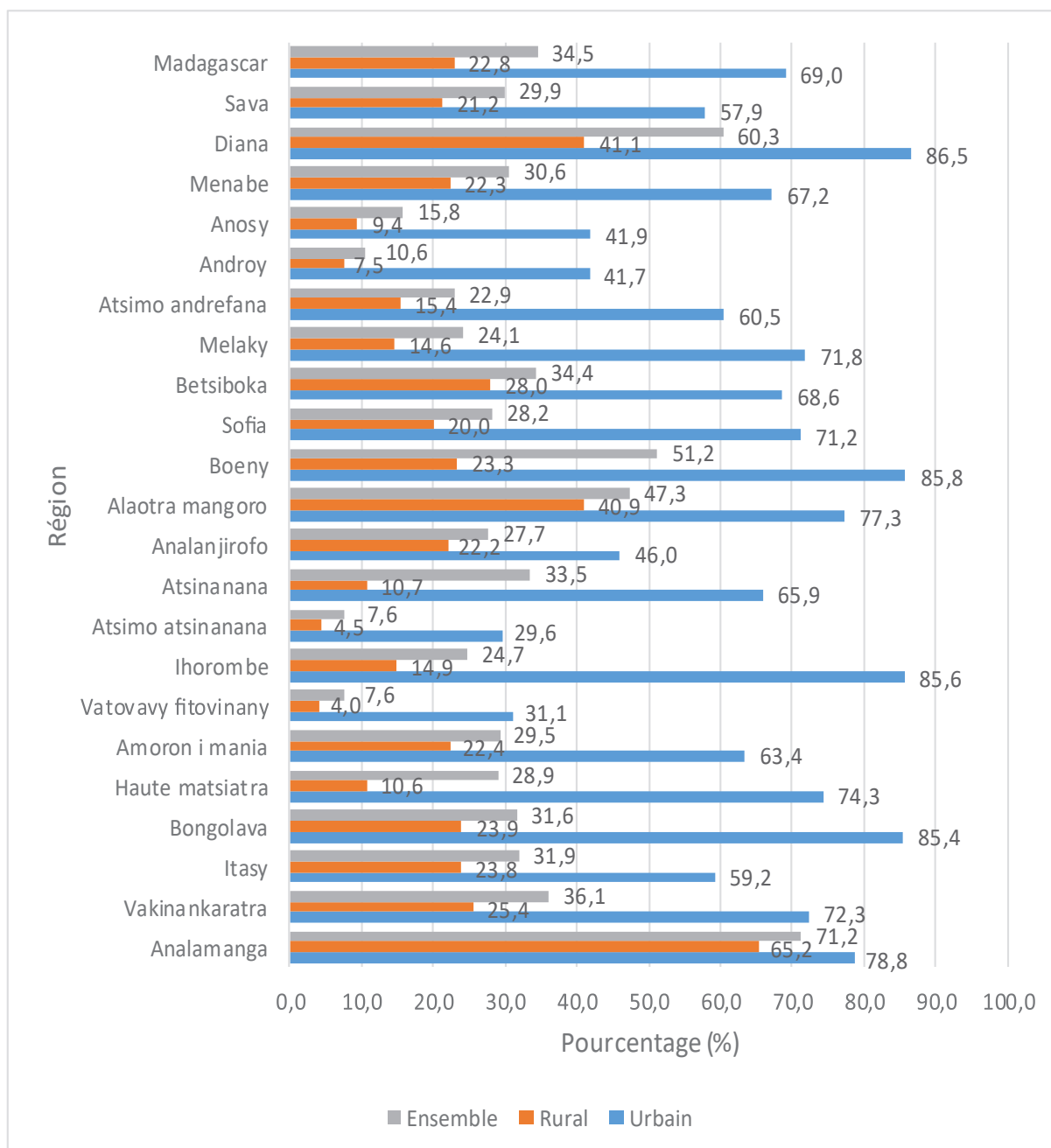
élevées se trouvent dans les régions d'Analamanga (71,2 %) et de Diana (60,3 %) tandis que les régions de Vatovavy Fitovinany (7,6 %) et d'Atsimo Atsinanana (7,6 %) enregistrent les proportions les plus faibles.

Selon le milieu de résidence, les résultats montrent qu'en milieu urbain, la proportion de ménages dirigés par les femmes qui vivent dans le logement

dont les matériaux du sol sont non précaires est la plus élevée (86,5 %) dans la région de Diana alors qu'elle est la plus faible (29,6 %) dans la région d'Atsimo Atsinanana. En milieu rural, la

région d'Analamanga enregistre la proportion la plus élevée (65,2 %) alors que la proportion la plus faible (4,0 %) se trouve dans la région de Vatovavy Fitovinany.

Graphique 6.2. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du sol sont non précaires par milieu de résidence selon la région



Source : MDG - INSTAT - RGP2018

6.2.3. Matériaux de construction pour le mur

Les matériaux de construction pour le mur font partie des déterminants principaux de la durabilité du logement. Lorsque le mur est construit à travers des éléments non précaires, il est beaucoup plus durable et protège contre tous les aléas climatiques

tels que le cyclone, la forte pluie et aussi les autres dangers (incendie, tremblement de terre,...).

Lors du RGP 2018, une question a été posée pour savoir les matériaux dominants du mur du logement



dans lequel vit le ménage. En termes de précarité, sont classés comme murs durables ou non précaires ceux qui ont été construits à l'aide de : parpaing ou pierre ou brique cuite ou tôle. Par contre, les murs construits à l'aide de : terre battue ou brique non cuite ou tige ou écorce ou feuille ou planche ou bozaka ou matériaux de récupération sont classés comme non durables ou précaires.

Le tableau 6.6 présente les résultats y afférents. Au niveau national, les matériaux les plus utilisés pour la construction du logement sont la Terre battue/brique non cuite suivie de la brique cuite et de la tige/écorce/feuille. Les proportions de ménages qui vivent dans le logement dont le mur a été construit à l'aide de ces matériaux sont respectivement de 39,1 % (40,1 % chez les CM hommes et 36,0 % chez les CM femmes), 21,6 % (22,2 % chez les CM hommes et 19,6 % chez les CM femmes) et 20,6 % (20,2 % chez les CM hommes et 22,0 % chez les CM femmes). Les matériaux de récupération sont les moins utilisés car ils représentent 0,1 % (0,1 % chez les CM hommes et 0,2 % chez les CM femmes). En termes d'effectifs, quel que soit le matériau de construction du mur, il y a davantage de ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés

par les femmes qui l'utilisent.

Selon le milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, le matériau le plus utilisé est la brique cuite. La proportion de ménages qui vivent dans un logement construit à l'aide de ce matériau est de 41,9 % (44,0 % chez les ménages dirigés par les hommes et 36,8 % chez ceux dirigés par les femmes). En milieu rural, c'est plutôt la terre battue/brique non cuite qui est la plus utilisée. Elle représente 46,0 % (46,6 % chez les CM hommes et 44,0 % chez les CM femmes).

Par rapport au concept de précarité, les résultats montrent que 28,1 % des ménages vivent dans un logement dont les matériaux de construction du mur sont non précaires. Aucune différence importante n'est observée entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes. Par contre, on constate que la différence est assez importante selon le milieu de résidence. Les proportions de ménages dont le logement est fabriqué à l'aide de matériaux non précaires sont respectivement de 59,7 % (60,9 % chez les CM hommes et 56,7 % chez les CM femmes) en milieu urbain contre 19,6 % en milieu rural (20,2 % chez les CM hommes et 17,7 % chez les CM femmes).

Tableau 6.6. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la nature du mur

Nature du mur	Urbain				Rural				Total			
	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM
	Masculin	Féminin	Ens		Masculin	Féminin	Ens		Masculin	Féminin	Ens	
Matériaux dominants du mur												
Parpaing, pierre	8,1	8,6	8,2	232	1,0	1,1	1,1	331	2,4	3,0	2,6	259
Brique cuite	44,0	36,8	41,9	296	16,9	13,8	16,2	417	22,2	19,6	21,6	359
Terre battue/brique non cuite	13,5	12,1	13,1	277	46,6	44,0	46,0	360	40,1	36,0	39,1	353
Tige/écorce/feuille	8,4	10,7	9,1	194	23,1	25,7	23,7	305	20,2	22,0	20,6	291
Tôle	8,9	11,4	9,6	192	2,3	2,8	2,4	273	3,6	5,0	3,9	226
Planche	15,9	19,1	16,8	206	7,6	9,0	8,0	288	9,3	11,6	9,8	254
Bozaka	1,0	1,2	1,1	212	2,4	3,4	2,6	243	2,1	2,8	2,3	240
Matériaux de récupération	0,2	0,2	0,2	216	0,1	0,1	0,1	243	0,1	0,2	0,1	234
TOTAL	100,0	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	317
Précarité des matériaux du mur												
Précaires	39,1	43,3	40,3	223	79,8	82,3	80,4	330	71,8	72,5	71,9	314
Non Précaires	60,9	56,7	59,7	265	20,2	17,7	19,6	389	28,2	27,5	28,1	324
TOTAL	100,0	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	317

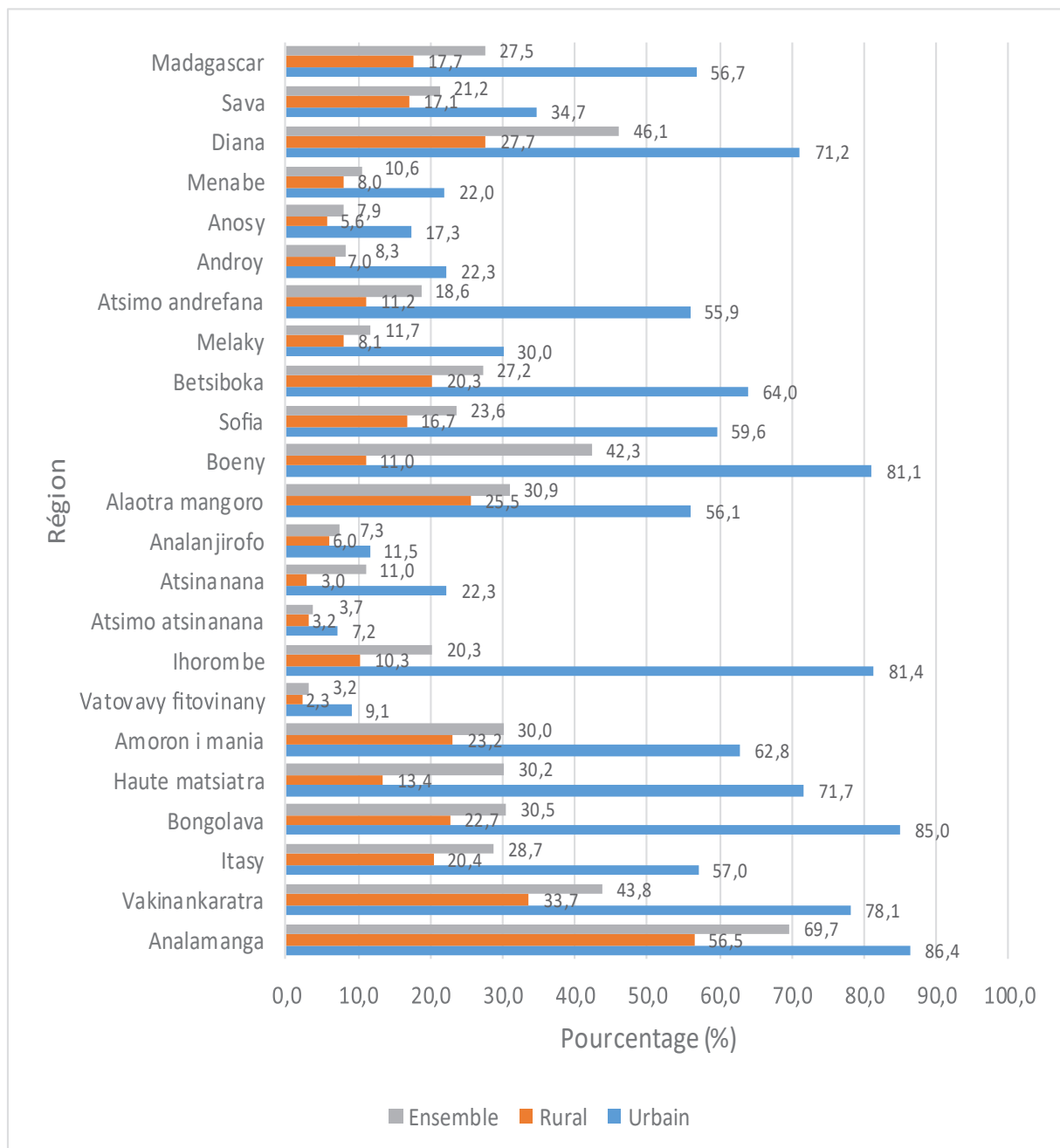
Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Précarité des matériaux du mur des ménages dirigés par les femmes

Le graphique 6.3 (cf. tableau A8 en annexe) présente la proportion de ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du mur sont non précaires. Au niveau national, cette proportion est de 27,5 % (56,7 % en milieu urbain et 17,7 % en milieu rural). Les régions d'Analamanga (69,7 %) et de Diana (46,1 %) enregistrent les proportions les plus élevées, alors que les proportions les plus faibles se trouvent dans les régions de Vatovavy Fitovinany (3,2 %) et d'Atsimo Atsinanana (3,7 %).

Selon le milieu de résidence, le graphique montre qu'en milieu urbain la proportion de ménages dirigés par les femmes qui vivent dans le logement dont les matériaux du mur sont non précaires est la plus élevée (86,4 %) dans la région d'Analamanga tandis que la proportion la plus faible (7,2 %) se trouve dans la région d'Atsimo Atsinanana. En milieu rural, c'est toujours la région d'Analamanga qui enregistre la proportion la plus élevée (56,5 %) tandis que la proportion la plus faible (2,3 %) se trouve dans la région de Vatovavy Fitovinany.

Graphique 6.3. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes dont les matériaux du mur sont non précaires par unité géographique selon le milieu de résidence



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



6.2.4. Accès à l'eau

L'accès à l'eau potable fait partie des Objectifs de Développement Durables (ODD 6.1.1) priorités par Madagascar dans le cadre de l'agenda 2030. Une question a été posée lors du RGPH 2018 afin de savoir la principale source d'approvisionnement en eau du ménage.

Les résultats du tableau 6.7 indiquent que la principale source d'approvisionnement en eau du ménage est l'eau de source non protégée (20,1 %) suivie de l'eau de surface constituée principalement par rivière, fleuve et lac (18,2 %) et de la borne fontaine publique (17,5 %). La même situation s'observe chez les ménages dirigés par les hommes. Mais on note que la principale source d'approvisionnement en eau des ménages dirigés les femmes est la borne fontaine publique (18,6 %) suivie du puits non protégé (18,1 %). Quelle que soit la source d'approvisionnement en eau du ménage, il y a toujours plus de ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes qui l'utilisent.

Selon le milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, la borne fontaine publique est la source d'approvisionnement en eau la plus utilisée par les ménages. Elle représente 36,5 % (37,4 % chez les

ménages dirigés par les hommes et 34,3 % chez les ménages dirigés par les femmes). Tandis qu'en milieu rural, dans l'ensemble, c'est plutôt l'eau de source non protégée qui est la plus utilisée (24,3 %) par les ménages. La même situation s'observe chez les ménages dirigés par les hommes, tandis que l'eau de surface (rivière, fleuve, lac...) est la plus utilisée par les ménages dirigés par les femmes (22,0 %).

Concernant la desserte en eau potable, l'eau est considérée comme potable lorsqu'elle provient de l'une des sources suivantes : (i) robinet dans le logement ; (ii) robinet individuel dans la cour ; (iii) robinet commun dans la cour ; (iv) borne fontaine ou pompe publique ; (v) forage et (vi) puits à pompe motrice humaine. Les résultats montrent que, au niveau national, 29,5 % des ménages ont accès à l'eau potable, soit 28,6 % chez les ménages dirigés par les hommes et 32,5 % chez ceux dirigés par les femmes. Les résultats montrent une variation sensible des pourcentages de ménages ayant accès à l'eau potable selon le milieu de résidence : ils sont respectivement de 66,0 % (66,4 % chez les CM hommes et 65,1 % chez les CM femmes) en milieu urbain et 19,8 % (19,3 % chez les CM hommes et 21,5 % chez les CM femmes) en milieu rural.

Tableau 6.7 . Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la source principale d'approvisionnement en eau

Rubriques	Urbain				Rural				Ensemble				
	SEXE DU CM		RM	Ens.	SEXE DU CM		RM	Ens.	SEXE DU CM		RM	Ens.	
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			
Source principale d'approvisionnement en eau													
Robinet à domicile	8,6	7,0	303	8,2	0,8	0,6	406	0,7	2,3	2,3	2,3	2,3	325
Robinet individuel à l'extérieur	7,2	7,3	241	7,2	0,9	0,9	349	0,9	2,1	2,5	2,2	2,2	270
Robinet collectif à l'extérieur	7,5	8,6	214	7,8	2,9	3,5	281	3,0	3,8	4,8	4,0	4,0	250
Borne fontaine publique	37,4	34,3	269	36,5	12,2	13,2	314	12,5	17,2	18,6	17,5	17,5	293
Forage	5,0	6,9	181	5,6	1,4	1,7	280	1,4	2,1	3,0	2,3	2,3	222
PMH	0,7	0,8	226	0,8	1,1	1,6	242	1,2	1,1	1,4	1,1	1,1	239
Puits protégé	14,4	15,0	236	14,6	11,9	10,7	375	11,6	12,4	11,8	12,2	12,2	331
Puits non protégé	8,3	10,1	204	8,8	17,3	20,8	283	18,1	15,5	18,1	16,2	16,2	272
Eau de source protégée	1,5	1,3	279	1,4	3,2	2,6	412	3,1	2,8	2,3	2,7	2,7	393
Eau de source non protégée	4,8	3,5	341	4,4	25,3	20,7	415	24,3	21,3	16,4	20,1	20,1	411
Eau de surface (rivière, fleuve, lac...)	3,4	3,3	256	3,4	22,1	22,0	343	22,1	18,4	17,2	18,2	18,2	339
Eau de pluie	0,1	0,1	182	0,1	0,1	0,2	228	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	221
Camion-citerne	0,0	0,0	275	0,0	0,1	0,1	175	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	177
Vendeur d'eau	1,2	1,6	175	1,3	0,7	1,3	182	0,8	0,8	1,4	0,9	0,9	180
Eau en bouteille	0,0	0,0	356	0,0	0,0	0,0	184	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	191
TOTAL	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	317
Desserte en eau potable													
Desservie en eau potable	66,4	65,1	252	66,0	19,3	21,5	305	19,8	28,6	32,5	29,5	29,5	279
Non desservie en eau potable	33,6	34,9	238	34,0	80,7	78,5	350	80,2	71,4	67,5	70,5	70,5	335
TOTAL	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	317

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Accès à l'eau potable chez les ménages dirigés par les femmes

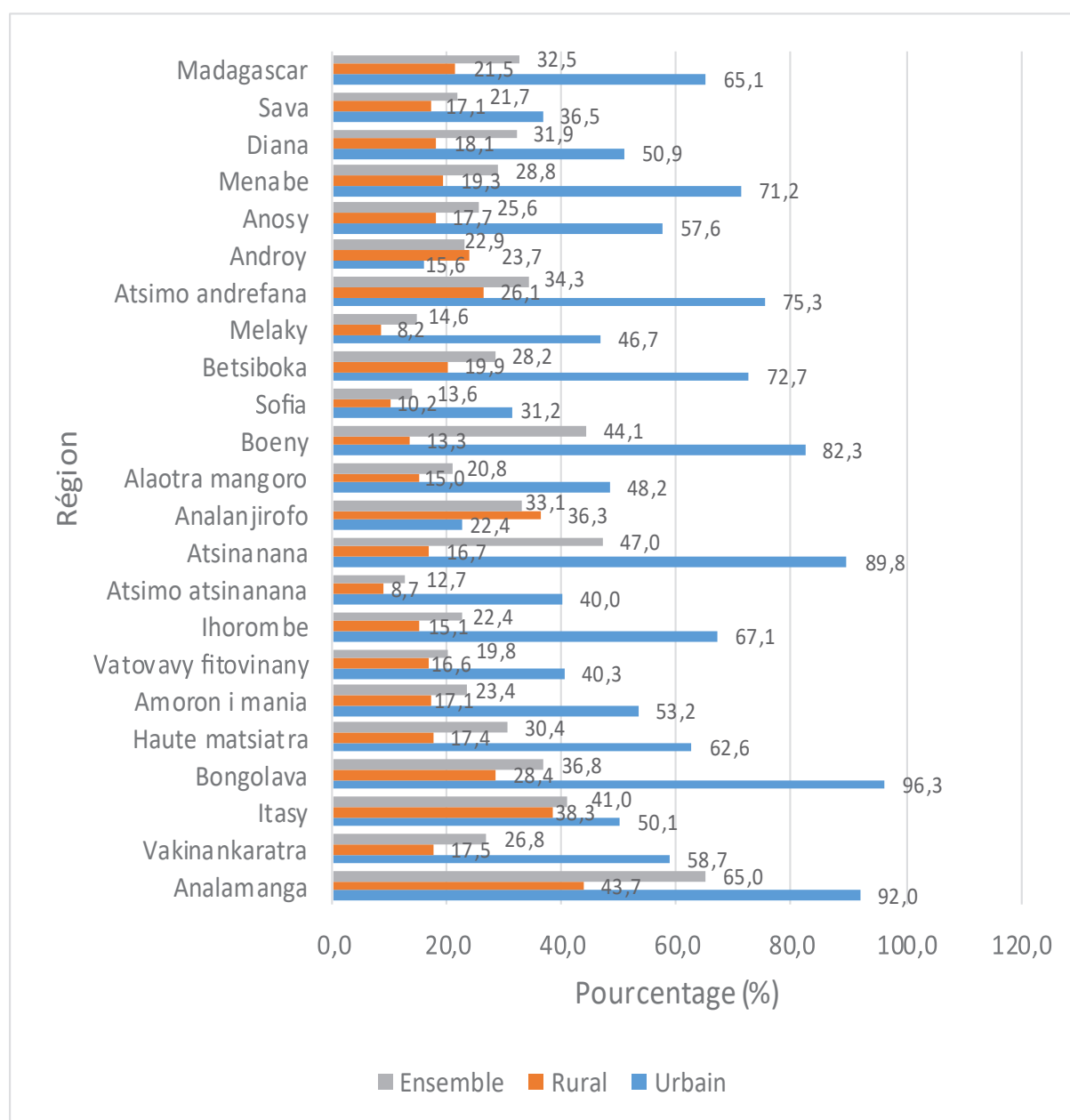
Le graphique 6.4 (cf. tableau A9 en annexe) présente le pourcentage par région des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'eau potable selon le milieu de résidence. Il ressort de ce graphique que 32,5 % des ménages dirigés par les femmes ont accès à l'eau potable (65,1 % en milieu urbain et 21,5 % en milieu rural).

Selon la région, les résultats montrent que la proportion la plus élevée des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'eau potable se trouve dans les régions d'Analamanga (65,0 %) et d'Atsinanana

(47,0 %), tandis que les régions de Sofia (13,6 %) et d'Atsimo Atsinanana (12,7 %) enregistrent les proportions les plus faibles.

Quel que soit le milieu de résidence, on note que la région d'Analamanga fait partie des régions qui enregistrent la proportion la plus élevée de ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'eau potable. Mais la proportion la plus faible diffère d'un milieu à un autre dans les régions. En milieu urbain, ce sont les régions d'Analanjirifo (22,4 %) et d'Androy (15,6 %) qui enregistrent les proportions les plus faibles tandis qu'en milieu rural, la même situation est observée dans les régions d'Atsimo Atsinanana (8,7 %) et de Melaky (8,2 %).

Graphique 6.4. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'eau potable par milieu de résidence selon la région



Source : MDG - INSTAT - RGP2018



6.2.5. Accès à l'énergie pour l'éclairage

La cible 7.1 des ODD au niveau mondial vise à : « d'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ». Le premier indicateur y afférent est le taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national. Au cours de la collecte des données du RGPH 2018, une question a été posée pour savoir la principale source d'éclairage utilisée par le ménage.

Les résultats y afférents sont consignés dans le tableau 6.8 qui font ressortir que, au niveau national, la principale source d'éclairage utilisée par les ménages est la lampe à pétrole suivie de l'électricité. Les proportions de ménages qui utilisent ces sources d'éclairages est respectivement de 49,1 % (48,7% chez les CM hommes et 50,5 % chez les CM femmes) et 38,1 % (39,0 % chez les CM hommes et 35,4 % chez les CM femmes).

Selon le milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, c'est plutôt l'électricité qui est la plus utilisée quel que soit le sexe du chef de

ménage, contrairement en milieu rural où la lampe à pétrole est la plus utilisée. En effet, 71,5 % des ménages urbains utilisent l'électricité comme source d'éclairage, soit 72,7 % chez les ménages dirigés par les hommes et 68,7 % chez ceux dirigés par les femmes. En milieu rural, 56,9 % des ménages utilisent la lampe à pétrole, soit 56,0 % chez les ménages dirigés par les hommes et 59,9 % chez ceux dirigés par les femmes.

Par rapport à la cible de l'ODD mentionné précédemment, au niveau national, 38,1 % des ménages ont accès à l'électricité, soit 39,0 % chez les ménages dirigés par les hommes et 35,4 % chez les ménages dirigés par les femmes. La proportion de ménages ayant accès à l'eau potable est largement supérieure en milieu urbain qu'en milieu rural : respectivement de 71,5 % (72,7 % chez les CM hommes et 68,7 % chez les CM femmes) en milieu urbain et 29,2 % (30,7 % chez les CM hommes et 24,1 % chez les CM femmes) en milieu rural.



Tableau 6.8 . Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la principale source d'éclairage

Rubriques	Urbain				Rural				Ensemble			
	SEXE DU CM		RM	Ens.	SEXE DU CM		RM	Ens.	SEXE DU CM		RM	Ens.
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			Masculin	Féminin		
Source d'éclairage												
Electricité	72,7	68,7	262	71,5	30,7	24,1	452	29,2	39,0	35,4	38,1	349
Lampe à pétrole	19,1	22,8	207	20,2	56,0	59,9	318	56,9	48,7	50,5	49,1	305
Bougie	4,5	5,2	213	4,7	2,8	3,0	318	2,9	3,2	3,6	3,3	279
Graisse	0,0	0,0	246	0,0	0,0	0,0	296	0,0	0,0	0,0	0,0	287
Autre	3,7	3,4	275	3,6	10,5	12,9	276	11,0	9,1	10,5	9,5	276
TOTAL	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	100,0	317
Desserte en électricité												
Desserte en électricité	72,7	68,7	262	71,5	30,7	24,1	432	29,2	39,0	35,4	38,1	349
Non desservie en électricité	27,3	31,3	216	28,5	69,3	75,9	311	70,8	61,0	64,6	61,9	299
TOTAL	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	100,0	317

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

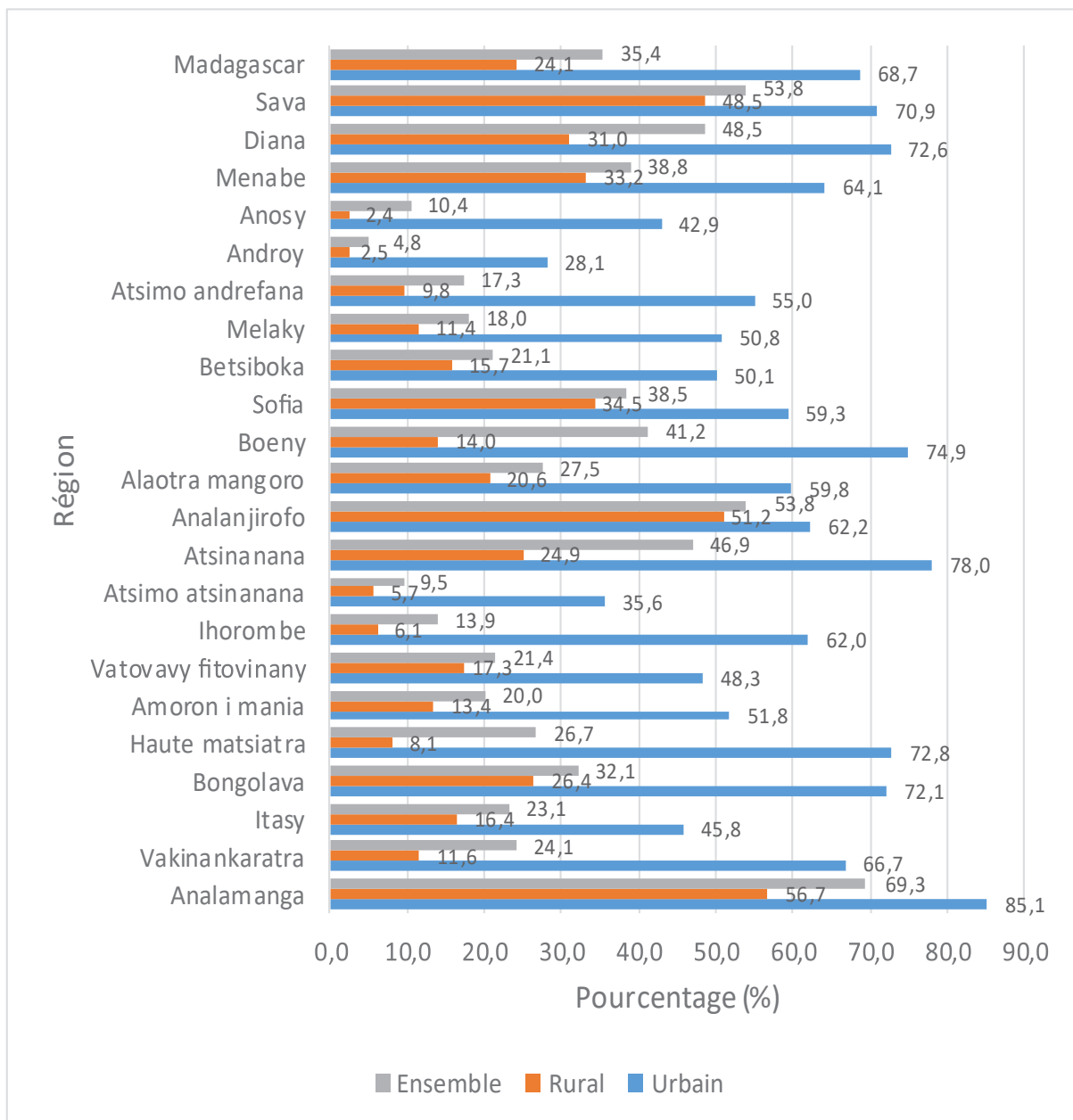
Accès à l'électricité chez les ménages dirigés par les femmes

Le graphique 6.5 (cf. tableau A10 en annexe) suivant présente la proportion par milieu de résidence des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'électricité selon la région. Il ressort de ce graphique que cette proportion est de 35,4 %, soit 68,7 % en milieu urbain et 24,1 % en milieu rural. Selon la région, on note que les régions d'Analamanga, d'Analanjirifo et de Sava enregistrent les proportions les plus élevées de ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'électricité. Ces proportions sont respectivement de 69,3 %, 53,8 % et 53,8 %. Par contre, les proportions les plus faibles se trouvent

dans les régions d'Atsimo Atsinanana (9,5 %), d'Androy (4,8 %) et d'Anosy (10,4 %).

Selon le milieu de résidence, les résultats montrent que c'est toujours la région d'Analamanga qui enregistre la proportion la plus élevée de ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'électricité que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. Mais les régions qui enregistrent les proportions les plus faibles diffèrent d'un milieu à un autre. En milieu urbain, elles se trouvent dans les régions d'Atsimo Atsinanana (35,6 %) et d'Androy (28,1 %) ; tandis qu'en milieu rural, ce sont plutôt les régions d'Androy (2,5 %) et d'Anosy (2,4 %) qui enregistrent ces proportions les plus faibles.

Graphique 6.5. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'électricité par milieu de résidence selon la région



Source : MDG - INSTAT - RGP2018



6.2.6. Accès à l'énergie pour la cuisson

L'utilisation des carburants et technologies propres pour la cuisson figure également parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD 7.1.2) priorités par Madagascar. Lors de la collecte de données du RGPH 2018, une question a été posée à chaque ménage afin de savoir la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson.

Au niveau national, la principale source d'énergie la plus utilisée par les ménages est le bois de chauffe suivie du charbon. Les pourcentages de ménages

qui utilisent ces sources d'énergies pour la cuisson sont respectivement de 70,2 % (71,6 % chez les CM hommes et 65,7 % chez les CM femmes) et 28,5 % (27,1 % chez les CM hommes et 32,9 % chez les CM femmes). On observe la même situation en milieu rural. Tandis qu'en milieu urbain, c'est plutôt le charbon qui est le plus utilisé par les ménages avec une proportion de 77,2 %, soit 76,3 % chez les ménages dirigés par les hommes et 79,4 % chez les ménages dirigés par les femmes.

Tableau 6.9. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson

Source d'énergie pour la cuisson	Urbain				Rural				Total			
	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM
	Masculin	Féminin	Ens		Masculin	Féminin	Ens		Masculin	Féminin	Ens	
Charbon	76,3	79,4	77,2	238	15,0	17,2	15,5	297	27,1	32,9	28,5	261
Bois de chauffage	20,5	17,8	19,7	284	84,1	81,9	83,6	349	71,6	65,7	70,2	345
Pétrole	0,2	0,1	0,2	262	0,5	0,5	0,5	328	0,4	0,4	0,4	322
Gaz	1,5	1,3	1,5	300	0,2	0,1	0,2	401	0,4	0,4	0,4	325
Electricité	1,5	1,3	1,5	284	0,2	0,1	0,2	363	0,4	0,4	0,4	303
Bouse	0,0	0,0	0,0	165	0,1	0,1	0,1	417	0,1	0,0	0,0	398
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	317

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

6.2.7. Type d'aisance

La cible 6.2 des ODD stipule que : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ». Des informations y afférentes ont été collectées au cours du RGPH 2018. Il s'agit du type d'aisance dont dispose le ménage.

Les résultats montrent qu'environ quatre ménages sur dix (40,1 %) ne disposent d'aucune installation servant de latrine. Cette proportion est de 39,5 % chez les ménages dirigés par les hommes contre 42,1 % chez les ménages dirigés par les femmes. La fosse perdue est la plus utilisée par les ménages : la proportion de ménages qui l'utilisent est environ 18 % quel que soit le sexe du chef de ménage.

Selon le milieu de résidence, on note que la latrine sans siège est la plus utilisée par les ménages urbains. Environ trois ménages sur dix l'utilisent. Cette proportion est de 28,4 % chez les ménages dirigés par les hommes et de 29,8 % chez ceux dirigés par les femmes. En milieu rural, les ménages ne disposent pas d'installation prédominante (46,9 %) et on note que la fosse perdue est le type d'aisance la plus utilisée par les ménages (17,9 %), soit

18,0 % chez les ménages dirigés par les hommes et 17,4 % chez les ménages dirigés par les femmes.

Selon la définition du concept émanant du Ministère de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement, une latrine est dite améliorée quand elle permet une séparation suffisante des excréta humains et empêche le contact avec les usagers. Cette infrastructure doit comporter une plateforme (dalle) nettoyable et lavable. Elle assure une bonne hygiène et permet d'éviter la propagation des maladies. Une latrine améliorée regroupe donc les infrastructures suivantes : (i) latrine avec siège à l'anglaise ; (ii) latrine à la turque ; (iii) latrine avec plateforme sanplat ; (iv) latrine avec plateforme sanplat intégrée ; (v) latrine avec plateforme en béton lissé, porcelaine, fibre de verre et (vi) la latrine avec plateforme circulaire en dôme.

Les résultats du RGPH 2018 font ressortir que 24,8 % des ménages disposent d'installation correspondant à une latrine améliorée. Cette proportion est de 24,6 % chez les ménages dirigés par les hommes contre 25,5 % chez les ménages dirigés par les femmes. La différence est assez marquée selon le milieu de résidence : respectivement de 49,1 % des ménages urbains contre 18,4 % des ménages ruraux. Par contre, on n'observe aucune différence importante selon le sexe du chef de ménage.

Tableau 6.10. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon le type d'aisance

Principale type d'aisance	Urbain				Rural				Ensemble				
	SEXE DU CM		RM	Ens.	SEXE DU CM		RM	Ens.	SEXE DU CM		RM	Ens.	
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			
Type de toilette													
Pas d'installation/dans la nature	14,3	15,4	14,6	230	45,6	51,1	46,9	303	39,5	42,1	40,1	297	
Latrine avec chaise	14,3	13,7	14,1	258	4,8	4,5	4,7	365	6,7	6,8	6,7	311	
Latrine sans chaise	28,4	29,8	28,8	236	12,7	12,1	12,6	358	15,8	16,5	16	303	
Toilette avec plateforme à béton lisse, porcelaine, fibre de verre	6,3	5,8	6,2	267	1,1	0,9	1,1	425	2,1	2,1	2,1	317	
Latrine avec plateforme en bois, terre	16,9	14,9	16,3	281	17,8	14	16,9	431	17,6	14,2	16,8	391	
Fosse perdue	19,8	20,5	20	239	18	17,4	17,9	351	18,3	18,2	18,3	319	
TOTAL	100	100	100	247	100	100	100	340	100	100	100	317	
Qualité de toilette													
Amélioré	49	49,3	49,1	246	18,6	17,4	18,4	363	24,6	25,5	24,8	306	
Non amélioré	51	50,7	50,9	248	81,4	82,6	81,6	335	75,4	74,5	75,2	320	
TOTAL	100	100	100	247	100	100	100	340	100	100	100	317	

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018



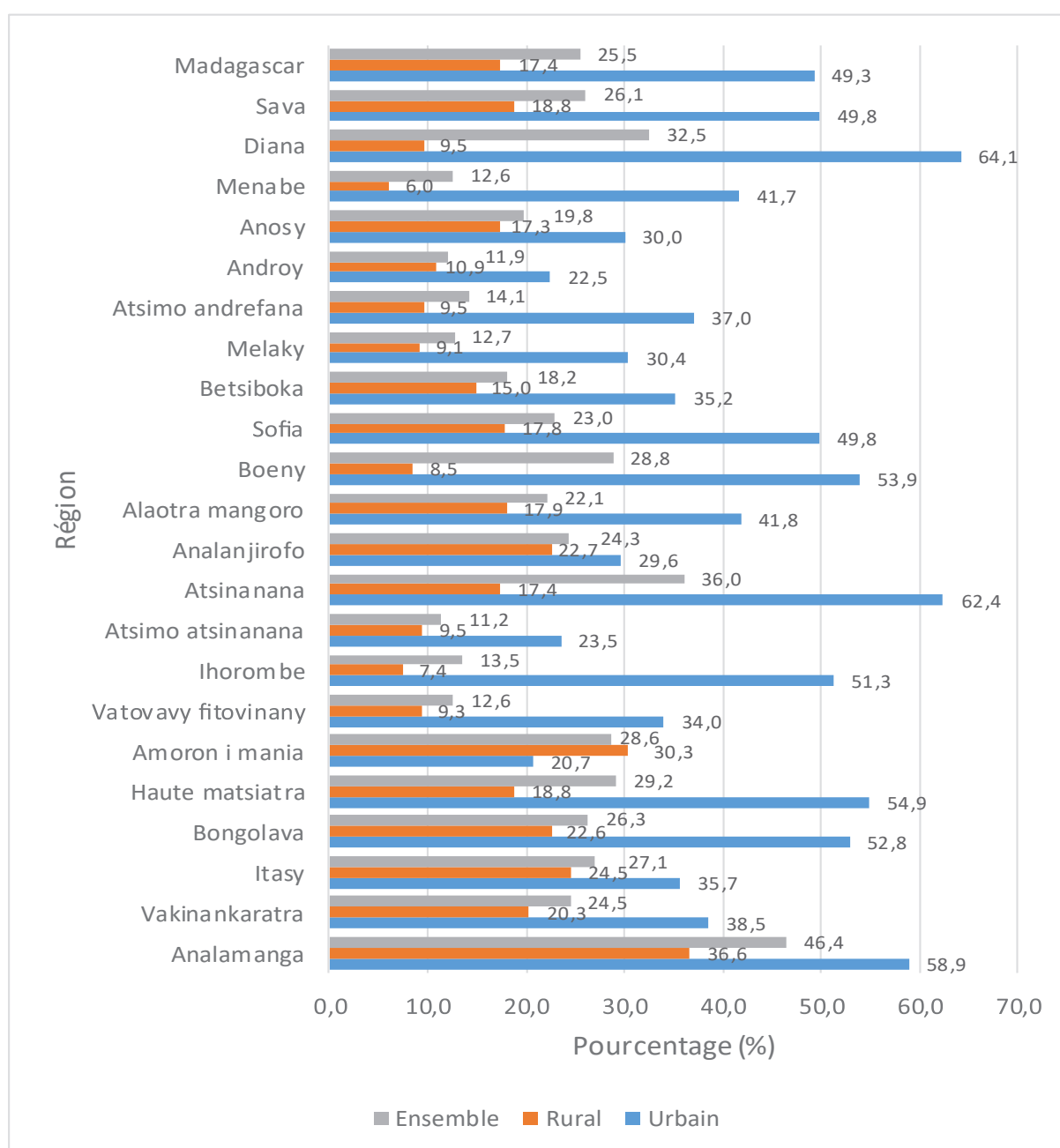
Accès au type d'aisance amélioré chez les ménages dirigés par les femmes

Le graphique 6.6 (cf. tableau A11 en annexe) présente la proportion de ménages dirigés par les femmes disposant de type d'aisance amélioré. Au niveau national, 25,5 % des ménages dirigés par les femmes ont accès à un type d'aisance amélioré, soit 49,3 % en milieu urbain et 17,4 % en milieu rural. La proportion la plus élevée se trouve dans les régions d'Analamanga (46,4 %) et d'Atsinanana (36,0 %). Par contre, les régions d'Atsimo Atsinanana (11,2 %) et d'Androy (11,9 %) enregistrent les proportions les plus faibles des ménages dirigés par les femmes

disposant de type d'aisance amélioré.

Selon le milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, la proportion la plus élevée (64,1 %) de ménages disposant de type d'aisance amélioré se trouve dans la région de Diana tandis que la région d'Amoron'i Mania enregistre la proportion la plus faible (20,7 %). En milieu rural, c'est toujours la région d'Analamanga qui enregistre la proportion la plus élevée (36,6 %) des ménages dirigés par les femmes disposant de type d'aisance amélioré et la région de Menabe (6,0 %) enregistre la proportion la plus faible.

Graphique 6.6. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes disposant de type d'aisance amélioré par milieu de résidence selon la région



Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

6.2.8. Statut d'occupation du logement

Lors de la collecte de données du RGPH 2018, une question a été posée pour savoir le statut d'occupation du logement par le ménage. Au niveau national, 76,2 % des femmes chefs de ménage (CM) sont des propriétaires contre 80,3 % des hommes chefs de ménage. Les locataires représentent 11,2 % des hommes CM et 15,1 % des femmes CM. Une proportion non négligeable d'entre elles (eux) occupe le logement à titre gracieux : 8,3 % chez les femmes CM contre 7,8 % chez les hommes CM.

Selon le milieu de résidence, on constate que la proportion de femmes CM locataires (40,0 %) est relativement plus élevée que celle des hommes CM (36,5 %) en milieu urbain. Contrairement en milieu rural, cette proportion est plutôt un peu plus élevée chez les hommes CM propriétaires (87,4 %) que chez les femmes CM (85,3 %).

Tableau 6.11. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du logement	Urbain				Rural				Ensemble			
	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM
	Masculin	Féminin	Ens.		Masculin	Féminin	Ens.		Masculin	Féminin	Ens.	
Propriétaire	51,0	49,3	50,5	256	87,4	85,3	87,0	349	80,3	76,2	79,3	333
A titre gracieux	11,0	10,0	10,7	271	7,0	7,7	7,1	308	7,8	8,3	7,9	297
Logement de fonction	1,5	0,7	1,2	549	0,6	0,4	0,6	477	0,8	0,5	0,7	502
Locataire	36,5	40,0	37,5	226	5,0	6,6	5,4	257	11,2	15,1	12,1	236
TOTAL	100,0	100,0	100,0	247	100,0	100,0	100,0	340	100,0	100,0	100,0	317

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

6.2.9. Possession des biens matériels

La possession des biens matériels fait partie des critères qui permettent de déterminer le niveau du bien-être du ménage. Pour chaque bien présenté dans le tableau 6.12, il a été demandé si le ménage en dispose.

Les résultats font ressortir que quel que soit le bien considéré, à l'exception de la machine à coudre, la proportion de ménages dirigés par les hommes qui dispose un bien quelconque est toujours plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes qui disposent le même bien. On note également que,

au niveau national, les biens les plus possédés par les ménages sont le poste radio 60,7 % (64,1 % chez les CM hommes et 50,0 % chez les CM femmes) et le téléphone portable 47,1 % (48,2 % chez les CM hommes et 43,9 % chez les CM femmes). On observe la même situation aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. L'examen du rapport de masculinité montre que quel que soit le bien considéré, il y a toujours plus de ménages dirigés par les hommes qui en disposent que ceux dirigés par les femmes.



Tableau 6.12. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par milieu de résidence selon les biens possédés

Biens possédés par les ménages	Urbain				Rural				Total			
	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM	SEXE DU CM			RM
	Masculin	Féminin	Ens		Masculin	Féminin	Ens		Masculin	Féminin	Ens	
Poste Radio	77,3	66,3	74,1	289	60,9	44,5	57,2	465	64,1	50,0	60,7	406
Poste téléviseur	60,4	50,9	57,7	293	12,9	8,5	11,9	513	22,2	19,2	21,5	366
Vidéo	53,0	42,5	50,0	308	13,2	8,1	12,1	556	21,1	16,8	20,0	397
Cuisinière	7,1	5,7	6,7	309	0,8	0,6	0,7	455	2,0	1,9	2,0	343
Réfrigérateur	14,3	10,8	13,3	329	1,5	1,0	1,4	498	4,0	3,5	3,9	365
Machine à laver	1,4	1,1	1,3	320	0,3	0,3	0,3	350	0,5	0,5	0,5	334
Machine à coudre	10,3	10,0	10,2	254	3,5	3,8	3,5	310	4,8	5,4	4,9	283
Ordinateur	16,4	11,3	14,9	360	1,9	1,2	1,7	540	4,7	3,7	4,5	403
Equipement internet	13,6	9,6	12,4	348	1,5	1,0	1,4	529	3,9	3,2	3,7	390
Voiture	6,6	2,7	5,4	609	1,1	0,4	0,9	859	2,2	1,0	1,9	690
Climatiseur	7,7	6,4	7,3	298	0,6	0,4	0,5	536	2,0	1,9	2,0	333
Moto/scooter	11,4	5,4	9,7	525	2,9	1,0	2,5	975	4,6	2,1	4,0	687
Téléphone fixe	2,7	1,9	2,5	353	1,6	1,1	1,5	498	1,8	1,3	1,7	444
Téléphone portable	77,2	73,3	76,1	260	41,0	34,0	39,4	411	48,2	43,9	47,1	347
Bicyclette	23,5	13,2	20,5	441	20,4	10,3	18,1	676	21,0	11,0	18,6	605

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018





CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les résultats du RGPH 2018 montrent que le statut socio-économique des femmes à Madagascar reste toujours inférieur à celui des hommes. En effet, le rapport de masculinité de la population active est de 123 %. Cela signifie que les hommes participent beaucoup plus à l'activité économique que les femmes. Le taux de chômage (3,9 %) reste encore assez élevé chez les femmes. On note également que la proportion de femmes au foyer parmi les femmes de 12 ans ou plus reste encore à un niveau relativement élevé (20,4 %). Par rapport à l'alphabétisation, on note qu'au niveau national, le taux d'alphabétisation est de l'ordre de 75,1 %. Les hommes sont plus alphabétisés que les femmes avec un rapport de masculinité de 99 %. Sur le plan démographique, les indicateurs y afférents semblent toutefois en faveur des femmes. L'espérance de vie à 12 ans est de 61,76 ans chez les femmes contre 58,63 ans chez les hommes. Mais on note que le ratio de mortalité maternelle reste encore à un niveau relativement élevé qui est estimé à 408 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Toujours au niveau des indicateurs démographiques, les résultats montrent que 24,4 % des femmes de 12 ans ou plus sont des migrantes et que les femmes migrent plus que les hommes avec un rapport de masculinité de 84 %. Enfin, en se référant aux cadres de vie des ménages, notamment la précarité des matériaux de construction des maisons (mur, toit, sol,...), les résultats montrent qu'on n'observe aucune différence considérable entre les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes. Néanmoins, on note que pour chaque bien, la proportion de ménages dirigés par les hommes qui disposent un bien quelconque est toujours supérieure à celle des ménages dirigés par les femmes.

Eu égard à ces résultats et vu le rôle prépondérant de la femme dans la dynamique de la population et le développement du pays, les recommandations suivantes sont formulées dans le but de contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique et démographique des femmes malagasy :

1 En matière d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle

- Il faudrait que le Gouvernement accorde une plus grande priorité aux programmes d'égalité d'accès à l'éducation des deux sexes car le pouvoir émancipateur de l'éducation permet de briser les stéréotypes ;
- Il faudrait soutenir les mesures spéciales prises aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural relatives à l'accès à l'éducation qui est un droit

fondamental, renforce la liberté individuelle des femmes et les aide à combattre les discriminations dont elles sont victimes ;

- Il faudrait fournir impérativement aux femmes des programmes d'éducation et d'alphabétisation des adultes souples, participatifs et appropriés pour qu'elles puissent améliorer leurs compétences, leur santé et leur bien-être ;
- Il faudrait appuyer les programmes d'éducation et de formation professionnelle à l'égard des femmes dans les associations féminines villageoises du milieu rural ;

2 En matière d'emploi et de participation à l'activité économique

- Il faudrait considérer les femmes comme étant créatrices de richesses et d'emplois ;
- Il faudrait promouvoir et améliorer la participation des femmes à l'activité économique ;
- Il faudrait renforcer le programme d'autonomisation économique et d'émancipation totale des femmes ;
- Il faudrait que le Gouvernement révise la politique entrepreneuriale afin de faciliter la création et le développement d'entreprises formelles par les femmes ;

3 En matière de partage de poste de décision et de responsabilité

- Afin de réduire le taux de chômage chez les femmes et les jeunes filles en adjonction avec la politique de l'éducation et de la formation professionnelle, il faudrait que l'Etat mette en œuvre une politique qui prévoit un projet sur 5 ans que 30 % des postes dans les ministères soient réservés aux femmes.

4 En matière de promotion de la santé de la femme

- Il faudrait identifier et analyser les principales causes de la mortalité maternelle encore à un niveau assez élevé tout en localisant les régions les plus touchées.
- Il faudrait : (i) renforcer les capacités d'accueil médical : infrastructures et matériels médicaux ; (ii) appuyer les programmes de recyclage ou de formation du personnel médical dans le domaine de la médecine spécialisée aux femmes (infirmier, médecin, ...) pour



qu'il puisse améliorer son intervention ; (iii) promouvoir le programme de sensibilisation axé sur la santé maternelle, l'éducation sexuelle, le détachement de toutes les barrières culturelles et tabous ;

- Il faudrait inclure les services de santé sexuelle dans les soins de santé de base, afin de garantir leur accessibilité sans discrimination et de réduire ainsi les mariages précoces ;

5 En matière de protection des droits de la femme

- Il faudrait remédier aux causes de la migration des femmes qui sont souvent rapportées aux raisons familiales, aux cataclysmes naturels

(inondation, famine, sécheresse) et continuer à combattre toutes formes de discrimination en faveur des femmes migrantes et celles femmes vivant en milieu rural ;

- Il faudrait : (i) prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'empêcher, de prévenir et d'éliminer toutes formes de violences liées au genre dans les sphères publiques et privées ; (ii) permettre aux femmes souffrant de handicap, aux filles, ou femmes âgées et à toutes celles en situation de vulnérabilité de ne pas être sujettes à de multiples et graves formes de discrimination.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bénédicte Gastineau et Andonirina Rakotonarivo, 2006, Migration des jeunes célibataires dans les Hautes Terres malgaches, Madagascar, 19 p.

Bradley Bélanger, Haut-commissariat du Canada en Afrique du Sud/EISA, 2013, Bilan de la participation des femmes au gouvernement et au parlement de 2002 à 2013, Afrique du Sud, 38 p.

Forum pour le Partenariat avec l'Afrique Unité de Soutien, 2007, Égalité des sexes et émancipation économique des femmes, Afrique.

Maholy Andrianaivo, 2011, Evolution du droit de la femme à Madagascar, Madagascar.

Mamy Rahelarijaona, 2013, Esucation à l'autonomie de la femme rurale à Madagascar, Madagascar, 39 p.

MPPSPF, 2003, Plan d'Action National Genre et Développement à Madagascar, Antananarivo, 76 p.

MPPSPF, 2018, Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre à Madagascar, Antananarivo, 77 p.

MPPSPF, 2000, Politique Nationale de Promotion de la Femme, Madagascar, 86 p.

NEPAD, 2007, Inégalité des Sexes et émancipation économique des femmes, Aperçu N°3, Afrique, 4 p.

PNUD, 2015, Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays entre le gouvernement de Madagascar et PNUD, Madagascar.

Présidence de Madagascar, 2015, Plan National de Développement 2015-2019, Antananarivo.

Présidence de la république, 1994, Loi 94-026 portant protection sociale.

Rosalie OUOBA, 2003, Analyse stratégique des enjeux liés au genre au Burkina Faso, Burkina Faso, 106 p.

TSELANY DEBORAH, 2015, L'effectivité des droits de la femme à Madagascar, 177 p.

UEA, 2009, Rapport sur les femmes en Afrique 2009, Addis Abeba Ethiopie.

Vivianne Moreau, 2003, Genre et Développement Economique, Canada.





ANNEXES

Tableau A1. Indice de ségrégation professionnelle par milieu de résidence selon l'âge (15-59 ans)

Groupe d'âges	Urbain	Rural	National
15-19 ans	5,6	3,1	3,3
20-24 ans	11,7	8,1	8,7
25-29 ans	18,4	11,7	13,1
30-34 ans	21,6	13	14,8
35-39 ans	23	13,3	15,4
40-44 ans	23,7	13,9	16
45-49 ans	23,5	13,7	15,8
50-54 ans	22,9	13,4	15,4
55-59 ans	21,2	12,9	14,7
Ensemble	16,3	9,3	10,8

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Tableau A2. Pourcentage de femmes en situation de chômage par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain		Rural		National	
	% de femme au chômage	Effectif total des femmes actives	% de femme au chômage	Effectif total des femmes actives	% de femme au chômage	Effectif total des femmes actives
15-19 ans	23,1	86 202	8,0	655 497	9,7	741 699
20-24 ans	18,6	124 332	4,8	650 398	7,0	774 730
25-29 ans	10,9	134 685	2,4	576 684	4,0	711 369
30-34 ans	5,4	111 669	1,1	454 323	2,0	565 992
35-39 ans	2,8	104 822	0,7	417 931	1,1	522 753
40-44 ans	1,9	87 017	0,5	346 437	0,8	433 454
45-49 ans	1,5	69 427	0,4	276 913	0,7	346 340
50-54 ans	1,1	53 223	0,4	220 207	0,5	273 430
55-59 ans	1,0	39 507	0,3	159 783	0,5	199 290
ENSEMBLE	8,7	810 884	2,9	3 758 173	3,9	4 569 057

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Tableau A3. Pourcentage de femmes inactives (15-59 ans) par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain		Rural		National	
	% de femme inactive	Effectif total des femmes en âge de travailler (15-59 ans)	% de femme inactive	Effectif total des femmes en âge de travailler (15-59 ans)	% de femme inactive	Effectif total des femmes en âge de travailler (15-59 ans)
15-19 ans	75,4	350 583	49,1	1 287 589	54,7	1 638 172
20-24 ans	55,5	279 613	32,6	964 400	37,7	1 244 013
25-29 ans	41,4	229 901	28,8	809 545	31,6	1 039 446
30-34 ans	36,6	175 998	26,8	621 010	29,0	797 008
35-39 ans	34,2	159 390	25,9	564 195	27,8	723 585
40-44 ans	33,3	130 483	24,6	459 574	26,5	590 057
45-49 ans	34,1	105 306	24,2	365 379	26,4	470 685
50-54 ans	37,1	84 666	24,2	290 665	27,1	375 331
55-59 ans	41,1	67 036	24,5	211 764	28,5	278 800
ENSEMBLE	48,8	1 582 976	32,6	5 574 121	36,2	7 157 097

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A4. Répartition (en %) des femmes migrantes internes durée de vie parmi les femmes migrantes internes par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain		Rural		Ensemble	
	% de femmes migrantes internes durée de vie	Effectif total des femmes migrantes internes	% de femmes migrantes internes durée de vie	Effectif total des femmes migrantes internes	% de femmes migrantes internes durée de vie	Effectif total des femmes migrantes internes
12-14 ans	48,0	73 400	41,0	116 115	43,7	189 515
15-19 ans	61,6	155 014	52,3	199 721	56,4	354 735
20-24 ans	70,9	136 304	64,3	168 011	67,3	304 315
25-29 ans	72,6	112 033	68,3	147 503	70,1	259 536
30-34 ans	74,1	85 419	70,5	118 850	72,0	204 269
35-39 ans	75,4	76 538	71,7	112 129	73,2	188 667
40-44 ans	76,7	62 335	73,3	95 902	74,7	158 237
45-49 ans	77,4	49 624	74,8	77 760	75,8	127 384
50-54 ans	79,2	40 617	76,8	61 597	77,8	102 214
55-59 ans	81,5	33 095	78,7	47 157	79,8	80 252
60-64 ans	83,6	27 080	80,3	37 179	81,7	64 259
65-69 ans	85,7	17 134	81,3	23 143	83,2	40 277
70-74 ans	86,5	9 560	83,2	13 070	84,6	22 630
75-79 ans	86,9	5 666	82,3	7 533	84,3	13 199
80 ans ou plus	85,9	6 009	79,6	9 022	82,1	15 031
ENSEMBLE	70,9	889 828	65,7	1 234 692	67,9	2 124 520

Source : MDG - INSTAT - RGP2018



Tableau A5. Pourcentage de femmes migrantes récentes parmi les femmes migrantes internes par milieu de résidence selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain		Rural		Total	
	% de femmes migrantes internes récentes	Effectif total des femmes migrantes internes	% de femmes migrantes internes récentes	Effectif total des femmes migrantes internes	% de femmes migrantes internes récentes	Effectif total des femmes migrantes internes
12-14 ans	6,2	73 400	3,7	116 115	4,7	189 515
15-19 ans	11,3	155 014	7,3	199 721	9,0	354 735
20-24 ans	8,1	136 304	6,5	168 011	7,2	304 315
25-29 ans	4,9	112 033	4,7	147 503	4,8	259 536
30-34 ans	3,4	85 419	3,2	118 850	3,3	204 269
35-39 ans	2,6	76 538	2,4	112 129	2,4	188 667
40-44 ans	2,1	62 335	2,0	95 902	2,0	158 237
45-49 ans	1,9	49 624	1,7	77 760	1,8	127 384
50-54 ans	1,8	40 617	1,7	61 597	1,8	102 214
55-59 ans	1,7	33 095	1,7	47 157	1,7	80 252
60-64 ans	2,0	27 080	1,7	37 179	1,8	64 259
65-69 ans	1,8	17 134	1,6	23 143	1,7	40 277
70-74 ans	1,8	9 560	1,8	13 070	1,8	22 630
75-79 ans	1,8	5 666	1,3	7 533	1,5	13 199
80 ans ou plus	2,2	6 009	2,1	9 022	2,2	15 031
TOTAL	5,4	889 828	4,0	1 234 692	4,6	2 124 520

Source : MDG - INSTAT - RGPH2018

Tableau A6. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par la durabilité des matériaux du toit par milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain						Rural						Ensemble									
	SEXE DU CM			Ensemble			SEXE DU CM			Ensemble			SEXE DU CM			Ensemble						
	Masculin	Féminin		Précaires	Non Précaires	RM	Masculin	Féminin		Précaires	Non Précaires	RM	Masculin	Féminin		Précaires	Non Précaires	RM				
		Précaires	Non Précaires					Précaires	Non Précaires					Précaires	Non Précaires				Précaires	Non Précaires		
Province																						
Antananarivo	6,4	93,6	5,3	94,7	6,1	93,9	403	54,5	45,5	51,9	48,1	54,1	45,9	514	41,8	58,2	36	64	40,7	59,3	508	
Fianarantsoa	29,3	70,7	27,1	72,9	28,6	71,4	236	80,7	19,3	79,7	20,3	80,5	19,5	353	74,5	25,5	70,3	29,7	73,5	26,5	345	
Toamasina	22,5	77,5	22,3	77,7	22,5	77,5	218	61,3	38,7	62,6	37,4	61,6	38,4	369	54	46	50,9	49,1	53,3	46,7	350	
Mahajanga	22,5	77,5	18,9	81,1	21,4	78,6	266	73,7	26,3	74,3	25,7	73,9	26,1	290	63,8	36,2	61	39	63	37	288	
Toliara	31,4	68,6	29,9	70,1	31	69	224	81,5	18,5	82,1	17,9	81,6	18,4	244	74,7	25,3	74,1	25,9	74,5	25,5	243	
Antsiranana	9,1	90,9	8,3	91,7	8,8	91,2	193	39,8	60,2	41,1	58,9	40,2	59,8	255	32,3	67,7	30,5	69,5	31,8	68,2	249	
Région																						
Analamanga	3,2	96,8	2,3	97,7	3	97	453	32,4	67,6	29,8	70,2	31,9	68,1	479	21,4	78,6	17,7	82,3	20,7	79,3	477	
Vakinankaratra	6,6	93,4	7,1	92,9	6,7	93,3	322	69,9	30,1	71,1	28,9	70,1	29,9	512	59,6	40,4	56,6	43,4	59,1	40,9	507	
Itasy	33,6	66,4	30,5	69,5	33	67	417	71,4	28,6	73,1	26,9	71,7	28,3	525	64,9	35,1	63,4	36,6	64,7	35,3	513	
Bongolava	10,9	89,1	9,7	90,3	10,6	89,4	326	76,4	23,6	75,7	24,3	76,3	23,7	570	72	28	67,5	32,5	71,3	28,7	566	
Haute Matsiatra	13,4	86,6	11,4	88,6	12,8	87,2	259	74,4	25,6	72,7	27,3	74,1	25,9	407	63,4	36,6	55,1	44,9	61,5	38,5	399	
Amoron'i Mania	33,6	66,4	22,5	77,5	30,5	69,5	378	71	29	65,7	34,3	69,7	30,3	341	65,6	34,4	58,3	41,7	63,8	36,2	344	
Vatovavy Fitovinany	57,6	42,4	57,5	42,5	57,5	42,5	221	87,5	12,5	88,1	11,9	87,6	12,4	335	84,7	15,3	84	16	84,6	15,4	324	
Ihorombe	13,7	86,3	13,9	86,1	13,8	86,2	221	87,4	12,6	85,2	14,8	86,9	13,1	396	81	19	75,3	24,7	79,8	20,2	391	
Atsimo Atsinanana	34,8	65,2	38	62	36	64	154	83,4	16,6	84,3	15,7	83,6	16,4	320	80	20	78,4	21,6	79,6	20,4	310	
Atsinanana	18,4	81,6	18,8	81,2	18,6	81,4	188	78,5	21,5	79,5	20,5	78,7	21,3	383	62,9	37,1	54,4	45,6	60,8	39,2	355	
Analanjirifo	29,6	70,4	29,5	70,5	29,6	70,4	203	44,2	55,8	48,4	51,6	45,2	54,8	306	42	58	44	56	42,5	57,5	290	
Alaotra Mangoro	23,7	76,3	22,4	77,6	23,4	76,6	343	60,9	39,1	61,6	38,4	61	39	413	55,6	44,4	54,7	45,3	55,4	44,6	408	
Boeny	19,8	80,2	16,1	83,9	18,8	81,2	312	83,2	16,8	82,8	17,2	83,1	16,9	354	60	40	53	47	58,3	41,7	348	
Sofia	19	81	17,4	82,6	18,4	81,6	189	64	36	69,1	30,9	65,4	34,6	229	58,6	41,4	60,8	39,2	59,3	40,7	227	



Unité administrative	Urbain						Rural						Ensemble								
	SEXE DU CM			Ensemble			SEXE DU CM			Ensemble			SEXE DU CM			Ensemble					
	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM			
	Précaires	Non Précaires		Précaires	Non Précaires		Précaires	Non Précaires		Précaires	Non Précaires		Précaires	Non Précaires		Précaires	Non Précaires				
Betsiboka	38,3	61,7	30,1	69,9	36,3	63,7	400	79,9	20,1	77,5	22,5	79,5	20,5	414	74,6	25,4	70,1	29,9	73,7	26,3	413
Melaky	47,1	52,9	43	57	45,7	54,3	214	91,9	8,1	87,2	12,8	90,8	9,2	353	87,2	12,8	79,8	20,2	85,4	14,6	340
Atsimo Andrefana	34,1	65,9	30,8	69,2	33	67	246	84,2	15,8	85,1	14,9	84,4	15,6	277	77,3	22,7	76	24	77	23	275
Androy	38,4	61,6	39,5	60,5	38,8	61,2	173	82,7	17,3	83,6	16,4	83	17	160	78,3	21,7	79,6	20,4	78,8	21,2	161
Anosy	21,5	78,5	22,6	77,4	21,9	78,1	176	77,3	22,7	77,7	22,3	77,4	22,6	256	68,9	31,1	66,9	33,1	68,3	31,7	251
Menabe	31,7	68,3	29,4	70,6	31	69	284	77,8	22,2	76,4	23,6	77,5	22,5	323	70,5	29,5	67,8	32,2	69,8	30,2	320
Diana	8,3	91,7	7,6	92,4	8	92	185	53,9	46,1	51,4	48,6	53,2	46,8	264	39	61	32,9	67,1	37,1	62,9	256
Sava	10,2	89,8	9,6	90,4	10	90	203	30,8	69,2	34	66	31,6	68,4	245	27,1	72,9	28,2	71,8	27,4	72,6	242
MADAGASCAR	16,2	83,8	16,3	83,7	16,2	83,8	246	66,2	33,8	67,6	32,4	66,5	33,5	333	56,4	43,6	54,6	45,4	56	44	327

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

Tableau A7. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par nature du sol et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité Administrative	Urbain						Rural						Ensemble									
	SEXE DU CM			Ensemble			SEXE DU CM			Ensemble			SEXE DU CM			Ensemble						
	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM				
	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires		Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires		Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires						
Province																						
Antananarivo	22,4	77,6	23,5	76,5	22,6	77,4	32,3	56,4	43,6	55,7	44,3	56,3	43,7	49,5	47,4	52,6	44,7	55,3	46,9	53,1	46,4	
Fianarantsoa	42,7	57,3	42,4	57,6	42,6	57,4	21,9	91,5	8,5	90,4	9,6	91,2	8,8	35,3	85,6	14,4	81,7	18,3	84,7	15,3	34,0	
Toamasina	34,4	65,6	37,8	62,2	35,5	64,5	19,6	73,7	26,3	76	24	74,2	25,8	36,6	66,3	33,7	65	35	66	34	33,7	
Mahajanga	23,5	76,5	21,4	78,6	22,8	77,2	24,6	78,1	21,9	79,1	20,9	78,3	21,7	28,8	67,5	32,5	65,2	34,8	66,9	33,1	28,5	
Toliara	45	55	46	54	45,3	54,7	20,8	85,3	14,7	87,1	12,9	85,8	14,2	24,1	79,8	20,2	80,8	19,2	80,1	19,9	23,8	
Antsiranana	24,5	75,5	24,3	75,7	24,4	75,6	17,7	69,6	30,4	70,6	29,4	69,8	30,2	25,9	58,5	41,5	55,6	44,4	57,6	42,4	24,7	
Région																						
Analamanga	19,6	80,4	21,2	78,8	20	80	31,1	34,7	65,3	34,8	65,2	34,7	65,3	44,0	29	71	28,8	71,2	29	71	39,8	
Vakinankaratra	26	74	27,7	72,3	26,4	73,6	32,4	71,5	28,5	74,6	25,4	72	28	50,0	64,1	35,9	63,9	36,1	64,1	35,9	48,3	
Itasy	42,5	57,5	40,8	59,2	42,1	57,9	39,3	74,4	25,6	76,2	23,8	74,7	25,3	52,4	68,9	31,1	68,1	31,9	68,7	31,3	50,6	
Bongolava	13	87	14,6	85,4	13,4	86,6	25,9	76,1	23,9	76,1	23,9	76,1	23,9	56,5	71,8	28,2	68,4	31,6	71,3	28,7	55,7	
Haute Matsiatra	26,3	73,7	25,7	74,3	26,1	73,9	22,3	91,2	8,8	89,4	10,6	90,8	9,2	40,6	79,4	20,6	71,1	28,9	77,5	22,5	38,7	
Amoron'i Mania	45,1	54,9	36,6	63,4	42,7	57,3	31,1	81	19	77,6	22,4	80,2	19,8	33,0	75,9	24,1	70,5	29,5	74,5	25,5	32,8	
Vatovavy Fitoivanany	69,6	30,4	68,9	31,1	69,4	30,6	22,3	95,6	4,4	96	4	95,7	4,3	33,5	93,2	6,8	92,4	7,6	93	7	32,4	
Ihorombe	13,5	86,5	14,4	85,6	13,8	86,2	21,1	86,8	13,2	85,1	14,9	86,5	13,5	39,4	80,5	19,5	75,3	24,7	79,3	20,7	38,9	
Atsimo Atsinanana	64,8	35,2	70,4	29,6	66,9	33,1	15,5	96,2	3,8	95,5	4,5	96,1	3,9	32,6	94	6	92,4	7,6	93,6	6,4	30,9	
Atsinanana	32,8	67,2	34,1	65,9	33,3	66,7	18,5	89,8	10,2	89,3	10,7	89,7	10,3	39,0	75,1	24,9	66,5	33,5	72,9	27,1	34,7	
Analanjiroro	49,2	50,8	54	46	50,8	49,2	18,5	75,2	24,8	77,8	22,2	75,8	24,2	32,4	71,2	28,8	72,3	27,7	71,5	28,5	30,0	
Alaotra Mangoro	21,5	78,5	22,7	77,3	21,8	78,2	30,8	55,7	44,3	59,1	40,9	56,4	43,6	39,4	50,9	49,1	52,7	47,3	51,2	48,8	38,8	
Boeny	16,7	83,3	14,2	85,8	16	84	29,8	76,8	23,2	76,7	23,3	76,8	23,2	35,3	54,8	45,2	48,8	51,2	53,3	46,7	34,6	
Sofia	31,4	68,6	28,8	71,2	30,5	69,5	18,9	77,5	22,5	80	20	78,2	21,8	24,0	72	28	71,8	28,2	72	28	23,6	



Unité Administrative	Urbain						Rural						Ensemble											
	SEXE DU CM			Ensemble			SEXE DU CM			Ensemble			Masculin			Féminin			Ensemble					
	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM
	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires
Betsiboka	37,8	62,2	31,4	68,6	36,2	63,8	37,9	73,5	26,5	72	28	73,2	26,8	41,0	69	31	65,6	34,4	68,3	31,7	408			
Melaky	33,9	66,1	28,2	71,8	32	68	235	90,2	9,8	85,4	14,6	89,1	10,9	353	84,3	15,7	75,9	24,1	82,2	17,8	346			
Atsimo Andrefana	42,4	57,6	39,5	60,5	41,5	58,5	238	82,9	17,1	84,6	15,4	83,4	16,6	274	77,4	22,6	77,1	22,9	77,3	22,7	271			
Androy	58,7	41,3	58,3	41,7	58,6	41,4	180	91,7	8,3	92,5	7,5	92	8	161	88,5	11,5	89,4	10,6	88,8	11,2	162			
Anosy	51,6	48,4	58,1	41,9	53,9	46,1	165	90,7	9,3	90,6	9,4	90,7	9,3	258	84,9	15,1	84,2	15,8	84,7	15,3	246			
Menabe	34,6	65,4	32,8	67,2	34,1	65,9	279	77,8	22,2	77,7	22,3	77,7	22,3	318	70,9	29,1	69,4	30,6	70,6	29,4	314			
Diana	14,4	85,6	13,5	86,5	14	86	179	61,3	38,7	58,9	41,1	60,6	39,4	262	45,9	54,1	39,7	60,3	44	56	250			
Sava	38,9	61,1	42,1	57,9	40	60	177	74,9	25,1	78,8	21,2	75,9	24,1	257	68,5	31,5	70,1	29,9	68,9	31,1	246			
MADAGASCAR	29,2	70,8	31	69	29,7	70,3	233	74,5	25,5	77,2	22,8	75,1	24,9	328	65,5	34,5	65,5	34,5	65,5	34,5	317			

Source : MDG - INSTAT - RGP42018

Tableau A8. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par nature du mur et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité Administrative	Urbain						Rural						Ensemble									
	SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM						
	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin				
	Précaires	Non Précaires	RM	Précaires	Non Précaires	RM	Précaires	Non Précaires	RM	Précaires	Non Précaires	RM	Précaires	Non Précaires	RM	Précaires	Non Précaires	RM				
Province																						
Antananarivo	18,2	81,8	17,1	82,9	179	82,1	360	58,5	41,5	58,1	41,9	58,5	41,5	493	47,9	52,1	44,1	55,9	47,2	52,8	475	
Fianarantsoa	51,8	48,2	51,7	48,3	51,8	48,2	218	91,5	8,5	90,8	9,2	91,3	8,7	351	86,7	13,3	83,7	16,3	86	14	336	
Toamasina	70,4	29,6	75,4	24,6	72	28	201	88,3	11,7	89,2	10,8	88,5	11,5	373	84,9	15,1	85,2	14,8	85	15	329	
Mahajanga	31,5	68,5	30,8	69,2	31,3	68,7	229	84	16	84,9	15,1	84,2	15,8	289	73,8	26,2	71,9	28,1	73,3	26,7	283	
Toliara	64	36	64,6	35,4	64,2	35,8	211	90,8	9,2	91,5	8,5	91	9	244	87,1	12,9	87,4	12,6	87,2	12,8	240	
Antsiranana	43	57	42,6	57,4	42,8	57,2	178	78,8	21,2	78,6	21,4	78,7	21,3	264	70	30	66,9	33,1	69,1	30,9	246	
Région																						
Analamanga	14,4	85,6	13,6	86,4	14,2	85,8	355	44,5	55,5	43,5	56,5	44,3	55,7	451	33,2	66,8	30,3	69,7	32,6	67,4	432	
Vakinankaratra	20,8	79,2	21,9	78,1	21,1	78,9	329	62,9	37,1	66,3	33,7	63,5	36,5	494	56,1	43,9	56,2	43,8	56,1	43,9	480	
Itasy	47,5	52,5	43	57	46,6	53,4	418	78	22	79,6	20,4	78,2	21,8	526	72,7	27,3	71,3	28,7	72,5	27,5	511	
Bongolava	16,1	83,9	15	85	15,8	84,2	310	76,5	23,5	77,3	22,7	76,6	23,4	559	72,4	27,6	69,5	30,5	71,9	28,1	552	
Haute Matsiatra	29,5	70,5	28,3	71,7	29,1	70,9	227	87,4	12,6	86,6	13,4	87,2	12,8	401	76,9	23,1	69,8	30,2	75,3	24,7	381	
Aoron'i Mania	48,2	51,8	37,2	62,8	45,1	54,9	327	81,3	18,7	76,8	23,2	80,2	19,8	335	76,6	23,4	70	30	74,9	25,1	334	
Vatovavy Fitovinany	89,1	10,9	90,9	9,1	89,7	10,3	216	97,3	2,7	97,7	2,3	97,4	2,6	335	96,6	3,4	96,8	3,2	96,6	3,4	320	
Ihorombe	18,2	81,8	18,6	81,4	18,3	81,7	221	90,8	9,2	89,7	10,3	90,6	9,4	391	84,5	15,5	79,7	20,3	83,5	16,5	385	
Atsimo Atsinanana	89,3	10,7	92,8	7,2	90,6	9,4	162	96,5	3,5	96,8	3,2	96,6	3,4	322	96	4	96,3	3,7	96,1	3,9	303	
Atsinanana	75,3	24,7	77,7	22,3	76,1	23,9	186	97	3	97	3	97	3	388	91,4	8,6	89	11	90,8	9,2	315	
Analanjirifo	86,6	13,4	88,5	11,5	87,2	12,8	198	93,7	6,3	94	6	93,7	6,3	333	92,6	7,4	92,7	7,3	92,6	7,4	304	
Alaotra Mangoro	42	58	43,9	56,1	42,4	57,6	311	73,8	26,2	74,5	25,5	74	26	414	69,3	30,7	69,1	30,9	69,3	30,7	403	
Boeny	22,7	77,3	18,9	81,1	21,6	78,4	304	89	11	89	11	89	11	352	64,7	35,3	57,7	42,3	63	37	345	
Sofia	39,7	60,3	40,4	59,6	40	60	170	79,8	20,2	83,3	16,7	80,8	19,2	237	75	25	76,4	23,6	75,4	24,6	231	
Betsiboka	42,7	57,3	36	64	41,1	58,9	373	83	17	79,7	20,3	82,3	17,7	418	77,8	22,2	72,8	27,2	76,8	23,2	414	
Melaky	67,8	32,2	70	30	68,5	31,5	189	94,7	5,3	91,9	8,1	94	6	344	91,8	8,2	88,3	11,7	91	9	324	



Unité Administrative	Urbain						Rural						Ensemble												
	SEXE DU CM			Ensemble			SEXE DU CM			Ensemble			Masculin			Féminin			Ensemble						
	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	Masculin		Féminin	Précaires	Non Précaires	RM	
	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires	Non Précaires	Précaires
Atsimo Andrefana	46,3	53,7	44,1	55,9	45,6	54,4	233	88	12	88,8	11,2	88,2	11,8	82,3	17,7	81,4	18,6	277	82,3	17,7	81,4	18,6	82	18	273
Androy	77,5	22,5	77,7	22,3	77,6	22,4	178	92,5	7,5	93	7	92,7	7,3	91,1	8,9	91,7	8,3	161	91,1	8,9	91,7	8,3	91,3	8,7	163
Anosy	78,5	21,5	82,7	17,3	79,9	20,1	176	94,2	5,8	94,4	5,6	94,3	5,7	91,9	8,1	92,1	7,9	257	91,9	8,1	92,1	7,9	91,9	8,1	243
Menabe	78,2	21,8	78	22	78,2	21,8	265	92,1	7,9	92	8	92,1	7,9	89,9	10,1	89,4	10,6	318	89,9	10,1	89,4	10,6	89,8	10,2	310
Diana	28,3	71,7	28,8	71,2	28,5	71,5	164	72,1	27,9	72,3	27,7	72,1	27,9	57,7	42,3	53,9	46,1	251	57,7	42,3	53,9	46,1	56,5	43,5	231
Sava	64,1	35,9	65,3	34,7	64,5	35,5	188	83,1	16,9	82,9	17,1	83,1	16,9	79,7	20,3	78,8	21,2	271	79,7	20,3	78,8	21,2	79,5	20,5	255
MADAGASCAR	39,1	60,9	43,3	56,7	40,3	59,7	223	79,8	20,2	82,3	17,7	80,4	19,6	71,8	28,2	72,5	27,5	330	71,8	28,2	72,5	27,5	71,9	28,1	314

Source : MDG - INSTAT - RGP42018

Tableau A9. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par source principale d'approvisionnement en eau et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain						Rural						Ensemble								
	SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM					
	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin	Masculin		Féminin			
	Desserte en eau potable		Desserte en eau potable	Desserte en eau potable		Desserte en eau potable	Desserte en eau potable		Desserte en eau potable	Desserte en eau potable		Desserte en eau potable	Desserte en eau potable		Desserte en eau potable	Desserte en eau potable		Desserte en eau potable			
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON		
RM		RM		RM		RM		RM		RM		RM		RM		RM		RM			
Province																					
Antananarivo	80,8	19,2	83,6	16,4	81,4	18,6	328	30,3	69,7	33,8	66,2	30,9	69,1	43,8	56,4	50,8	49,2	44,9	55,1	376	
Fianarantsoa	49,8	50,2	53,4	46,6	50,9	49,1	203	10,4	89,6	15,1	84,9	11,4	88,6	23,9	15,1	84,9	22	16,8	83,2	223	
Toamasina	61,1	38,9	64,8	35,2	62,3	37,7	203	17,7	82,3	23,5	76,5	18,9	81,1	28,3	25,9	74,1	35,5	64,5	28,1	71,9	241
Mahajanga	60,6	39,4	60,8	39,2	60,7	39,3	223	9,8	90,2	11,6	88,4	10,2	89,8	24,6	19,7	80,3	23,4	76,6	20,7	79,3	232
Toliara	63	37	60,8	39,2	62,3	37,7	220	21,4	78,6	22,9	77,1	21,8	78,2	22,8	27,1	72,9	28,8	71,2	27,6	72,4	226
Antsiranana	46,3	53,7	45,4	54,6	46	54	181	16,3	83,7	17,5	82,5	16,6	83,4	24,5	23,6	76,4	26,5	73,5	24,5	75,5	209
Région																					
Analamanga	90,8	9,2	92	8	91	9	331	41	59	43,7	56,3	41,5	58,5	41,4	59,6	40,4	65	35	61	39	362
Vakinankaratra	55	45	58,7	41,3	55,8	44,2	323	15,8	84,2	17,5	82,5	16,1	83,9	47,2	22,2	77,8	27	73	23	77	398
Itasy	41,3	58,7	50,1	49,9	43,2	56,8	312	35	65	38,3	61,7	35,5	64,5	49,0	36,1	63,9	41	59	37	63	440
Bongolava	94,5	5,5	96,3	3,7	94,9	5,1	284	23,5	76,5	28,4	71,6	24,2	75,8	46,7	28,3	71,7	37	63	30	70	408
Haute Matsiatra	60,4	39,6	62,6	37,4	61,1	38,9	211	12,7	87,3	17,4	82,6	13,7	86,3	29,1	21,4	78,6	30	70	23	77	244
Amoron'i Mania	43,5	56,5	53,2	46,8	46,3	53,7	206	13,7	86,3	17,1	82,9	14,5	85,5	25,2	17,9	82,1	23	77	19	81	234
Vatovavy Fitovinany	34,5	65,5	40,3	59,7	36,4	63,6	189	9,7	90,3	16,6	83,4	11,3	88,7	19,6	12	88	20	80	14	86	194
Ihorombe	62,8	37,2	67,1	32,9	64,1	35,9	211	11,6	88,4	15,1	84,9	12,3	87,7	29,5	16	84	22	78	17	83	260
Atsimo Atsinanana	42,8	57,2	40	60	41,7	58,3	179	5	95	8,7	91,3	5,9	94,1	18,6	7,7	92,3	13	87	9	91	184
Atsinanana	87,5	12,5	89,8	10,2	88,3	11,7	187	12	88	16,7	83,3	12,9	87,1	27,8	31,6	68,4	47	53	35	65	206
Analanjirifo	25,8	74,2	22,4	77,6	24,7	75,3	234	29,8	70,2	36,3	63,7	31,3	68,7	27,4	29,2	70,8	33	67	30	70	268
Alaotra Mangoro	42,7	57,3	48,2	51,8	44	56	288	11,4	88,6	15	85	12,1	87,9	31,8	15,8	84,2	21	79	17	83	306
Boeny	77,1	22,9	82,3	17,7	78,6	21,4	237	10,7	89,3	13,3	86,7	11,3	88,7	28,4	35,1	64,9	44	56	37	63	245
Sofia	29,4	70,6	31,2	68,8	30,1	69,9	163	8,4	91,6	10,2	89,8	8,9	91,1	20,4	10,9	89,1	14	86	12	88	189



Unité administrative	Urbain						Rural						Ensemble									
	SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM			SEXE DU CM			Masculin			Féminin			Ensemble			
	Masculin		Féminin		Desserte en eau potable		Masculin		Féminin		Desserte en eau potable		Masculin		Féminin		Desserte en eau potable		Desserte en eau potable		RM	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Betsiboka	61,4	38,6	72,7	27,3	64,1	35,9	266	16,4	83,6	19,9	80,1	17,1	82,9	331	22,1	77,9	28	72	23	77	305	
Melaky	45,8	54,2	46,7	53,3	46,1	53,9	191	5,6	94,4	8,2	91,8	6,2	93,8	227	9,8	90,2	15	85	11	89	208	
Atsimo Andrefana	72,4	27,6	75,3	24,7	73,3	26,7	213	23,6	76,4	26,1	73,9	24,3	75,7	252	30,3	69,7	34	66	31	69	238	
Androy	17,6	82,4	15,6	84,4	16,9	83,1	198	25,2	74,8	23,7	76,3	24,6	75,4	170	24,4	75,6	23	77	24	76	171	
Anosy	67	33	57,6	42,4	63,7	36,3	216	15,4	84,6	17,7	82,3	16,1	83,9	223	23,2	76,8	26	74	24	76	220	
Menabe	67,2	32,8	71,2	28,8	68,3	31,7	248	18,1	81,9	19,3	80,7	18,4	81,6	298	25,8	74,2	29	71	27	73	275	
Diana	53,2	46,8	50,9	49,1	52,4	47,6	176	16,9	83,1	18,1	81,9	17,3	82,7	236	28,8	71,2	32	68	30	70	196	
Sava	36,4	63,6	36,5	63,5	36,4	63,6	191	15,9	84,1	17,1	82,9	16,2	83,8	252	19,6	80,4	22	78	20	80	227	
MADAGASCAR	66,4	33,6	65,1	34,9	66	34	252	19,3	80,7	21,5	78,5	19,8	80,2	305	28,6	71,4	32	68	30	70	279	

Source : MDG - INSTAT - RGP42018

Tableau A10. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par la principale source d'éclairage et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain												Rural												Ensemble					
	SEXE DU CM						SEXE DU CM						SEXE DU CM						SEXE DU CM											
	Masculin			Féminin			Ensemble			Masculin			Féminin			Ensemble			Masculin			Féminin			Ensemble					
	Desserte en électricité		RM	Desserte en électricité		RM	Desserte en électricité		RM	Desserte en électricité		RM	Desserte en électricité		RM	Desserte en électricité		RM	Desserte en électricité		RM	Desserte en électricité		RM	Desserte en électricité		RM			
OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON					
Province																														
Antananarivo	81,2	18,8		78,9	21,1	80,7	19,3	348	37,9	62,1	35,4	64,6	37,5	62,5	524	49,4	50,6	50,2	49,8	49,5	50,5	430								
Fianarantsoa	60,0	40,0		58,3	41,7	59,5	40,5	224	14,4	85,6	11,2	88,8	13,7	86,3	447	19,9	80,1	19,7	80,3	19,8	80,2	328								
Toamasina	73,3	26,7		70,8	29,2	72,5	27,5	223	43,1	56,9	33,5	66,5	41,1	58,9	486	48,9	51,1	44,3	55,7	47,8	52,2	364								
Mahajanga	68,3	31,7		66,3	33,7	67,7	32,3	231	32,3	67,7	26,4	73,6	30,8	69,2	357	39,3	60,7	36,0	64,0	38,4	61,6	301								
Toilara	52,8	47,2		49,2	50,8	51,6	48,4	228	12,3	87,7	9,5	90,5	11,4	88,6	318	17,8	82,2	15,6	84,4	17,1	82,9	274								
Antsiranana	76,4	23,6		71,9	28,1	74,8	25,2	188	53,3	46,7	41,4	58,6	50,0	50,0	338	58,9	41,1	51,3	48,7	56,6	43,4	270								
Région																														
Analamanga	87,8	12,2		85,1	14,9	87,2	12,8	346	61,7	38,3	56,7	43,3	60,8	39,2	479	71,5	28,5	69,3	30,7	71,0	29,0	407								
Vakinankaratra	69,6	30,4		66,7	33,3	69,0	31	360	14,4	85,6	11,6	88,4	13,9	86,1	650	23,4	76,6	24,1	75,9	23,5	76,5	468								
Itasy	46,0	54,0		45,8	54,2	46,0	54	380	19,5	80,5	16,4	83,6	19,0	81,0	639	24,1	75,9	23,1	76,9	23,9	76,1	522								
Bongolava	79,1	20,9		72,1	27,9	77,3	22,7	318	34,4	65,6	26,4	73,6	33,2	66,8	737	37,4	62,6	32,1	67,9	36,6	63,4	620								
Haute Matsiatra	72,9	27,1		72,8	27,2	72,9	27,1	219	7,9	92,1	8,1	91,9	8,0	92,0	390	19,7	80,3	26,7	73,3	21,3	78,7	256								
Amoron'i Mania	46,0	54,0		51,8	48,2	47,7	52,3	224	16,7	83,3	13,4	86,6	15,9	84,1	393	20,9	79,1	20,0	80,0	20,7	79,3	318								
Vatovavy Fitovinany	52,6	47,4		48,3	51,7	51,3	48,7	240	25,6	74,4	17,3	82,7	23,7	76,3	497	28,0	72,0	21,4	78,6	26,5	73,5	420								
Ihorombe	66,3	33,7		62,0	38,0	64,9	35,1	241	6,1	93,9	6,1	93,9	6,1	93,9	381	11,3	88,7	13,9	86,1	11,9	88,1	294								
Atsimo Atsinanana	45,2	54,8		35,6	64,4	41,6	58,4	213	7,8	92,2	5,7	94,3	7,3	92,7	442	10,4	89,6	9,5	90,5	10,2	89,8	332								
Atsinanana	79,9	20,1		78,0	22,0	79,2	20,8	197	35,4	64,6	24,9	75,1	33,3	66,7	551	46,9	53,1	46,9	53,1	46,9	53,1	307								
Analanjiroro	70,6	29,4		62,2	37,8	67,9	32,1	230	64,8	35,2	51,2	48,8	61,7	38,3	424	65,7	34,3	53,8	46,2	62,8	37,2	372								
Alaotra Mangoro	62,1	37,9		59,8	40,2	61,6	38,4	338	29,2	70,8	20,6	79,4	27,6	72,4	593	33,9	66,1	27,5	72,5	32,6	67,4	496								
Boeny	73,9	26,1		74,9	25,1	74,2	25,8	250	18,0	82,0	14,0	86,0	17,1	82,9	453	38,5	61,5	41,2	58,8	39,2	60,8	288								
Sofia	63,8	36,2		59,3	40,7	62,2	37,8	186	46,6	53,4	34,5	65,5	43,1	56,9	335	48,7	51,3	38,5	61,5	45,6	54,4	298								



Unité administrative	Urbain										Rural										Ensemble													
	SEXE DU CM					SEXE DU CM					SEXE DU CM					SEXE DU CM					SEXE DU CM		SEXE DU CM		SEXE DU CM									
	Masculin		Féminin		Ensemble	Masculin		Féminin		Ensemble	Masculin		Féminin		Ensemble	Masculin		Féminin		Ensemble	Masculin		Féminin		Ensemble	Ensemble								
	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	RM	Desserte en électricité	RM						
OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON							
Betsiboka	52,7	47,3	50,1	49,9	52,1	47,9	331	479	52,1	47,9	80,3	15,7	84,3	18,9	81,1	503	503	81,1	18,9	81,1	503	503	81,1	18,9	81,1	503	503	23,9	76,1	21,1	78,9	23,4	76,6	439
Melaky	53,9	46,1	50,8	49,2	52,8	47,2	207	472	52,8	47,2	88,7	11,4	88,6	11,3	88,7	330	330	88,7	11,3	88,7	330	330	88,7	11,3	88,7	330	330	15,8	84,2	18,0	82,0	16,3	83,7	272
Atsimo Andrefana	53,6	46,4	55,0	45,0	54,0	46	216	46	54,0	46	89,1	9,8	90,2	10,6	89,4	311	311	89,4	10,6	89,4	311	311	89,4	10,6	89,4	311	311	16,8	83,2	17,3	82,7	16,9	83,1	261
Androy	29,2	70,8	28,1	71,9	28,8	71,2	182	182	28,8	71,2	97,3	2,5	97,5	2,6	97,4	172	172	97,4	2,6	97,4	172	172	97,4	2,6	97,4	172	172	5,3	94,7	4,8	95,2	5,1	94,9	178
Anosy	53,0	47,0	42,9	57,1	49,5	50,5	230	230	49,5	50,5	97,0	2,4	97,6	2,8	97,2	316	316	97,2	2,8	97,2	316	316	97,2	2,8	97,2	316	316	10,5	89,5	10,4	89,6	10,5	89,5	246
Menabe	65,8	34,2	64,1	35,9	65,3	34,7	270	270	65,3	34,7	63,7	33,2	66,8	35,6	64,4	347	347	64,4	35,6	64,4	347	347	64,4	35,6	64,4	347	347	41,0	59,0	38,8	61,2	40,5	59,5	324
Diana	75,8	24,2	72,6	27,4	74,6	25,4	176	176	74,6	25,4	61,9	31,0	69,0	36,1	63,9	309	309	63,9	36,1	63,9	309	309	63,9	36,1	63,9	309	309	50,4	49,6	48,5	51,5	49,8	50,2	225
Sava	77,3	22,7	70,9	29,1	75,1	24,9	208	208	75,1	24,9	37,0	48,5	51,5	59,1	40,9	351	351	40,9	59,1	40,9	351	351	40,9	59,1	40,9	351	351	65,5	34,5	53,8	46,2	62,2	37,8	307
MADAGASCAR	72,7	27,3	68,7	31,3	71,5	28,5	262	262	71,5	28,5	69,3	24,1	75,9	29,2	70,8	432	432	70,8	29,2	70,8	432	432	70,8	29,2	70,8	432	39,0	61,0	35,4	64,6	38,1	61,9	349	

Source : MDG - INSTAT - RCPH2018

Tableau A11. Répartition (en %) des ménages dirigés par les femmes et les hommes par type d'aisance et milieu de résidence selon l'unité administrative

Unité administrative	Urbain												Rural												Ensemble						
	SEXE DU CM						SEXE DU CM						SEXE DU CM						SEXE DU CM												
	Masculin		Féminin		Ensemble		Masculin		Féminin		Ensemble		Masculin		Féminin		Ensemble		Masculin		Féminin		Ensemble								
	Type de toilette	Amélioré	Type de toilette	Non amélioré	Type de toilette	Amélioré	Type de toilette	Amélioré	Type de toilette	Non amélioré	Type de toilette	Amélioré	Type de toilette	Amélioré	Type de toilette	Non amélioré	Type de toilette	Amélioré	Type de toilette	Amélioré	Type de toilette	Amélioré	Type de toilette	Non amélioré	RM						
Province																															
Antananarivo	53,1	46,9	53,7	46,3	53,2	46,8	335	28,4	71,6	28,9	71,1	28,5	71,5	480	34,9	65,1	37,4	62,6	35,4	64,6	409										
Fianarantsoa	40,7	59,3	40,2	59,8	40,5	59,5	220	14,9	85,1	14,9	85,1	14,9	85,1	347	18,0	82,0	19,5	80,5	18,4	81,6	300										
Toamasina	49,1	50,9	50,2	49,8	49,5	50,5	211	19,3	80,7	19,5	80,5	19,3	80,7	373	24,9	75,1	28,4	71,6	25,7	74,3	290										
Mahaïjanga	46,8	53,2	49,9	50,1	47,7	52,3	210	14,1	85,9	14,9	85,1	14,3	85,7	277	20,5	79,5	23,3	76,7	21,2	78,8	242										
Toliara	34,3	65,7	33,8	66,2	34,1	65,9	216	10,1	89,9	10,9	89,1	10,3	89,7	227	13,4	86,6	14,4	85,6	13,7	86,3	223										
Antsiranana	58,7	41,3	58,7	41,3	58,7	41,3	177	16,3	83,7	15,0	85,0	15,9	84,1	285	26,6	73,4	29,2	70,8	27,4	72,6	215										
Région																															
Analamanga	58,6	41,4	58,9	41,1	58,6	41,4	333	36,3	63,7	36,6	63,4	36,4	63,6	437	44,7	55,3	46,4	53,6	45,0	55,0	379										
Vakinankaratra	38,3	61,7	38,5	61,5	38,3	61,7	343	20,5	79,5	20,3	79,7	20,4	79,6	524	23,4	76,6	24,5	75,5	23,5	76,5	460										
Itasy	34,4	65,6	35,7	64,3	34,7	65,3	364	25,3	74,7	24,5	75,5	25,2	74,8	554	26,9	73,1	27,1	72,9	26,9	73,1	497										
Bongolava	53,9	46,1	52,8	47,2	53,6	46,4	296	24,0	76,0	22,6	77,4	23,8	76,2	600	26,0	74,0	26,3	73,7	26,1	73,9	524										
Haute Matsiatra	54,2	45,8	54,9	45,1	54,4	45,6	216	19,9	80,1	18,8	81,2	19,7	80,3	422	26,1	73,9	29,2	70,8	26,8	73,2	310										
Amoron'i Mania	21,8	78,2	20,7	79,3	21,5	78,5	265	26,9	73,1	30,3	69,7	27,7	72,3	281	26,2	73,8	28,6	71,4	26,8	73,2	279										
Vatovavy Fitovinany	33,9	66,1	34,0	66,0	34,0	66	220	10,2	89,8	9,3	90,7	10,0	90,0	366	12,3	87,7	12,6	87,4	12,4	87,6	313										
Ihorombe	53,2	46,8	51,3	48,7	52,6	47,4	234	6,1	93,9	7,4	92,6	6,4	93,6	319	10,2	89,8	13,5	86,5	10,9	89,1	274										
Atsimo Atsinanana	27,0	73,0	23,5	76,5	25,7	74,3	193	9,9	90,1	9,5	90,5	9,8	90,2	339	11,1	88,9	11,2	88,8	11,2	88,8	300										
Atsinanana	62,0	38,0	62,4	37,6	62,2	37,8	191	16,9	83,1	17,4	82,6	17,0	83,0	378	28,6	71,4	36,0	64,0	30,4	69,6	244										
Analanjirifo	29,9	70,1	29,6	70,4	29,8	70,2	205	22,4	77,6	22,7	77,3	22,5	77,5	331	23,6	76,4	24,3	75,7	23,8	76,2	296										
Alaotra Mangoro	42,2	57,8	41,8	58,2	42,1	57,9	328	18,6	81,4	17,9	82,1	18,5	81,5	434	22,0	78,0	22,1	77,9	22,0	78,0	399										
Boeny	50,7	49,3	53,9	46,1	51,6	48,4	238	7,8	92,2	8,5	91,5	8,0	92,0	322	23,6	76,4	28,8	71,2	24,8	75,2	252										
Sofia	45,9	54,1	49,8	50,2	47,3	52,7	160	18,9	81,1	17,8	82,2	18,6	81,4	262	22,1	77,9	23,0	77,0	22,3	77,7	226										



Unité administrative	Ensemble																				
	Urbain						Rural														
	SEXE DU CM						SEXE DU CM														
	Masculin		Féminin		Ensemble		Masculin		Féminin		Ensemble										
Type de toilette		Type de toilette		Type de toilette		Type de toilette		Type de toilette		Type de toilette		Type de toilette		RM							
Amélioré	Non amélioré	Amélioré	Non amélioré	Amélioré	Non amélioré	Amélioré	Non amélioré	Amélioré	Non amélioré	Amélioré	Non amélioré	Amélioré	Non amélioré								
Betsiboka	32,1	67,9	35,2	64,8	32,8	67,2	286	13,1	86,9	15,0	85,0	13,5	86,5	351	15,5	84,5	18,2	81,8	16,0	84,0	331
Melaky	29,9	70,1	30,4	69,6	30,1	69,9	192	6,6	93,4	9,1	90,9	7,2	92,8	241	9,0	91,0	12,7	87,3	9,9	90,1	221
Atsimo Andrefana	34,5	65,5	37,0	63,0	35,3	64,7	207	9,1	90,9	9,5	90,5	9,2	90,8	267	12,6	87,4	14,1	85,9	13,0	87,0	240
Androy	20,2	79,8	22,5	77,5	21,0	79	158	10,9	89,1	10,9	89,1	10,9	89,1	159	11,8	88,2	11,9	88,1	11,9	88,1	159
Anosy	35,6	64,4	30,0	70,0	33,6	66,4	220	15,6	84,4	17,3	82,7	16,1	83,9	233	18,7	81,3	19,8	80,2	19,0	81,0	229
Menabe	41,3	58,7	41,7	58,3	41,4	58,6	261	5,5	94,5	6,0	94,0	5,6	94,4	288	11,1	88,9	12,6	87,4	11,5	88,5	272
Diana	64,8	35,2	64,1	35,9	64,6	35,4	170	9,1	90,9	9,5	90,5	9,2	90,8	240	27,3	72,7	32,5	67,5	28,9	71,1	182
Sava	49,9	50,1	49,8	50,2	49,9	50,1	191	20,9	79,1	18,8	81,2	20,3	79,7	301	26,1	73,9	26,1	73,9	26,1	73,9	252
MADAGASCAR	49,0	51,0	49,3	50,7	49,1	50,9	246	18,6	81,4	17,4	82,6	18,4	81,6	363	24,6	75,4	25,5	74,5	24,8	75,2	306

Source : MDG - INSTAT - RGP2018

